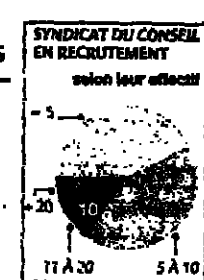
LE MONDE INITIATIVES
■ Deux cahiers exceptionnels
■ 34 pages d'offres d'emplois



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16683 – 7,50 F - 1,13 EURO
MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1998
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La droite face à la révolution du PACS

● Le pacte civil de solidarité veut étendre aux couples non mariés, sans distinction de sexe, des droits liés au mariage ● Les évêques redoutent une « confusion relationnelle » ● La droite partagée entre hostilité au nom de la défense de la famille et crainte de passer pour réactionnaire

LE PACTE CIVIL de solidarité (PACS), examiné par les commissions de l'Assemblée nationale à partir du 21 septembre et qui sera discuté en séance publique le 9 octobre, embarrasse la droite qui, tout en étant globalement opposée à la proposition de loi socialiste, craint d'apparaître comme réactionnaire aux yeux de l'opinion. Lors des journées parlementaires de Démocratie libérale, les 8 et 9 septembre, Claude Goasguen a exprimé le premier cette crainte qui, depuis, hante les responsables de l'opposition.

Le député de Paris et ancien ministre a dénoncé un *« piège »* tendu par le gouvernement, qui chercherait à opposer les *« ringards de droite »* et les *« progressistes »* de gauche. Alors que le RPR condamne ce qu'il qualifie d'*« ersatz de mariage »* et de *« parodie de famille »*, Charles Pasqua se déclare plutôt favorable, personnellement, au PACS. C'est aussi la position d'Alain Madelin, président de Démocratie libérale, tandis que l'UDF doit en discuter à la fin de la semaine.



Edouard Balladur (RPR), qui s'était montré ouvert, sous certaines conditions, nous a indiqué que, finalement, *« aussi tolérant et respectueux que l'on puisse être de la liberté d'autrui, on ne peut approuver cette initiative »*, au moment où *« le gouvernement et la majorité mettent en cause la politique familiale »*.

La gauche veut éviter toute surenchère des associations qui militent pour le mariage et l'adoption par les couples homosexuels. Les évêques doivent prendre position mercredi 16 septembre, tandis que la Fédération protestante appelle à la réflexion.

Lire page 6 et notre éditorial page 15



« ZOMBIE », 1997 (PHOTO : ADAGP)

■ Alechinsky, le trait et la couleur

La Galerie nationale du Jeu de paume présente une rétrospective de l'œuvre du peintre belge, dominée par la calligraphie et la couleur. p. 27

■ Les Etats-Unis et la crise financière

Bill Clinton a proposé, lundi à New York, une réunion internationale, regroupant le G7 et les pays émergents pour tenter d'éviter une extension des crises asiatique et russe au reste du monde. p. 2

■ Logique de guerre au Congo

Le régime de Laurent-Désiré Kabila et les rebelles congolais s'installent dans le conflit. Les efforts diplomatiques restent vains. p. 4

■ Marchés suspects des Hauts-de-Seine

La chambre régionale des comptes a saisi le parquet sur des marchés passés par la SEM 92, une société liée au conseil général présidé par M. Pasqua. p. 10

■ Négociations sur les 35 heures

Le bâtiment et les travaux publics ont commencé à discuter sur le passage aux 35 heures. Le patronat veut s'appuyer sur l'accord négocié dans la métallurgie. p. 8

■ Les mystères de la Mosquée de Paris

Mahjoub Bentebria, numéro deux de la Mosquée de Paris, a été agressé au cutter dans son parking. Cette attaque pourrait être liée à des dissensions internes. p. 9

■ Les jardins de l'insertion

Crise, éclatement de la cohésion urbaine et besoin de nature se conjuguent pour donner une nouvelle jeunesse aux jardins collectifs. p. 13

■ Saveurs d'Aubrac

Dans son restaurant de Laguiole, Michel Bras joue à merveille avec les produits du cru, mais se révèle aussi un maître du contre-pied. p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 916 - 7,50 F

L'Albanie à nouveau secouée par de violentes émeutes

LA CAPITALE albanaise a connu, lundi 14 septembre, une deuxième journée d'émeutes. A la suite des funérailles d'un dirigeant du Parti démocratique (opposition) assassiné, samedi, par des inconnus, des manifestants armés, partisans de l'ancien président Sali Berisha, ont attaqué à Tirana le siège du gouvernement, du Parlement et de la télévision. Les affrontements avec la police ont fait trois morts. M. Berisha exige la démission du premier ministre Fatos Nano et de l'ensemble du gouvernement socialiste. Le ministère de l'intérieur a qualifié ces violences de tentative de *« coup d'Etat »* et interdit la nouvelle manifestation que l'opposition voulait organiser.

Lire page 3

Les pirates du cyberespace s'emparent du « New York Times »

NEW YORK
de notre correspondante

Dimanche matin 13 septembre, l'Amérique est à ses journaux et ses écrans d'ordinateur pour digérer le rapport Starr. La diffusion instantanée, sans trop d'encombres et à l'échelle planétaire, de ce rapport de 445 pages sur Internet est un événement historique pour le réseau, et les éditions électroniques des grands médias en profitent.

Ainsi, le site du *New York Times* sur le Web <www.nytimes.com> a vu son trafic augmenter de 35 % dans la seule journée de samedi, au lendemain de la diffusion du rapport, dont il a aussitôt proposé l'intégralité à ses usagers, et il s'attend à un nombre record de lecteurs en ligne ce dimanche car, traditionnellement, son édition dominicale attire plus de visiteurs – 150 000 en moyenne pour un dimanche ordinaire. Mais lorsque les usagers, dimanche matin, se connectent pour *s'informer des derniers épisodes de l'affaire* Lewinsky, un mystérieux logo, « HFG », sur fond noir, assorti de photos de femmes nues et d'insultes à l'égard de certains journalistes du *New York Times*, s'est substitué à la page d'ouverture de l'édition électronique *du quotidien*.

Le site Web du *New York Times* a tout simplement été piraté par un groupe de *hackers*, ces pirates électroniques qui sévissent dans le cyberespace ; ceux-ci, regroupés sous le nom de « Hacking for Girlies » et se définissant comme *« des terroristes de l'Internet »*, demandent la libération du plus célèbre de leurs collègues, Kevin Mitnick, emprisonné depuis son arrestation par le FBI, il y a trois ans. Incapable de reprendre le contrôle de son site, la direction de la filiale électronique du *New York Times*, la *New York Times Electronic Media Company*, décide de fermer purement et simplement le site jusqu'à ce qu'elle puisse le récupérer en toute sécurité, ce à quoi elle ne parviendra que dans la soirée. Si bien que, de 10 h 20 à 19 h 30, en cette journée cruciale, l'édition électronique du plus grand quotidien américain aura été fermée.

C'est la première fois, estime le *New York Times*, que le site Web d'un grand média américain a ainsi été pris d'assaut, même si les attaques de *hackers* contre d'autres cibles prestigieuses sur Internet sont de plus en plus fréquentes : le Pentagone, Coca-Cola et le département de la Justice figurent parmi les célèbres piratés.

Le niveau de récriminations des pirates paraît dérisoire, voire primitif. Le message des « HFG » sur le site du *New York Times* attaque grossièrement l'un des journalistes du quotidien, John Markoff, expert des nouvelles technologies, pour sa couverture de l'affaire Kevin Mitnick. *Il y a quelques semaines*, les « HFG » avaient envoyé un avertissement à AntiOnline, un site (<www.antionline.com>) qui surveille les activités des *hackers*. *« Quand ces entreprises comprendront-elles enfin que la sécurité est importante ? Si nous pouvons la briser, n'importe qui peut le faire »*, affirmaient-ils.

Sylvie Kauffmann

Paris se remet aux bureaux

LE MARCHÉ de l'immobilier, et particulièrement celui des bureaux, connaît une embellie spectaculaire à Paris et en Ile-de-France depuis le début de l'année. Les montants investis, notamment par des étrangers, ont plus que doublé entre le premier semestre de 1997 et les six premiers mois de 1998. Sur l'ensemble de l'année, les achats pourraient représenter, tant en bureaux qu'en logements, 40 milliards de francs. Une somme qui est supérieure à celle investie pendant les « années folles », avant la crise. Les acheteurs les plus entreprenants sont les Américains et, phénomène plus récent, des fonds d'investissement allemands.

Lire page 17

POINT DE VUE

Je suis européen par goût *par Gerhard Schröder*

LE point de vue de Valéry Giscard d'Estaing, dans *Le Monde* du 5 septembre, ne pouvait pas passer inaperçu en Allemagne. Sorte de lettre ouverte à mon pays, interrogation menée à voix haute sur les intentions de ses futurs dirigeants, il appelle une réponse.

Voisin, ami, figure centrale dans la galerie des pères de l'Europe, M. Giscard d'Estaing est plus légitime que tout autre à demander aux candidats aux plus hautes fonctions politiques, dans nos deux pays, d'exprimer leur position sur l'avenir de la construction européenne.

Je saisis donc volontiers cette occasion. C'est ainsi, me semble-t-il, que devrait naître une opinion publique européenne.

L'article souligne à quel point la coopération franco-allemande, moteur de l'Europe, est une œuvre historique, à la fois transnationale et transpartisane, où sont impliquées les forces politiques des deux pays, de droite comme de gauche. C'est un fait. Mais allons plus loin : l'Europe a été au centre de la vie politique de nos pays ; elle est même devenue un facteur puissant de restructuration des partis – particulièrement ces dernières années, où les programmes et les idéologies se sont ordonnés autour de l'enjeu de l'euro.

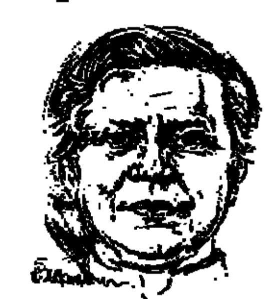
Et personne n'oublie que l'euro a son origine dans le SME de 1978 qu'un président issu d'un parti de droite et un chancelier issu de ce Parti social-démocrate auquel j'appartiens avaient décidé de créer. Pour redonner cohérence et stabilité à un environnement monétaire dans lequel les pays européens se trouvaient ballottés depuis la disparition des accords de Bretton-Woods et les chocs pétroliers.

Personne n'a le monopole de la relation franco-allemande : c'est Helmut Kohl qui a ensuite apporté sa pierre à la construction commune. Français et Allemands lui en sont reconnaissants. Mais aujourd'hui, dans le monde « globalisé » du XXIe siècle, la réflexion qui a mené à vouloir l'euro – la nécessité de donner une forme à l'Europe – s'impose avec encore plus d'évidence, plus de force.

Lire la suite page 16

Gerhard Schröder *est candidat social-démocrate (SPD) à la chancellerie.*

L'argent des pauvres



MOHAMMAD YUNUS

DANS les années 80, Mohammad Yunus provoque une révolution du crédit en lançant au Bangladesh une « banque des pauvres », des microcrédits accordés à des groupes de villageois collectivement responsables. Cet outil de développement connaît aussitôt un large succès et ne tarde pas à faire école. Jusqu'en Norvège, où les femmes des pêcheurs des îles Lofoten, confrontées à la crise de la morue et au refus des banquiers de financer leurs projets d'artisanat, y ont trouvé leur salut.

Lire page 14

International	2	Tableau de bord	21
France	6	Aujourd'hui	23
Société	9	Météorologie, jeux	26
Carnet	12	Culture	27
Régions	13	Guide culturel	29
Horizons	14	Kiosque	30
Entreprises	17	Abonnements	30
Communication	20	Radio-Télévision	31

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE *Le président Clinton* a appelé, lundi 14 septembre, les pays industrialisés à prendre des mesures concertées pour empêcher une crise monétaire mondiale, dynamiser *la croissance et aider l'Amérique latine.* Il a proposé la tenue, d'ici trente jours, d'une conférence réunissant les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des *pays du G 7 et des pays émergents.* ● LES PLACES BOURSIÈRES ont bien réagi aux signes d'apaisement de la crise politique aux Etats-Unis. Wall Street, Francfort, Londres, Paris et *Milan ont terminé à la hausse, lundi.* ● LE CHEF de la Maison Blanche s'est employé lundi, à New York, à démontrer que la présidence n'était nullement atteinte par la publication *du rapport Starr.* Il a notamment annoncé sa participation à des opérations de collecte de fonds pour son parti avant le scrutin parlementaire du 3 novembre.

Bill Clinton cherche une réponse concertée au séisme financier mondial

Le président américain a appelé, lundi 14 septembre à New York, ses partenaires européens et japonais à agir pour éviter que les crises asiatique et russe ne s'étendent. Il préconise une réunion internationale dans les trente jours

LES MINISTRES des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G7 (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Canada, Allemagne, Japon) se sont livrés, lundi 15 septembre, à un exercice inédit. Alors que leurs représentants se trouvaient à Londres pour entendre les envoyés spéciaux du nouveau premier ministre russe, Evgueni Primakov, et jauger la situation économique en Russie, leurs patrons ont jugé les désordres financiers mondiaux suffisamment sérieux pour publier un communiqué sans s'être formellement réunis. Le même jour à New York, devant le Conseil des relations étrangères, le président des Etats-Unis, Bill Clinton, exhortait les grandes puissances *« à agir de concert pour doper la croissance mondiale »*.

D'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, le signal est le même et marque un tournant dans l'appréciation des responsables mondiaux de l'évolution économique mondiale. *« La principale menace pour l'économie mondiale n'est plus l'inflation »*, a déclaré Bill Clinton. *« La nature des risques dans l'économie mondiale s'est modifiée et l'inflation est faible ou en diminution dans de nombreuses parties du monde »*, lit-on en écho dans le communiqué par lequel les grands argentiers s'engagent à *« préserver ou créer les conditions d'une croissance intérieure soutenable et la stabilité financière dans leurs propres économies »*.

En clair, à la Maison Blanche comme dans les capitales du G7, on éloigne la perspective d'une hausse des taux d'intérêt en Europe à la fin de l'année, juste avant la naissance de l'euro, comme l'avaient laissé entendre les autorités monétaires française et allemande durant l'été. Au contraire, ces déclarations ouvrent la voie sinon à une baisse des taux d'intérêt, du moins à leur gel pour les mois à venir. Lundi, à Bâle, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, s'était lui-même déclaré *« confiant dans les perspectives non inflationnistes en Europe continentale »* et avait appelé les marchés financiers à tenir compte des efforts *« courageux de certains pays émergents »*.

Au-delà de l'effondrement de la Russie et de la crainte d'un défaut sur sa dette extérieure, c'est bien le risque d'un écroulement des pays d'Amérique latine qui a convaincu les Américains de passer à l'action. Depuis la semaine dernière, la région, qui a opéré un spectaculaire redressement au cours des dix dernières années, est touchée de plein fouet par la crise financière et menace cette fois de près les Etats-Unis. Le Brésil, où les banques américaines sont fortement engagées, se débat pour éviter une dévaluation massive de sa monnaie ou un moratoire de sa dette. D'où la mise en garde des membres du G7 contre *« toutes actions unilatérales concernant la dette comme un substitut aux réformes et à la coopération »*, qui, selon le communiqué, affecterait *« les perspectives de l'économie de leur propre pays et du système mondial »*.

La zone euro devra parler d'une seule voix

La crise russe et la réforme des institutions financières internationales posent de manière accrue la question de la représentation extérieure de la zone euro. Les petits pays de l'Union se sont plaints d'avoir été tenus à l'écart par les quatre grands Européens membres du G 7 lorsqu'il s'est agi, cet été, de définir une position à l'égard de la Russie.

Dominique Strauss-Kahn, qui s'en est entretenu, lundi 14 septembre à Paris, avec le ministre belge des finances, Jean-Jacques Viseur, a souligné qu'il fallait *« trouver des solutions efficaces »*. La France avancera des propositions avant la prochaine réunion du conseil de l'euro, le 25 septembre, qui précédera le conseil Ecofin de Vienne. *« Le besoin pour les pays de la zone euro de s'exprimer d'une seule voix se fait particulièrement sentir »*, a-t-il reconnu. Excluant apparemment que la zone euro soit représentée en tant que telle au sein du G 7, il s'est prononcé pour une coordination des pays européens membres du G 7 avec leur partenaires de la zone euro.

Les pays industrialisés se sont donc fermement engagés à *« soutenir une approche de coopération internationale pour aider les pays qui ont été atteints par les développements récents sur les marchés financiers »* et ont exprimé *« leur préoccupation à l'égard de l'ampleur des retraits de capitaux généralisés des marchés émergents qui ne prennent pas en compte la diversité des perspectives économiques et les progrès significatifs qui ont été réalisés dans de nombreux pays »*. Les pays d'Amérique latine peuvent donc compter sur l'appui du FMI et de ses membres.

Tout en plaidant pour une augmentation de capital de l'institution multilatérale, dont la quote-part américaine est toujours bloquée au Congrès, Bill Clinton a déclaré que les grandes puissances devaient être prêtes à *« utiliser une partie des 15 milliards de dollars du fonds d'urgence du FMI pour permettre d'enrayer la crise mondiale et empêcher qu'elle ne se propage »*.

Ce branle-bas de combat intervient à quelques semaines de l'assemblée générale du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington. *« Nous avons besoin d'un nouveau Bretton Woods, d'une nouvelle organisation du système monétaire international »*, déclarait, dimanche 13 septembre, Dominique Strauss-Kahn au micro d'Europe 1.

Depuis le début de l'année, la France défend l'idée d'une transformation du Comité intérimaire du FMI (qui regroupe les pays industrialisés et les représentants des pays en développement) en une véritable instance de décision.

> C'est bien le risque d'un écroulement de l'Amérique latine qui a convaincu Washington de passer à l'action

Un point de vue qui n'est pas totalement partagé de l'autre côté de l'Atlantique. C'est au nouveau groupe des 22 – créé en avril par les Etats-Unis et qui réunit au G7 quinze pays émergents choisis par Washington – que pense Bill Clinton lorsqu'il s'agit de réfléchir aux évolutions de l'architecture financière mondiale. Dans son allocution, le président a dit qu'il avait demandé au secrétaire au Trésor, Robert Rubin, et au gouverneur de la Fed, Alan Greenspan, d'organiser *« dans les trente jours »* une réunion mondiale consacrée aux mesures à prendre pour renforcer les structures financières mondiales.

Dans une récente contribution au *Nouvel Observateur*, le premier ministre français, Lionel Jospin, avait plaidé pour l'extension *« des compétences du FMI aux mouvements de capitaux, accroître rapidement ses ressources et approfondir sa légitimité »*. Une prise de position qui s'inscrit dans le droit fil des recommandations formulées par le FMI en avril, et qui – pour l'instant – n'ont pris la forme que d'un « code de bonne conduite ».

L'assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale devrait donc se saisir à nouveau du dossier. Le débat sur le rôle des institutions multilatérales sera d'autant plus vif qu'il existe aujourd'hui de vraies craintes sur le ralentissement de la croissance mondiale.

Babette Stern

Rebond des marchés boursiers

LES PLACES boursières se sont nettement redressées partout dans le monde, lundi 14 septembre, soutenues à la fois par les signes d'apaisement de la crise politique aux Etats-Unis et par la mobilisation des autorités monétaires internationales. Wall Street a terminé la séance en hausse de 1,92 % et Sao Paulo de 7,79 %, tandis que Francfort a gagné 2,92 %, Londres 2,93 %, Paris 3,81 % et Milan 5,12 %.

Dès vendredi soir, les opérateurs avaient réagi positivement à la publication, sur Internet, du rapport Starr, jugeant que celui-ci n'apportait pas d'éléments nouveaux et aggravants pour le président Bill Clinton. Les sondages d'opinion réalisés durant le week-end, concluant que les Américains ne souhaitent pas la démission de M. Clinton, ont renforcé l'optimisme des marchés.

« LA NATURE DES RISQUES A CHANGÉ »

Les investisseurs ont été aussi agréablement surpris, lundi, par les déclarations des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des sept grands pays industrialisés (G 7) insistant sur le recul de l'inflation. *« L'inflation est faible ou en diminution dans de nombreuses parties du monde »*, affirme le communiqué final, qui ajoute que, avec la crise des économies émergentes, *« la nature des risques dans l'économie mondiale s'est modifiée »*. Cette analyse pourrait ouvrir la voie à un assouplissement prochain de la politique monétaire en Occident, dont la première étape serait une baisse des taux de la Réserve fédérale américaine.

Les experts restent toutefois très prudents. Ils soulignent d'abord que, en dépit de l'engagement de la Maison Blanche à aider financièrement les pays d'Amérique latine, la situation reste très difficile dans cette région. Lundi, l'Equateur a décidé de dévaluer sa monnaie, le sucre, de 15 %, tandis qu'au Mexique, les rendements des certificats de trésorerie (Cetes) se sont envolés, passant de 36,94 % à 47,86 %.

« La contagion financière va s'étendre de façon plus importante en 1998-1999 que lors de la crise du peso mexicain en 1995 », a estimé lundi Joyce Chang, économiste de la banque Merril Lynch, en insistant sur la vulnérabilité du real brésilien. Les analystes de Morgan Stanley, pour leur part, affirment que les marchés boursiers mondiaux viennent d'entrer dans une phase de baisse durable.

P.-A. D.

Le président américain s'efforce de faire face à l'« adversité du moment »

WASHINGTON
de notre correspondant

Tout aurait donc repris comme avant ? Le président affirme son *leadership* en prenant une initiative pour empêcher la crise financière internationale de menacer la prospérité de l'Amérique ; il donne des conseils au nouveau premier ministre russe ; il convoque les responsables du Pentagone pour évaluer l'état de préparation des forces armées ; il reprend son bâton de pèlerin pour aider son parti à collecter des fonds électoraux avant le scrutin parlementaire du 3 novembre. Et Wall Street applaudit.

Quiconque serait revenu d'un lointain voyage pour observer, lundi 14 septembre, l'activité de Bill Clinton, aurait pu en conclure que le scandale Monica Lewinsky et le rapport dévastateur du procureur Kenneth Starr, ne furent qu'un mauvais rêve. Une tentative méritoire pour tenter de démontrer que la présidence n'est nullement paralysée par les *« allégations à caractère pornographique »* de M. Starr.

Bill Clinton était à New York lundi pour lancer un appel en faveur de la reprise de la croissance mondiale, et les marchés financiers ont apparemment conclu de cette prestation sans fausse note qu'il devrait être capable de traverser sa plus grave crise politique sans dommages majeurs.

Entouré de son épouse Hillary, du vice-président Al Gore et des principaux responsables du Parti démocrate, M. Clinton a fait la démonstration de sa capacité à dominer ce qu'il appelle l'*« adversité du moment »*. Et aussi à susciter d'importantes contributions financières (4 millions de dollars, soit environ 22 millions de francs, pour la journée de lundi), un élément auquel les démocrates ne sont pas insensibles, à moins de sept semaines des élections parlementaires.

DE PUISSANTS MOTIFS

Cet exercice ostentatoire du pouvoir présidentiel ne saurait cependant faire illusion. Alors que la commission des affaires judiciaires de la Chambre des représentants poursuit l'examen des pièces à conviction accompagnant le rapport de M. Starr, et que les juristes débattent sur le point de savoir si les faits reprochés au président relèvent de l'*impeachment* (mise en accusation), les appels se multiplient pour demander à M. Clinton d'abandonner une ligne de défense consistant à nier un quelconque parjure lors de son témoignage sur ses relations avec Monica Lewinsky.

Excipant d'arguties juridiques, ses avocats continuent de défendre une définition restrictive de la notion de *« relations sexuelles »*. Le républicain Orrin Hatch, président de la commission des affaires judiciaires du Sénat, a résumé un sentiment quasi général en adressant cet avertissement au président : *« Vous pouvez avoir légalement raison, mais vous avez moralement et politiquement tort. »*

De puissants motifs dictent cependant cette obstination. Si M. Clinton reconnaît avoir menti sous serment, la justice risque fort de se servir d'un tel prétexte pour rouvrir le procès Paula Jones.

Compte tenu des aveux présidentiels dans le cadre du Monicagate, des jurés seront davantage enclins à croire la jeune femme qui accusait Bill Clinton de harcèlement sexuel, et à lui accorder de substantiels dommages et intérêts aux dépens du chef de l'exécutif.

De plus, un parjure avoué devient un « crime » officiel, ce qui pourrait donner du grain à moudre au Congrès dans le cadre d'une procédure d'*impeachment*. Au-delà, lorsque Bill Clinton ne sera plus protégé par la fonction présidentielle, la tentation serait grande pour M. Starr de poursuivre le « citoyen Clinton » devant une juridiction ordinaire.

La Maison Blanche est donc placée devant un choix cornélien : maintenir une ligne de défense qui conforte les préventions contre Bill Clinton, ou abandonner celle-ci en prenant de sérieux risques.

Laurent Zecchini

Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes

« La France et l'Allemagne doivent redéfinir une vision commune des institutions européennes »

M. Moscovici souhaite une réforme applicable dès l'an 2000

« L'Europe a réagi, cet été, en ordre dispersé face aux crises russe et asiatiques. Comment doit-elle œuvrer, aujourd'hui, pour mieux faire entendre sa voix, notamment sur la question de la réforme des institutions financières internationales ?

– La solidité de l'Europe face à ces crises illustre la pertinence de la démarche de l'euro, qui constitue un môle de résistance formidable dans le désordre financier mondial : il apporte la preuve de ce que peut produire la régulation économique. Il commence à y avoir une prise de conscience de la nécessité de mieux réguler le système financier mondial. Les Français et les autres Européens doivent faire entendre leur voix dans ce débat. Cela renvoie à la question de la représentation extérieure de la zone euro, qui devrait être résolu dans les prochaines semaines.

– D'une manière générale, qu'envisagez-vous pour améliorer le fonctionnement de l'Union ?

– Nous vivons un moment paradoxal. L'Europe connaît des sauts qualitatifs d'importance historique, comme le passage à l'euro ou le choix de l'élargissement. Et elle a besoin, en même temps, d'une correction de trajectoire. Il nous faut reformuler l'architecture européenne, repenser les institutions, retrouver une fonction de coordination des *mécanismes de décision, qui fonctionnent* de plus en plus mal.

« Nous ne devons pas attendre l'élargissement »

– Qu'attendre du Sommet européen d'octobre sur les institutions ?

– Ce sera la première étape d'un processus. Il est souhaitable qu'aussitôt après les élections allemandes nous puissions avoir avec le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, un travail commun pour relancer le couple franco-allemand, qui en a besoin. Il est très important que la France et l'Allemagne soient à même de redéfinir très vite une vision commune du projet européen, des institutions. Les autorités françaises devront travailler avec les Allemands pour préparer le Sommet européen informel de Pörtschach. L'objectif doit être de lancer dans le courant 1999 une réforme sérieuse, qui puisse commencer à s'appliquer lors de la mise en place de la nouvelle Commission, en 2000.

– La bonne relation du Parti social-démocrate (SPD) et du Parti socialiste rendraient-elles les choses plus faciles en cas de victoire social-démocrate ?

– La victoire du SPD n'est pas la seule hypothèse envisageable. Mais du côté du SPD, on a une vision plus proche qu'on ne le pense parfois de celle du gouvernement français, que ce soit sur la coordination des politiques économiques, le volontarisme *européen, l'emploi*, et même sur les institutions ou l'élargissement. Les sociaux-démocrates ont une approche à long terme réaliste et proche de la nôtre. Cela a conduit Gerhard Schröder, qui n'est peut être pas, par tempérament, tourné vers la France, à affirmer l'importance du couple franco-allemand et même à proposer un nouveau traité de l'Elysée, suggestion à laquelle il faudra réfléchir.



PIERRE MOSCOVICI

– Maintenez-vous la réforme des institutions comme préalable à l'élargissement ?

– Nous ne devons pas attendre l'élargissement pour modifier le fonctionnement des institutions européennes, insatisfaisant à quinze. Prenons le problème du Conseil des affaires générales, qui réunit les ministres des affaires étrangères et des affaires européennes. Il faut le réformer *maintenant pour faire en sorte* qu'il retrouve son rôle de coordination. Peut-être même faudra-t-il, à terme, envisager son dédoublement entre un Conseil des affaires politiques et un Conseil des affaires européennes.

» Il en va de même pour ce qui concerne le fonctionnement de la Commission. A Amsterdam, la France avait proposé une réduction drastique du nombre des commissaires. Aujourd'hui, cela paraît exclu, parce que la plupart des pays refusent de ne pas avoir « leur » commissaire. En revanche, l'idée d'une Commission qui fonctionnerait un peu comme un gouvernement, mieux hiérarchisée entre des Commissaires dotés de très grands portefeuilles, et des Commissaires adjoints qui auraient des attributions plus circonscrites, doit à mon sens être mise en œuvre rapidement. Il faudrait aussi étendre les procédures à la majorité qualifiée au *conseil des ministres sur* des questions comme la fiscalité, la coopération industrielle, l'environnement.

– Qui payera pour l'Europe ?

– Le prochain « paquet Santer » – l'Agenda 2 000 – doit se jouer dans le cadre financier actuel, dans la limite des 1,27 % des PIB. Il nous faut en effet continuer d'avoir une maîtrise très rigoureuse des finances publiques. Dans la période concernée, 2000-2006, l'Europe continuera, pour l'essentiel, de fonctionner à Quinze. Notre objectif est d'arriver entre les Quinze à une solution équilibrée qui permette de traiter les problèmes sans remettre en cause les politiques communes et le système de ressources propres.

– Vous avez parfois évoqué la *possibilité d'augmenter* le budget au-delà de la limite actuelle de 1,27 % ?

– *Quand j'évoque cette* perspective, je songe à une autre Europe, plus nombreuse, dotée d'une autre *vision de son avenir. Il faudra* bien un jour se poser la question de savoir si une Europe qui veut se structurer *dans le domaine économique*, qui veut intervenir dans le domaine de la culture, de l'éducation, n'aura pas besoin d'un budget plus important. Pourquoi ne disposerait-elle pas, à terme, de ressources différentes, d'un impôt européen ? Mais ce sera pour après 2006.

– Est-ce que la politique européenne doit être coordonnée différemment en France ?

– La plupart des pays ont des ministres des affaires européennes, mais ils sont d'un poids politique très inégal. Et pourtant ces affaires sont devenues extrêmement prenantes. Le problème n'est pas celui d'un démembrement des affaires étrangères : c'est une question de coordination à l'intérieur des gouvernements. Un jour, nous devrons avoir des ministres dotés de vraies fonctions de coordination au plan national, qui puissent se réunir toutes les semaines à Bruxelles.

– Toutes ces questions pourront-elles être débattues lors des élections européennes de 1999 ou est-ce trop demander à des *partis politiques* ?

– Je souhaite qu'il y ait un vrai débat européen et qu'il soit traité comme tel en France ; qu'on ait une confrontation de visions et que ces élections ne soient pas seulement le prolongement de nos batailles nationales. Il y avait quelque chose d'intéressant dans l'idée de Jacques Delors d'opposer des candidats de chaque grand bloc politique du Parlement européen pour la présidence de la Commission. Cette idée n'est peut être pas tout à fait applicable, mais on peut en garder quelque chose. Il me paraît nécessaire que ces blocs se structurent autour d'un programme, qu'il puisse se dégager au Parlement des majorités relatives.

» Faisons en France une campagne entraînante, avec des conceptions de l'Europe qui n'effacent pas le réalisme nécessaire, mais capables de mobiliser, notamment la jeunesse. Valorisons, par exemple, ce qui commence à se faire au niveau européen pour l'emploi, même si nous n'en avons pas tous la même vision à droite et à gauche. Il faut *faire de ces élections* les *premières* vraies élections européennes. Je souhaite que l'ensemble des partis *de gouvernement* en France se saisissent de l'occasion, plutôt que d'aborder l'Europe par le petit bout de la lorgnette ou avec un prisme négatif. Pour le gouvernement de Lionel Jospin, en tout cas, la recherche d'une Europe plus efficace, solidaire, démocratique, sociale, fait plus que jamais partie des priorités. »

Propos recueillis par Henri de Bresson

Le pouvoir albanais échappe à un « coup d'Etat »

La communauté internationale soutient le premier ministre Fatos Nano

De violents affrontements ont à nouveau opposé, lundi 14 septembre à Tirana, des partisans de l'ancien président, Sali Berisha, aux forces de l'ordre. La communauté internationale a apporté son soutien au gouvernement du premier ministre, Fatos Nano, alors que M. Berisha a appelé à une manifestation, mardi.

ACCUSÉ par le gouvernement *socialiste de Fatos Nano* d'être l'auteur d'une tentative de *« coup d'Etat »*, l'ex-président Sali Berisha *ne semble pas disposé à calmer le* jeu malgré le déploiement de forces de sécurité dans les rues de *la capitale*. Après deux jours d'émeutes dans le centre de Tirana, le chef charismatique du Parti *démocratique* a appelé ses partisans à manifester à nouveau, mardi 15 septembre, sur les lieux mêmes des violences de la veille. Les autorités ont interdit cette réunion.

Ce n'est qu'en fin d'après-midi, lundi, qu'un calme précaire a été rétabli après une journée durant laquelle le pouvoir a vacillé. Les affrontements ont éclaté lorsque plusieurs milliers de manifestants qui portaient la dépouille du chef de file de l'opposition, Azem Hadjari, assassiné samedi, ont tenté d'introduire son cercueil dans les locaux du premier ministre Fatos Nano, absent des lieux. Son porte-parole, Ben Blushi, a fait savoir ultérieurement que le premier ministre était sain et sauf en un lieu non précisé, mais dans l'incapacité d'exercer ses fonctions.

Le cortège funèbre avait entamé sa marche sur la place Skanderberg, située à proximité du gouvernement. Des coups de feu ont été tirés du bâtiment officiel, suivis de tirs provenant de l'extérieur.



Après un échange de tirs intense, chars et blindés sont apparus dans les rues de la capitale. Plusieurs d'entre eux ont vite été saisis par des manifestants. Quelques hommes en armes ont alors investi le Parlement. Un autre groupe prenait possession de la radio et de la *télévision dont il a été chassé* quelques heures plus tard. En fin d'après-midi, les véhicules de police, toutes *sirènes* hurlantes, ont quadrillé la ville, ramenant le calme dans les rues de la capitale. Seulement quelques tirs se faisaient entendre dans des rues offrant le spectacle de nombreuses voitures calcinées et de magasins pillés. Trois partisans de M. Berisha ont été tués et quatorze autres blessés.

Lundi soir, le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Artan Bizhga, pouvait toutefois affirmer que la police avait *« repris le contrôle des sièges du gouvernement, du Parlement et de la télévision d'Etat »*. *« Le coup d'Etat a échoué »*, a déclaré le ministre de l'intérieur, Perikli Teta. Le ministre de la défense, Luan Hajdaraga, a assuré que l'armée était *« sous contrôle »* du pouvoir socialiste et qu'elle *« garantissait la sécurité du pays »*. Contrairement à des rumeurs, aucun ultimatum n'aurait été lancé à M. Berisha le sommant de quitter l'Albanie sous peine d'être arrêté, a assuré le vice-premier ministre albanais Kastriot Islami.

La revanche de Sali Berisha

Le président charismatique de l'Albanie pendant cinq ans, Sali Berisha, a été renversé il y a un an lors de la rébellion populaire qui a fait 2 000 morts. Il tente aujourd'hui de prendre sa revanche contre les socialistes au pouvoir. En décembre 1990, ce cardiologue originaire de Tropoja, dans les montagnes du Nord, transforme une révolte étudiante en un mouvement de contestation générale. Il prend la tête de l'opposition, avant d'être élu le 9 mars 1992 premier président non communiste de l'Albanie, et devient l'objet d'une véritable vénération dans son pays. Une première crise de confiance, lors des législatives de 1996 marquées par des irrégularités confirmées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, commence à ébranler son pouvoir. Début 1997, l'effondrement des sociétés spéculatives ruine des dizaines de milliers de familles, plonge pendant plusieurs mois le pays dans l'anarchie, et débouche sur des élections législatives remportées par les socialistes et leurs alliés. – *(AFP.)*

CONDAMNATION ITALIENNE

Dans un *pays qui pourrait jouer* un rôle-clé dans le cadre d'une intervention de l'OTAN au Kosovo, *ces événements ne sont pas sans* inquiéter une communauté internationale qui avait déjà dû intervenir, l'année dernière, pour rétablir le calme après plusieurs mois d'émeutes. Le gouvernement américain a ainsi dénoncé le coup de force et assuré qu'il *« ne reconnaîtra pas le gouvernement »* qui pourrait en être issu. L'Italie a *« fermement »* condamné le recours à la violence et souhaite un *« débouché politique »* à la crise. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a demandé *« la fin immédiate des violences »*. Quant au secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, il a appelé les autorités de Tirana et les manifestants *« à la retenue »*.

Imputant au premier ministre albanais la responsabilité de l'assassinat d'Azem Hadjari, par des inconnus, M. Berisha exige toujours la démission de la coalition gouvernementale dominée par le Parti socialiste (PS). *« Fatos Nano ne peut pas démissionner et il ne le fera pas, car un tel geste serait inefficace dans la situation actuelle qui est un coup d'Etat »*, a averti son porte-parole Ben Blushi. En revanche, un remaniement ministériel est envisagé. *« Nous avons convenu de la nécessité de changements au gouvernement à l'intérieur de la coalition gouvernementale »*, a indiqué à l'AFP le président du Parti de l'alliance démocratique, Neritan Ceka, à l'issue d'une réunion avec le président Rexhep Meidani.

Rien ne dit que le pouvoir actuel soit tiré d'affaire. Une solide inimitié sépare M. Berisha de M. Nano. Accusé de corruption et de détournement de fonds durant le mandat de M. Berisha, l'actuel premier ministre ne dut sa libération des geôles albanaises (après trois ans d'incarcération) qu'à la faveur des émeutes de l'année dernière. Quant à l'ancien président, il n'a jamais réellement digéré son éviction en 1997 et il ne désespère pas de « reconquérir » le pouvoir, fût-ce à la faveur d'un coup de force. Il sait qu'il peut compter sur le soutien d'une partie du pays, le nord dont il est originaire, une région frontalière du *Kosovo qui* échappe au contrôle de Tirana. L'actuel gouvernement, ancré au sud du pays, le sait. *Comme il sait* qu'il ne peut compter que partiellement sur l'efficacité d'une police corrompue et sous-équipée. Le porte-parole du gouvernement l'a implicitement reconnu, lundi, en déclarant que *« les responsables politiques albanais comptent beaucoup sur une intervention de la communauté internationale, qui ne soit pas uniquement politique »*.

Christophe Châtelot

En Finlande, la « tribu » des Savoniens chante « La Marseillaise »

HELSINKI
de notre envoyé spécial

Ils avaient presque tous répondu à l'appel. Le président de la République, le premier ministre, un directeur de la Banque de Finlande, un évêque, des médaillés *olympiques, un chanteur* de rock. Sans oublier les officiers, hommes d'affaires, universitaires, etc. Le gratin de la « tribu » des Savoniens était quasi au complet, vendredi 11 septembre, *pour célébrer*, entre *hommes* seulement, le millénaire de leur région dans un ancien casino, près d'Helsinki. Située dans l'est du pays, la Savonie, peu développée économiquement, a *longtemps* souffert d'ostracisme et de moqueries.

Malgré tout, elle est devenue à la mode. Il est de bon ton d'assister, chaque été, au Festival d'opéra de Savonlinna, une petite ville encerclée de lacs et de forêts. *« Il suffit de l'avoir survolée une fois pour s'en réclamer »*, ironisait un quotidien populaire, sous le titre « La mafia de Savonie, qui aime bien le pouvoir, se réunit à Helsinki ». Les Savoniens authentiques *étaient-ils majoritaires* parmi les invités en smoking ? Peu importe ! L'essentiel était de célébrer, entre *« frères de la tribu »*, la *« supériorité »* de l'âme savonienne... avec humour. L'exergue du programme de la soirée devait donner le ton : *« les Savoniens formeraient bien la tribu la plus modeste d'Europe s'il y en avait la moindre raison. »*

De l'Union européenne, il fut d'ailleurs beaucoup question. Elle fera bientôt l'objet d'un *« partage d'influence »* entre la Savonie, *« enfant terrible de la Finlande »*, et la France, son *« alter ego »* au niveau européen, annonça l'un des orateurs. La présidence finlandaise de l'UE, au second semestre de 1999, ne sera-t-elle pas exercée par des Savoniens ? Bien que natif de la Carélie voisine, le président, Martti Ahtisaari, a étudié dans l'une des deux « capitales » régionales, Kuopio, et épousé l'une de ses habitantes. Quant au chef du gouvernement, Paavo Lipponen, un « vrai » Savonien, lui, il a des chances de remporter les élections de mars 1999.

FUTUR YALTA

L'annonce de ce futur Yalta valait bien une *Marseillaise* en dialecte savonien. Les quelque 160 commensaux entonnèrent donc la *Marseljeesi Savolaisille*, entre la poire et le fromage ! Leur région fut influencée, au siècle des Lumières, par la patrie de Molière, assura le mathématicien Osmo Pekonen dans un discours truffé d'expressions françaises sous le regard amusé des convives. Leurs épouses trouvèrent ce gala moins drôle et elles le leur firent savoir, comme les féministes. On n'exclut pas de la sorte les femmes, dans un pays qui fut l'un des tout premiers à leur accorder le droit de vote...

Antoine Jacob

Le Congo-Kinshasa s'installe dans une logique de guerre longue

Le calme est revenu à Goma après l'attaque menée par des guerriers Maï-Maï

Offensives désordonnées, communiqués contradictoires, échec des pourparlers : le conflit qui sévit en République démocratique du Congo depuis le 2 août semble devoir durer. Le régime de M. Kabila et les rebelles s'installent dans une logique de guerre longue tandis que les efforts des diplomates restent vains.

GOMA
de notre envoyé spécial

L'attaque de Goma n'aura duré qu'une matinée. Les assaillants, des Hutus rwandais en rébellion contre Kigali et des guerriers Maï-Maï du Kivu, ont été mis en déroute par les soldats congolais. Le calme est rapidement revenu, lundi 14 septembre, dans la ville devenue, depuis le 2 août, le quartier général des combattants en guerre contre Laurent-Désiré Kabila, le président de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre).

REPORTAGE

« Kabila n'a pas d'armée ! Où est-elle, son armée, où s'est-elle battue ? »

Goma a pansé ses plaies, dans la colère et l'anxiété. *« Nous avons été attaqués par des fous, des villageois, des animaux sauvages »*, s'indignait un homme, allongé sur un lit d'hôpital, le bras transpercé par une balle. Tandis que les soldats rebelles, à bord de tanks, d'auto-mitrailleuses et de jeeps, patrouillaient en ville, les habitants s'interrogeaient sur les raisons de cette violente offensive.

Puisque les rebelles congolais sont soutenus par le Rwanda, dominé par les Tutsis depuis le génocide de 1994, chacun s'attendait à ce que les bandes hutues réfugiées dans les montagnes de la région entrent dans le conflit du côté de M. Kabila. De même, les Maï-Maï n'hésitent pas à afficher leur haine des Tutsis rwandais et de leurs cousins congolais, les Banyamulenges. *L'opération s'est toutefois plus* apparentée à un baroud d'honneur de guérilleros hostiles au mouvement rebelle congolais qu'à une véritable offensive planifiée conjointement avec les Forces armées congolaises (FAC) de Kinshasa.

VIOLENTE RIPOSTE

Les assaillants ont pris pour cibles l'aéroport et le mont Goma, où se trouve l'émetteur de la radio-télévision. Ils n'ont détruit aucun avion, et *La Voix du Peuple* a pu continuer ses émissions presque sans interruption. Dans le centre-ville, les Maï-Maï, en chantant et en dansant, accompagnés de civils, y compris des femmes et des enfants, ont semé la terreur, pillé des maisons, commis des assassinats sans réellement inquiéter les militaires. Ceux-ci ont violemment riposté. Après une matinée rythmée par les tirs de mortiers, de lance-roquettes et d'armes automatiques, les soldats congolais ont mené des *« opérations de nettoyage »* avant de pourchasser les Maï-Maï dans les campagnes environnantes.

Dans un quartier populaire, en *face de l'hôpital, deux corps gisent* devant des maisons. *« Ce sont des Rwandais hutus*, raconte un soldat. *Ils pensaient nous surprendre, nous inquiéter. Ils sont morts. Nous en tuerons d'autres s'ils osent revenir. »* Le premier homme a de profondes entailles au visage et au ventre, le second a une jambe arrachée. Des gamins jouent dans la ruelle autour des cadavres. Les militaires sont enivrés par les combats, l'alcool et le chanvre. A côté du mort, dans la terre, une Bible éditée au Rwanda.

Le chef militaire de la rébellion, le commandant Ondekane, a réuni en fin de journée les prisonniers dans un hangar de l'aéroport, et a tenu à les exhiber devant des journalistes. Une colonne de quinze hommes, hagards et miséreux, est arrivée. *« Ces gens ne seraient même pas capables de conquérir un village !* s'emporte Jean-Pierre Ondekane. *Ils affirment que Kabila les a armés. Voilà comment Kabila trompe la population et la communauté internationale ! Il utilise des Interhamwes* [les miliciens hutus impliqués dans le génocide de 1994 au Rwanda] *pour prendre Goma. »*

Rien n'indique que Kinshasa a missionné les attaquants. Une stratégie du chaos dans le Kivu, une région qui serait très difficile à reconquérir pour le président Kabila, serait pourtant logique. La province est secouée depuis des années par des luttes intestines et par les *rébellions ougandaise*, rwandaise et burundaise. Des milliers de combattants et un florissant trafic d'armes composent le tableau régional. Kinshasa pourrait être tenté par une déstabilisation progressive du fief des rebelles plutôt que par une attaque frontale à l'issue incertaine.

La situation militaire semble d'ailleurs démontrer que, malgré des communiqués victorieux quotidiens, l'armée gouvernementale n'a guère progressé. L'intervention de l'Angola avait permis au président Kabila d'éviter la chute de Kinshasa et de sauver son pouvoir. Depuis la mise en déroute des rebelles dans l'ouest du pays, aucun pas stratégique n'a été franchi. Les mutins affirment au contraire avancer lentement dans les trois régions frontalières du Kivu, le Katanga, le Maniema et le Haut-Congo. Ces informations restent impossibles à confirmer, aucun observateur n'ayant accès aux lignes de front.

La stratégie des rebelles a clairement changé après l'entrée de l'Angola dans la guerre. Le front antigouvernemental, confiné dans l'est depuis l'échec de l'offensive *sur Kinshasa, s'installe dans* une logique de guerre longue. Le temps des opérations de commandos est révolu et, tout en revendiquant des avancées militaires, les rebelles ne *ferment pas la porte à d'éventuelles négociations*, sans toutefois croire en une solution pacifique.

« QUELLE PAIX ? »

A leur retour du sommet de Victoria Falls, ils tentaient d'afficher, samedi, leur *« détermination »* à *« continuer le combat »*. *« Quelle paix désirons-nous bâtir ?* s'interroge Arthur Z'Ahidi Ngoma, l'un des chefs politiques du mouvement rebelle. *Une paix positive : oui. Une paix qui consisterait à partager le pouvoir dictatorial et sanguinaire de Kabila : non ! »*

Les combats n'ont plus l'intensité qu'ils avaient au mois d'août. *« Nos forces évoluent essentiellement par le ralliement »*, assure M. Ngoma. Les casernes des FAC résisteraient peu face aux unités rebelles et à l'armée rwandaise – engagée au Congo en dépit des démentis formels de Kigali : les soldats des FAC n'ont pas été payés depuis six mois ; ils ne sont en outre ni aguerris ni disciplinés. La résistance principale se situerait dans le nord du Katanga, où Kinshasa aurait envoyé ses *kadogo* (« petits », en swahili), appuyés par l'aviation angolaise, afin de défendre Lubumbashi, le fief du président Kabila.

« Kabila n'a pas d'armée ! assure Bizima Karaha, l'autre tête d'affiche politique de la rébellion. *Sa soi-disant* " armée " *n'est qu'une arrogance verbale. Où est-elle, son armée, où s'est-elle battue ? »* Pour les rebelles de Goma, Laurent-Désiré Kabila ne survit politiquement que grâce au soutien militaire de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie. Eux-même démentent encore bénéficier d'une assistance militaire du Rwanda et de l'Ouganda, de même qu'ils s'efforcent de ne pas remarquer qu'au fil de la guerre, la popularité de M. Kabila se renforce indéniablement. A Goma, au cœur de la région insurgée, la rébellion est ouvertement détestée par les Congolais, notamment à cause de la forte présence des Banyamulenges et des Tutsis rwandais.

L'attente d'une victoire gouvernementale est telle que, aux premières heures de l'attaque de Goma, les habitants murmuraient que la *« libération »* était arrivée. *« Kabila va nous libérer »*, croyait un homme. Dans la rue, malgré les balles sifflant au-dessus des têtes, une vieille femme dansait en chantant : *« On va tuer tous les Tutsis ! »*.

Rémy Ourdan

La Chine accepte un dialogue prudent avec l'ONU sur les libertés

Sans faire de concessions essentielles, Pékin s'est appliquée à souffler alternativement le chaud et le froid au cours de la visite de la haut-commissaire des Nations unies, Mary Robinson

PÉKIN
de notre correspondant

Les autorités chinoises se sont livrées à un numéro de charme de haut vol en recevant la haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, au fil d'une tournée *d'une dizaine de jours sans précédent* dans les annales diplomatiques de Pékin. Cette visite, qui s'est achevée mardi 15 septembre, illustre la nouvelle stratégie du pouvoir communiste : *« discuter »* courtoisement des droits de l'homme afin de conforter sa nouvelle respectabilité internationale, mais sans céder grand-chose sur le fond.

Après des rencontres avec des officiels ou des personnalités liées au régime à Pékin, Shanghaï et au Tibet, Mme Robinson a été reçue lundi par le président Jiang Zemin qui lui a fait part de la résolution des dirigeants actuels à bâtir une *« démocratie socialiste »* et un *« système juridique socialiste »* garantissant le respect des libertés. Réitérant la thèse traditionnelle du pouvoir, M. Jiang a cependant ajouté que la Chine restait un pays en voie de développement dont la priorité était de *« nourrir »* et de *« vêtir »* la population.

A croire Mme Robinson elle-même, l'ambition de cette visite était fort modeste. Son objectif était d'abord d'amorcer une coopération technique dans le domaine de l'Etat de droit et d'encourager les autorités à signer la convention des Nations unies sur les droits civils et politiques. Le vice-premier ministre Qian Qichen a confirmé que ce texte serait paraphé en octobre. Le souci de Mme Robinson d'adopter un profil bas afin de ne pas offenser ses hôtes a toutefois déçu nombre de dissidents chinois, qui n'ont pas été en mesure de l'approcher. Elle a d'ailleurs pu avoir un aperçu de l'inflexibilité du pouvoir à l'égard de ses contestataires à l'occasion d'un incident qui a éclaté, mercredi *9 septembre, devant son hôtel*.

Chu Hailan, l'épouse du dissident emprisonné Liu Nianchun, a été embarquée manu militari – puis brutalisée – par des agents de sé*curité et des policiers en civil alors* qu'elle attendait l'arrivée de Mme Robinson dans l'espoir de lui remettre un courrier. Ce genre de harcèlement contre les milieux dissidents est *coutumier en Chine* lors de visites de personnalités étrangères, y compris les plus chaudement favorables à un « dialogue » sur la question des droits de l'homme.

AVERTISSEMENT

Le régime est passé maître dans l'art de souffler le chaud et le froid dans son traitement de la dissidence. Alternant mesures de bienveillance et gestes de crispation, la manoeuvre consiste à adresser des signaux favorables aux capitales occidentales tout en posant clairement les limites de l'exercice.

D'un côté, Pékin laisse entrevoir un assouplissement de l'appareil de coercition : en fin de semaine dernière, des dissidents des provinces du Shandong et du Hubei ont reçu un accueil plutôt poli quand ils ont déposé, auprès du bureau local des affaires civiles, une demande d'enregistrement d'un nouveau parti, le Parti de la démocratie chinoise. Dans les deux cas, les bureaucrates de service ont pris acte de la requête en précisant qu'elle *« sera examinée »*. A la veille de la visite de Bill Clinton en Chine, fin juin, une démarche similaire dans la province du Zhejiang avait valu à ses auteurs une interpellation collective.

S'agissait-il, dans le cas de la visite de Mme Robinson, d'un piège visant à inciter les démocrates *en* puissance à se dévoiler ? Ou d'un éphémère « cadeau » fourni à la haut-commissaire ? Cette hypothèse n'est pas à exclure mais, en *attendant que la situation se décante*, le fait est qu'il y a là un changement d'attitude de la part de l'administration chinoise.

En tout état de cause, le froid *succéda au chaud. Dans les jours* qui ont suivi, on apprenait l'arrestation puis la disparition de Shi Binhai, un journaliste du *China Economic Times* à la sensibilité réformatrice trop prononcée au goût du pouvoir. Ancien militant du mouvement prodémocratique de Tiananmen au printemps 1989 – passé qui ne l'a pas empêché d'être ensuite recruté par un journal dépendant directement du Conseil des affaires de l'Etat (gouvernement) – M. Shi a récemment édité un recueil d'articles d'une quarantaine d'auteurs plaidant pour une réforme politique. Est-ce là le crime qu'on lui reproche ? Ou son inclination pour les enquêtes décapantes sur la corruption au sein de la municipalité de Pékin a-t-elle déplu ? Cette arrestation sonne en tout cas comme un avertissement pour les intellectuels chinois qui avaient multiplié ces derniers mois les ouvrages sur la « réforme politique ».

Frédéric Bobin

Cinquante ans après la Déclaration universelle, la Saison des droits de l'homme s'ouvre à Paris

LE 10 DÉCEMBRE 1948, l'Assemblée générale des Nations unies, exceptionnellement réunie à Paris au palais de Chaillot, adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme, un texte définissant les droits fondamentaux de la personne *« sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion »*, qui se voulait *« l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations »* et qui en principe devait engager les Etats. Cinquante ans plus tard, quel est le bilan ?

La Commission nationale consultative des droits de l'homme, présidée par Jean Kahn, a donné le coup d'envoi, lundi 14 septembre, avec le colloque qu'elle organise à la Sorbonne, à ce que l'on appelle la Saison des droits de l'homme, c'est-à-dire une abondante série de manifestations qui, pendant tout l'automne, vont marquer en France ce cinquantenaire. Le gouvernement français a tenu en effet non seulement à célébrer avec éclat cet anniversaire, mais à en faire l'occasion d'une réflexion utile et si possible concrète sur ce qui reste à faire, notamment en se mettant à l'écoute de ceux qui, plus que les Etats, sont devenus aujourd'hui les combattants de première ligne des droits de l'homme, à savoir les représentants des ONG.

« ÉTATS GÉNÉRAUX »

Les colloques vont foisonner pendant trois mois. La mission créée pour l'occasion, et présidée par Robert Badinter, en a prévu huit dans différentes villes de France, les manifestations officielles culminant en décembre par un colloque à l'Unesco et des cérémonies auxquelles seront conviées d'éminentes personnalités internationales qui ont incarné ce combat. Parallèlement, des « états généraux » internationaux des ONG se tiendront du 8 au 10 décembre au palais de Chaillot. Si l'un des axes de réflexion retenus par Robert Badinter est celui des nouveaux défis posés par les technologies modernes (biotechnique, informatique, environnement, etc.), c'est une problématique plus traditionnelle, relative aux droits fondamentaux définis en 1948, qui devrait dominer, avec le thème parallèle de la protection des militants des droits de l'homme. Les manifestations de Paris feront en effet écho à l'Assemblée générale des Nations unies qui, le 10 décembre à New York, devrait adopter enfin une déclaration – en négociation depuis pas moins de treize ans – rendant les Etats en principe responsables de la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et garants de leur sécurité.

Dans son discours de lundi à la Sorbonne, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a esquissé un bilan qu'il situe *« quelque part entre satisfaction et inquiétude »*. Il a cité notamment *« la sophistication croissante des techniques de torture, les images d'enfants en armes, les 22 millions de réfugiés que compte le monde »*, rappelé les manques persistants du droit international et les manquements à ce droit. Les deux principes de base que proclamaient les auteurs de la Déclaration de 1948 – celui de l'universalité des droits de l'homme et celui de leur indivisibilité – restent contestés.

Les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme n'ont pas de caractère coercitif, hormis la convention qu'ont adoptée les pays européens et l'accord sur la création d'une cour pénale internationale, signé à Rome en juillet mais qui n'a pour l'instant recueilli que trente-deux signatures. Le bon vouloir des Etats règne donc en la matière. A cet égard, Hubert Vedrine a insisté sur l'approche *« pragmatique »* qui est désormais celle du gouvernement français, préférant *« la persuasion et la coopération »* à la dénonciation pure et simple et à *« une conditionnalité trop rigide et parfois arrogante »* dans les relations internationales.

Claire Tréan

un dialogue prudent sur les libertés

Déclaration universelle, l'homme s'ouvre à Paris

L'Iran évoque une « menace majeure » de guerre avec les talibans

TÉHÉRAN. Après la chute du dernier bastion de l'opposition chiite en Afghanistan, lundi 14 septembre, le Guide de la République iranienne, l'ayatollah Ali Khamenei, a estimé qu'il y avait une *« menace majeure »* de guerre entre l'Iran et le régime des talibans, au pouvoir à Kaboul. Le guide a cependant ajouté que Téhéran cherchait à éviter la guerre, et il a affirmé qu'il attendait *« avec impatience »* une décision du gouvernement iranien sur la riposte à apporter aux talibans responsables de l'assassinat de diplomates et de journaliste iraniens lors de la prise de Mazar-i-Sharif, en août. Lundi soir, à l'aéroport de Téhéran, des milliers de personnes drapées de noir ont accueilli les dépouilles mortelles de sept des Iraniens tués, en présence notamment du chef de l'Etat Mohammad Khatami.

Les talibans ont affirmé, lundi, qu'ils avaient dépêché environ 25 000 hommes le long de la frontière avec l'Iran. L'armée iranienne a déployé quant à elle plus de 60 000 hommes dans la région, en plus de dizaines de milliers de Gardiens de la révolution. Des manoeuvres impliquant plus de 200 000 soldats iraniens sont aussi prévues la semaine prochaine. – *(AFP.)*

Viktor Tchernomyrdine confirme ses ambitions présidentielles

MOSCOU. L'ancien premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine, écarté du pouvoir la semaine dernière, lorsque la Douma à dominante communiste a investi à sa place Evgueni Primakov à la tête du gouvernement, a confirmé lundi 14 septembre qu'il serait candidat aux prochaines élections présidentielles, prévues en l'an 2000. Ses projets *« restent les mêmes qu'avant »*, a déclaré celui que Boris Eltsine avait désigné à la fin d'août, au début de la crise financière, comme *« un poids lourd »* capable de lui succéder à la tête de l'Etat. M. Primakov a de son côté poursuivi des *« consultations »* en vue de composer le nouveau cabinet et de proposer une politique économique.

Le rouble, que des experts jugent *« artificiellement »* soutenu par les banques russes devant rembourser des contrats à terme, a continué lundi de se redresser, à 9 roubles pour un dollar (contre 20 une semaine plus tôt). Les milieux financiers estiment toutefois probable une rechute de la monnaie russe.– *(Corresp.)*

EUROPE

■ **IRLANDE DU NORD : la première pièce du nouveau puzzle institutionnel** nord-irlandais a été mise en place, lundi 14 septembre, avec l'ouverture solennelle de l'assemblée semi-autonome d'Ulster au château de Stormont. Le temps presse pour les 108 députés catholiques et protestants élus en juin dernier : c'est en février 1999, soit *dans moins de six mois, que Londres doit transférer à l'assemblée « fantôme »* ses pleins pouvoirs en matière d'administration de la province, à l'exception de certains secteurs comme la défense, la police et la fiscalité. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : un Airbus A-310 des Turkish Airlines assurant un vol** intérieur avec quelque 84 personnes à bord a été détourné, lundi soir 14 septembre sur la ville de Trébizonde (sur la mer Noire) par un pirate de l'air qui a ensuite libéré les passagers sains et saufs avant de se livrer à la police, a annoncé le ministre turc des transports, Ahmet Denizolgun. Ce dernier a indiqué que selon certaines informations non encore confirmées, le pirate de l'air aurait agi par militantisme islamiste. Il aurait voulu protester contre l'interdiction du port du foulard islamique dans les universités. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le gouvernement israélien a accepté dimanche 13 septembre** l'augmentation du budget de la défense. Pour le ministre Yitzhak Mordehaï, cette première augmentation depuis douze ans va *« permettre de mener à bien la modernisation nécessaire face aux menaces à venir ». « Nous entrons aujourd'hui dans une période très instable »*, a ajouté M. Mordehaï. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE : Pékin a réaffirmé, lundi 14 septembre,** son intention de ne pas dévaluer sa monnaie, le yuan, au cours d'une table ronde sino-japonaise sur la crise économique en Asie. Cette réunion, la première de ce niveau consacrée exclusivement aux questions économiques régionales, survient après des mois de tensions sur les marchés financiers et boursiers. Les deux délégations ont échangé des informations sur la crise, sur les politiques économiques des deux pays ainsi que sur la meilleure façon de promouvoir une relance régionale. – *(AFP.)*

■ **AUSTRALIE : à deux semaines des élections législatives anticipées,** l'opposition travailliste a pris de l'avance sur la coalition conservatrice du Premier ministre John Howard, selon un sondage publié mardi 15 septembre. Les travaillistes recueilleraient 44 % des votes et les conservateurs 42 %, lors des élections du 3 octobre. Ce sondage montre que le soutien au parti « Une nation » de Pauline Hanson, prônant une politique raciste, est en légère baisse, à 7 %. – *(Reuters.)*

■ ***INDONÉSIE : de violentes manifestations et des pillages*** se sont déroulés, lundi 14 septembre à Medan, la grande cité marchande du nord de Sumatra, pour protester contre la hausse des prix, alors qu'à Djakarta, l'armée empêchait la tenue d'une manifestation d'étudiants qui voulaient protester contre le rôle de l'armée dans la vie politique du pays. A Medan, plusieurs milliers de chauffeurs de transports en commun en grève sont descendus dans la rue pour réclamer une baisse des prix des pièces détachées. Selon des résidants de cette ville, qui compte plus de 2 millions d'habitants, un centre commercial et plusieurs magasins ont été attaqués et pillés par la foule en colère. – *(AFP.)*

ENVIRONNEMENT

■ **NUCLÉAIRE : les sources radioactives sont utilisées sans précaution suffisantes** dans cinquante pays, a-t-on appris lors de la première conférence internationale sur le sujet, organisée par l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) à Dijon et qui s'achèvera le 17 septembre. Ces sources, contenant du cobalt, du césium ou de l'irridium, sont utilisées en médecine ou dans l'industrie. La dissolution de l'URSS, notamment, a affaibli le contrôle de ces objets radioactifs. – *(AFP.)*

Le sud du Mexique sinistré par des pluies diluviennes

MEXICO. Le Chiapas, l'un des Etats les plus pauvres du Mexique, situé dans le sud du pays, a connu en une semaine des pluies incessantes qui ont fait au moins 140 morts, plusieurs centaines de disparus et plus de 500 000 sans-abri. De graves risques d'épidémies menacent plus de 40 localités sur les 66 qui ont été déclarées zone sinistrée.

Le chef de l'Etat s'est rendu trois fois sur place et a comparé la situation au Chiapas à celle de Mexico lors du séisme de septembre 1985 qui avait fait quelque 10 000 morts. *« La faim sur la côte Pacifique du Chiapas est terrible »*, a rapporté lundi 14 septembre la radio privée Minitor. De nombreuses communautés indiennes demeurent isolées sans recevoir aucune aide. – *(AFP.)*

L'opposition et le pouvoir cambodgiens vont reprendre les négociations

Le roi Norodom Sihanouk tente une médiation pour sortir le pays de la crise post-électorale

Après une semaine de confrontations dans la rue, les dirigeants politiques cambodgiens ont repris le dialogue pour sortir d'une grave crise post-électorale, alors que le calme semble revenir à Phnom Penh. Gouvernement et opposition se sont dits prêts, lundi 14 septembre, à négocier *« sans pré-conditions »* sous les auspices de Norodom Sihanouk. Le roi recevra cette semaine les deux leaders de l'opposition.

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

Dans une société urbaine qui n'a pas encore trouvé ses marques, où l'ambiance est délétère, la crise politique de ces dernières semaines a trouvé un champ privilégié. La température y monte très vite et la violence y est fréquente. La capitale du Cambodge n'est pas une ville facile à gérer.

Sur les trottoirs des rues qui entourent le marché central, des légions de sans-abri campent de nuit, sous la menace constante d'un raid de police. A tous les carrefours, aux abords des marchés, devant les hôtels, des motocyclistes attendent le client. Les taxis n'existent pas et ces *« moto-doubles »*, ainsi qu'on les appelle parce qu'ils prennent des passagers payants, sont des gagne-petit – 20 francs les bons jours. Ils n'aiment pas les policiers, auxquels ils offrent une proie facile pour arrondir de très maigres salaires.

Les taudis jouxtent des propriétés luxueuses. Une forte proportion de gens, dans cette agglomération de plus d'un million d'habitants, sont sans véritable métier et vivent, le ventre creux, dans de semi-bidonvilles. Les toits des immeubles du centre ont été squattés par une population au chômage à peine déguisé. Surtout, une masse de jeunes désoeuvrés, nés *« après Pol Pot »*, donc à partir de 1979, traîne dans les rues. Les gosses de riches s'organisent parfois en bandes, pistolet sous la chemise. Ceux des pauvres, la *majorité*, cherchent les rares occasions de se distraire à bas prix.

Les armes, malgré leur interdiction, sont présentes un peu partout, même parmi les civils. Phnom Penh connaît ses vagues de vols à main armée. Il arrive qu'on tue pour voler une moto ou que des commerçants chinois soient enlevés pour une rançon. Ou que, l'alcool aidant, une simple dispute sur la terrasse d'un bistrot dégénère en fusillade. Parfois, une grenade est dégoupillée, d'autres fois, on se contente de tirer en l'air.

Depuis le rétablissement de la liberté religieuse en 1990, les effectifs des pagodes ont gonflé. Les familles pauvres ont donc repris l'habitude d'envoyer l'un de leurs trop nombreux enfants comme novice chez les bonzes, ce qui fait une bouche de moins à nourrir. Dans les centres universitaires, depuis le retrait des enseignants vietnamiens ou russes, souvent remplacés par des Occidentaux, le climat s'est libéralisé. Ce qui contribue à la première intrusion des étudiants dans la vie politique, de façon relativement indépendante.

Le 26 juillet – et ce n'était pas la première fois – Phnom Penh a voté contre le pouvoir en place en donnant les deux tiers de ses voix à l'opposition. *Ces dernières semaines*, les manifestations antigouvernementales, pour contester le résulat des élections, se sont appuyées sur les motards, sur les novices des pagodes, très souvent en première ligne, sur les adolescents des rues et sur un premier petit noyau d'étudiants galvanisés, notamment, par l'exemple offert par les Indonésiens. *L'interdiction des* manifestations, le 7 septembre, et le déploiement des forces de l'ordre n'empêchent pas qu'un attroupement dispersé dans une rue se reforme aussitôt dans la rue suivante. Certaines rancoeurs sont, en outre, tenaces.

Jean-Claude Pomonti

Le prince Ranariddh veut « éviter un bain de sang »

Chef du parti royaliste Funcinpec, le prince Norodom Ranariddh a déclaré, lundi 14 septembre, que l'opposition cambodgienne était *« prête à négocier »* une solution à la crise pour *« éviter un bain de sang »*. Il a de nouveau lancé un appel aux partisans de l'opposition à mettre fin aux manifestations – qui durent depuis trois semaines – en attendant le résultat de pourparlers entre les partis. *« Nous sommes arrivés à un nouveau tournant, celui des négociations, pas des manifestations »*, a estimé le prince. – *(AFP, AP.)*

DROIT CIVIL Le débat sur le pacte civil de solidarité (PACS), objet d'une proposition de loi de la gauche visant à étendre aux couples non mariés, sans distinction de sexe, certains droits attachés au mariage, embarrasse la droite. Globalement hostile à ce qu'elle considère comme une *« parodie de famille »*, selon les termes du RPR, l'opposition redoute d'adopter une attitude purement réactionnaire. ● À GAUCHE, où le gouvernement et les responsables socialistes se sont employés à purger le projet de toute référence au mariage, les associations laïques font valoir que le droit à l'adoption ne saurait être fermé par principe aux femmes ou hommes homosexuels ayant contracté un PACS. ● LES ÉGLISES sont réservées sur la formule proposée. Les évêques sont plutôt hostiles, tandis que la Fédération protestante appelle à réfléchir. *(Lire notre éditorial page 15.)*

La droite craint d'être « ringardisée » par son refus du PACS

Le pacte civil de solidarité, proposé par la gauche pour donner une existence juridique et fiscale aux unions hors mariage, hétérosexuelles ou homosexuelles, est combattu globalement par l'opposition, dont certains responsables redoutent cependant l'accusation d'archaïsme

RINGARDS. Le mot a été lâché par Claude Goasguen (DL, Paris) lors des journées parlementaires de Démocratie libérale, les 8 et 9 septembre à Poitiers. Selon M. Goasguen, la proposition de loi socialiste sur le pacte civil de solidarité (PACS), qui sera discutée le 9 octobre, en séance publique, par l'Assemblée nationale, tente d'opposer les *« ringards de droite »* et les *« progressistes »* de gauche.

Il y a là un *« piège manifeste dans les jours qui viennent »*, s'est inquiété M. Goasguen. Non seulement l'opposition risque, selon lui, de donner l'impression d'être, encore une fois, à la remorque sur le terrain des mœurs – évoquant le PACS, M. Goasguen a reconnu, à la fin des journées parlementaires, que, *« sur les sujets de société, la droite n'a pas souvent la même cohérence que sur l'économie »* –, mais surtout elle peine à parler d'une seule voix sur ce texte, alors qu'elle multiplie les signes d'une unité retrouvée. Se diviser sur un tel sujet, dès le début de la session parlementaire, augurerait mal du fonctionnement de l'intergroupe RPR-UDF-DL de l'Assemblée, que tous les dirigeants de l'opposition appellent de leurs voeux.

Chacun parle en effet à titre personnel. Les groupes parlementaires n'ont pas encore arrêté leur position sur la proposition de loi : le RPR devrait se prononcer le 22 septembre à l'Assemblée, la veille de l'examen du texte par la commission des lois, et l'UDF lors des journées parlementaires du 17 au 19 septembre à La Colle-sur-Loup, dans les Alpes-Maritimes, même si le PACS ne figure pas officiellement au programme. L'éventail des positions est large. Peu suivi, même au sein de son groupe, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, s'est dit *« ouvert »* à l'idée de régler les *« problèmes réglementaires et contractuels auxquels se heurtent des projets de vie en commun »* (*Le Monde* du 4 octobre 1997).

> « La France va être la seule au monde à adopter une telle législation »

À l'UDF, les positions sont divergentes, reconnaît l'entourage de Philippe Douste-Blazy, président du groupe de l'Assemblée nationale. Dans une réponse mi-chèvre mi-chou, M. Douste-Blazy s'est dit ouvert à un débat, tout en affirmant sa conviction que *« la vie privée doit être respectée »*, lors de son passage au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI » (*Le Monde* du 8 septembre).

Au RPR, Nicolas Sarkozy, tout en se défendant d'un *« jugement moral »*, se montre plus que réservé sur *« le très critiquable projet de PACS »* (*Le Monde* du 10 septembre) : le secrétaire général du RPR déplore que le gouvernement, dans un premier temps, *« démantèle la politique familiale »*, puis, aujourd'hui, annonce la création d'*« un statut fiscal pour les couples homosexuels »*. Le RPR a publié, le 4 septembre, un communiqué dénonçant *« un ersatz de mariage »* et *« une parodie de famille »*. Charles Pasqua a indiqué qu'il se pliera à la décision de son parti, mais, *« à titre personnel »*, il se déclare *« plutôt favorable »*.

Edouard Balladur (RPR, Paris) semble avoir changé d'avis : après s'être dit favorable, du moment que le PACS n'est pas enregistré à la mairie et n'ouvre pas le droit à l'adoption, l'ancien premier ministre nous a déclaré, lundi 14 septembre, que, *« aussi tolérant et respectueux que l'on puisse être de la liberté d'autrui, on ne peut approuver cette initiative »*. *« Celle-ci est prise au moment où le gouvernement et la majorité mettent en cause la politique familiale sur laquelle repose l'avenir de la société »*, observe-t-il. D'autres préfèrent attendre avant de se prononcer, et ils ont beau jeu de rappeler que la formule du PACS évolue en permanence. Ringards ? Patrick Devedjian (RPR) s'offusque. *« La France va être la seule au monde à adopter une telle législation que le PACS... Je veux bien que le reste du monde soit ringard ! »*, s'exclame le député des Hauts-de-Seine. Selon M. Devedjian, il y a *« deux façons »* de s'opposer au PACS, une *« conservatrice »* et une *« libérale »*. C'est, bien entendu, de la seconde manière que le député des Hauts-de-Seine entend critiquer la proposition de loi socialiste. M. Devedjian qualifie de *« nulles »* les récentes déclarations de Guy Teissier (DL, Bouches-du-Rhône), le 10 septembre, qui juge que le PACS *« a été inventé par un député gay pour satisfaire des revendications du lobby homosexuel et honorer une promesse électorale prise devant la communauté gay »*.

Reprenant sa robe d'avocat, M. Devedjian affirme que le PACS va poser des problèmes de *« responsabilité civile »* analogues à ceux que soulèvent les cas de rupture de fiançailles ou de promesse de mariage. *« Même si le PACS n'est pas un mariage... »*, se rattrape-t-il. Le PACS élude, selon lui, les *« vrais retards législatifs »*. Il cite, par exemple, le droit des successions. Dans la formule actuelle du PACS, le partenaire survivant d'un « pacsé » qui peut attester de cinq ans de vie commune doit payer les droits de succession – taxés à 60 % –, mais il bénéficie d'une franchise de 330 000 francs. M. Devedjian dénonce la conduite *« hypocrite »* du gouvernement qui, selon lui, fait l'économie d'une véritable réforme du droit des successions, tout en agitant des *« symboles »* en direction des couples homosexuels.

Le député des Hauts-de-Seine prône, au contraire, une *« liberté de disposer de son bien à sa convenance »*, qu'il soutiendra lors du débat budgétaire : M. Devedjian annonce son intention de déposer des amendements pour faciliter la transmission des biens et alléger la fiscalité des couples non mariés. Par ailleurs, il estime urgent d'améliorer le *« statut de l'épouse »*, qui, en l'absence de testament, *« n'hérite que du huitième de la succession »* de son conjoint défunt. Le mariage d'abord !

Clarisse Fabre

La gauche élimine du texte tout ce qui pourrait créer la polémique

EN TROIS SEMAINES, les députés de gauche qui travaillent, avec le gouvernement, sur le PACS auront tout entendu. L'accusation de militer en faveur du mariage des homosexuels comme le soupçon de succomber à la pudibonderie. Ils ne s'attendaient pas à autre chose : le sujet a toujours été brûlant.

« Déjà, lorsque nous avons voulu permettre qu'un enfant puisse porter le nom de sa mère, cela a été une levée de boucliers », assure Jean-Pierre Michel (MDC), auteur de la proposition de loi avec le socialiste Patrick Bloche. Tous deux seront rapporteurs du texte pour leurs commissions respectives. *« Les choses sont très passionnelles dès que l'on touche aux mœurs et aux droits de l'individu »*, observe M. Michel.

Pourtant, cette fois, la consigne a été clairement donnée par Lionel Jospin. Il faudra dé-mi-ner. Déjà, Elisabeth Guigou a dû souligner à nouveau, dans *Le Journal du dimanche* du 13 septembre, que le PACS n'est *« ni un mariage, ni même un pas vers la reconnaissance du mariage homosexuel »*.

LEÇON DE CHOSES

A trois semaines du débat en séance publique, la gauche s'applique à éliminer du texte tout élément qui pourrait encore éveiller la polémique avec la droite, mais aussi avec une opinion qui a vu avec satisfaction le gouvernement se préoccuper de la famille.

Les députés socialistes se sont donc aperçus, parfois un peu brutalement, que rien ne serait laissé au hasard. Et surtout pas les éléments qui pourraient apparenter le PACS à un mariage (*Le Monde* du 2 septembre). Le mardi 8 septembre a donné une petite leçon de choses pour ceux qui pensaient que le débat était encore très ouvert. Dans la première version de la proposition de loi, le PACS devait se conclure à la mairie ? *« Il n'en est pas question ! »*, a fait savoir le gouvernement.

Pour éviter toute division du groupe le plus important de la majorité, Jean-Marc Ayrault, qui le préside, a donc pris sur lui de faire voter d'emblée, lors d'une des premières réunions de rentrée du groupe, la petite centaine de députés PS présents (sur deux cent quarante-trois) sur le principe d'un PACS déposé au tribunal de grande instance. *« Ce choix a été fait pour écarter définitivement le principe de la mairie »*, ont immédiatement protesté quelques députés, parmi lesquels M. Bloche et Catherine Tasca, présidente de la commission des lois. Il n'empêche, ce débat-là paraît bien écarté.

L'ADOPTION, SUJET DÉLICAT

Reste la difficile question de l'adoption. Les députés et le gouvernement ont pris soin de ne pas ouvrir le droit à l'adoption ou à la procréation assistée aux contractants d'un PACS, mais la gauche est bien consciente que le sujet surgira au coeur du débat. Déjà, lors des auditions organisées par la commission des lois, les associations portant les revendications homosexuelles mais aussi l'Union des familles laïques, proches de la gauche, ont évoqué la question. Sur le plan des principes, elles considèrent que *« tous les couples doivent avoir les mêmes droits »*. Elles observent, aussi, que si l'article 343 du code civil permet aujourd'hui à un célibataire de plus de vingt-huit ans d'adopter un enfant, un couple contractant un PACS n'aura pas ce droit.

De fait, aujourd'hui, l'aide sociale à l'enfance de chaque département, qui délivre, après une enquête de neuf mois, son agrément avant une adoption, ne donne son accord que très difficilement à un célibataire et jamais à un couple homosexuel. Et le PACS n'y changera rien.

Bernard Tepper, vice-président de l'Union des familles laïques, fait valoir qu'*« on ne peut restreindre un droit »* et que *« si les célibataires peuvent adopter*, a fortiori, *les couples "Pacsés", qui font donc la preuve de leur stabilité, doivent pouvoir aussi le faire »*. *« Le PACS ne restreint pas le droit*, dit Mme Tasca, *mais il ne crée pas un cadre supplémentaire à l'adoption. »* Plus politiquement, pourtant, la présidente de la commission des des lois ajoute : *« Ceux qui militent pour ouvrir aux homosexuels la possibilité d'adopter un enfant sont très minoritaires. Si nous voulons faire aboutir le PACS, mieux vaut ne pas ouvrir ce débat. »*

Car la gauche, si elle est convaincue que la société est mûre pour résoudre les difficultés de nombreux couples non mariés, est aussi persuadée que certains sujets sont encore tabous. Ayant réussi à éviter les premiers écueils sur lesquels la droite espérait la voir naviguer, elle ne voudrait pas être repoussées vers eux par son aile la plus radicale.

Raphaëlle Bacqué

Le concubinage n'existe pas pour les homosexuels

IL A DÉJÀ fait enlever quelques meubles de son appartement, pour les mettre à l'abri chez sa sœur. Le temps presse car, à partir du 20 septembre, Stéphane Lemarchand, trente-trois ans, est susceptible d'être expulsé de son logement. Le 20 mars, le tribunal de grande instance de Paris lui a accordé un délai de six mois pour libérer l'appartement de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) dans lequel il vit depuis plus de cinq ans. Le bail en avait été consenti à son ami, Gilles, le 15 février 1992. Ils y avaient vécu ensemble jusqu'au décès de ce dernier, le 1er novembre 1996. Dix-neuf jours exactement après la mort de Gilles, l'OPAC de Paris demandait à M. Lemarchand de quitter les lieux, *« étant donné que l'engagement de location était exclusivement consenti »* à son ami.

M. Lemarchand a demandé à bénéficier du maintien dans les lieux en vertu de la loi du 1er septembre 1948. L'article 5 précise que *« le bénéfice du maintien dans les lieux appartient, en cas de décès du locataire (...), au conjoint »*. Le tribunal a considéré que M. Lemarchand, *« bien qu'ayant vécu avec Gilles »*, *depuis 1992 jusqu'au décès de ce dernier, ne peut prétendre avoir été le conjoint de son ami »* et doit donc quitter les lieux. Son avocat lui a déconseillé de faire appel. *« C'était sans espoir s'agissant d'un couple d'homosexuels*, indique Me Fabrice Pommier, *alors que, en cas de concubinage entre un homme et une femme, le maintien dans les lieux ou le transfert du bail aurait pu se faire. »*

« UNE SITUATION TRÈS RARE »

Toute évolution sur le transfert du droit au bail entre concubins homosexuels a été bloquée par la Cour de cassation. Le 17 décembre 1997, la Cour rejetait le pourvoi d'un homme qui demandait le transfert du bail à son profit après le décès de son ami. Il invoquait la loi du 6 juillet 1989, qui dispose que *« lors du décès du locataire, le contrat de location est transféré (...) au concubin notoire (...) qui vivait avec lui depuis au moins un an à la date du décès »*. Or, la Cour de cassation a considéré que *« le concubinage ne peut résulter que d'une relation stable et continue ayant l'apparence du mariage, donc entre un homme et une femme »*. Elle a donc rejeté le pourvoi.

Cette décision avait conforté la volonté des associations d'homosexuels d'obtenir une législation précisant les droits des couples homosexuels. Depuis l'apparition de l'épidémie de sida, elles étaient confrontées à l'expulsion de concubins endeuillés. Tous les projets, du contrat d'union sociale (CUS) au PACS, font explicitement mention du tranfert de bail.

Selon le projet de pacte civil de solidarité, deux signataires d'un PACS depuis au moins un an pourront bénéficier du transfert de bail. C'est une maigre consolation pour M. Lemarchand. *« Je vis grâce aux Assedic et à mon petit boulot dans une crêperie, et je ne pourrai jamais trouver un logement dans le privé »*, indique-t-il. De son côté, l'OPAC de Paris précise qu'*« une telle situation est très rare, les baux étant en général rédigés aux noms des deux occupants »*. L'OPAC souligne aussi que M. Lemarchand ne paie plus son loyer. *« A quoi bon ? »*, soupire celui-ci, en montrant une attestation d'assurance pour l'appartement, établie en 1992 à son nom et à celui de son ami. S'il avait vécu en couple hétérosexuel, ce document lui aurait permis de rester dans l'appartement.

Michèle Aulagnon

Les Eglises de France, réservées, peaufinent leurs positions

L'Episcopat redoute une « confusion relationnelle » accrue, les protestants souhaitent un « encadrement juridique et fiscal »

VIGILANCE, mais sans alarme. La relance du débat sur les nouvelles formes d'union civile a suscité depuis longtemps les réserves des Eglises de France, attachées à la défense de l'institution du mariage. A l'approche de la discussion du 9 octobre à l'Assemblée nationale, elles peaufinent leurs positions. Le Conseil permanent de l'épiscopat devait adopter une déclaration, mercredi 16 septembre, qui se présentera comme une *« contribution positive »* au débat, mais qui risque d'être interprétée d'abord comme une opposition de fond – malgré les nuances formulées dans la dernière version du projet – à toute forme de « pacte civil ».

Mgr Louis-Marie Billé, président de la Conférence des évêques, qui s'était entretenu du sujet en 1997 avec Lionel Jospin et le 27 janvier avec Elisabeth Guigou, a déjà fait connaître, le 11 septembre à Lyon, où il vient d'être installé comme archevêque, ses *« profondes réserves »* sur un texte qui, pour lui, risque d'aggraver la confusion des unions et des alliances et de conduire à une dégradation du lien matrimonial, dont l'Eglise catholique fait le fondement même de la vie sociale. Le président de l'épiscopat a comparé le PACS à *« une valise à double fond »* : il ne s'agit pas de légaliser l'homosexualité, a-t-il convenu, mais, *« à moins d'être aveugle et sourd, il est clair que cette loi aura été voulue comme un premier pas »*.

« PRÉCIPITATION »

Ce qui a d'abord frappé les responsables catholiques, c'est la *« précipitation »* avec laquelle ce projet a été préparé, rédigé et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. *« Pour les lois bioéthiques, on avait pris le temps*, dit un conseiller de l'épiscopat. *Cette fois, on fait le forcing, comme s'il s'agissait d'un projet anodin. »* L'épiscopat entend surtout alerter l'opinion sur les conséquences d'un texte qu'on aurait tort de confondre, estime-t-il, avec un simple alignement du droit sur une réalité vécue par des couples homosexuels et concubins, au bénéfice d'une « régularisation » de leur situation fiscale ou sociale.

La loi risque de servir demain, ajoutent en substance les évêques, de référence symbolique et normative à des tendances sexuelles particulières. *« Est-il nécessaire qu'une loi vienne ajouter à la confusion relationnelle que nous connaissons ? »*, interroge Mgr Billé. C'est l'un des points forts de l'argumentation catholique que développait déjà Tony Anatrella, psychanalyste, auteur de *La Différence oubliée* (éditions Flammarion). *« La société ne peut pas reconnaître un couple homosexuel comme elle reconnaît le couple hétérosexuel*, dit-il au *Monde*. *Ou c'est confondre les rôles par exemple entre un enfant et un adulte, entre un homme et une femme. Une chose est de vivre des tendances homosexuelles, autre chose est de vouloir inscrire l'homosexualité dans la loi. »*

NON-CONFUSION DES SEXES

Conseiller de l'épiscopat, M. Anatrella ajoute que, si l'on se met à brouiller les pistes, *« quelque chose de grave se produira au niveau du psychique et de la symbolique, c'est-à-dire de tout ce qui construit l'imaginaire social »*. Et si des discriminations existent pour des couples non mariés, la voie administrative suffirait pour les supprimer, répétera l'épiscopat le 16 septembre.

Les Eglises protestantes ne sont pas plus enthousiastes devant le projet. Sans doute entendent-elles lutter contre l'*« ostracisme »* et la *« stigmatisation »* dont souffrent les homosexuels, mais elles entendent rappeler aussi que le principe de la non-confusion et du respect de la différence des sexes est constitutif de toute vie sociale.

Aussi, dans des « éléments de réflexion » publiés lundi 14 septembre, la Fédération protestante de France rappelle que le PACS *« ne nous paraît pas apporter des possibilités suffisamment nouvelles par rapport à la législation existante pour répondre à la hauteur des enjeux »* et que, *« dans l'attente de la législation plus ambitieuse que nous souhaitons, il nous semble suffisant de prévoir un encadrement juridique et fiscal des diverses formes du vivre ensemble »*.

Henri Tincq



La démission de François Santoni d'A Cuncolta témoigne des divisions des nationalistes corses

L'ancien secrétaire national juge « dangereuse » l'action politico-militaire clandestine

Secrétaire national d'A Cuncolta, vitrine légale du FLNC-canal historique, François Santoni vient de démissionner de ce mouvement. Il dénonce, en effet, les nouvelles orientations et l'absence de *« véritable projet politique »* du principal mouvement nationaliste corse. Il juge aujourd'hui *« dangereuse »* l'action politico-militaire clandestine et *« inapplicable »* l'impôt révolutionnaire.

BASTIA
de notre correspondant

François Santoni, le secrétaire national d'A Cuncolta independentista, en détention provisoire à la prison de la Santé depuis vingt et un mois dans le cadre d'une affaire d'extorsion de fonds, vient de *« signifier »* sa démission dans un courrier adressé à l'exécutif de son mouvement. Le texte de cette lettre de neuf lignes a été adressé par son auteur à plusieurs rédactions insulaires avant même que sa décision soit rendue publique par ses compagnons de lutte.

François Santoni explique ne plus partager *« les visions stratégiques du mouvement ainsi que la tactique engagée »* et se refuse à *« cautionner la situation et les événements qui pourraient en découler, et la violence en général »*.

Dans un communiqué laconique, A Cuncolta independentista, vitrine légale du FLNC-canal historique, prend simplement acte de cette décision. Bien que prise de court par la dimension publique donnée à sa démarche par son ancien dirigeant, l'organisation nationaliste assume le divorce en précisant : *« Les réactions de notre parti sont fixées par la majorité des militants lors de notre assemblée générale, mais chacun demeure libre de ne pas les partager. »*

Le retrait de François Santoni consacre ainsi l'échec des partisans de la stratégie du « processus de paix », que l'ancien secrétaire national avait dirigé jusqu'au point d'orgue de la conférence de presse clandestine du FLNC-canal historique à Tralonca en janvier 1996. Incarcéré depuis le mois de décembre de la même année, François Santoni s'est vu peu à peu dépossédé de l'autorité dont il jouissait dans les sphères légales et clandestines de son mouvement. Parallèlement, la politique de fermeté et de refus de tractations secrètes pratiquée par Jean-Pierre Chevènement en Corse incitait les plus radicaux des nationalistes à durcir leur ligne.

« ABUS DE CONFIANCE »

Ainsi, le FLNC-canal historique affirmait, le 28 juillet 1998 : *« Il est facile de prévoir que les mois à venir seront lourds d'événements parfois dramatiques. Le temps est passé de tenter de ramener à la raison un gouvernement démuni de toute politique (...). Ce n'est que par le rapport de forces constant et sur tous les terrains que les Corses pourront impulser les changements nécessaires. »*

Dans le même temps, A Cuncolta naziunalista se débaptisait pour devenir A Cuncolta independentista et affirmait ainsi son seul objectif de rupture avec la France. Dans un autre courrier adressé, il y a quelques jours, au journal *La Corse*, François Santoni dénonce la nouvelle stratégie du mouvement : *« Proposer aux militants de se lancer dans une lutte sans avoir un véritable projet politique à l'appui, mais uniquement un mot d'ordre, certes porteur dans le milieu nationaliste et qui est le rêve de chacun d'entre nous, est un véritable abus de confiance. »* L'ancien responsable de A Cuncolta tente ainsi d'alerter ceux qui peuvent lui rester fidèles en les incitant à s'interroger sur l'emploi de la violence et du racket politique.

« Il faut s'interroger sur le problème de la violence. Je ne serai pas de ceux qui la qualifie d'injustifiable. Ce serait de ma part un reniement, mais encore plus un mensonge énorme. Mais je considère que l'action politico-militaire clandestine dans un contexte aussi atomisé devient dangereuse et peut se prêter à toutes sortes de manipulations, voire provoquer des dérapages extrêmement préjudiciables. Pour moi, aujourd'hui, elle ne doit pas être utilisée. Ce raisonnement, je l'applique de la même manière à l'impôt révolutionnaire car si, pour moi, il est nécessaire à une véritable organisation clandestine, il est aujourd'hui inapplicable techniquement et provoque d'inévitables dérives », écrit M. Santoni.

Ce constat de faillite dressé depuis sa cellule de la prison de la Santé par celui qui apparaissait, il y a quelques mois encore, comme un chef incontestable est certainement inspiré de récents événements alarmants. Le dernier en date s'est déroulé à la fin du mois d'août et concerne un homicide volontaire dont les enquêteurs du SRPJ n'ont toujours pas établi les circonstances exactes de la réalisation, mais qui aurait pu opposer deux militants nationalistes de bords antagonistes au sortir d'une fête de village à Luciana, au sud de Bastia, dans l'un des fiefs du FLNC-canal historique. Ce drame et les réactions qu'il provoque dans l'ensemble de la mouvance nationaliste alourdissent la tension entre frères ennemis d'une cause où l'idéologie est moins présente que le désir de vengeance des uns et de prise d'intérêts des autres.

François Santoni, dont le dossier judiciaire ne comporterait pas de charges accablantes, pourrait retrouver dans quelques semaines une liberté conditionnelle et, à cette occasion, contrer plus directement la ligne dure de ses anciens amis de A Cuncolta independentista.

Michel Codaccioni

Bernard Bonnet et Bernard Legras reçus à Matignon

Lionel Jospin, a reçu, lundi 14 septembre, pendant une heure et demie, à l'hôtel Matignon, le préfet de Corse, Bernard Bonnet, et le procureur près la cour d'appel de Bastia, Bernard Legras. Au terme de la rencontre, les services du premier ministre ont diffusé un communiqué dans lequel M. Jospin leur réaffirme *« son soutien et celui de l'ensemble du gouvernement en vue de l'établissement de l'état de droit en Corse, condition du développement économique, social et culturel de l'île »*. Cette réunion, précise-t-on à Matignon, n'était pas destinée à examiner des situations individuelles. Le chef du gouvernement a abordé la question de la collaboration entre les deux hommes et s'est enquis des besoins (moyens, organisation et procédures) exprimés par chacun d'entre eux. Auparavant, MM. Bonnet et Legras avaient participé à une réunion organisée par le directeur du cabinet du premier ministre, Olivier Schrameck, avec les directeurs de cabinet des ministres concernés par le dossier corse.

M. Chevènement a été informé de l'accident d'anesthésie dont il a été victime

Son état de santé s'améliore rapidement

LA DISCRÉTION imposée par la famille du ministre de l'intérieur sur l'évolution de l'état de santé de Jean-Pierre Chevènement a été rompue, mardi 15 septembre, sur France 2, par Georges Sarre. Le président délégué du Mouvement des citoyens, que préside M. Chevènement, a assuré que l'*« amélioration »* de l'état de santé du ministre *« s'effectue à un rythme meilleur qu'annoncé »*. Vendredi 11 septembre, au lendemain de la publication par l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, à Paris, du dernier bulletin de santé du ministre de l'intérieur annonçant la sortie du coma dans lequel il était tombé, le 2 septembre, après un grave accident d'anesthésie, Lionel Jospin s'était *« réjoui »* de cette évolution. M. Chevènement avait pu, selon le communiqué médical, *« reconnaître ses proches »* et il était *« conscient de ce qui se passe autour de lui »*.

Selon une bonne source, cette amélioration se poursuit à un rythme soutenu. Pour la première fois, les proches du ministre de l'intérieur font des commentaires teintés d'optimisme. *« C'est encourageant*, a ainsi déclaré M. Sarre. *C'est une évolution tout à fait positive. »* Il a précisé que le président-fondateur du MDC manifeste *« absolument »* le désir de communiquer, même s'*« il ne peut pas s'exprimer »*. En effet, une sonde est maintenue en place, assurant la ventilation artificielle de M. Chevènement. Selon la même source, l'équipe médicale envisagerait d'interrompre le système de respiration assistée dans les derniers jours de cette semaine afin de savoir si le patient est en mesure de respirer normalement. Seul le retour à une respiration spontanée permettra à l'équipe médicale de pratiquer les examens radiologiques indispensables au bilan neurologique. On indique, de source médicale, que l'évolution favorable de l'état de santé du ministre de l'intérieur rend d'autant moins urgente la pratique de ces examens que le comportement de M. Chevènement est de bon augure.

Des médicaments sédatifs sont administrés à M. Chevènement pour lui permettre de supporter l'inconfort et la souffrance dus à l'intubation. Pour autant, M. Chevènement est conscient et a pu être récemment informé de l'accident dont il a été victime et de sa situation médicale actuelle. Selon cette même source, il aurait indiqué qu'il avait compris les explications fournies par les médecins. Le ministre est toujours placé sous dialyse.

Interrogé, mardi, sur un éventuel remaniement gouvernemental, M. Sarre a affirmé que *« la question du remplacement de M. Chevènement ne se pose pas »*. *« Le président de la République et le premier ministre ont pris des dispositions durables qui permettent le fonctionnement de l'Etat »*, a-t-il dit, en évoquant l'intérim assuré par Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer. On laisse entendre, dans les milieux gouvernementaux, que l'intérim assuré Place Beauvau par M. Queyranne pourrait durer, si nécessaire, jusqu'en juin 1999.

Olivier Biffaud

Jack Lang souhaite « une campagne internationale » aux européennes

DANS UN ENTRETIEN au *Figaro* du 14 septembre, Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, affirme qu'il n'a *« jamais exprimé la moindre demande »* concernant la tête de liste socialiste aux élections européennes, hypothèse évoquée par Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire de la fédération du Parti socialiste de Paris (*Le Monde* du 15 septembre). *« Je ne me suis jamais posé la question »*, affirme M. Lang, qui énonce *« deux préalables »*.

L'ancien ministre de la culture estime que *« les vieilles chansons sur l'Europe des travailleurs »* ne soulèveront pas *« les enthousiasmes et les cœurs, surtout chez les jeunes »*. Soubaitant *« que les socialistes mènent une vraie campagne internationale »*, il suggère que *« le numéro deux de chaque liste soit un citoyen d'un autre pays »*.

Le gouvernement va consulter les Français sur le système de santé

LE SECRÉTAIRE D'ETAT à la santé, Bernard Kouchner, a installé, lundi 14 septembre à Besançon, le premier comité de pilotage régional des états généraux de la santé. *« J'attends d'abord de ces états généraux une exploration de notre système de santé,* a-t-il précisé. *Je souhaite qu'il y ait des centaines de réunions, de vrais débats, une transparence totale. »* M. Kouchner a annoncé que le gouvernement allait *« recueillir l'avis de tous les Français par un questionnaire envoyé dans tous les foyers »*.

Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales ont été chargées d'organiser ces états généraux jusqu'en février 1999 (journées portes ouvertes, forums thématiques...). Dans chaque région, un thème particulier sera approfondi. M. Kouchner a également annoncé le dépôt d'un projet de loi d'ici au début de 1999 afin de réviser la loi de 1975 sur les handicapés.

DÉPÊCHES

■ **MÉDECINS : les médecins doivent cesser toute activité médicale libérale** *« au plus tard le 30 septembre »* pour profiter de l'ancien dispositif de retraite anticipée, plus avantageux que le nouveau système prévu par un décret publié au *Journal officiel* du 5 septembre, a indiqué, lundi 14 septembre, la Caisse autonome de retraite des médecins français. Passé cette date, un nouveau plafond annuel, plus faible (192 853 francs) que ceux accordés actuellement (jusqu'à 245 552 francs), s'appliquera au 1er janvier 1999 aux allocations de remplacement de revenu accordées à ces médecins. Ce dispositif avait été prévu dans le cadre de la réforme de la Sécurité sociale afin de réduire le nombre de médecins libéraux.

■ **STOCK-OPTIONS : le ministère des finances souhaite** qu'une réforme soit inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, tendant à favoriser les stocks-options, par un allègement des cotisations sociales patronales. L'idée ne fait pas l'unanimité et devra être arbitrée par Lionel Jospin.

■ **UDF : trente présidents et délégués départementaux de l'UDF ont symboliquement présenté,** lundi 14 septembre, à la veille de l'élection du nouveau président de l'UDF, qui se tient mercredi 16 septembre, leur démission de l'UDF *« pour demeurer au sein de Démocratie libérale »*, présidée par Alain Madelin.

■ **RÉFORME DE L'ÉTAT : la commission de modernisation des services publics, instance paritaire, devait se réunir,** mardi 15 septembre, pour examiner les rapports des groupes de travail sur la réforme de l'Etat installés en avril par le ministre en charge de ce dossier, Emile Zuccarelli. Ils proposent notamment de créer un nouveau mode de coopération des services déconcentrés de l'Etat, les *« délégations interservices »*, et de réduire le nombre des chapitres de la nomenclature budgétaire des crédits d'intervention.

■ **MPF : Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, s'est *« étonné »*,** lundi 14 septembre, du *« soutien scandaleux apporté »* par Daniel Cohn-Bendit à Hans-Joachim Klein, complice présumé du terroriste Carlos, arrêté la semaine dernière en France. *« Il est inadmissible que la tête de liste aux élections européennes d'un parti représenté au gouvernement Jospin prenne fait et cause pour un terroriste rouge qui a commis des attentats sanglants »*, ajoute M. de Villiers, alors que M. Cohn-Bendit est pressenti pour conduire la liste des Verts à ce scrutin.

■ **MOUVEMENT DES CITOYENS : Georges Sarre, président délégué du Mouvement des citoyens, a réaffirmé,** mardi 14 septembre sur France 2, le souhait de son parti que Jacques Chirac soumette le traité d'Amsterdam à référendum. S'il revient au Parlement de le ratifier, les députés et sénateurs du MDC voteront contre ce texte, a-t-il précisé. Sur les élections européennes, M. Sarre s'est félicité que l'ancien ministre de l'intérieur Charles Pasqua *« envisage de présenter une liste »*. *« Il faut qu'il y ait un vrai débat en France sur la question européenne. Si à droite il y a plusieurs listes, tant mieux »*, a-t-il dit.

Le patronat réclame plus de flexibilité dans le bâtiment et les travaux publics

Les négociations sur les 35 heures s'ouvrent dans un climat tendu avec les syndicats

Les négociations sur le passage aux 35 heures se sont engagées, lundi 14 septembre, dans le bâtiment et les travaux publics. Les propositions du patronat, qui préconise plus de flexibilité et une annualisation du temps de travail, en s'inspirant de l'accord dans la métallurgie, ont provoqué de vives réactions syndicales. A la différence de FO, la CGT envisage de signer l'accord conclu le 10 septembre dans l'artisanat du bâtiment.

LES DEUX FÉDÉRATIONS patronales du bâtiment (FFB) et des travaux publics (FNTP) ont réuni conjointement les syndicats du secteur, lundi 14 septembre, pour leur soumettre, lors d'une première séance de négociations, un projet d'accord sur le passage aux 35 heures. Comme leurs dirigeants l'avaient annoncé, les propositions de ces deux grandes fédérations du CNPF s'inspirent largement de l'*« accord national sur l'organisation du travail »* négocié, en juillet, par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM).

Ainsi, comme leurs homologues de la métallurgie, la FFB et la FNTP ont opéré une lecture minimaliste de la loi Aubry, réduite à l'article premier, celui qui rend obligatoire le passage aux 35 heures au 1er janvier 2000 dans les entreprises de plus de vingt salariés, au 1er janvier 2002 pour celles de moins de vingt. Il n'est pas question d'embauches. L'idée est de *« permettre aux entreprises de faire face aux 35 heures »* par le recours au tout-flexible. *« Le premier moyen pour rendre applicable les 35 heures, c'est la modulation du temps de travail afin de faire face aux contraintes du BTP, c'est-à dire des clients qui veulent tout, tout de suite, et les saisons qui permettent ou non de travailler »*, indiquait, lundi soir, la FFB. Sur le terrain de la *« modulation »*, les deux fédérations, dont l'activité concerne 1,1 million de salariés, ont en effet placé la barre très haut.

Les responsables patronaux du bâtiment et des travaux publics proposent ainsi de fixer la durée annuelle du travail à 1 645 heures contre 1 770 heures actuellement. Cette réduction horaire est inférieure à 10 % – ce que suppose le strict passage de 39 à 35 heures –, car les fédérations patronales souhaitent désormais sortir une partie du temps de formation de la durée annuelle du travail pour l'imputer sur les jours de repos.

Par ailleurs, la FFB et la FNTP souhaitent pouvoir organiser des semaines de travail de zéro à 48 heures sans majoration pour heures supplémentaires et recourir à la semaine de six jours, remettant ainsi en cause les deux jours de repos consécutifs actuellement prévus par les conventions collectives des deux branches. Pour se donner davantage de souplesse, les deux fédérations réclament de pouvoir porter à 220 heures leur contingent d'heures supplémentaires (aujourd'hui à 130). Elles souhaitent appliquer un forfait annuel tous horaires aux cadres, dont le temps de travail décompté en jours passerait de 227 à 222 jours par an.

PAS UNE BASE « SÉRIEUSE »

Les deux fédérations, qui jouent à fond la carte de l'annualisation, ont indiqué aux syndicats qu'une fois l'accord de branche conclu, les dispositions d'aménagement du temps de travail pourraient s'appliquer sans négociation dans les entreprises, y compris pour celles ayant un délégué syndical, une simple information au comité d'entreprise suffisant, selon les responsables patronaux, dans ce cas.

Ces propositions ont provoqué de vives réactions chez les syndicats. La fédération construction-bois de la CFDT a adressé, lundi soir, une lettre ouverte aux responsables patronaux, où elle souligne que le texte distribué en séance *« ne peut constituer une base sérieuse de négociation »*. *« En contrepartie de l'extrême souplesse que vous réclamez, vous n'apportez aucune perspective en matière d'emploi »*, indique-t-elle. FO-bâtiment a dénoncé les *« chiffrages excessifs »* des fédérations patronales. La CGT-construction songe à une journée d'action.

Annualisation tous azimuts, flexibilité accrue : l'UIMM, par son coup de poker de fin juillet, aurait ainsi donné le ton des négociations de branches. Patronat et syndicats du bâtiment et des travaux publics doivent se retouver le 25 septembre. D'ici là, les négociations doivent reprendre le 15 septembre pour le commerce de centre-ville, et le 16 septembre dans la grande distribution.

Caroline Monnot

Hausse de 0,5 % de l'emploi salarié au 2e trimestre

L'emploi salarié dans les secteurs privé et semi-public a augmenté de 0,5 % (64 000) au deuxième trimestre 1998 et de 2,1 % (279 800) sur un an, selon les statistiques définitives de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) du ministère de l'emploi, publiées mardi 15 septembre (*Le Monde* du 15 août). Cela porte le nombre de salariés employés dans l'ensemble des secteurs (hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale) à 13 690 500 personnes au 30 juin, le plus haut niveau depuis décembre 1990.

Le ralentissement par rapport au premier trimestre (104 600 créations d'emploi) s'explique par une moindre progression de l'activité intérimaire. Selon les chiffres de l'assurance-chômage, également publiés mardi et dont le champ d'étude est légèrement différent, l'emploi salarié a progressé de 0,5 % au deuxième trimestre (72 800), mais de 2,7 % sur l'année (369 200).

Le CNPF accepte sous conditions d'envisager une extension de l'ARPE

CHOSE PROMISE, chose due. Le conseil exécutif du CNPF a consacré sa réunion de rentrée, lundi 14 septembre, au dossier de la reconduction et de l'extension de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), ce dispositif de préretraite contre embauche qui est à la fois l'un des grands chevaux de bataille du secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel, et du patronat de la métallurgie. De fait, ce dossier constitue le point d'orgue de la « nouvelle » stratégie syndicale du CNPF, désormais décidé à revenir aux « fondamentaux » et à s'appuyer davantage sur FO – ne serait-ce qu'en raison de ses réserves sur les 35 heures –, quand Jean Gandois avait fait de la CFDT son interlocuteur privilégié.

En inaugurant, le 26 mai, une série de rencontres bilatérales entre le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière, et les dirigeants syndicaux, M. Blondel avait ainsi obtenu l'engagement que le dossier de l'ARPE serait étudié par le patronat dès la rentrée de septembre. Quelques semaines plus tard, annexé à l'accord national sur l'organisation du travail dans la métallurgie ratifié le 28 juillet par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et les syndicats FO, CFE-CGC et CFTC, un texte stipulait que chaque partie signataire exhorterait sa confédération à *« procéder au renouvellement de l'ARPE »* et à obtenir *« son élargissement aux salariés ayant débuté leur carrière professionnelle avant l'âge actuel de la fin de la scolarité obligatoire et totalisant 160 trimestres »* de cotisations aux régimes de retraite.

CONTREPARTIES À L'ÉTUDE

A l'issue de deux heures de réunion, le CNPF a ainsi indiqué qu'il prendrait sa décision définitive *« dans les semaines à venir »* sur la reconduction éventuelle du dispositif ARPE, qui arrive à expiration le 31 décembre. Dans un communiqué diffusé lundi soir, l'organisation patronale précise qu'*« après une discussion approfondie »* son conseil exécutif *« a décidé d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait être envisagé un nouvel accord ARPE »*. *« Compte tenu des nouvelles études qui vont être réalisées, une décision sera prise dans les prochaines semaines »*, annonce le CNPF.

L'organisation patronale, qui doit prendre la présidence du régime d'assurance-chômage le 1er octobre – le délégué général de l'UIMM, Denis Gautier-Sauvagnac, succédant alors à la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat –, compte cadrer le coût de l'extension des dispositifs ARPE qui sont financés par l'Unedic. La position exprimée lundi soir équivaut à un « oui » sous conditions.

Le CNPF attend, en effet, le résultat des simulations sur l'élargissement de l'ARPE qu'il a commandées à l'Unedic avant d'émettre ses conditions. Ainsi, en contrepartie d'un élargissement, le CNPF pourrait réclamer une baisse du taux d'indemnisation des salariés sous ARPE – l'allocation versée correspond actuellement à 65 % du salaire brut, soit 75 % du salaire net – ou jouer sur la durée d'indemnisation. Il pourrait également réclamer une prise en charge d'une partie du coût de la mesure par les pouvoirs publics, hypothèse qu'avait évoquée le premier ministre, Lionel Jospin, lors de la conférence nationale sur l'emploi du 10 octobre 1997.

C. M

FO préconise une « sélection » des médecins conventionnés

FORCE OUVRIÈRE n'a pas changé : l'organisation dirigée par Marc Blondel s'était vivement opposée à la *« contre-réforme »* de la Sécurité sociale lancée en 1995 par Alain Juppé. Aujourd'hui, *« d'une certaine façon »*, M. Blondel *« est satisfait qu'elle n'ait pas réussi »* : l'*« échec comptable »*, l'*« échec juridique »* et l'*« échec psychologique »* des mesures engagées ont conduit FO à présenter, lundi 14 septembre, *« quarante propositions »* pour *« une Sécurité sociale solidaire et égalitaire »* afin de la préserver de l'*« appétit des assurances privées »*. Ce catalogue intègre les modifications apportées par les ordonnances de M. Juppé. Ainsi, bien que FO ait été opposée au vote par le Parlement d'une loi de financement de la Sécurité sociale, le syndicat préconise désormais qu'un débat d'orientation ait lieu au printemps afin de *« clarifier »* les intentions du législateur.

Toujours dans un souci de clarification des responsabilités et de renforcement de la gestion paritaire, FO demande que les membres des conseils d'administration des caisses soient élus, qu'ils puissent nommer leur directeur et que l'Etat *« ne passe pas outre »* un avis défavorable d'une caisse *« sur un projet de texte ayant une incidence sur ses recettes ou ses dépenses »*. Ces deux dernières propositions rejoignent les souhaits exprimés, au sein de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), par la CFDT et le CNPF. FO souhaite encore que la CNAM *« fixe »* le prix des prestations qu'elle rembourse.

Surtout, la centrale de M. Blondel considère que la CNAM doit être dotée d'un *« pouvoir essentiel »* : *« choisir les professionnels conventionnés »*. *« Est-il normal que chaque professionnel de santé puisse choisir s'il est conventionné ou non, comme c'est le cas aujourd'hui ? »*, se demande FO. Pour la confédération, la maîtrise des dépenses de santé doit *« prendre en compte la régulation de l'offre des soins »*. D'où cette notion de *« sélection »* des médecins, qui doit être faite *« par la voie contractuelle »* sur des critères et des modalités définis dans les conventions médicales. Cette sélection des professionnels de la santé doit s'inscrire dans *« un plan ambitieux de reconversion des médecins libéraux »* vers les secteurs déficitaires, comme la médecine scolaire, la médecine du travail, la médecine sociale.

UN FONDS POUR LES RETRAITES

Opposée au principe du reversement en cas de dépassement des dépenses, FO prône *« un dispositif d'évaluation médicale permettant un suivi individuel des pratiques »*, défend une convention unique pour les généralistes et les spécialistes, et la disparition du secteur 2 (à honoraires libres). Pour l'hôpital, FO souhaite la suppression du régime de *« clinique ouverte »*, qui permet *« aux intérêts privés d'intervenir dans l'hôpital public »*.

Pour les allocations familiales, le syndicat veut supprimer l'allocation de garde pour enfant à domicile (AGED) au profit des structures d'accueil de la petite enfance, l'instauration d'une allocation au premier enfant et la revalorisation des minima sociaux pour les parents isolés.

Enfin, FO veut revenir aux 37,5 annuités de cotisations pour ouvrir le droit à la retraite, dont le montant serait calculé sur les dix meilleures années, retraites qui seraient de nouveau indexées sur l'évolution des salaires et non des prix : *« C'est une revendication ambitieuse,* n'a pas caché M. Blondel, *mais je n'ai pas la phobie de la limitation des prélèvements. »* Pour financer ces mesures, FO considère que l'Etat doit prendre en charge tout ce qui relève de la *« solidarité nationale »* en créant un fonds spécifique financé par un impôt prélevé *« sur les revenus autres que salariaux »*.

Avec ces quarante propositions, FO veut *« ouvrir un débat public »*, et M. Blondel lance une pierre dans le jardin de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Reprochant à la ministre de *« diriger tout, toute seule »*, le secrétaire général refuse que les syndicats *« soient foutus à la porte »* du dossier de la Sécurité sociale. *« Nous nous imposerons comme interlocuteurs,* a-t-il prévenu. *Je connais bien Martine Aubry, je sais comment la prendre, c'est une dominatrice »*, a lancé M. Blondel, ravi de sa formule.

Bruno Caussé

RELIGION Mahjoub Bentebria, numéro deux de la Mosquée de Paris, a été agressé au cutter par deux individus le 28 mai dans le parking souterrain de son immeuble. ● LA PISTE du conflit d'ordre privé, d'abord mise en avant, a été abandonnée, et le scénario qui revient le plus souvent est celui d'un règlement de comptes interne à la Mosquée. ● M. BENTEBRIA, qui s'était attelé à remettre à flot l'établissement depuis son arrivée en 1995, s'était fait des ennemis et passe pour être un proche des services secrets algériens, ce qu'il nie farouchement. Ce fait divers, sur lequel enquête la brigade criminelle, intervient dans un contexte où l'islam de France accélère son émiettement. ● LA LUTTE acharnée à laquelle se livrent les quatre principales instances musulmanes pour contrôler 4 millions de fidèles a fait plus de dégâts que de lauréats.

La brigade criminelle enquête sur des dissensions à la Mosquée de Paris

L'agression commise contre Mahjoub Bentebria, second du recteur Dalil Boubakeur, fait suite à une opération d'assainissement financier, destinée à restaurer la « vitrine » de l'islam de France. Sur fond de conflits du travail et d'ingérences algériennes

IMAGINE-T-ON une telle affaire à Notre-Dame de Paris ou à la grande synagogue de la rue de la Victoire ? Tous ceux qui sont attachés au libre exercice du culte musulman en France se disent aujourd'hui stupéfaits par la dégradation du climat à la Mosquée de Paris, traditionnelle « vitrine » de l'islam de France. Edifiée *dans les années 20, elle jouit* d'une incontestable légitimité historique et d'une sollicitude particulière des pouvoirs publics, des médias et des autres confessions. *Mais* elle peine à régler ses conflits de clans et d'influences, et à s'adapter aux besoins religieux d'une communauté de 4 millions de musulmans.

Les crises chroniques de la Mosquée de Paris ont récemment failli tourner au drame. Numéro deux de cet établissement de culte – derrière Dalil Boubakeur, son recteur – Mahjoub Bentebria, quarante-quatre ans, directeur de l'administration générale, a été victime *d'une brutale* agression, jeudi 28 mai, dans le parking souterrain de son immeuble du 13e arrondissement. Ceinturé par deux individus, dont l'un était cagoulé, il a *été* roué de coups à l'aide d'une barre de fer. *« On va lui faire l'œil »*, a t-il entendu de la bouche de ses agresseurs. Avec un cutter, ceux-ci l'ont coupé à hauteur de l'œil et de l'oreille. Il a abondamment perdu son sang. Après quatre mois d'inactivité forcée, M. Bentebria, désormais placé sous protection policière, vient de reprendre son poste. Mais il conserve sur son visage les traces des coups et de l'estafilade.

D'abord mise en avant, la piste du conflit d'ordre privé ou du « petit malfrat » (la victime n'a pas été volée) a été abandonnée. Sur commission rogatoire du juge d'instruction, Marie-Christine Devidal, l'enquête a été confiée à la brigade criminelle dirigée par Martine Monteil, commissaire divisionnaire. Bien qu'aucune hypothèse ne soit exclue, le scénario qui revient le plus souvent est celui *d'un règlement de comptes* interne à la Mosquée de Paris, consécutif à une opération d'assainissement de sa gestion, menée à l'initiative de Mahjoub Bentebria en vue de restaurer sa crédibilité.

UNE « ENTREPRISE » MAL GÉRÉE

Quand M. Bentebria, ancien directeur de Radio-Orient et d'une compagnie d'ingénierie bancaire, est nommé, en novembre 1995, directeur des affaires économiques et de la communication, la situation de la Mosquée de Paris est catastrophique. Les déficits comptables s'élèvent à un total *évalué de 3 à 4 millions* de francs. Le plus grand lieu de culte musulman en France est au bord de la cessation de paiements. Quinze licenciements économiques sont envisagés. Le recteur Boubakeur avait misé sur la « manne » du décret du ministère de l'agriculture attribuant à sa mosquée, en décembre 1994, le monopole du contrôle et de la certification de la viande rituelle *halal*. Mais devant la fronde des autres mosquées et associations musulmanes, Jean-Louis Debré, alors ministre de l'intérieur, avait fait machine arrière.

Hausses de salaires exorbitantes, *dépenses somptuaires en voyages* et en représentation : la gestion de la Mosquée inquiète, entre autres, les autorités algériennes, qui subventionnent le lieu de culte. Ce sont elles qui, par l'intermédiaire du colonel Habib Souanes, chargé d'affaires à l'ambassade d'Algérie (récemment décédé), auraient « parachuté » M. Bentebria pour remettre de l'ordre dans les finances. Mais cette version est contestée. Appelé pour un audit par le recteur Boubakeur, M. Bentebria aurait simplement été invité à aller au bout de son opération d'assainissement.

De fait, il remet de l'ordre dans les bilans, réduit des notes de téléphone énormes, éponge les dettes, s'attaque aux rentes de situation. L'une des plus visibles étant celle dont jouit encore Laloui Zaïdi, riche propriétaire de boucheries, qui gère par exemple, pour des frais de location plutôt modestes *(70 000 francs par mois), le* complexe commercial largement bénéficiaire (magasins, hammam, restaurants, etc.). Mahjoub Bentebria, qui se flatte aujourd'hui d'avoir remis à flot l'établissement, est alors promu directeur de l'administration centrale, puis secrétaire général du « saint des saints », la société des *habous*, propriétaire de la Mosquée, fief de la famille Boubakeur.

Mais le nouvel homme fort de la Mosquée de Paris se fait des ennemis, notamment auprès de trois anciens responsables, Rabah Dramchini (chargé du personnel), *Hocine Raïs (culture) et Zoubir* Salhi (trésorier). Hommes de confiance des anciens recteurs algériens, Cheikh Abbas et Tedjini Haddam, ils ont été maintenus en fonction par Dalil Boubakeur à sa nomination en 1992, mais écartés en 1995 par le nouveau responsable de l'administration. Ce sont eux qui vont mener la rébellion contre l'« intrus », à qui ils refusent de livrer les pièces administratives et comptables.

En avril 1996, Rabah Dramchini, quarante-quatre ans, ancien directeur de cabinet du recteur Boubakeur, est licencié pour insubordination. Réintégré à la suite d'une transaction amiable, il est à nouveau licencié un an plus tard. A l'issue d'un référé devant les prud'hommes, il est débouté et *condamné aux dépens*. L'appel est fixé au 5 juin 1998, mais à la suite d'un désaccord avec ses avocats il se désiste provisoirement, deux jours avant l'agression dont a été victime Mahjoub Bentebria, *« qui a été et reste mon adversaire »*, affirme Rabah Dramchini. Celui-ci réprouve bien sûr la *« sauvagerie »* de l'agression, mais il se plaint des *« humiliations »* subies, des *« faux témoignages »* dont seraient remplis les dossiers de licenciement, qui touchent encore trois autres employés de la Mosquée.

Des menaces de mort ont été entendues dans le bureau du recteur. Les enquêteurs de la brigade criminelle savent qu'elles ne peuvent venir d'un banal conflit du travail, dans une « entreprise » qui est le plus grand lieu de culte musulman, *mais aussi l'officine* de contrôle de l'immigration algérienne en France. Cette situation de dépendance encourage ce que Dalil Boubakeur appelle justement *« un islam de racontars et de mouchards »*. Dans des témoignages où les fantasmes le disputent à la réalité, il est régulièrement fait état de « protections » algériennes dont jouiraient les responsables de la Mosquée. Dans ces scénarios, Mahjoub Bentebria serait le protégé du *général* Smaïn Lamari, numéro deux des services secrets, à qui est prêté une volonté de reprise en mains de la Mosquée au détriment de la direction générale de la sûreté nationale, où le « clan » rival de Rabah Dramchini aurait à son tour des entrées.

Mahjoub Bentebria nie farouchement : *« Je suis citoyen français,* dit-il. *J'ai été recruté pour remettre de l'ordre dans une situation exécrable, dans l'intérêt de la communauté musulmane de France. »* Pourtant, l'ingérence de l'Algérie dans la gestion du lieu de culte musulman en France indispose de plus en plus les autorités française et des fidèles qui demandent ironiquement : *« Pourriez-vous imaginer que le général Sharon fasse les nominations au grand rabbinat de France ? »*

Henri Tincq

L'Algérie finance près des trois quarts du budget

Située dans le 5e arrondissement, la Mosquée de Paris est la propriété de la société des *habous*, une association loi 1901 de droit français, fief de la famille Boubakeur et de la confrérie des ouled sidi cheikhs, dont l'actuel président est Dalil Boubakeur, *élu recteur en* 1992, fils de Si Hamza Boubakeur, à qui la cession de l'établissement par Guy Mollet, président du conseil en 1956, valut de nombreux démêlés judiciaires. Depuis la cessation de subventions des collectivités françaises, en 1983, c'est l'Algérie qui contribue au fonctionnement du lieu de culte parisien, par le biais d'une subvention annuelle, dont le montant est de l'ordre de 5 millions de francs. Cette subvention, qui couvre 70 % du budget, sert à rémunérer la trentaine d'employés et à l'entretien des bâtiments. La Mosquée rayonne sur quelque 150 lieux de prières à travers la France. Au nombre de 53, ses imams sont détachés dans le cadre de la convention franco-algérienne de 1984 et directement rémunérés par l'Algérie.

L'islam de France en plein émiettement

ANALYSE

La lutte pour contrôler la communauté a fait plus de dégâts que de lauréats

***SERPENT DE MER** de tous les* discours ministériels, de droite comme de gauche, le projet fédérateur d'un « islam de France » représentatif, organisé, inscrit dans la réalité laïque du pays, ressemble aujourd'hui à un champ de ruines. La compétition pour le contrôle d'une *communauté* musulmane de 4 millions de fidèles a fait plus de dégâts que de lauréats. La « bande des quatre » – Mosquée de Paris, Union des organisations islamiques de France (UOIF), Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) et le Tabligh (une organisation missionnaire) – qui, pendant des années, a tenté de monopoliser la représentation de la communauté musulmane, a cessé le feu. Ces instances semblent paralysées par les projets affairistes, les ingérences étrangères et l'intégrisme qui, loin de diminuer, semblent tirer profit de l'*attentisme* actuel.

Affaiblie par ses difficultés de gestion et le poids de factions algériennes qui se disputent son contrôle, la Mosquée de Paris n'est plus en mesure de revendiquer aujourd'hui le leadership de la communauté. Les grands rassemblements de fidèles qu'elle avait mobilisés, à la fin des années 80 à Lyon ou à Marseille, sont rangés aux oubliettes. Elle avait rechigné devant la gestion collégiale de l'islam que les gouvernements de *gauche de 1988 à 1993, notamment* à l'initiative de Pierre Joxe, avaient tenté de mettre en place autour d'un organisme comme le Corif (Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France) qui a succombé à ses divisions.

Mais revenue en grâce sous la droite, la Mosquée de Paris n'a pas su proposer d'autres formules qu'une « charte » contestée et un « conseil de l'islam de France » très éloigné de la base associative, des jeunes, des femmes et des intellectuels de la communauté. Face au défi de la formation des imams, elle n'a pas non plus réussi, *malgré le soutien de M. Pasqua,* à faire redécoller l'« institut » musulman de la Mosquée de Paris, toujours moribond. L'affaire du « monopole » de la certification de la viande halal, accordé puis repris par le gouvernement, a fini d'isoler une institution jalousée, dont le recteur souffre de n'être plus reçu à l'Elysée lors de la cérémonie des vœux de religieux de début d'année.

L'Union des organisations *islamiques de France n'est guère* mieux lotie. Regroupant au début des années 90 jusqu'à deux cents associations, créant un institut universitaire privé près de Château-Chinon (Nièvre), mobilisant chaque fin d'année au Bourget jusqu'à 30 000 fidèles, elle a souffert des restrictions imposées par les généreux donateurs des pays du Golfe. Ce sont les Marocains qui y exercent désormais la primauté, la soutenant financièrement et y nommant *certains de ses représentants* (Thami Breize, son président, Omar Lasfar...).

De son arrivée au ministère de *l'intérieur, chargé des cultes,* jusqu'à *son accident de santé,* Jean-Pierre Chevènement s'est bien gardé de souffler sur les braises. Il a mis provisoirement de côté l'obsédante question de la représentation institutionnelle, dont l'absence ne doit pas être *« un obstacle insurmontable »*, disait-il à Strasbourg le 23 novembre 1997. Mais il a tenté de résoudre, un à un, les nœuds de difficultés. Il vient de « débarquer » les producteurs de l'émission du dimanche matin « Connaître l'islam », qui en avaient fait une rente de situation. Ce qui a provoqué l'irritation de cercles franco-musulmans *toujours prêts à critiquer* l'inactivité du bras séculier, mais invoquant la... laïcité dès qu'il tranche dans un sens qui n'est pas désiré. De même, la création d'un institut supérieur de formation à l'islam, réclamée depuis longtemps, est-elle en bonne voie. Directeur de l'Inalco (Institut national des langues et civilisations *orientales), André* Bourget a été chargé d'une mission par Claude Allègre, ministre de l'éducation.

DES SIGNES D'INDÉPENDANCE

Cette méthode au cas par cas est-elle la bonne ? Sans doute n'y en a t-il pas d'autres. Mais quand on sait la pression exercée dans certaines mosquées par les milieux intégristes – jusqu'à la Mosquée de Paris où le recteur Boubakeur s'est récemment *affronté à des* « barbus » – il faut s'interroger sur la capacité des institutions actuelles à encadrer et à orienter cette communauté. Le salut viendra peut-être d'une base indifférente aux appareils nationaux mais qui, de la création de scouts musulmans au lancement par quelques jeunes intellectuels d'une revue *Islam de France* (chez L'Harmattan), donne des signes d'indépendance et de changement. De même, si leur poids réel est inférieur à leur notoriété médiatique, des personnalités de talent comme Soheib Bencheickh ou Tariq Ramadan sont à l'origine de nouveaux dynamismes dans des collectifs de jeunes musulmans à Lyon, à Marseille ou en Ile-de-France.

H. T.

4 millions de fidèles

● **Nombre** : traditionnellement présentée comme la deuxième religion, l'islam compterait environ 4 millions de fidèles en France, dont il est toutefois difficile d'apprécier, avec précision, le degré d'observance des principales disciplines religieuses.

● **Mosquées** : outre la Mosquée de Paris, la France compte une dizaine de mosquées « architecturales », les plus récentes ayant été ouvertes à Lyon (1993) et à Montpellier (1997). *Les autres sont situées* à Evry (Essonne), à Mantes-la-Jolie (Yvelines), à Roubaix et, dans Paris même, rue de Tanger. Mais on estime à *plus de mille* le nombre total de lieux de prières musulmanes en France.

us de flexibilité
travaux publics

ger une extension de l'ARPE

édecins conventionnés

Grandes Ecoles

SC Troyes (PROFILS)

615 LEMONDE

Le Comité d'éthique veut améliorer l'obtention de leur consentement pour tous les malades

Un « représentant » pourrait suppléer les patients incapables de formuler un accord

Le *Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé* a rendu public, lundi 14 septembre, un avis sur l'information et *consentement des malades aux soins ou à la recherche*. Le comité se prononce notamment en faveur de la désignation de représentants à *informer et à consulter lorsque* le patient est dans l'incapacité de répondre par lui-même aux décisions que nécessite son état.

AU TERME DU MANDAT de son président, le professeur Jean-Pierre Changeux, le comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé a rendu, lundi 14 septembre, un avis important puisqu'il est de nature à améliorer les relations entre le corps médical, les patients et leurs proches.

Le comité avait été saisi en février 1993 par Bernard Kouchner, alors ministre de la santé et de l'action humanitaire, des questions suivantes : *« Que recouvre la notion de consentement éclairé ? Comment définir le devoir d'information et le souci de vérité du médecin ? »*.

Dans un document de trente pages, au contenu fort détaillé, les rapporteurs du comité – les professeurs Anne Fagot-Largeault (Assistance publique de Paris), Henri Atlan (CHU Broussais-Hôtel-Dieu) et Jean-François Collange (Université des sciences humaines de Strasbourg) – ont donc analysé le consensus actuel sur l'information et le consentement des malades.

Ils notent que, depuis le début des années 90, de nombreux textes législatifs, réglementaires ou jurisprudentiels ont, en France, affirmé ou réaffirmé l'obligation faite aux médecins, et d'une manière générale aux services de santé, d'informer les patients et de solliciter leur accord avant toute investigation ou intervention thérapeutique. Cette obligation figure notamment dans le code de déontologie médicale, dans la « Charte du patient hospitalisé », dans les lois de bioéthique de 1994, ainsi que dans la loi Huriet de 1988 sur la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales.

« L'information des malades, qu'il s'agisse de recherche ou de soins, est la condition nécessaire d'un consentement de qualité. Après avoir été informé, le malade peut accepter ou refuser la procédure qui lui est proposée, note le comité national d'éthique. *La charte du malade hospitalisé doit être systématiquement mise à la disposition des malades et enseignée au personnel soignant. »*

> Ce représentant, choisi par le malade, serait indiqué dans le carnet de santé, ou mentionné lors de l'admission à l'hôpital

Le comité souligne d'autre part que *« l'expérimentation d'une thérapeutique nouvelle, si elle a pour objectif principal de soigner un patient, a également pour conséquence d'enrichir les connaissances scientifiques et techniques des médecins hospitaliers. »* Dans ce domaine, *« la frontière entre soins et recherche est très poreuse. Les principes qui sous-tendent la recherche du consentement des malades* (...) *sont les mêmes et ils mènent vers le même objectif : la responsabilité et la confiance partagées entre deux partenaires également autonomes, le malade et le médecin. »*

Si le dispositif en vigueur ne pose, en théorie, guère de difficultés dès lors que le patient est une personne autonome – le comité formule néanmoins une série de suggestions pour *« améliorer le niveau d'information des personnes en situation de soin ou de recherche »* – il en va différemment dès lors que la situation impose d'envisager des dérogations à la règle commune.

Notamment lorsque le consentement des malades ne peut être que présumé (malades inconscients, admis en urgence, et dont l'état de santé impose un geste thérapeutique immédiat) ou encore les malades dits « incapables » qui, par définition, ont un représentant légal. Les sages du comité estiment que ces malades ont souvent *« des capacités de compréhension qui justifient leur information et qui légitime la recherche d'un consentement aux soins qui ne doit pas être présumé. »*

« Il faut envisager la question, extrêmement difficile, de la recherche biomédicale avec des malades hors d'état d'être informés et donc de consentir, expliquent d'autre part les membres du comité. *C'est le cas des patients qui ont des atteintes neurologiques centrales graves, sans espoir d'amélioration. Il est injuste de priver ces catégories de patients de toute recherche sur les pathologies dont ils sont affligés. Il est par ailleurs aussi injuste de vouer à la recherche des personnes sans défense. Lorsque le recueil du consentement est rendu impossible, la possibilité de désigner un « représentant » – ou « mandataire » ou « répondant » – serait une avancée possible. »*

En pratique, ce « représentant » serait, pour les médecins, la première personne à informer et à consulter sur les choix à faire lorsque le patient est dans l'incapacité de répondre pour lui même. Le nom de ce représentant, choisi par le malade, qui pourrait ou non être un membre de sa famille, serait indiqué dans le carnet de santé ou mentionné lors des formalités d'admission à l'hôpital.

Le comité estime d'autre part nécessaire d'envisager deux points qui posent actuellement de sérieux problèmes au corps médical : celui de la définition du « bénéfice individuel direct » que les malades peuvent retirer de la recherche biomédicale et celui de l'évaluation des soins ou des techniques biomédicales.

« Pour les protocoles d'évaluation des soins ou des techniques médicales qui vont se banaliser et entrer dans les procédures d'accréditation des établissements de soins, il faudra clarifier la différence entre évaluation et recherche et, pour un certain nombre de protocoles, alléger les contraintes actuellement en cours, fait valoir le comité d'éthique. *S'agissant de la recherche biomédicale, le législateur doit préciser la distinction entre « recherche avec bénéfice direct pour la santé » et « recherche sans finalité directe pour la santé ». »*

Jean-Yves Nau

La justice est saisie du dossier de la SEM 92

La chambre des comptes d'Ile-de-France soupçonne de favoritisme cette société liée au conseil général des Hauts-de-Seine

LA CRC (chambre régionale des comptes) d'Ile-de-France a saisi, fin juillet, le procureur de Nanterre (Hauts-de-Seine) sur les conditions dans lesquelles une société d'économie mixte liée au conseil général des Hauts-de-Seine, la SEM 92, a passé ou reçu, entre 1995 et 1998, 40 à 50 millions de francs de marchés « d'études ». Cette « révélation » est extraite d'une lettre d'observations provisoires adressée, dans le même temps, à Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine et de la SEM 92. Ce rapport indique que la société, depuis sa création, en 1985, aurait géré près de 400 millions de francs de marchés en enfreignant les règles de mise en concurrence.

Les magistrats de la CRC d'Ile-de-France estiment que de nombreux éléments conduisent à penser que le département n'a pas respecté le code des marchés publics en attribuant sans appel d'offres à la SEM 92 les marchés d'études du projet MUSE, l'autoroute souterraine traversant tout le département, et du pôle universitaire privé Léonard-de-Vinci. Par ailleurs, la chambre régionale relève que la procédure dite du « gré à gré », interdite dans le cadre des marchés publics, a systématiquement été utilisée par la SEM 92 pour gérer de nombreuses opérations d'aménagement urbain. Selon elle, ces faits pourraient recouvrir le délit de favoritisme.

Interrogée par *Le Monde*, lundi 13 septembre, la direction de la SEM 92 a indiqué qu'elle *« n'a pas connaissance d'une telle transmission à la justice et qu'elle s'attache, pour l'instant, à répondre à la chambre régionale des comptes dans le cadre de la procédure contradictoire propre aux contrôles de cette juridiction ».* Elle a ajouté que *« le Conseil d'Etat n'a pas encore tranché la question de savoir si un marché d'études était un marché obéissant aux règles des marchés publics classiques ».*

Intervenant dans le domaine de l'urbanisme, de la coopération internationale et des grands travaux des Hauts-de-Seine, la SEM 92 est devenue un outil puissant au service du conseil général lorsque M. Pasqua est revenu à la tête du département en 1988. Adopté le 30 octobre 1992, le projet MUSE, dont le coût total était estimé à 40 milliards de francs, devait comprendre une autoroute à péage souterraine et une ligne de métro entre le nord et le sud du département. Combattue par les élus de gauche, cette idée a été finalement abandonnée le 24 octobre 1997, après une décision défavorable du ministre des transports, Jean-Claude Gayssot.

Chargée d'une mission de *« préconcertation »* avec les communes concernées par le tracé du futur réseau et de la mise en place des études et des prestations diverses (notamment confiées au groupe Bouygues), la SEM 92 aurait engagé près de 200 millions de francs de crédits départementaux dans des conditions dont la chambre conteste la régularité. La SEM 92 s'était, de plus, arrogé le droit de signer une convention de concession sans s'être assurée de l'accord du Syndicat des transports parisiens, seule autorité habilitée à organiser les transports en Ile-de-France.

L'université privée Léonard-de-Vinci a coûté 1,369 milliard de francs aux contribuables des Hauts-de-Seine. La SEM 92 a tout d'abord été le maître d'ouvrage délégué à sa construction, puis elle a assuré la gestion du bâtiment pour le compte du conseil général. La chambre observe que cet investissement a été engagé sans que les lois en vigueur soient totalement respectées.

JURISPRUDENCE FLOUE

Enfin, la SEM 92 a conduit, dans le cadre du plan d'harmonisation sociale et urbaine (Pacte 92), un certain nombre de restructurations lourdes et d'enquêtes sociales au cours desquelles des bureaux d'études et divers organismes se sont vu confier des missions sans mise en concurrence. Ce fut ainsi le cas pour la destruction prochaine d'une « barre » à Villeneuve-la-Garenne ou pour la réalisation d'études sociologiques sur les familles en difficultés ou sur l'intégration.

« Quel est l'intérêt de créer une SEM si on la met, immédiatement après sa création, en concurrence avec d'autres prestataires de services ? », s'interroge, aujourd'hui, la direction de la SEM 92. *« Nous avons affaire à des opérations pluriannuelles,* ajoute-t-elle. *On ne peut pas changer du jour au lendemain de bureaux d'études au cours de chantiers très complexes. »*

La chambre régionale fait état dans sa transmission au parquet de Nanterre et dans sa lettre d'observations provisoires de l'existence d'un certain flou juridique concernant la définition des marchés dits « d'études ». En effet, il n'est pas certain que le marché d'étude soit soumis à la procédure des marchés publics. Les tribunaux administratifs de Montpellier et Rennes, indique la chambre, ont rendu des jugements contradictoires. Le procureur de Nanterre, Yves Bot, a donc demandé, fin août, un supplément d'information aux magistrats de la chambre. Cette analyse juridique conditionne tout. Si le mode de passation est jugé illégal, le parquet serait alors autorisé à ouvrir une procédure judiciaire qui pourrait, à terme, inquiéter M. Pasqua.

Jacques Follorou

L'administration fiscale assouplit les critères d'imposition des associations

TEXTES de nature plutôt austère, les instructions fiscales n'ont que très rarement droit aux honneurs d'une conférence de presse. Mardi 15 septembre, le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, devait pourtant présenter en personne l'instruction publiée le matin même au Bulletin officiel des impôts. Cette circulaire est, il est vrai, guettée par les 700 000 associations en activité en France – et particulièrement 120 000 d'entre elles qui emploient 1,3 million de salariés – victimes, depuis plusieurs années, d'*« insécurité fiscale »*, selon les termes de M. Sautter.

L'instruction précédente, datant de 1977, avait en effet été très rapidement débordée par l'évolution du champ des activités associatives vers des secteurs de plus en plus proches de l'économie marchande. Ses critères, trop rigides, n'étaient plus suffisamment adaptés pour tracer une démarcation entre associations fidèles au principe de non-lucrativité instauré par la loi de 1901, qui les exonérait de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle et de la TVA, et celles qui devaient acquitter ces trois impôts commerciaux. *Ils étaient la cause de nombreux* redressements fiscaux, qui menaçaient l'existence même d'associations, également attaquées par les entreprises pour non-respect de la concurrence.

Cette situation a conduit Lionel Jospin à demander à un conseiller d'Etat, Guillaume Goulard, d'explorer les voies d'un nouveau régime fiscal pour les associations (*Le Monde* du 11 mars). *Celui-ci a* rendu, en mars, un rapport dont la nouvelle instruction fiscale suit largement les orientations. Ses rédacteurs sont ainsi partis du principe premier énoncé dans le rapport de M. Goulard : *« Le droit commun est l'absence d'imposition. L'assujettissement est l'exception, réservée aux cas où l'association ne se comporte pas comme telle. »* L'instruction a donc cherché à donner une définition précise de ces cas en proposant une sorte de parcours au terme duquel chaque association sera fixée sur son sort.

Le premier point est de savoir si la gestion de l'association concernée est « intéressée », c'est-à-dire si des rémunérations ou des avantages significatifs sont consentis à ses dirigeants. Dans ce cas, elle sera *assujettie aux trois impôts.* Par rapport au texte précédent, ce critère est toutefois assoupli puisqu'une rémunération dans la limite de trois quarts du SMIC ne sera plus considérée comme un signe de gestion intéressée.

LA RÈGLE DES « QUATRE "P" »

L'association « non intéressée » doit ensuite se demander si l'activité exercée ne concurrence pas – non potentiellement, comme dans la précédente instruction, *mais réellement – une entreprise.* En cas de réponse positive, l'association devra poursuivre l'analyse en se soumettant à la règle des « quatre "P" » : nature des produits, du public, et des prix ; recours à la publicité. Si un ou plusieurs de ces quatre critères ne diffère en rien des pratiques du secteur marchand, l'association sera assujettie aux impôts commerciaux. Toutefois, sur ces points, la nouvelle instruction n'est plus aussi rigoureuse que la précédente : la publicité n'est plus absolument interdite et il est offert aux associations la possibilité de « sectoriser » ou de filialiser leurs *activités commerciales pour* leur éviter, comme précédemment, d'être assujetties pour l'ensemble de leurs activités.

Pour restaurer la confiance du milieu associatif, la même souplesse a prévalu dans les conditions d'application de la nouvelle *instruction. Elle* n'entrera en vigueur que le 1er avril 1999 : les associations ont donc six mois pour se conformer aux nouvelles dispositions. Les redressements en cours sont abandonnés, à condition que les associations concer*nées soient* de *bonne foi. Celle-ci* pourront consulter dans chaque département un « correspondant-association » dont l'avis s'imposera à l'administration.

Des mesures d'accompagnement, dans le cadre du projet de *loi de finances pour 1999, complè*teront le texte. Le première permettra aux collectivités locales d'exonérer totalement de taxe professionnelle les associations du secteur culturel. La seconde améliorera les voies de recours en cas de litige *en ouvrant* les *commis*sons départementales des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires à des représentants du monde associatif. Enfin, le premier ministre inscrira cette réforme fiscale dans la perspective plus large d'un développement de la vie associative. Une circulaire, qui doit être publiée au *Journal officiel* du mercredi 16 septembre, fixera no*tamment* les *thèmes* de réflexion des Assises nationales de la vie associative qui auront lieu les 23 et 24 janvier 1999.

Jérôme Fenoglio

Les parents d'élèves du privé revendiquent

L'Unapel estime que l'Etat ne remplit pas toutes ses obligations d'employeur vis-à-vis des enseignants

ERIC DE LABARRE, président de l'Unapel (Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre) depuis le 1er août, fait une rentrée discrète mais pugnace. A la tête d'une association qui représente 800 000 familles, ce professeur de droit public de l'université Bordeaux-IV Montesquieu, estime que l'enseignement catholique a devant lui une *« urgence absolue »* : égaliser la situation des enseignants du public et du privé en matière de retraites et de prévoyance, comme le voudrait selon lui la législation. Une « régularisation » qui coûterait, d'après M. de Labarre, entre 700 millions et 1 milliard de francs à l'Etat.

« C'est un problème très technique, complexe, mais il traîne depuis trop longtemps, explique Eric de Labarre, *et ses conséquences sont extrêmement simples : les parents supportent de lourdes charges qui incombent normalement à l'Etat. »* Depuis 1959, en effet, la législation et la réglementation tendent à établir une parité entre les maîtres du privé et les enseignants du public, jusqu'aux accords dits « Lang-Cloupet » de 1992. L'Etat, qui rémunère les maîtres du privé, devrait supporter toutes les charges sociales correspondantes.

Or, au fil de la jurisprudence de la Cour de Cassation, les enseignants de l'enseignement libre se sont vus appliquer le droit du travail, comme des salariés d'entreprises privées, alors qu'ils ont avec l'Etat un contrat de droit public. *« Aucun obstacle n'endigue cette irrésistible dérive »*, qualifiée par différents juristes de *« processus scabreux », « grand écart juridique », « acrobatie ou loterie »*, comme l'explique Bernard Toulemonde dans la revue *L'Actualité juridique, droit administratif* (20 juin 1995). Ainsi, les établissements privés doivent verser à leurs enseignants une indemnité de *départ à la retraite (IDR)*, applicable à tout salarié, que ne touchent pas les enseignants du public qui sont des fonctionnaires relevant du code des pensions. L'égalisation des retraites et du régime de prévoyance (qui pose des problèmes similaires) relève donc d'un véritable casse-tête.

Des intérêts divergents s'exercent, ajoutant à l'imbroglio juridique : celui des maîtres du privé qui n'entendent pas renoncer sans contreparties à des avantages qu'ils ont gagnés, celui des parents qui refusent de continuer à supporter – par le biais des frais d'inscription – des charges qu'ils estiment incomber à l'Etat. *« Pour les petits établissements ruraux, la situation devient insupportable. De plus, d'ici à 2005, un nombre très important d'enseignants va partir à la retraite, la situation devient urgente »* explique M. de Labarre. Il paraît évident pour le nouveau président de l'Unapel que la situation *« ne se réglera pas en un jour et qu'il faut un échéancier »*, mais il pousse ainsi l'aiguillon dans le dos du secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC), chargé de négocier ce dossier avec l'Etat.

SATISFECIT AUX MINISTRES

« Nos relations sont très bonnes et nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut régler cette question » assure Eric de Labarre. Pour Pierre Daniel, secrétaire général de l'enseignement catholique, il est encore trop tôt pour se livrer à des estimations financières publiques, mais il convient bien qu'elles sont en cours et qu'il faut parvenir à l'égalité de traitement entre maîtres du privé et enseignants du public. *« C'est l'une des conditions pour que nous continuions à être ouverts à tous »*, souligne M. Daniel.

Conscient du traumatisme provoqué dans les deux camps par l'affaire de la loi Falloux en 1994, alors que les relations entre enseignement public et privé s'étaient pacifiées depuis la crise de 1984, M. de Labarre fait valoir que, cette fois, il ne s'agit pas de modifier l'esprit d'une loi, mais *« tout simplement de tirer les conséquences de l'application d'une loi »*, datant de 1959.

Pour le reste, le président de l'Unapel juge que la politique menée par Claude Allègre et Ségolène Royal va, sur certains dossiers, dans le sens des constatations que les parents d'élèves de l'enseignement libre *« avaient faites depuis longtemps »*. Ainsi du nouvel aménagement des rythmes scolaires proposé dans la « Charte pour l'école du XXIe siècle ». Une autre innovation recueille l'assentiment de l'Unapel : la création de milliers d'emplois-jeunes dans les écoles, bien que son président s'inquiète d'ores et déjà de leur reclassement après cinq ans.

Béatrice Gurrey

Le directeur de la MNEF confirme son départ, mais de nombreuses incertitudes demeurent

Olivier Spithakis quittera fin septembre la direction de la mutuelle étudiante

La succession d'Olivier Spithakis à la tête de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) est marquée par un climat d'incertitude et de confusion. D'inquiétude aussi pour les 700 salariés, en raison des procédures judiciaires lancées par le parquet de Paris, et des révélations d'une ancienne salariée qui font scandale. Le principal syndicat étudiant, l'UNEF-ID, souhaite la tenue rapide d'élections.

LA SUCCESSION d'Olivier Spithakis, directeur général de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), s'est ouverte dans un climat d'incertitudes qui tourne à la confusion. Alors qu'une information judiciaire et une enquête préliminaire ont été décidées par le parquet de Paris (*Le Monde* du 11 septembre), M. Spithakis a confirmé la date de son départ, à la fin du mois de septembre, devant les élus du comité d'entreprise, réuni lundi 14 septembre.

Cette annonce a toutefois été éclipsée par les révélations d'une ancienne salariée, licenciée en 1997. Dans un entretien au *Parisien*, elle affirme que le système de créations de filiales mis en place depuis une dizaine d'années aurait permis de *« détourner 100 millions de francs par an »*, essentiellement dans *« l'immobilier et l'assurance »*. Selon elle, *« certains hommes politiques ont bénéficié de* [ce] *système. Néanmoins,* a-t-elle ajouté, *par rapport à l'ensemble du gâteau, les politiques n'ont eu que des miettes. »*

Pour invraisemblable que puisse paraître ce chiffre aussitôt démenti – il représente 25 % du budget de la Mutuelle –, cette nouvelle accusation a contribué à alimenter les rumeurs. Dans l'immédiat, seuls le rapport de la Cour des comptes et les enquêtes diligentées par la commission de contrôle des mutuelles sont susceptibles de les confirmer avant que n'aboutissent les investigations judiciaires.

SYNDICATS UNANIMES

L'amplification de cette crise suscite les plus vives inquiétudes auprès des 700 salariés de l'entreprise. Dans une déclaration commune, les représentants CGC, CFDT, CGT et FO déplorent *« l'amalgame entre la MNEF qui gère le régime de sécurité sociale de 800 000 étudiants et les sociétés qui font l'objet d'une information judiciaire. »* Certes, leur revendication prioritaire – le départ du directeur – est atteint, mais les conditions de sa succession restent incertaines.

Cette décision dépend désormais du ministre des affaires sociales, Martine Aubry, voire du premier ministre, Lionel Jospin, qui attend les conclusions des enquêtes avant de se prononcer. Selon le calendrier fixé, des élections devraient se dérouler à l'automne pour renouveler l'ensemble des instances dirigeantes de la MNEF. Ce processus passe par l'approbation d'une modification des statuts de la Mutuelle, actuellement soumise aux services du ministère des affaires sociales.

Les hésitations actuelles s'expliquent par les pressions qui se multiplient en faveur de la nomination d'un administrateur provisoire. La demande a été formulée par le personnel, mais aussi par certaines organisations syndicales, telles l'UNEF, et par l'ancien trésorier évincé de la MNEF, Matthieu Séguéla. Cette solution est aussi préconisée par Jean-Pierre Davant, président de la puissante Fédération nationale de la mutualité française (FNMF). Tout en restant favorable au maintien du régime étudiant, il se prononce en faveur de la création d'une grande mutuelle, réunissant les deux organismes concurrents : MNEF et mutuelles régionales.

Cette proposition est, en revanche, combattue par le syndicat d'étudiants majoritaire, l'UNEF-ID. Lors d'une conférence de presse, mardi 15 septembre dans la matinée, son président, Pouria Amirshahi, s'en est pris en des termes vigoureux *« au rassemblement hétéroclite de tous ceux, compagnies d'assurances privées, organisations minoritaires et les technocrates »* qui, *« sous le prétexte de l'affaire de la MNEF, veulent la mort du régime étudiant. »*

Alors qu'il devrait prendre la tête d'une liste et vraisemblablement abandonner ses responsabilités syndicales, le président de l'UNEF-ID en appelle à des élections rapides et pourrait, dans les jours prochains, lancer une campagne de pétitions dans les universités. Dans la mesure où cette position est aujourd'hui partagée par la Fédération générale des associations étudiantes (FAGE), c'est la grande majorité du mouvement étudiant qui s'apprête à se mobiliser pour *« la sauvegarde du régime de sécurité sociale. »* Une menace qui ne saurait laisser le gouvernement indifférent.

Michel Delberghe

Plusieurs syndicats de l'éducation appellent à la grève le 18 septembre

LA FÉDÉRATION des syndicats SUD-Education appelle à une grève intercatégorielle, vendredi 18 septembre, jour pour lequel la Fédération syndicale unitaire (FSU), principale fédération de l'éducation, a lancé un mot d'ordre de grève. Par ailleurs, le Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques (Snasub-FSU) a décidé, avec SUD-Education, d'une manifestation, mercredi 16 septembre, devant le ministère de l'éducation, pour appeler l'attention sur la situation des non-enseignants.

La plate-forme commune porte sur la lutte *« contre la précarité, pour les salaires, pour peser sur le budget 1999 »*. De son côté, le Syndicat des enseignants (FEN), a diffusé, lundi 14 septembre, un communiqué dénonçant le *« peu d'engagements concrets »* pris par le ministère sur les *« questions corporatives »*.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le directeur du centre UCPA d'Embrun (Hautes-Alpes)** a été mis en examen par le juge d'instruction de Gap chargé du dossier sur l'avalanche qui avait tué onze personnes, dont neuf adolescents, le 23 janvier, près des Orres. Organisateur de la sortie à raquettes en montagne, Hervé Poudevigne a été mis en examen pour *« homicides involontaires par imprudence et négligence »* par le juge Christine Piccinin. Le 26 janvier, le magistrat avait mis en examen le guide qui accompagnait les enfants.

■ **INCENDIE : un incendie a en partie détruit la Maison de la culture de Saint-Etienne**, dimanche 13 septembre. La salle du grand théâtre a été fortement endommagée. Le coût des dégâts est évalué à 60 millions de francs. Cet incendie pourrait être d'origine criminelle. Plusieurs témoins ont été entendus, lundi, par la police.

■ **Plusieurs incendies** ont provoqué d'importants dégâts, lundi 14 septembre, à Sartrouville (Yvelines). La bibliothèque municipale a été endommagée, ainsi que deux voitures particulières et un autobus.

■ **MÉDECINE : la Commission européenne devait donner son feu vert**, mardi 15 septembre, à la commercialisation du Viagra, médicament contre l'impuissance (*Le Monde* du 4 septembre). Il sera disponible dans les pharmacies françaises fin octobre (environ 60 francs la dose), et ne sera pas remboursé par la Sécurité Sociale.

■ **AGRICULTURE : un nouveau cas de « vache folle »** a été enregistré dans la Manche. Il s'agit du dixième cas mis en évidence en France en 1998. Le troupeau de 134 bovins a été éliminé.

DISPARITION

André Fougeron

Une figure du réalisme socialiste

LE PEINTRE André Fougeron est mort le 10 septembre à quatre-vingt-quatre ans. Sa vie et son œuvre ont été dominées par une question – celle du réalisme socialiste – et une période – l'après-guerre.

Né en 1913 à Paris, André Fougeron est d'abord ouvrier métallurgiste et s'adonne à la peinture en autodidacte. En 1937, il expose au Salon des surindépendants et, à l'initiative de Jean Cassou, participe à l'éphémère groupe *Art cruel*. Membre du PCF à partir de 1939, il travaille durant l'Occupation dans un atelier de décors de théâtre, couverture de ses activités de résistant. Les toiles qu'il présente à l'exposition « 12 peintres d'aujourd'hui » à la Galerie de France en 1943, puis chez René Drouin l'année suivante, lui valent une reconnaissance croissante, de sorte qu'il reçoit en 1946 le Prix national de peinture.

Ce n'est là cependant que le premier épisode de son histoire. Alors que ses œuvres portent la trace des influences conjuguées de Picasso et de Matisse, son appartenance au PCF et son succès lui valent de devenir l'artiste préféré du Parti. En 1947, préfaçant un recueil de ses dessins, Aragon fait de lui le modèle du réaliste, qu'il oppose violemment à l'abstraction. Il tient cette dernière, sans nuance, pour *« le négatif triomphant »*, l'art des *« ténors du silence »*. A l'inverse, Fougeron serait le défenseur de l'art accessible à tous parce que figuratif. *« André Fougeron, écrit Aragon, dans chacun de vos dessins se joue aussi le destin de l'art figuratif, et riez si je vous dis sérieusement que se joue aussi le destin du monde. »* Cette même année, Laurent Casanova développe lors du XIe congrès des positions imitées de Jdanov.

UN NATURALISME MINUTIEUX

Pris dans ce mouvement général, Fougeron exécute les tableaux que le réalisme socialiste attend de lui : détaillés, précis, énumératifs. En 1948, ses *Parisiennes au marché* dénoncent la misère du peuple. En 1949, l'*Hommage à André Houiller* célèbre un militant communiste tué par la police. En janvier 1950, à la demande du syndicat CGT des mineurs du Nord, Fougeron s'installe à Lens, où il réalise une vaste série de dessins et de toiles sur la vie des mineurs. Elle est présentée en 1951 sous le titre « Le pays des mines – Contribution à l'élaboration d'un nouveau réalisme français ». Son retentissement est grand, orchestré par la presse communiste et des expositions en France et en Europe de l'Est.

La notoriété de Fougeron atteint son plus haut point. Il se réclame de David et incarne un art de combat fondé sur un naturalisme minutieux, un dessin descriptif, une couleur retenue et imitative. Il s'oppose à la nouvelle génération de l'abstraction, qu'elle soit gestuelle ou géométrique. Il bénéficie d'une révérence dont Picasso et Léger eux-mêmes, en dépit de leurs adhésions au PCF, ne bénéficient pas, trop peu réalistes pour ne pas demeurer suspects aux yeux des censeurs. Quand, en 1953, Aragon publie à la « une » des *Lettres françaises* le portrait posthume de Staline par Picasso, *L'Humanité* désapprouve le dessin et Fougeron ne se prive pas de laisser entendre qu'il tient l'image pour déplacée et inexacte.

Autorité de courte durée. Au Salon d'automne de la même année, Fougeron présente *Civilisation atlantique*, vaste composition qui traite de la présence américaine en France par une juxtaposition d'allégories satiriques. Elle lui vaut de longues et publiques remontrances d'Aragon, indigné par une peinture *« hâtive, grossière, méprisante »* et par *« la composition antiréaliste, sans perspective vraie »*. Incident de parcours ? Brisure définitive. Dès lors, Fougeron disparaît peu à peu de l'actualité artistique. Le PCF préfère désormais soutenir Picasso, Léger et Pignon et s'éloigne du jdanovisme, devenu de mauvaise mémoire.

Fougeron n'en poursuit pas moins dans la voie de la peinture politique, ses convictions intactes. En 1958, au Salon des indépendants, son *Triptyque de la honte* montre les horreurs de la guerre d'Algérie. Mais son style appliqué et illustratif ne retient plus guère les regards et l'artiste cesse d'être un modèle. En dépit de l'assouplissement de sa peinture, devenue plus colorée et elliptique, dans les années 70, il ne l'est pas redevenu.

Philippe Dagen

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

Valérie HARIF
et
Lionel COEROLI

ont la joie de faire part de leur mariage, qui a été célébré le 13 septembre 1998.

Décès

– Michel Cartry,
son époux,
Yves et Alexa Cartry,
Mathilde Cartry et Christian Lagnier,
ses fils, fille, belle-fille et gendre,
Juliette,
sa petite-fille,
Blanche Leleu,
sa mère,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Christiane CARTRY,
née LELEU,

survenu le 10 septembre 1998, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 17 septembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 55, boulevard de Ménilmontant, Paris-11e, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille, au cimetière du Père-Lachaise.

– *L'école lacanienne de psychanalyse*
a la grande tristesse de faire part du décès de

Bernard CASANOVA,
membre de cette école
depuis sa fondation.

– François et Jacqueline Chevallier,
Arnaud-Louis Chevallier,
Bertrand Chevallier,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Louis CHEVALLIER,
née Simonne CLAMAGIRAND,

survenu à Paris, le 8 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 11 septembre, en l'église de Socoa (Urrugne, Pyrénées-Atlantiques) dans l'intimité.

15, rue Lauriston,
75116 Paris.
10, boulevard de Strasbourg,
75010 Paris.
15, rue du Débarcadère,
75017 Paris.

– André Créhange,
son époux,
Michel et Annie-Claude Créhange
et leurs enfants,
Viviane et Yves Bénichou
et leurs enfants,
Brigitte et Matthieu Van Noort
et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Françoise CRÉHANGE,
née FRANCK,
professeur agrégé honoraire
au lycée de Sèvres,

survenu le 13 septembre 1998, *dans sa* soixante-quatrième année.

L'inhumation aura lieu vendredi 18 septembre, à 14 h 30, au cimetière intercommunal de Chevilly-Larue (Val-de-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

114, avenue Saint-Exupéry,
92160 Antony.

– Mme Michel Foult,
Alain et Laurence Martinet,
Jean-François et Muriel Foult,
Chloé, Sophie, Frédéric et Olivier,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Michel FOULT,

survenu le 13 septembre 1998.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 16 septembre, au cimetière de Lamorlaye (Oise), à 11 h 15.

92, boulevard Péreire,
75017 Paris.

– Mme Françoise de Labrusse,
son épouse,
Ingrid,
Amaury,
Céline et Sultan,
ses enfants,
Marine, Yonès, Nahim,
ses petits-enfants,
font part du décès de

M. Xavier de LABRUSSE,

survenu à Paris, le 12 septembre 1998.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 17 septembre, à 9 h 45, à la chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau *familial au cimetière* de Voyenne (*Aisne*), dans l'intimité familiale.

BCS Groupe,
94, rue Lauriston,
75116 Paris.

– Mme Henriette Marengo,
son épouse,
Françoise Marengo,
sa fille,
Mme Jeanne Chalot,
sa sœur,
Jack, Olivier et Caroline,
ses filleuls,
Ses amis et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles MARENGO,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
officier des Palmes académiques,

survenu le 9 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, en l'église de Couteuges (Haute-Loire), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, square des Aigles,
60500 Chantilly.

– Mme Olive Lucienne Marx,
son épouse,
Elisabeth Marx-Michaëlian
et Jacques Michaëlian,
Francis Marx et Jacqueline Pensec,
ses enfants,
Thierry, Véronique, François,
et Alexandre,
Kevin et Géraldine,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis Georges MARX,
directeur honoraire
d'établissement PTT,
vice-président honoraire
de la MGPTT,
officier de l'ordre national
du Mérite,

survenu à l'âge de soixante-seize ans, le 11 septembre 1998, à Tours.

Une bénédiction aura lieu en l'église Saint-Etienne de Cajarc (Lot), le jeudi 17 septembre, à 14 h 30.

327, rue d'Entraigues,
37000 Tours,
7, rue de la Pompe,
46160 Cajarc.

Serge MINOIS,
agrégé de mathématiques,
professeur honoraire
au lycée Saint-Louis,

s'est *éteint* le 11 septembre 1998, à son domicile de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).

Un service religieux sera célébré mardi 15 septembre, à 10 h 30, en l'église de la Pentecôte, à Bourg-la-Reine.

14, rue Candelot,
92340 Bourg-la-Reine.

– Mme Jeannine Philippe,
son épouse,
Laure, Claire et Isabelle,
ses filles,
Ainsi que toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert PHILIPPE,
docteur ès lettres,
professeur émérite
d'histoire médiévale
à l'université du Maine,

survenu le 12 septembre 1998, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 septembre, à 16 h 30, en l'église de Charray (Eure-et-Loir).

– Dominique de Quay,
son épouse,
Baptiste, Kléber et Rodolphe,
ses fils,
Jacqueline Foissac,
sa mère,
Quito Fierro,
son frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Christian de QUAY,
commissaire-priseur.

La cérémonie religieuse aura lieu le *mercredi 16 septembre 1998, à 10 h 30, en* l'église Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e.

2, rue Dante,
75005 Paris.

– Paris.

Bertrand et Claudine Warin,
ses enfants,
Pierre et Caroline Warin,
ses petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Lydie TEIANU,
née GERSCOVICI,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques auront lieu ce mardi 15 septembre 1998.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, *à 16 h 30.*

21, rue de la Chevalerie,
17220 Sainte-Soulle.

– La famille,
Et les amis de

M. Guy TERRAMORSI

ont le regret de faire part de son décès, survenu le 20 août 1998, en Corse, où il *repose désormais.*

Une messe sera dite le 27 septembre, en l'église d'Adamville, 15, place J.-F.-Kennedy, Saint-Maur (Val-de-Marne).

– Montbéliard.

Les docteurs Frédéric
et Nicole Tuefferd,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Patrice Tuefferd
et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Bigot
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Dufau-Joël,
leurs enfants et petits-enfants,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Mme Francine Roudet,
sa sœur,
M. et Mme François Roudet
et leur fils,
M. et Mme Antoine Roudet
et leurs enfants,
Les docteurs Claude et Françoise Japy,
M. et Mme Yves Japy
et leurs enfants,
M. et Mme Laurentin
et leurs enfants,
M. et Mme Nanouk Tuefferd,
M. Max Tuefferd,
ses neveux et nièces,
Mme Lucienne Richard,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre TUEFFERD,
docteur en médecine,
ancien maire de Montbéliard,
ancien président du district urbain,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

survenu à Montbéliard, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Ses obsèques seront célébrées mercredi 16 septembre 1998, à 14 h 15, au temple Saint-Martin de Montbéliard, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Germaine Vachieri, née Bourduge,
son épouse,
Jean et Michèle Vaquieri,
ses enfants,
José, Cathy, Jean-François
et Patrick, Philippe, Sylvie,
ses petits-enfants,
Sophie, Brice, Anaïs, Maïa et Kim,
ses arrière-petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès, le 14 septembre 1998, à Aigueterse (Puy-de-Dôme), de

Jean Julien VACHIERI,
ancien chef de service
des entreprises André Borie,
ancien FTPF.

Les obsèques seront célébrées à Gouttières, dans l'intimité familiale.

« Il fut de ceux qui sauvèrent
tant de juifs pendant
les années 1941-1944,
et qui trouvait que cela était normal.
Il fut un juste, c'est tout. »

Cet avis tient lieu de faire-part.

Gouttières,
63390 Saint-Gervais-d'Auvergne.
55, avenue des Eucalyptus,
06410 Biot.
40, rue des Trois-Frères,
75018 Paris.

Anniversaires de décès

– Sa famille,
Ses amis
ont une pensée particulière pour

Gisèle MARTIN,
née DEVOIZE,

décédée le 16 septembre 1997.

– Il y a un an, septembre 1997,

Christian TELFSER

nous quittait. Il avait quarante ans.

Christian mon ange,
C'est moi ta Clémence,
Si tu savais la peine,
Tu nous manques.
Je t'envoie des ballons
Avec les bisous de maman
Et de papa et de moi,
Je ne sais pas si tu les reçois.
Le lac est beau comme tu l'aimais.
J'aimerais que tu m'aides pour les tables de multiplication...
Je n'ai plus beaucoup de force pour t'écrire,
Il faut que je te laisse.
Adieu. Je t'aime.

Clémence Naïr, huit ans.

Se joignent à la pensée de Clémence pour Christian : Jacqueline, Myriam, Ismaëlle, Sylvie et tous ses amis.

Avis de messe

– De la part de Mme Jacques Le Beau.

Une messe sera célébrée le jeudi 1er octobre 1998, à 17 heures, en l'église de la Madeleine, à la mémoire du

professeur Jacques LE BEAU,
neurochirurgien honoraire
de la Salpêtrière,

décédé le 1er juillet.

Services religieux

– L'Union libérale israélite de France annonce qu'elle organisera les offices de Roch Hachannah et Yom Kippour les 20, 21, 29 et 30 septembre 1998, au Palais des sports de Paris, porte de Versailles.
Renseignements : 01-47-04-37-27.

Diplômes d'ingénieurs

– L'ESAIP à Saint-Barthélemy-d'Anjou (Maine-et-Loire) offre la possibilité aux titulaires de BTS, DUT ou DEUG ainsi qu'aux élèves de classes préparatoires de devenir ingénieurs en informatique industrielle et réseaux de télécommunications ou en sécurité environnement prévention (DU) après un parcours international de formation sur trois ans.
Tél. : 02-41-96-65-10.

La flamme

– Michel Bastok, secrétaire général du comité de la Flamme-symbole contre les exterminations, communique :

Le 13 septembre 1998 s'est tenue à la grande synagogue de la Victoire, sous les auspices de M. le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, une très émouvante cérémonie dédiée au martyre des enfants juifs gazés vivants à Auschwitz « Birkenau ». Colette Azoulay, peintre de l'Itinérante Flamme-symbole de Dachau contre les exterminations, et Marc Boissière, président, représentaient le comité à cette commémoration.

Communications diverses

L'association CETAF
informe ses adhérents de la sortie du

« Guide pratique permanent de la réglementation et des usages en matière d'accueil, d'hébergement et d'animation des PERSONNES ÂGÉES ».

Ce guide de plus de huit cents pages à l'usage des professionnels et des élus se présente sous forme d'un classeur mis à jour deux fois par an, pour suivre l'évolution de la législation, de la réglementation et des usages.
CETAF Ass. : 74, rue Balard,
75015 Paris.
Tél. : 01-45-57-62-66.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 17 septembre, à 20 h 30 : Situation politique en Israël. D. Fuchs, J.-M. Rosenfeld, E. Zylberyng (Meretz-Mondial). Tél. : 01-42-71-68-19.

– *Cette année 5759 pour :*

Rosh Hashana et Yom Kippour,

rejoignez une synagogue libérale. Faites de ces jours de repentir un moment de réflexion, de ferveur et de clarté.

Au Mouvement juif libéral de France, hommes et femmes prient ensemble en hébreu et en français. Grâce aux traductions, vous comprendrez et participerez à toutes les prières. Vous saisirez ainsi toute la force et tout le sens de ces fêtes.

Cette année, poussez la porte, inscrivez-vous pour nos offices de la salle de la Mutualité :
– Rosh Hashana (20 et 21 septembre).
– Yom Kippour (29 et 30 septembre).
Mouvement juif libéral de France.
Réservations : 01-44-37-48-48.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Beau fixe sur les jardins collectifs

Crise économique oblige, ces lieux de production familiale et de réinsertion sociale reprennent une nouvelle jeunesse. Ils offrent un appoint économique, mais ils permettent aussi de retrouver une certaine forme de contact avec la nature. Les associations fleurissent

LES JARDINS familiaux, lointains héritiers des jardins ouvriers du début du siècle, reviennent à la mode, comme autant de lieux d'échanges, de convivialité et d'entraide. Le « mouvement jardin » est multiforme : Ligue du coin de terre, Fédération nationale des jardins familiaux (FNJF) – l'association la plus importante –, Jardins d'aujourd'hui, Jardins « cultivons la solidarité », Jardins de la solidarité, pratiquant une forme originale d'aide à la réinsertion sociale, sans oublier les jardins pédagogiques et les ensembles jardiniers corporatifs comme le *Jardin du cheminot. La carte* des jardins collectifs est en pleine expansion, à l'heure des difficultés économiques pour un grand nombre et de la recherche par l'Etat, les collectivités locales et les associations, d'une cohésion urbaine disparue.

Apparus à la fin du dix-neuvième siècle, en pleine révolution industrielle, les jardins ouvriers (familiaux depuis 1952) étaient surtout considérés comme un remède à la misère du peuple, un moyen, aussi, de garantir à l'ouvrier une *« bonne hygiène corporelle et morale » (Le Monde* daté 2-3 juin 1996). Jusque dans les années 50, ces jardins vont prendre un essor considérable. Notamment après les deux conflits mondiaux, lorsqu'ils apparaissent comme un moyen d'apporter un « plus » alimentaire à une population en difficulté. Le boom économique des « trente glorieuses » leur porte un coup fatal (une chute de près de 80 %). Jugés archaïques, ils sont délaissés par les pouvoirs publics et boudés par la population. De 700 000 en 1946 leur nombre descend à 140 000 en 1970 !

Mais ils ont amorcé *depuis* une lente remontée, pour aboutir à l'engouement actuel. *D'après* un recensement effectué par la FNJF en 1993, la France compterait environ 150 000 parcelles de jardins familiaux, *gérés par quelque 800* associations, pour une superficie totale de 1 670 à 2 500 hectares, les jardins des 20 000 cheminots inclus. Selon l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (Iaurif), en 1986, les jardins franciliens relevant de la FNJF représentaient 45 % des 729 ha de jardins collectifs. Un jardin familial est une parcelle d'environ 250 m², équipé d'un abri et d'une alimentation en eau, dont la production potagère doit être obligatoirement diversifiée. La production légumière y représente l'équivalent de 6 000 à 7 000 francs par an.

Catherine Denis, responsable du secrétariat général de la FNJF, assure que l'essor des *jardins* familiaux a toujours correspondu aux grandes périodes de crise. *« Cependant,* ajoute-t-elle, *leur but originel a quelque peu changé, comme a changé l'origine sociale de ces jardiniers amateurs. Désormais, toutes les couches de la population sont représentées. Les postulants à une parcelle de terrain le font pour diverses raisons, qui ne sont plus seulement économiques : stress de la vie urbaine, amour de la nature, désir de convivialité. » « Certes,* souligne-t-elle encore, *l'appoint financier de la récolte potagère n'est pas négligeable dans l'équilibre du budget familial, mais entre, également, en ligne de compte le plaisir de récolter des produits sains, de vivre au grand air, de retrouver une certaine forme d'échange d'expériences. »*

Face à une demande toujours plus forte – il faut en général deux à trois ans d'attente pour accéder à une parcelle dont la location revient à environ 1 300 francs par an –, la *création ou le développement* des jardins familiaux se heurtent souvent à deux obstacles : le manque de terrains disponibles et la précarité.

OUTIL D'INSERTION

Ces jardins sont souvent implantés en zones urbaines et périurbaines : l'acquisition ou la location du foncier y sont coûteuses ou rares. Avec son bureau d'études, la FNJF tente de gérer au mieux ce problème, mais, estime Catherine Denis, *« les municipalités devraient être plus attentives à nos demandes, car des espaces verts transformés en jardins familiaux, gérés et entretenus par nos soins, sont beaucoup plus rentables pour elles ».*

Cependant, depuis deux décennies, les communes sont plus nombreuses à créer des jardins *« permanents », inscrits comme* tels dans les plans d'urbanisme. Ils sont souvent installés en *« zone verte »*, et les services municipaux aident à leur entretien. Par ailleurs, des projets de jardins intégrés à des opérations de requalification de grands ensembles urbains se multiplient, parfois de concert avec des organismes d'HLM ou des centres sociaux.

Le jardin potager comme outil d'insertion ou de réinsertion sociale pour les personnes en difficulté ? Parfois décriée, l'idée fait néanmoins son chemin : elle trouve déjà de nombreuses applications sur le terrain (« Le Monde des inititatives » du 10 décembre 1997).

Créée en 1986, l'association les Jardins d'aujourd'hui favorise ainsi l'autonomie des personnes en situation d'exclusion en leur fournissant un jardin à cultiver. *« La plupart du temps, les personnes en difficulté ont perdu le sens de la gestion du temps et de l'espace. Le jardinage permet de reprendre contact avec tous ces aspects »*, affirme Eric Prédine, le directeur de l'association, qui distingue deux démarches différentes : dans les jardins collectifs, il s'agit de favoriser l'insertion des populations les plus exclues par un travail de dynamique de groupe ; dans les jardins en pied d'immeubles c'est la valorisation du tissu social du quartier *qui est mise en avant.*

Les Jardins « cultivons la solidarité » font partie, eux, d'un réseau national développé à la suite de la création, en 1992, à Besançon, des Jardins de Cocagne. Sous l'égide de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnars), leur fonctionnement est fondé sur une approche économique : les jardiniers, sous contrats divers, s'engagent à livrer un panier hebdomadaire de légumes frais aux habitants abonnés. Enfin, avec les Jardins de la solidarité, les personnes en situation précaire, dans le cadre d'un contrat CES, peuvent fournir des légumes à la Banque alimentaire ou aux Restos du coeur.

Au niveau national et régional plusieurs grosses structures assurent la promotion du jardinage, défendent et conseillent les jardiniers ou aident financièrement à la *création de projets :* la Société nationale d'horticulture de France (SNHF), le Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS), Jardiniers de France (JDF), Agence des espaces verts (AEV), et autres.

Ali Habib

Jours heureux à Villejuif

LE CIEL GRIS charrie d'énormes nuages, qui crèvent par intermittences en giboulées glaciales. Tout au bout de la longue avenue de la République à Villejuif (Hauts-de-Seine), à la limite avec l'Hay-les-roses, le Parc départemental du Val-de-Marne, pratiquement désert en plein samedi, frissonne dans la fraîcheur. Seules les parcelles des jardins familiaux, potagers et carrés floraux bien alignés, recèlent un peu de vie : des branchés du *jardinage, des amoureux du coin de terre, se* livrent sous les bourrasques à leur *« passion »*, comme le répétent avec des mots simples et sincères les deux responsables-délégués de ces jardins familiaux : 85 parcelles de 200 m² chacune, créées en 1990 par le conseil général à l'entrée du parc départemental, et gérés par la Fédération nationale des jardins familiaux (FNJF). Les services municipaux entretiennent les allées (publiques), les clôtures et les points d'eau. Chaque parcelle jouit d'un abri pimpant. Tout est propret, tiré au cordeau.

REPORTAGE

« Le jardin familial c'est à la fois un jardin potager et un jardin d'agrément. Il faut le petit coin fleuri pour Madame »

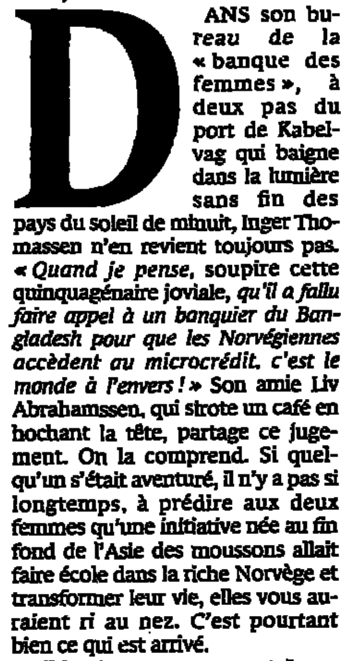
« La meilleure lecture, c'est le terrain, c'est la nature », affirme François Milome, qui s'y connaît puisqu'il travaille dans une bibliothéque de la capitale et passe ses loisirs à entretenir sa parcelle avec soins : le jardinage est une chose qui fait *« naturellement »* partie de sa vie. *« Le jardin,* dit-il encore, *est le lieu où l'on partage les idées, les plants, le savoir-faire et le service ».* Clément Mane, lui, est retraité depuis peu. C'est au hasard d'une promenade qu'il a eu connaissance des jardins familiaux. Séduit, il a postulé pour une parcelle, l'a obtenue, est devenu « accro ».

Il a une « philosophie jardinière » bien aimable. *« Le jardin familial,* dit-il, *c'est à la fois un jardin potager et un jardin d'agrément. Il faut le petit coin fleuri pour Madame et si la femme n'aime pas le jardin, il n'y a pas de jardinier ! »* Il a appris sur le tas et semble plutôt fier de ses récoltes. *« Regardez mes salades et mes choux, ils sont énormes ! »* Main verte ou hasard ? *« La terre de sa parcelle est moins acide que celle des autres »*, avance François Milome. Tous deux éclatent de rire tout, comme un seul homme, ils répondent à *la question de savoir ce que peut leur rapporter*, sur le plan matériel, leur jardin : *« lorsque l'on aime, on ne compte pas »*... Ils préférent parler de convivialité, d'entraide, d'amour de la terre et de la nature, de la fête qui va rassembler tous les jardiniers, leur familles et leurs amis, le 27 septembre.

A. H.

Les microcrédits au secours des Norvégiennes

En lançant dans les années 80 la Grameen Bank, la « banque des pauvres », Mohammad Yunus a révolutionné les économies du tiers-monde en permettant à des paysans de financer de petits projets. Confrontées à la crise de la pêche à la morue, les femmes des îles Lofoten renouvellent cette expérience pour créer un artisanat





DANS son bureau de la « banque des femmes », à deux pas du port de Kabelvag qui baigne dans la lumière sans fin des pays du soleil de minuit, Inger Thomassen n'en revient toujours pas. « *Quand je pense*, soupire cette quinquagénaire joviale, *qu'il a fallu faire appel à un banquier du Bangladesh pour que les Norvégiennes accèdent au microcrédit, c'est le monde à l'envers !* » Son amie Liv Abrahamssen, qui sirote un café en hochant la tête, partage ce jugement. On la comprend. Si quelqu'un s'était aventuré, il n'y a pas si longtemps, à prédire aux deux femmes qu'une initiative née au fin fond de l'Asie des moussons allait faire école dans la riche Norvège et transformer leur vie, elles vous auraient ri au nez. C'est pourtant bien ce qui est arrivé.

L'histoire que racontent Inger Thomassen et ses amies a pour cadre ce pays de terres froides, de gens rudes et de pêches miraculeuses qu'est l'archipel des Lofoten, au nord du cercle arctique. Elle commence, au début des années 90, dans la municipalité de Moskenes, un village de pêcheurs typique du Sud avec ses cabanes sur pilotis rouge sang et ses bateaux de bois clair ancrés au pied d'un pic sombre. A l'époque, la pêche à la morue, qui fait vivre une bonne partie des vingt-cinq mille îliens, était en crise et *« l'odeur de l'argent »*, autrement dit celle des millions de poissons qui sèchent au grand air, était moins forte. Des femmes de pêcheurs allaient grossir les rangs des demandeurs d'emploi.

Dans ce décor de montagnes jaillies du fond de la mer et de maigres plaines à l'habitat dispersé, les femmes sont habituées aux longs hivers et à l'isolement. Elles savent aussi se passer de maris souvent partis en mer. Mais, pour meubler les mois sombres, améliorer l'ordinaire et réaliser leurs rêves, il leur faut travailler. Pour Inger, que la fusion de deux journaux avait laissée sur le carreau, comme pour d'autres mères de famille, la volonté d'entreprendre avait toujours été forte. Et les projets ne manquaient pas. Traditionnels et modestes : tissage, artisanat, boutiques, etc. Ils étaient adaptés à la situation et devaient permettre de s'occuper tout en restant à la maison.

Manquait un minimum de confiance et des crédits adaptés. Or les banquiers, jugeant les emprunts trop modestes et les garanties insuffisantes, se dérobaient ou réclamaient des taux exorbitants. C'était partout le même refrain, le même refus.

« *Moi*, dit Liv Abrahamssen, qui s'était retrouvée au chômage en 1993, *quand je me suis lancée dans la confection de pull-overs, j'ai eu besoin d'un prêt pour acheter une machine. Mais, mon projet n'intéressait pas les banquiers. Ils n'étaient d'accord qu'à condition de pouvoir se rembourser sur le compte de mon mari. Mais c'était mon projet, pas celui de mon mari. J'ai dit non.* » « *Moi*, dit Evy Line Sundsbakken, qui voulait entreprendre l'impression de tissus d'ameublement, *j'avais seulement besoin de 20 000 ou 30 000 couronnes* (une couronne vaut un peu moins d'un franc). *Mais, les banquiers étaient méfiants. Ils pensaient sans doute que j'allais faire du shopping ou partir en vacances. C'était lamentable.* »

Même expérience pour Lena Solfall et Mai Lise Steine, qui voulaient ouvrir une boutique à Svolvaer : *« Les banquiers étaient trop occupés par les gros chiffres pour s'intéresser à notre projet. »* Et aussi pour Dagmar Gylseth, une ancienne institutrice de l'île de Sakrisoy. *« Après avoir créé un musée de poupées anciennes, j'ai voulu*, dit-elle, *y ajouter un magasin d'antiquités. Les banquiers ont refusé. L'administration, elle non plus, n'a jamais cru à mes projets. J'ai continué à me battre, mais j'en ai tellement vu que je pourrais écrire un livre sur les inepties des banquiers et des bureaucrates. »*

Au début des années 90, une douzaine de ces femmes se retrouvent à Moskenes où une jeune économiste, Jorunn Stromsvag, anime un stage de création d'entreprise. *Mais*, on bute là aussi sur l'écueil du crédit. La situation va se débloquer en 1992, avec la décision du ministère des pêches de constituer un fonds d'aide aux familles touchées par la crise. Mais, à qui distribuer les crédits et selon quels critères ? La réponse, imprévue, va venir d'une employée du ministère, Bodil Maal, qui a travaillé au Bangladesh avec la Grameen Bank de Mohammad Yunus.

CE *« banquier des pauvres »*, ancien professeur d'économie de l'université de Chittagong, a lancé, dans les années 80, une aide sur mesure, le microcrédit, pour permettre aux paysans sans terres – et donc sans garantie – de financer de petits projets. Alors que la mode était aux montages lourds et coûteux, il mettait en place des groupes de cinq personnes collectivement responsables auxquels il prêtait de petites sommes, quelques dizaines, quelques centaines de francs. Sans exiger de contrepartie, *mais* avec des taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 20 % sur trois ans. *« C'est encore moins cher que chez l'usurier »*, a coutume de répondre ce capitaliste philanthrope à ses critiques.

Les *« experts »* avaient crié au casse-cou. Mais, l'utopie du crédit pour tous était en marche et rencontrait un succès immédiat auprès des paysannes, qui voyaient là un moyen inespéré d'arracher leurs foyers à la misère et d'améliorer leur condition de femme. Depuis, la Grameen Bank avait fait école. Alors, pourquoi pas tenter le coup aux îles Lofoten ? L'idée était moins saugrenue qu'il y paraît. Certes, la condition économique et sociale des femmes norvégiennes, avec une espérance de vie et un revenu qui sont parmi les plus élevés du monde, n'est guère comparable au sort des femmes du Bangladesh. *Mais, bien des problèmes sont de* même nature.

Jorunn Stromsvag et Bodil Maal sont favorables à l'expérience. Le Fonds norvégien d'aide au développement (Norad) aussi. En mai 1992, Mohammad Yunus, frigorifié mais souriant, entame une tournée des îles pour expliquer son schéma à de maigres auditoires féminins. Convaincu, le ministère des pêches accepte de financer une expérience Grameen dans l'archipel pour une période de trois ans. Dans un premier temps, trois groupes, dotés chacun d'un fonds initial de 200 000 couronnes, sont mis en place. Après des mois consacrés à l'apprentissage de la méthode et à l'examen de son projet, chaque membre peut emprunter jusqu'à 50 000 couronnes. Le remboursement s'étale sur trois ans. Le taux est modulable et fait pour chaque cas l'objet de débats. *Le capital*, augmenté des intérêts est placé à la banque et réinvesti dans de nouveaux prêts aux membres du *groupe*.

C'est ainsi que Dagmar Gylseth, Liv Abrahamssen et Inger Thomassen, qui s'équipe pour publier la revue de la banque des *femmes*, obtiennent, enfin, de quoi lancer leurs projets et reprendre leur vie en mains. D'autres suivent. A Stamsund, un port touristique de la côte est, Vigdis Ludvigsen et Bjoerg Artsen mettent sur pied une compagnie de théâtre itinérante ; Annika, la Finlandaise, reprend un magasin de brocante et Oqna Torgensen, une ferronnière qui travaille au musée Viking, s'offre une pêcherie désaffectée pour en faire un atelier. En quelques années, les groupes passent de trois à sept et constituent un réseau baptisé Kvinnebanken, (la Banque des femmes).

Certaines s'en sortent bien. C'est le cas de Liv qui a emprunté 35 000 couronnes pour l'achat d'une machine à tricoter japonaise *et qui en rembourse 1 000 par* mois, la moitié de ce que demandait la banque. Elle fabrique environ cent cinquante pull-overs par an, vendus de 500 à 800 couronnes pièce. *« Cela permet d'améliorer l'ordinaire et surtout de faire le travail que j'aime »*, dit-elle. Pour d'autres, comme Berit Paulsen, une femme sculpteur qui puise son inspiration dans la mythologie scandinave, l'exercice est plus difficile. Elle a emprunté 13 000 couronnes afin d'ajouter un atelier à sa maison et pense déjà au prochain prêt : 40 000 couronnes pour l'achat d'un four à céramique. Mais, les 500 couronnes qu'elle rembourse tous les mois sont déjà bien lourdes pour cette mère seule avec trois enfants à charge.

> « Quand je pense qu'il a fallu faire appel à un banquier du Bangladesh pour que les Norvégiennes accèdent au microcrédit, c'est le monde à l'envers ! »

Même chose pour Hulda Berre, de Ramberg. Cette ancienne infirmière, qui reste à la maison pour raisons de santé a investi 50 000 couronnes dans la location d'une boutique-atelier qu'elle partage avec deux amies. Elle fait du tissage, les autres de la couture et de l'encadrement. Mais, les fins de mois sont parfois difficiles. Surtout quand la route est coupée par la neige. *« L'argent rentre lentement et sort trop vite »*, résume-t-elle. Des regrets ? Non, car le prêt permet malgré tout de joindre les deux bouts. Et l'appartenance au groupe donne confiance. *« Sans cela, je n'aurais jamais eu le courage de me lancer »*, dit Hulda. *« Il nous faut souvent faire des prodiges*, constate Jorunn Stromsvag, qui ajoute : *« Je n'ai pas encore rencontré, dans mon travail, un seul homme qui ait réalisé un projet avec si peu d'argent. »*

Au-delà de l'apport financier, les femmes soulignent la force des rapports humains engendrés par le « système Grameen ». En règle générale, le groupe se réunit une fois par mois pour faire le bilan des projets et des problèmes. *« Au début, cela n'était pas toujours évident de faire travailler cinq femmes en petit comité »*, constatait Inger Thomassen. Il y a eu des tensions, mais on a su éviter le pire. Progressivement, les groupes sont devenus des équipes, et les femmes des amies. *« C'est un peu comme une nouvelle famille*, notait Berit Paulsen au sortir de l'une de ces réunions. *On met tout sur la table et toutes les questions sont franchement abordées. Parfois même rudement. »* Dans tous les cas, le groupe recherche des solutions les mieux adaptées aux difficultés rencontrées par ses membres. *« Toutes ces choses de la vie qu'un banquier ne veut pas connaître »*, remarquait avec acidité Liv Abrahamssen. Après avoir partagé les problèmes, on partage le dîner, le vin et l'amitié. Sous ces latitudes, ce n'est pas rien, surtout pour celles qui vivent loin de tout.

Sept groupes aux Lofoten, une trentaine de projets en cours et des candidates en attente : pour Jorumn Stromsvag, l'expérience est *« un vrai succès »*. Un succès qui fait école dans le reste de la Norvège où l'on compte désormais près de soixante groupes. Les femmes d'ici sont fières, mais elles gardent la tête froide. *« Pas question de relever le plafond de 50 000 couronnes*, dit Inger Thomassen. *Le principe est celui du microcrédit. C'est ainsi que les femmes voient les choses. Les hommes ont vite fait d'ajouter le superflu : une voiture neuve, une secrétaire, un beau bureau, au nécessaire. Si nous faisions comme eux, la Kvinnebanken serait vite finie. »*

INGER, Liv, Hulda et les autres savent surtout ce qu'elles doivent à Yunus. Et elles sont loin d'être seules. Depuis vingt ans, la Grameen a été un formidable outil de développement, une vraie Révolution dans le crédit. Et tous, y compris les grandes institutions qui la regardaient de haut, chantent désormais ses louanges. La Grameen, qui compte aujourd'hui plus de mille succursales au Bangladesh, a prêté plus de douze milliards de francs à des millions de pauvres, dont 95 % de femmes. Et ces femmes l'ont repayée rubis sur l'ongle. Avec un taux de remboursement proche de 100 %, la Grameen est même un rêve de banquier capitaliste...

Bien avant son avatar norvégien, la Grameen bank a servi d'exemple un peu partout. Elle est aujourd'hui représentée, sous diverses formes, dans une cinquantaine de pays du Tiers-Monde et de l'Occident, à l'exception de la France. De son côté, Muhammad Yunus, cet homme simple que le succès n'a guère changé, est régulièrement fêté, décoré et encensé par les grands de ce monde. Il a connu une consécration universelle l'an dernier, lors du premier sommet du micro-crédit qui s'est tenu à Washington sous les auspices de Mme Clinton, depuis longtemps acquise à la méthode Grameen. Ses amies norvégiennes rêvent pour lui du prix Nobel de la Paix. Mais à ses yeux, la vraie consécration serait de voir le droit au crédit inscrit sur la liste des droits de l'homme. Et surtout de la femme.

En attendant, utopiste impénitent mais homme d'affaires réaliste, le père de la « banque des pauvres », fidèle à lui-même, a entrepris d'équiper des milliers de villages du Bangladesh de téléphones cellulaires à usage communautaire. Pour mettre la technologie dernier-cri à portée des plus démunis et leur permettre de se brancher sur le monde.

Roland-Pierre Paringaux
Dessin : Daniel Maja

Les Sans-qui *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

DEHORS, la pluie s'en donne à cœur joie, à la normande ; un rideau, une vapeur, les prés fument comme les garrots de bœufs au bât, les chevêtres du toit ont des craquements de gréement à la cape. Dehors, loin derrière les vitraux du château de Cerisy, la démocratie américaine tangue. Le sort du monde dépend des gros vilains péchés d'un président aux milliers de missils et aux hontes poupines de communiant.

Dedans, près d'un feu d'automne, une vingtaine d'intellectuels ont jugé que l'essentiel était au-dessus de tout ça, dans un point minuscule d'histoire littéraire : de Roland *Barthes ou de Bernard Dort, Castor et Pollux* de la critique savante des années Brecht et nouveau roman, pourquoi le premier a-t-il charmé et marqué ses contemporains plus que le second, pourtant *aussi riche de concepts* ? Quel luxe, quelle sagesse, ce beau désintérêt pour les soupirs des alcôves, des Bourses et des chancelleries ! Car enfin, qui présidait la France, sous Proust, vous le savez ? *C'était* pourtant facile à retenir : Fallières, ça s'écrit comme la phosphatine.

Barthes a passé pour réussir, l'autre moins. C'est constant en toutes choses. Il y a Footit et il y a Chocolat, le clown blanc à paillettes et l'auguste qui roule dans la sciure, du talc plein la culotte. C'est l'« autre » qui avait le talent, soupire, trop tard, l'opinion. Elle a toujours libéré Barabbas, celle-là. Roxane n'a pas meilleur goût : elle préfère la frimousse de Christian à l'âme de Cyrano. Il lui faut la vieillesse et les feuilles qui tombent pour comprendre qui elle aimait. Que d'automnes se passent à revoir la copie des cœurs !

En politique, c'est comme en amour. En ouvrant le *Mitterrand* de Lacouture – *ou*, mieux, *le* Lacouture sur Mitterrand –, on retrouve le couple injuste. C'est le rugueux Mendès qu'il fallait porter au sommet ; et puis non, c'est le séducteur de velours qui gagne et se donne l'élégance d'embrasser le perdant, *« sans qui*, dit-il, *rien n'aurait été possible »*. Ah, ce *« sans qui »* de tous les remerciements (voyez les thèses dédiées à l'épouse sans qui, Madame Sanki...) ! Ah, cette accolade de l'intronisation ! Ce n'est pas le baiser de Judas, non, mais quand même celui des obstinés chanceux, toujours un peu torve.

Depuis que la télégénie et l'habileté à s'automédiatiser décident de toutes les notoriétés, on n'y voit goutte. Le m'as-tu-vu triomphe à tout coup, ce n'est pas drôle. Il faut remonter aux couples d'avant l'Audimat, quand jouait encore la conjonction hasardeuse des dons et d'on ne sait quel air du temps. Alors se formaient des paires de pairs, l'un incendié par les *projecteurs, l'autre désigné pour l'ombre – et* bientôt s'y plaisant.

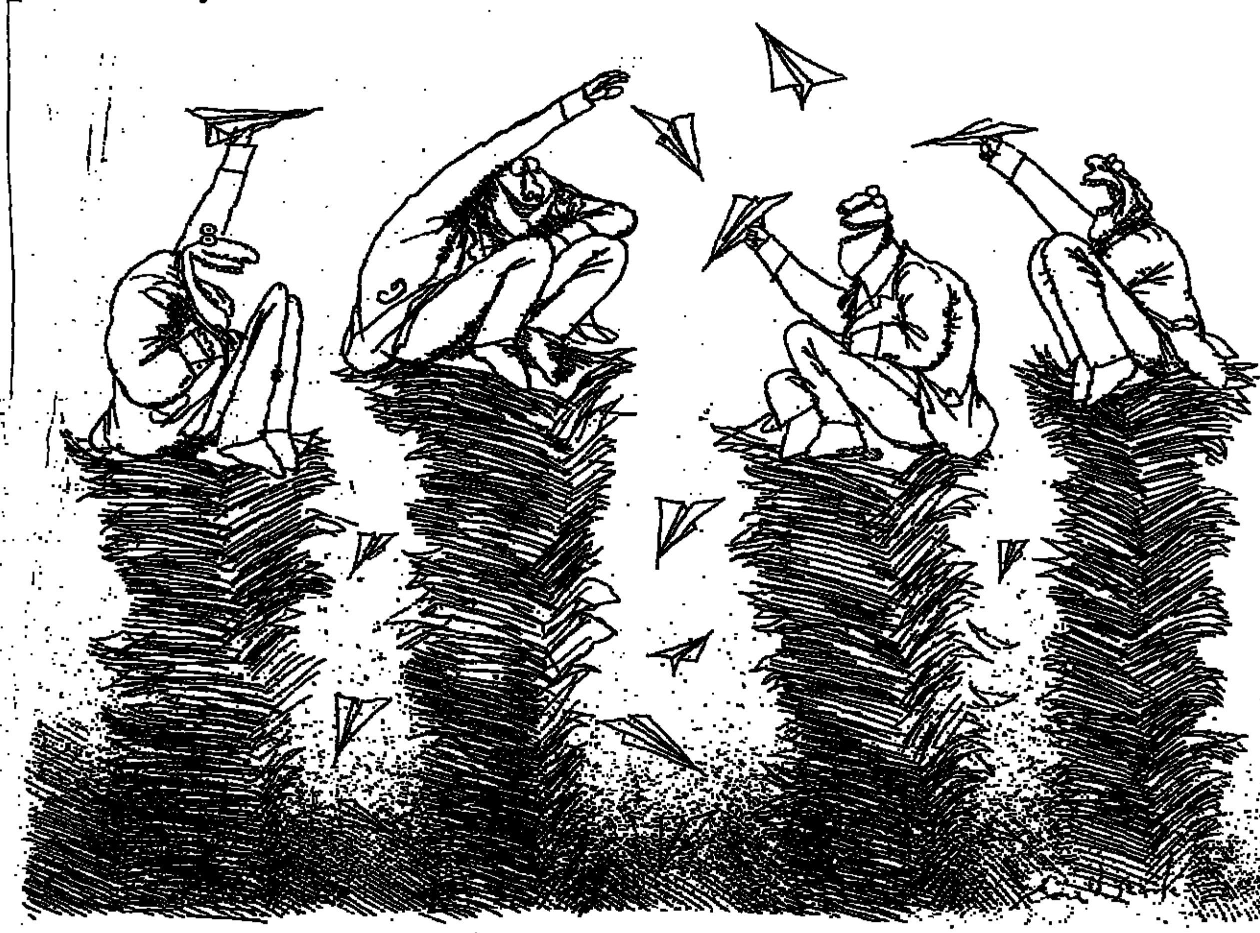
Des exemples ? Alors que Raymond Aron aura constamment vu juste, c'est de Sartre, celui qui a eu presque *tout faux*, *que deux ou* trois générations ont fait le *« héros de notre temps »* – le mot est de Jean d'Ormesson (tome II d'*Une histoire de la littérature française*), seulement fâché que Sartre ait pissé sur la tombe de son cher Chateaubriand, en archicube incorrigiblement loustic. Paulhan aura écrabouillé Arland, tous deux le sachant, et l'amitié y trouvant son compte. A la tête des revues et des grandes maisons d'édition, on ne compte plus les duettistes sado-maso (je simplifie, et ne me demandez pas de noms). Au *sommet des holdings et des états-majors, je* jurerais qu'on retrouve l'attirance réciproque du gagneur clinquant et du méconnu indispensable.

Voyez à quels risques expose le vagabondage de la chronique ! S'il est vrai que les grands hommes entretiennent avec leur entourage des rapports beckettiens dignes de *Fin de partie*, l'exemple était mal choisi. Barthes n'a piétiné personne, et surtout pas Dort. C'est l'inconvénient délectable des hypothèses en forme de tours de parc, comme des voyages dans les dictionnaires : les layons conduisent où l'on ne comptait pas aller, et les sous-bois révèlent des alignements inopinés, peut-être des impasses de labyrinthe, peut-être pas.

Prenez cette lubie, qui me vient en chemin : au lieu de biographier à foison les mêmes ténors du siècle, pourquoi l'édition n'honorerait-elle pas, d'ici à l'an 2000, les seconds rôles, les Cyrano qui ont soufflé leur texte aux vedettes, *sous* les balcons ? Non pour flatter les humbles ni venger les obscurs. (La belle affaire ! Au final, comme on dit maintenant, la postérité fait les bons tris !) Simplement pour *situer les vrais mérites, sous le matraquage des* histrions et le flot des soi-disant. Pour le pittoresque, aussi. Qu'aurait été Malraux sans Elie Faure et Groethuysen, Camus sans Grenier, *Gide sans Herbart, Ionesco sans* Tardieu, la Rue d'Ulm sans Lucien Herr, le siècle chercheur sans Pontigny, Royaumont et Cerisy ?

Ouvrons la galerie non des sans-grade – il n'y a pas de galons en intelligence –, mais des Sans-qui.

Paperasses stylites *par Ronald Searle*



La guerre de mouvement de Bruno Mégret

LE FRONT NATIONAL est entré dans une nouvelle ère. Celle de la succession. Affaibli par l'âge et les procédures judiciaires le menaçant d'inéligibilité, *son président*, *Jean-Marie Le Pen*, ne peut contenir son ambitieux délégué général, Bruno Mégret qui ne manque pas une *occasion de montrer tant aux militants* du parti qu'à la droite déboussolée qu'il est le numéro deux.

L'unité affichée à travers le communiqué approuvé à l'unanimité, le 8 septembre, par le bureau politique du Front national, n'aura bel et bien été qu'une unité de façade. Quelques heures après la publication apparaissait au grand jour une divergence *d'interprétation* montrant que, si paix il y avait parmi les cadres du parti, celle-ci était armée. Et bien armée.

Pour les uns, dont le secrétaire général, Bruno Gollnisch, le texte renouvelle la confiance du bureau politique envers son président, Jean-Marie *Le Pen, mais aussi le* mandat pour constituer la liste aux élections européennes, qu'il soit ou non éligible. Pour les autres, en premier lieu le délégué général Bruno Mégret, le blanc-seing ne concerne que le cas où le président du Front national se trouverait en situation de conduire la liste du parti en juin 1999. Et Bruno Mégret de préciser qu'en cas contraire – autrement dit d'inéligibilité – *il se réserve le droit* d'émettre son avis sur le choix de la tête de liste et, éventuellement, de demander que les instances du *parti se prononcent*.

Quoi qu'il en soit, ce bureau politique figurera comme un moment important dans l'histoire du Front national. S'il a réaffirmé la confiance de ses membres dans le père fondateur, il a montré – ne serait-ce que par ce besoin de réaffirmer celle-ci – l'affaiblissement de M. Le Pen. Il a également confirmé la montée en puissance du délégué général, contre lequel ses adversaires ont dû renoncer – sous peine de déclencher une crise fatale – à demander des sanctions.

BOOMERANG

La flèche que croyait décocher le président du Front national au prétendant à sa successsion s'est transformée en boomerang. En annonçant par voie de presse, en juillet dernier, qu'il songeait à confier la tête de la liste du Front national aux élections européennes à son épouse Jany – si lui-même en était empêché –, M. Le Pen espérait freiner les ardeurs de son *ambitieux délégué général*. Manifestement, le président du FN avait sous-estimé son second et mal cerné l'évolution de son parti ces dernières années. *Il ne s'attendait* pas que Bruno Mégret conteste immédiatement son choix, revendique la place et *menace d'en appeler au comité* central en cas de conflit. Une telle bravade aurait été impossible il y a encore un an. Depuis, beaucoup de cartes ont été redistribuées. M. Mégret a employé ces mois à peaufiner son personnage pour mieux coller à l'imagerie des chefs d'extrême droite – version moderne – et conquérir la base. Reconnu comme stratège, il lui fallait démontrer qu'il pouvait être un homme de terrain. Cela a été fait avec la conquête – par femme interposée – de la mairie de Vitrolles.

Soupçonné – à cause de son passé RPR – de mollesse vis-à-vis du programme, il a démontré, en prenant notamment une mesure en faveur de la préférence nationale à Vitrolles, qu'il adhérait pleinement au cœur du programme du Front national. Il n'a pas non plus hésité à défendre l'indéfendable en témoignant au procès des colleurs d'affiches du FN mis en examen pour homicide après le meurtre d'un jeune Français d'origine comorienne à Marseille.

Le succès de la méthode Mégret – dite *« de séduction »* – consistant à obliger la droite à choisir entre un accord avec le FN et l'abandon à la gauche de conseils régionaux, a fini de convaincre bon nombre *de cadres que le délégué général* du parti peut faire aussi bien, sinon mieux, que son chef historique. Devenu majeur, le parti commence *à goûter au pouvoir et s'irrite de* tout ce qui peut ralentir sa marche. Ses cadres sont de plus en plus nombreux à rire jaune aux provocations de Jean-Marie Le Pen qui provoquaient naguère leur hilarité.

Ainsi, ils auraient préféré que leur président s'abstienne, lors de sa visite à l'ancien Waffen SS, Franz Schönhuber, le 5 décembre 1998 à Munich, de répéter que les chambres à gaz ne sont qu'*« un détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale »*. Ils ont également été nombreux à dénoncer le népotisme qui a dominé l'élaboration des listes pour les élections aux conseils régionaux. Et ils ont peu apprécié que M. Le Pen avance le nom de sa femme pour éventuellement le remplacer aux élections européennes.

Enfin, même si la simple évocation de son âge – soixante-dix ans – met M. Le Pen en rage, le parti ne peut s'en désintéresser. Tout comme il se préoccupe des diverses procédures judiciaires qui menacent le président du parti d'extrême droite : les suites du coup de poing de Mantes-la-Jolie lors des élections législatives de 1997 (qui lui a valu, en première instance, une condamnation à deux ans d'inéligibilité), et les poursuites engagées par la justice en Allemagne et *en France* après ses déclaration de Munich.

Christiane Chombeau

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : **http ://www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

La démocratie des mœurs

LA démocratie n'est jamais autant à son affaire que lorsqu'elle doit légiférer sur les mœurs. Dans d'autres systèmes politiques, le problème est résolu d'avance par la référence à une théologie ou à une idéologie normative. En démocratie, rien de tel. Couple, famille, filiation, comportements sexuels : la règle ne peut naître que du libre débat. Toute référence à un principe est elle-même soumise à la discussion.

C'est à quoi doivent se résoudre, aujourd'hui, tous ceux qui, depuis des années, faisaient *obstacle à l'examen d'une évolution* du droit élargissant à d'autres qu'aux couples mariés certaines des conséquences juridiques et fiscales du mariage. Car il ne faut pas s'y tromper, ni se voiler la face : le projet de pacte civil de solidarité, qui fait l'objet d'une proposition de loi soumise au Parlement, est bien destiné à instituer, à côté du mariage, une autre forme d'association possible entre deux personnes, qu'elles soient ou non de sexe différent. Il est bien vrai que cette association peut concerner des individus – amis ou parents – dont le lien n'est pas d'ordre sexuel, mais c'est d'abord pour reconnaître juridiquement l'existence de couples, homosexuels autant qu'hétérosexuels, que cette formule a été imaginée.

A la revendication de cette reconnaissance s'oppose l'hostilité des défenseurs de la famille et de la morale traditionnelles, qui mettent en avant la spécificité du mariage, la protection de la cellule familiale, le droit de tout enfant à une parenté composée d'un père et d'une mère. La droite s'est engagée aussitôt dans ce combat pour des valeurs, à ses yeux, fondamentales parce que fondatrices du lien social, face à une gauche qui serait tentée par les démons de l'anomie. En y regardant de plus près, cependant, certains dirigeants de l'opposition se sont avisés que l'amalgame entre l'extension de la notion juridique de couple et la destruction de la famille n'est pas pertinent.

***Aujourd'hui*, le mariage n'est plus une norme, mais un choix, à côté duquel d'autres choix sont possibles pour deux personnes *désirant vivre ensemble. L'homosexualité* n'est heureusement plus considérée comme une tare inavouable, et la diversité des *orientations sexuelles est une dimension* évidente et reconnue de l'humanité. Le couple ne peut plus être exclusivement défini par l'union entre deux personnes de sexe opposé. Le droit doit définir les conditions dans lesquelles la constitution juridique d'un couple, quel qu'il soit, ouvre droit à un régime spécifique au regard de la fiscalité, des successions et des autres règles attachées jusqu'à maintenant au seul mariage.**

Le droit doit dire, aussi, si les filiations autres que sexuelles, c'est-à-dire l'adoption et la procréation artificielle, doivent être ouvertes aux couples juridiquement constitués selon la formule nouvelle du pacte civil. Mais ce débat, quelle qu'en doive être la conclusion, doit être mené dans le cadre rationnel de la démocratie des mœurs, et non dans la crainte irrationnelle de la transgression.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Echauffourée boulevard Haussmann

LA REPRISE de l'agitation ouvrière a été marquée ce matin par une série d'incidents qui ont provoqué vers midi, boulevard Haussmann à Paris, une sérieuse échauffourée.

Trois mille grévistes de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (Snecma) venus en cortège déposer un cahier de revendications étaient réunis aux abords du siège central de la société, 150, boulevard Haussmann. Partis des usines de Gennevilliers, de Suresnes, d'Issy-les-Moulineaux et du boulevard Kellerman, ils s'acheminaient porteurs de banderoles jusqu'au numéro 150. Il n'y avait alors que quelques cordons d'agents. Cependant, tandis qu'une délégation était reçue par la direction, les manifestants, maintenus un moment à l'écart de l'immeuble, témoignaient d'une certaine nervosité.

Bientôt les grévistes tentèrent de rompre les barrages et durant plus d'une heure manifestants et service d'ordre furent aux prises. La bagarre devait bientôt prendre un aspect sérieux. Des pavés furent arrachés et lancés sur les gardiens de la paix. Le bitume des trottoirs cassé en morceaux, les grilles des arbres disloquées servaient également de projectiles aux manifestants.

L'excitation gagnant chez les deux partis, les heurts se succédèrent ainsi jusqu'à 13 heures. On devait bientôt compter de nombreux blessés : vingt-cinq du côté des manifestants, une vingtaine dans les rangs du service d'ordre. Enfin, vers *13 h 30*, après une charge des gardes mobiles amenés en camion, les grévistes étaient refoulés jusqu'à la place Saint-Augustin et dispersés.

(16 septembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La Russie s'éloigne de l'Occident

par Martin Malia

SEULE certitude dans la crise russe : *elle* marque la fin d'une époque – celle des années Eltsine bien entendu – et très probablement de l'idée, partout clamée il y a dix ans tout juste, que la démocratie de marché a triomphé *comme idéal universel*.

En 1991, il était évident que le communisme allait s'effondrer en Russie. Et il ne faisait guère de doute, semble-t-il, que la Russie et tous les Etats postcommunistes allaient adopter les normes occiden*tales d'une manière ou d'une autre*. Mais aujourd'hui, il est impossible de prévoir ce que deviendra la Russie d'après Eltsine.

Pourquoi ? Pour comprendre la Russie postcommuniste, considérons nos trois modèles antérieurs, tous invoqués à présent lorsqu'on cherche des raisons à la crise et qu'on propose des remèdes.

Le premier modèle, la démocratie de marché, a été préconisé par l'administration Clinton et le Fonds monétaire international avec le soutien de tous les gouvernements occidentaux d'Europe.

La « réforme » est en fait une *étape vers la démocratie de marché* qui passe par la libération des prix, les privatisations et la stabilité du rouble. A en croire leurs partisans, ces mesures allaient, l'heure venue, restructurer la Russie selon les critères de l'Occident.

Malgré tous ses défauts, le président Boris Eltsine fut jugé indispensable à cette politique, car lui seul pouvait défendre les réformateurs contre les forces d'un nationalisme et d'un néocommunisme renaissants.

Pourtant, l'expérience libérale en Russie a aujourd'hui échoué de façon spectaculaire et tout à fait inat*tendue, laissant le pays en faillite* – en pire état, d'une certaine manière, qu'après l'effondrement du communisme.

Ces événements ont donné plus de crédibilité au deuxième modèle, qui associe une économie de marché à un Etat-providence plus coûteux que n'importe lequel en Occident. Les partisans de ce modèle accusaient depuis longtemps le passage *rapide à la stricte économie* de marché d'inadaptation aussi bien à la tradition nationale russe qu'à la situation postcommuniste.

Faire entrer de force la Russie dans l'économie de marché revenait, de ce point de vue, à brader *les industries et les ressources* naturelles du pays à la vieille nomenklatura et aux nouveaux requins de la finance, tout en dilapidant l'épargne et les retraites des citoyens les plus vulnérables, des personnes âgées en particulier. A *l'intérieur du pays, Grigori Iavlinski*, leader du parti Iabloko, a été l'interprète le plus en vue de cette idée, défendue en Occident par les progressistes affligés par la révolution Reagan-Thatcher.

Le deuxième modèle, cependant, n'a jamais été expérimenté dans sa forme pure. Au milieu des années 90, les électeurs polonais et hongrois, qui souffraient du passage à une *économie libérale toute* nouvelle, ont rappelé les communistes au pouvoir. Adam Michnik, l'un des dirigeants de Solidarité en Pologne, a qualifié ces élections de *« restauration de velours »*.

Les communistes ont servi de filet de sécurité à bon compte lors de la *« thérapie de choc »* libérale de 1990 en Pologne, qui a engendré la *prospérité – la première transition* brutale vers le capitalisme à avoir été un franc succès. Autrement dit, le deuxième modèle ne pouvait fonctionner que si la libéralisation de l'économie avait déjà produit l'argent indispensable.

Un troisième modèle, surtout prôné par les cercles socialistes et universitaires, est plus radical que le deuxième. Il défend l'idée que *Mikhaïl Gorbatchev avait déjà opéré* la transition du communisme stalinien vers une démocratie sociale de marché. La vraie réforme, en conséquence, aurait dû se poursuivre sur cette voie, jusqu'à ce qu'on parvienne enfin au *« socialisme à visage humain »*.

De ce point de vue, Eltsine fut un spoliateur qui a permis un capitalisme débridé et a ruiné le pays. Cette théorie est un produit de l'imagination aujourd'hui dépassé : les régimes communistes hongrois *et est-allemand qui l'ont mise en* pratique en 1989 et 1990 ont été condamnés.

Rétrospectivement, il est clair que le débat engagé sur ces trois modèles traitait tout autant des idéologies économiques et sociales en *Occident* que des *problèmes* de la Russie – de même que l'affrontement sur le communisme entre faucons et colombes a toujours été *une façon de voir jusqu'où, vers la* droite ou vers la gauche, les sociétés occidentales pouvaient aller.

L'Occident libéral ne pouvait soutenir en Russie qu'une démocratie de marché. A présent que cette idée a capoté, il ne nous reste pas de modèle efficace pour sortir ce pays de l'impasse

Dans la pratique, cependant, l'Occident libéral ne pouvait soutenir en Russie qu'une démocratie de marché. A présent que cette idée a capoté, il ne nous reste pas de modèle efficace pour sortir ce pays de l'impasse.

Pourtant, le modèle libéral a d'abord paru devoir fonctionner dans une Russie qui avait tenté une vraie transition vers l'économie privée, même atténuée par le troc et rongée par la corruption. Parallèlement, les libertés d'expression et de vote, bien que manipulées par l'oligarchie des affaires, sont devenues la norme. Et la jeune génération, dans les villes sinon dans *les campagnes, est aujourd'hui* profondément attachée à ces principes. De plus, le bilan général du XX[e] siècle est clair : il existe bien, sur le long terme, une nette corrélation entre la liberté du marché et celle de la politique.

Alors pourquoi le parcours Eltsine-FMI s'est-il achevé par la débâcle actuelle ? Pourquoi le régime Eltsine a-t-il été incapable de lever les impôts, de payer les salaires, de contrôler ses banques et de financer sa dette ? Ce n'est sûrement *pas le fait de la seule politique fiscale* et monétaire. La raison profonde en est le legs du monstre soviétique qui, après son effondrement, a laissé un chaos administratif et économique, sans les structures judiciaires, comptables et policières nécessaires à une société moderne – un abîme institutionnel qu'on ne retrouve pas en Europe centrale et de l'Est lors de la transition de ces pays à l'économie de marché.

Cet héritage, en plus d'un libéralisme sporadiquement doctrinaire, a abouti à l'échec de l'expérience Eltsine. La crise asiatique n'a fait que porter le dernier coup.

Que peut-il sortir du chaos russe ? Il y aura sans doute un important changement de cap, du marché libre vers une économie d'Etat ; pas de retour total au communisme, mais quelque chose *de plus radical que la « restauration de velours »* en Europe de l'Est. Et ce nouveau courant va durer, peut-être plusieurs années.

Dans cette perspective, les communistes qui constituent la principale force antilibérale organisée sont à l'évidence en position avantageuse. Même l'oligarchie des affaires, terrifiée par le libéra*lisme militant du premier ministre* Sergueï Kirienko et consorts, a renoncé à l'expérience Eltsine. Ainsi, sept ans presque jour pour jour après que le président, aujourd'hui malade, eut banni le vieux Parti communiste d'Union soviétique, le nouveau Parti communiste est prêt pour un retour pas forcément *« de velours »*.

Malheureusement, il n'existe pas de solution alternative réaliste. Le modèle libéral occidental a échoué – peut-être pas en raison de ses défauts, mais pour la plupart des Russes qu'importe ? L'expérience postcommuniste n'en est pas moins terminée. *Or, après un sommet* terne et maussade, il est clair qu'un président américain dévalué et un président russe vaincu peuvent difficilement contenir ce reflux.

***Martin Malia** est professeur émérite d'histoire de la Russie à l'université de Californie (Berkeley).*

©The New York Times.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize.

Le FMI persiste et signe

par Christian Brachet

DANS son point de vue paru dans *Le Monde* du 3 septembre (« Il faut mettre le FMI hors jeu »), Jacques Sapir met en cause le Fonds monétaire international et son prétendu dogmatisme libéral, qu'il considère à l'origine de la crise écono*mique que vit la Russie*. Il préconise au contraire l'adoption d'une stratégie alternative de développement autocentré qui rétablirait le contrôle des changes, introduirait un taux de change administré et délibérément surévalué tout en *tolérant l'apparition* d'un marché parallèle, instaurerait des prélèvements fiscaux sur les exportations et des taxes supplémentaires sur les importations, et mettrait en place *« une politique structurelle visant à créer ou à renforcer les institutions du marché intérieur »*.

L'analyse et les conseils de M. Sapir sont erronés pour au moins trois raisons.

Premièrement, des conseils ignorés n'engagent guère le conseiller. M. Sapir se garde bien de discuter les résultats très médiocres obtenus par les autorités *russes en matière de recouvrement* des impôts et de lutte contre les intérêts puissants qui profitent de l'évasion fiscale. Or les maux qui affectent aujourd'hui l'économie russe dérivent en bonne mesure de cet échec fiscal, que ce soient les coupes budgétaires arbitraires, la multiplication des retards de paiements de salaires et autres *arriérés intérieurs, le main*tien d'un large besoin de financement du gouvernement et le fardeau excessif des intérêts sur la dette qui l'accompagne.

Deuxièmement, faut-il rappeler l'expérience désastreuse des politiques *dirigistes* et *isolationnistes* menées en leur temps par l'Union soviétique et ses satellites, ainsi qu'en Amérique latine et en Afrique ? Qu'on le veuille ou non, la mise en œuvre pragmatique d'une stratégie de développement tournée vers le marché fait maintenant l'objet d'un quasi-consensus au sein de la communauté aca*démique et parmi les décideurs* politiques. La validité de cette stratégie a maintes fois été démontrée.

Troisièmement, comment passer sous silence le contexte dans lequel ont été lancées les réformes, en particulier l'effondrement des structures administratives héritées de l'Union *soviétique ? Dans les conditions* qui prévalaient alors, il n'y avait guère de solution alternative à une transition rapide vers une économie de marché, par l'élimination des contrôles sur les prix, le taux de change et sur l'activité économique en général. Cette transition a permis l'établissement d'une structure des prix cohérente avec celle du reste du monde, condition nécessaire à *la reprise de la croissance* et au développement de l'économie russe sur une base durable, tout en minimisant les incitations à la corruption et aux malversations financières.

La validité de la stratégie qui a été mise en œuvre en Russie a maintes fois été démontrée

Le retour à un taux de change administré et l'augmentation des taxes sur le commerce extérieur ne feraient que multiplier les distor*sions économiques, encourager le* développement des marchés informels et alimenter davantage encore la corruption. Croire que le niveau dramatiquement bas des recettes fiscales pourrait bénéficier de ce retour en arrière et qu'on pourrait ainsi financer la liquidation des arriérés intérieurs et les dépenses prioritaires d'infrastructure économique et sociale relève malheureusement de l'illusion ou du vœu pieux.

Loin d'être dogmatique, les recommandations du FMI à la Russie en matière de politique économique sont restées remarquablement pragmatiques et flexibles. Les programmes des autorités russes soutenus par le FMI – c'est-à-dire par le conseil d'administration du FMI, où sont représentés ses 182 pays membres – prévoyaient une gamme de réformes structurelles ambitieuse, y compris en matière de finances publiques et de recouvrement des *impôts. Si ces réformes avaient été* mises en œuvre résolument, les auraient permis d'éviter la crise actuelle. La sortie de crise dépend avant tout d'un engagement affirmé et crédible des autorités russes de mettre en œuvre effectivement ces réformes, et de rejeter les illusions de l'économie dirigée que M. Sapir leur propose.

***Christian Brachet** est directeur du bureau européen du FMI.*

Je suis européen par goût

Suite de la première page

M. Giscard d'Estaing souligne que cette œuvre n'a été possible que grâce à la *« bonne entente »*, à l'étroite coopération de la France et de l'Allemagne et qu'il faut se garder de la traiter en *« roue de secours »*, que toute banalisation *serait fatale. J'en suis le premier* convaincu. Et même, en tant qu'Allemand, je dirai que cette relation franco-allemande a changé le monde : en créant ce noyau dur communautaire dans lequel se trouvait animée la République fédérale, elle a produit un puissant pôle d'attraction, provoqué le glissement du bloc de l'Est puis l'ébranlement et la fin de l'Union soviétique.

Dans ce cadre, hier, comme aujourd'hui, aucun pays n'aurait pu, ni ne peut, au côté de l'Allemagne jouer le rôle que joue la France – ni au côté de la France jouer le rôle que joue l'Allemagne. Si, cependant, l'Angleterre de Blair, sensible aux changements qu'apporte le XXI[e] siècle, souhaitait rejoindre le peloton de tête européen, nous serions malvenus de l'en écarter. Je ne me sens pas en tant *qu'Hanovrien moins proche* de l'Angleterre que ne l'était le Hambourgeois Helmut Schmidt... et je ne me sens pas moins européen que lui.

C'est ma conviction intime. L'histoire n'est pas faite que de la force inexorable des tendances lourdes de l'économie et des intérêts objectifs de la politique. Elle repose aussi sur les hommes, leurs convictions, leurs caractères. Après l'amitié élective Adenauer-De Gaulle, il a fallu attendre 1974 pour retrouver des convictions qui permettent de relancer la construction européenne et il faudra cette conviction aussi pour relever les défis du XXI[e] siècle.

Par exemple, le moment est-il venu, pour permettre à l'œuvre européenne de s'accomplir, d'engager une démarche fédérative, en délimitant précisément les frontières des domaines d'action *commune et des compétences qui* demeuront nationales ? Ce n'est pas aux Allemands qu'il faut faire grief de pusillanimité, rompus qu'ils sont de par la culture profonde de leur organisation politique *aux subtils exercices de répartition* de compétences entre collectivités publiques. Reconnaître la nature fédérale de la construction européenne ne sera pour nous qu'une extension vers le haut d'une forme d'organisation politique que nous connaissons bien. C'est plutôt pour les Etats centralisés que cette évolu*tion naturelle est une révolution* et ce sera tout particulièrement aux Français qu'il appartiendra de dire quand prononcer ce mot fatidique et accepter les nouvelles réalités.

La délégation du pouvoir monétaire, la mise en place de l'euro vont précipiter la reconnaissance d'une de ces réalités devenues incontournables : notamment la nécessité d'avoir des compétences communautaires dans le domaine social, équilibre indispensable du caractère devenu fédératif d'une partie des pouvoirs économiques.

Ce dialogue transnational engagé dans ces colonnes, avant une importante échéance politique, c'est un signe, parmi d'autres, de l'européanisation de la politique, un exemple de ce que devrait être l'Europe que nous voulons bâtir – l'Europe du XXI[e] siècle, avec *l'euro et après la réunification de* l'Allemagne, préfiguration de celle de la Grande Europe.

Nous sommes passés de l'après-guerre à l'après-mur de Berlin.

Tel est l'autre défi pour l'Allemagne, la France, l'Europe : il va nous falloir accueillir les Européens de l'Est, les aider à mettre un terme à cette hémiplégie de l'Europe, à mener à bien leurs réformes pour retrouver des conditions de vie semblables aux nôtres. Dans ce travail, ce dur labeur quotidien, la présence des Français, plus qu'ils ne le savent parfois eux-mêmes, sera particulièrement précieuse.

Notre œuvre commune, c'est de faire vivre ensemble, dans l'harmonie, des peuples issus de cultures différentes, recette que l'on recherche partout dans le monde.

Je ne suis pas européen « par nécessité », parce que, marqué par le passé, je chercherais seulement un havre sûr pour l'Allemagne, à l'abri de l'isolement, de la dérive, du chaos et de l'instabilité. Je suis *européen par goût. Parce que je* voudrais voir s'ériger une Europe des peuples – avant tout de nos deux peuples – une Europe du quotidien, et pas seulement des grandes visions stratégiques, une Europe où s'épanouira un modèle de société qui nous soit propre et auquel on désire appartenir, auquel la jeunesse ait envie d'apporter *son enthousiasme*.

Je suis européen parce que je suis allemand.

Gerhard Schröder

REPRISE Après plusieurs années difficiles, l'immobilier à Paris et en Ile-de-France, et plus particulièrement le marché des bureaux, connaissent une embellie spectaculaire. ● LES INVESTISSEURS, notamment américains et allemands, se précipitent sur les immeubles parisiens et les acquisitions pourraient atteindre cette année le chiffre record de 40 milliards de francs. ● LE SIGNE le plus clair du retour de la confiance est la reprise des achats de bureaux « en blanc », c'est-à-dire d'immeubles non loués qui ne sont pas encore sortis de terre. ● LES LOYERS remontent, mais de manière sélective. Stables pour les immeubles petits, communs ou anciens, ils ont retrouvé le niveau de 1989, dix ans après, pour les produits les plus recherchés. ● MAIS certains secteurs souffrent toujours : le taux de vacance est de 32 % dans la périphérie est de la capitale et de 27 % dans la proche périphérie nord.

L'immobilier de bureau dans la région parisienne connaît une embellie

Les investissements, réalisés notamment par des étrangers, pourraient atteindre en 1998 le niveau record de 40 milliards de francs. Les loyers commencent à remonter pour les immeubles les plus récents et disposant de surfaces importantes

L'ANNÉE 1998 va-t-elle se terminer par un record pour les investissements immobiliers en France ? Les experts l'affirment déjà, au vu des transactions bouclées ou en cours sur les huit premiers mois de l'année. Pour le groupe Bourdais, conseil en immobilier d'entreprise, les engagements pris depuis le début de l'année atteindraient déjà 24,7 milliards de francs, soit davantage que le total des investissements réalisés en 1997 (23 milliards). Claude Heurteux, qui préside le groupe Colliers-Auguste Thouart, fait le même constat : les montants investis au cours du premier semestre représentent plus du double de ceux des six premiers mois de 1997. *« Sur l'ensemble de l'année, tant en bureaux qu'en logements, l'investissement pourrait atteindre 35 à 40 milliards »*, estime-t-il. Et ce sont les bureaux qui donnent la tendance : sur les six premiers mois de l'année, la part des investissements en immeubles d'habitation représente moins de 8 % du total.

La reprise ne se limite pas aux immeubles, mais entraîne également les sociétés foncières. La Foncière lyonnaise (groupe Commercial Union) et Unibail ont repris respectivement une filiale d'Exor (pour 2,6 milliards de francs) et Frankoparis (pour 1 milliard), tandis que le secteur des sociétés immobilières cotées en Bourse poursuit sa restructuration.

Après les Canadiens, très présents en 1997, les acheteurs les plus entreprenants restent les Américains, et notamment Whitehall, le fonds géré par Goldman Sachs en association avec Miles d'Arcy Irvine. Les fonds allemands sont également devenus très présents. CIG Haus-Invest a repris l'ancien siège de Pechiney, l'immeuble Etoile-Saint-Honoré. Le 30 septembre, Despa, un autre investisseur allemand, doit signer l'achat de l'immeuble Opéra-Victoire – environ 30 000 mètres carrés acquis pour 1,2 milliard de francs, plus de 40 000 francs du mètre carré – dans lequel la banque américaine Goldman Sachs regroupera bientôt ses équipes.

En 1997, l'intervention des fonds allemands sur le marché français était entravée par leur statut juridique : ils n'avaient pas la possibilité d'acheter des sociétés, mais devaient acquérir des immeubles en propre. Ils étaient donc obligés, s'ils souhaitaient investir en France, d'acquitter les droits de mutation (18,2 %) auxquels échappent pratiquement tous les investisseurs en recourant à des sociétés écrans. Or la réglementation a depuis été assouplie.

Le signe le plus clair du retour de la confiance est la reprise des achats de bureaux *« en blanc »*, c'est-à-dire d'immeubles non loués qui ne sont pas encore sortis de terre. *« Près de 3 milliards de francs d'investissement concernent des opérations en cours de construction non encore commercialisées, et ce type d'investissements pourrait atteindre 30 % des montants investis en 1998, contre 9 % en 1997 »*, anticipe M. Heurteux, chez Auguste Thouart. Ils sont essentiellement concentrés sur quatre sites : la Défense, Bercy-Tolbiac-Gare de Lyon, Issy-les-Moulineaux, et plus récemment la ZAC Paris Rive gauche.

HAUSSE SÉLECTIVE DES LOYERS

Pour Gérard Aubert, qui préside le groupe CB Richard Ellis, cet engouement est très naturel : *« Si une grande entreprise cherche un immeuble neuf immédiatement disponible, elle n'en trouvera pas. Pour avoir une grande surface, il faudra attendre l'ensemble Edouard VII »*. Ce projet, situé entre l'Opéra-Garnier et la Madeleine, a été cédé par la Société générale à la Foncière lyonnaise, il y a un an, à prix qui anticipait des loyers annuels de 3 200 francs par mètre carré, jugé alors très élevé. Aujourd'hui, pour les immeubles neufs, grands, bien placés, c'est la norme. Ce sont ceux que les entreprises, notamment celles qui viennent de fusionner ou de boucler une grosse acquisition, recherchent le plus. *« Le segment le plus actif du marché de la location est celui de 7 000 à 15 000 mètres carrés »*, note le groupe Bourdais.

Les loyers remontent donc, de manière très sélective toutefois. Stables pour les immeubles petits, communs ou anciens, ils ont retrouvé le niveau de 1989, dix ans après, pour les produits les plus recherchés, relève M. Aubert. Selon le groupe Bourdais, cela pourrait pousser la valeur vénale des meilleurs immeubles aux meilleurs emplacements jusqu'à 50 000 francs du mètre carré, voire 55 000 francs.

Est-ce le retour de la bulle spéculative ? Pas encore, de l'avis de M. Aubert : *« Les entreprises paient ce qu'elles pensent devoir et pouvoir payer, elles ne se laissent pas impressionner par les risques de pénurie »*, même s'il y a peu de projets neufs à venir d'ici un ou deux ans de plus de 10 000 mètres carrés. Il cite l'ex-immeuble d'Indosuez rue de Courcelles, la tour Europlaza à la Défense, deux ensembles à Levallois, un à Boulogne et quelques projets à Issy-les-Moulineaux. Mais il n'y en a guère d'autres, d'où l'intérêt du nouveau quartier Paris Rive gauche, sur lequel les investissements démarrent enfin.

Le stock de bureaux disponibles immédiatement est de 2,9 millions de mètres carrés au 1er septembre, contre 3,5 millions au 1er janvier, selon le groupe Bourdais. Le stock à moins d'un an est de 3,3 millions (- 15 %). Le taux de vacances à Paris est estimé à 6,3 %, contre 7,5 % au 1er janvier. Il faut toutefois ajouter 550 000 mètres carrés de locaux jugés obsolètes et hors marché. Certains sont transformés en logements, à un rythme de 100 à 150 000 mètres carrés par an. En moyenne, en Ile-de-France, il serait de 7,2 % (5,7 % hors locaux obsolètes).

Certains secteurs souffrent toujours de désaffection : le taux de vacance est de 32 % dans la périphérie est, et de 27 % dans la proche périphérie nord de Paris. *« La modification annoncée des modalités de calcul de la taxe professinnelle contribuera peut-être à résorber ces stocks »*, espère Jean-Claude Bourdais.

Le stock obsolète et les secteurs difficiles rappellent aux professionnels de l'immobilier que la crise n'est pas si loin. *« La pénurie de l'offre de bureaux neufs va se poursuivre au cours des deux ou trois années à venir. Il s'agit là d'une différence essentielle avec le début des années 90, quand la crise de l'immobilier a débuté »*, rappelle M. Bourdais. *« Nous avons tiré trois enseignements de la crise,* conclut M. Aubert : *« Ce ne sont plus les marchands de biens qui interviennent sur le marché, mais des promoteurs et investisseurs qui ont des fonds propres ; tout le monde a compris qu'il fallait de bons immeubles au bon endroit ; et nous avons une meilleure vision de l'état du marché à terme. »*

Sophie Fay

Une année exceptionnelle en Ile-de-France

MONTANTS INVESTIS EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

en milliards de francs

prévision pour l'année

25

1987 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98*

FRANÇAIS ÉTRANGERS

PROVENANCE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN 1998

en %

ÉTATS-UNIS 57

5

17

20

Total : 17,2 milliards de francs

Les investissements en immobilier d'entreprise devraient atteindre des niveaux records cette année en Ile-de-France.

Les droits de mutation revus à la baisse

Le 24 juillet, lorsque le ministre de l'économie a annoncé les grandes lignes de son projet de budget, les professionnels de l'immobilier ont eu une bonne surprise : la baisse des droits de mutation, qu'ils attendaient depuis longtemps. Pour les bureaux, ils doivent être ramenés de 18,2 % à 4,8 %.

Il était temps. Au premier semestre, moins de 4 % des investissements en bureaux ont été soumis à ces droits. Comme le note Jean-Claude Bourdais, *« aucun propriétaire avisé ne vendait son immeuble sans l'avoir logé dans une structure ad hoc (société anonyme, notamment), qui permettait à l'acquéreur de ne pas supporter les droits »*. Après avoir obtenu gain de cause sur ce front, les professionnels ont enfourché un autre cheval de bataille : ils demandent que soit supprimé l'« agrément utilisateur » que les entreprises doivent obtenir auprès des pouvoirs publics avant de s'installer dans un nouvel immeuble.

L'allemand Thyssen renonce à reprendre Cockerill Sambre

APRÈS British Steel, le luxembourgeois Arbed et le néerlandais Hoogovens, l'allemand Thyssen renonce à son tour à se porter candidat à la reprise de Cockerill Sambre. L'annonce de ce retrait a été faite lundi 14 septembre par la région wallonne, actionnaire majoritaire du sidérurgiste belge avec 78,77 % du capital. A la suite de ce forfait, le français Usinor reste le seul candidat à la reprise de Cockerill. Il doit déposer son offre finale le 21 septembre.

Aucune explication n'a été donnée pour justifier le départ de Thyssen. Cet abandon, toutefois, n'est pas une surprise. Alors que le groupe allemand s'apprête à fusionner d'ici à la fin de l'année avec son concurrent Krupp, de nombreux observateurs doutaient de sa capacité de pouvoir mener en même temps la reprise de Cockerill. L'intégration des deux sidérurgistes allemands en vue de créer le premier groupe d'acier européen, s'annonce déjà suffisamment difficile. Selon l'hebdomadaire allemand *Focus*, du 14 septembre, les restructurations pourraient être lourdes. La fermeture de hauts fourneaux, notamment à Dortmund, serait prévue. Plusieurs filiales devraient être cédées, dont les chantiers navals Blohm & Voss à Hambourg, des sociétés produisant des aciers longs, l'activité téléphone de Thyssen et la logistique de Krupp représentant au total 5,45 milliards de deutschemarks (plus de 18 milliards de francs) et 14 000 salariés.

Le retrait de Thyssen place la région wallonne dans l'embarras : elle n'a plus le choix qu'entre la candidature d'Usinor et le *« splendide isolement »* prôné par certains. Lors de la présentation des résultats semestriels, Jean Gandois, président du sidérurgiste belge, soulignait, toutefois, que son groupe avait besoin de s'adosser à un partenaire industriel pour moderniser ses sites de Charleroi et de Liège.

LA RÉGION WALLONNE PIÉGÉE

La région wallonne semble piégée. Elle est en grande partie responsable de cette situation. Pour montrer qu'elles ne privatiseraient pas à la légère le dernier grand groupe industriel de la région, les autorités ont multiplié les conditions. Tout en mettant aux enchères le sidérurgiste pour en obtenir le meilleur prix, elles ont annoncé leur intention de conserver une minorité de blocage (25 %) afin de pouvoir continuer à peser sur sa stratégie. Elles ont de plus assorti la vente de critères très stricts en termes d'investissements, d'emploi, de préservation de l'intégralité des sites de production. Enfin, la région, pressée par le besoin d'argent, a choisi de refuser tout paiement par échange d'actions, comme le lui avait proposé le luxembourgeois Arbed. Ces exigences ont découragé de nombreux candidats potentiels à la reprise de Cockerill. Parmi les cinq groupes qui ont présenté un dossier d'offre, Thyssen et Usinor étaient les seuls présélectionnés en juin.

Usinor paraît désormais en position de force. Craignant un éventuel bradage, des milieux politique belges évoquent aujourd'hui la possibilité de fixer un prix plancher pour le rachat de Cockerill. Même s'il se dit intéressé par la reprise de Cockerill, le groupe français a toujours affirmé qu'il n'était pas prêt à le racheter *« à n'importe quel prix »*.

Martine Orange

CORRESPONDANCE

Une lettre de la Fuji Bank

A la suite de l'article intitulé « Valeur du jour : la Fuji Bank fait vaciller la Bourse de Tokyo », paru dans Le Monde *du 10 septembre, nous avons reçu de M. Yoshihiro Sawada, directeur général de la Fuji Bank, la lettre suivante :*

Dans cet article, vous relatez certains faits concernant les rumeurs qui ont circulé sur le marché de Tokyo le 9 septembre 1998 et qui ont affecté de façon négative le cours de Bourse de la Fuji Bank. Compte tenu des conséquences dommageables que pourraient avoir auprès des lecteurs des informations qui ne reflètent pas la situation réelle de notre banque, nous souhaitons faire une mise au point afin de lever toute équivoque.

Tout d'abord, en ce qui concerne les opérations effectuées par la Fuji Bank sur les marchés dérivés, vous ne faites aucune mention du communiqué de presse de notre banque du 9 septembre 1998 dans lequel nous avons très clairement annoncé que la Fuji Bank avait plus de 300 milliards de yens de profits latents sur les opérations de marché incluant les opérations de produits dérivés.

Vous ajoutez que *« la Fuji Bank appartient au groupe industriel Fuyo, qui vient de supporter les 250 milliards de yens laissés par la faillite du groupe sidérurgique Toa »*. Cette affirmation peut faire croire que la Fuji Bank supportera des pertes du fait de cette faillite. Nous tenons à confirmer que ce n'est pas du tout le cas et que la Fuji Bank ne souffrira aucune perte financière du fait de cette situation, comme nous l'avons indiqué dans notre communiqué de presse du 3 septembre 1998.

Enfin, au sujet de la société Okura, qui a déposé son bilan, notre banque a confirmé par un communiqué de presse daté du 21 août 1998 que les provisions déjà constituées sur cette société à la fin de notre dernier exercice étaient suffisantes et qu'il n'y avait pas lieu de modifier les prévisions de résultats pour l'exercice en cours du fait de ce dépôt de bilan.

Baisse des bénéfices semestriels de Michelin malgré le redressement du marché automobile

Le recul de 12,5 % du résultat net a fait perdre au titre 6,5 %, mardi, à l'ouverture de la Bourse

Théoriquement, la conjoncture était idéale pour le numéro un du pneumatique : reprise du marché automobile français, redressement des ventes de poids lourds, prix bas du caoutchouc. Le groupe, qui n'avait pas prévu une telle croissance, a décidé d'augmenter sa production au deuxième semestre. La pression de la concurrence et les investissements internationaux ont aussi contribué à la baisse des résultats semestriels

ALORS QUE la plupart des constructeurs automobiles et des équipementiers enregistrent des profits en hausse, Michelin, le numéro un du pneumatique, n'a pas tiré parti de la reprise du marché. C'est ce qui ressort de la présentation des résultats du groupe par le directeur financier, Eric Bourdais de la Charbonnière, mardi 15 septembre. Sur les six premiers mois de l'année, les ventes de Michelin ont augmenté de 6,8 % à 41 milliards de francs, mais le bénéfice net consolidé (part du groupe) est tombé de 1,86 au premier semestre 1997 à 1,63 milliards de francs, soit une baisse de 12,5 %.

Michelin déçoit donc pour le troisième semestre consécutif, entraînant à chaque fois de violentes réactions de la part des marchés financiers. En mars, quand la firme de Clermont-Ferrand avait affiché une quasi-stagnation de son résultat d'exploitation, le titre avait dégringolé de 10 % en une journée. Le scénario s'est reproduit à la fin de juillet lorsque Michelin a annoncé une érosion de son résultat d'exploitation pour le premier semestre 1998, entraînant une baisse du cours de 7 %. Mardi, M. Bourdais de la Charbonnière a confirmé cette mauvaise nouvelle, le résultat d'exploitation s'établissant à 3,3 milliards de francs contre 3,6 milliards au premier semestre 1997. *« Cette baisse est due à une augmentation des charges d'exploitation supérieure à l'augmentation des ventes »*, a commenté le directeur financier.

CONJONCTURE IDÉALE

Théoriquement, la conjoncture était pourtant idéale. *« Les prix du caoutchouc sont au plus bas et les ventes de poids-lourds ont fortement augmenté »*, relève un analyste. Pourquoi alors cette faiblesse ? *« Michelin s'est fait piéger par la forte croissance du marché*, poursuit-il. *Faute d'avoir réagi à temps, il a dû privilégier ses principaux clients, les constructeurs d'automobiles et de poids lourds, au détriment du marché de renouvellement. »* Or, les principaux clients de Bibendum ont un très fort pouvoir de négociation et font pression sur les prix, ce qui s'est traduit par une baisse de 1,4 % du tarif moyen au premier semestre et une érosion des marges. Ce problème de capacité devrait trouver une solution rapide. *« Nous avons décidé d'augmenter notre production annuelle de 800 000 pneumatiques, ce qui devrait nous permettre de répondre à la demande au second semestre »*, a affirmé le directeur financier.

Plus préoccupante est la croissance des frais commerciaux et de marketing. *« La concurrence féroce que se livrent Michelin, Bridgestone et Goodyear pèse sur les prix et fait remonter les budgets publicitaires »*, estime un analyste. Le français a dû muscler sa politique commerciale en adoptant un nouveau slogan, un nouveau logo, une nouvelle identité visuelle et en déployant une importante campagne de communication à l'occasion de « L'année Bibendum » célébrant son centenaire en 1998.

Conséquence de cette guerre de l'image, une dégradation des marges qui risque de durer. *« On s'oriente vers des marges d'exploitation de 8 à 9 %* [8,2 % ce semestre] *au lieu de 10 % les années précédentes »*, estime un analyste, en prenant soin de souligner que ce taux reste néanmoins supérieur à celui de la plupart des entreprises du secteur. La rentabilité du roi du pneumatique a aussi été entamée par les dépenses liées au développement des activités sur les marchés émergents. Michelin a fait porter son effort sur l'Asie et l'Amérique latine, où il était jusqu'alors peu présent. Ainsi a-t-il annoncé fin août le rachat du premier fabricant de pneus colombien, Icollantas, et entrepris la construction d'une usine au Brésil. *« Nous avons beaucoup investi pour recruter et former du personnel commercial en Chine et en Amérique latine »*, explique-t-on au siège. Malgré la crise financière et monétaire, le fabricant reste convaincu que son avenir se joue sur les marchés émergents et n'entend pas revoir pour l'heure sa politique. *« Chez Michelin, les investissements de développement atteignent 8 % du chiffre d'affaires au lieu de 5 % environ chez les concurrents. Cette politique pèse sur les résultats à court terme mais devrait s'avérer payante à long terme »*, souligne Philippe Barrier, analyste à la Société générale.

Hélène Risser

Les Salins-de-Giraud échappent à la fermeture

L'accord conclu par les partenaires sociaux préserve 158 emplois sur 202 et annualise le temps de travail

MARSEILLE
de notre correspondant régional

La mission de bons offices menée par Michel Authier, nommé par le préfet de région pour tenter de résoudre le conflit aux Salins-de-Giraud, a finalement abouti, lundi 14 septembre. Le protocole d'accord a été peaufiné lundi matin avant d'être soumis aux salariés dans l'après-midi : sur 154 votants, 9 seulement ont voté contre.

Délégués et direction, représentée par un homme du groupe américain Morton, se sont alors retrouvés à la sous-préfecture d'Arles, lieu de la médiation, pour le parapher. Cela mettait fin à un conflit qui paralysait la récolte annuelle du sel et qui, sur place, s'envenimait sérieusement.

PAS DE LICENCIEMENT

Selon les termes de ce protocole, d'où le mot licenciement est absent, il restera 158 emplois aux Salins sur les 202 actuels. Quelques mutations volontaires vers Aigues-Mortes (Gard) et Berre (Bouches-du-Rhône), huit préretraites et autant de retraites, trois départs et onze salariés « externalisés » vers les entreprises de transport (SNCF ou filiales) constituent le différentiel.

Théophile Mallis, délégué CGT, estimait que, sur l'emploi, cette issue était honorable : *« Nous avons évité le pire : la fermeture. »* Mais il déplorait *« le petit recul social »* que représente l'annualisation du temps de travail, accompagnée d'une légère baisse des salaires.

Michel Derancourt, directeur du site, se réjouissait de son côté de la signature du protocole de fin de grève, *« qui est une bonne nouvelle pour tout le monde »*.

L'accord d'entreprise paraphé met en place l'annualisation et la polyvalence que la direction souhaitait. *« Cela devrait nous permettre de signer avec Elf-Atochem un nouveau contrat aux prix souhaités et pour huit ans à dater du 1er janvier 1999. »* Autrement dit, la pérennité du site est assurée jusqu'en 2006, pour autant que les pouvoirs publics tiennent les engagement pris pour aider à la diminution du prix du transport entre les Salins et l'usine Elf-Atochem de Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence).

VIGILANCE

Le travail devait donc reprendre dès mardi matin pour entamer une récolte du sel que les pluies récentes avaient commencé d'amenuiser. Le comité de soutien constitué dans le village, qui s'est réuni lundi soir en présence des élus locaux, décidait pour sa part du maintien de son existence. Il se fixe désormais pour tâche de veiller à ce que la partie externe du dossier soit bien exécutée.

En effet, si les présidents du conseil général et du conseil régional ont bien pris l'engagement d'aider la SNCF à assumer la continuité territoriale, et donc à assurer la traversée du Rhône à meilleur prix, il reste à chiffrer exactement les sommes nécessaires et à les voter officiellement.

Outre les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et les élus locaux se réjouissaient de l'issue du conflit, dans lequel ils ont pesé de tout leur poids afin de maintenir en vie un village de bout du monde qui dépend largement de cette activité. A l'image de Michel Vauzelle, député et président du conseil régional, présent lundi soir à la réunion au village, qui se félicitait qu'on ait évité *« une véritable catastrophe économique, humaine et écologique pour l'ensemble de la Région »*.

Michel Samson

Les largesses de feue Madeleine Dassault pour les socialistes belges

BRUXELLES
de notre correspondant

Serge Dassault comparaît depuis le 2 septembre devant la Cour de cassation de Belgique pour y répondre de *« corruption active »* des deux partis socialistes du pays pour l'obtention, en 1989, d'un contrat de modernisation de la force aérienne du royaume. Ses défenseurs, conduits par Me Olivier Schnerb, un ténor du barreau de Paris, ont choisi de *« ne pas communiquer »* sur ce dossier, réservant à la Cour la primeur de l'exposé du système de défense de l'avionneur français. Un coin du voile sur les arguments de Serge Dassault a cependant été levé avec la publication du livre *Des capitaines dans la tourmente* (éditions Luc Pire), dans lequel deux journalistes belges, Philippe Brewaeys et Jean-Frédéric Deliège utilisent, pour exposer l'affaire, des pièces du dossier, opportunément fournies par d'autres parties qui semblent, elles, avoir intérêt à *« communiquer »*.

Serge Dassault affirme qu'il n'est pour rien dans le versement, en 1989, de 15 millions de francs venant d'un compte suisse dénommé « Sophie » sur celui de la société panaméenne Kasma, dont le détenteur est Alfons Puelinckx, un intermédiaire du parti socialiste flamand, également accusé au procès de Bruxelles. Le compte « Sophie » du Crédit suisse était la propriété de Madeleine Dassault, la mère de Serge, décédée en 1992, et sa gestion en était confiée à un ami de la famille, Pierre de Boccard, décédé en 1995 : *« Ma mère a cru bien faire, sans m'en parler, en versant cet argent sous la directive, semble-t-il, de monsieur Pierre de Boccard »*, explique Serge Dassault dans une lettre datée du 19 juin 1997 au juge d'instruction Jean-Louis Prignon.

L'hypothèse que la veuve de Marcel Dassault ait manifesté ainsi son penchant pour l'action politique de socialistes, qui plus est belges et flamands, n'apparaissant pas de nature à emporter la conviction de la justice du royaume, Serge modifie ses déclarations le 6 mai 1998, devant les enquêteurs belges : *« C'est en réfléchissant à cette affaire après avoir écrit à M. Prignon que j'en suis même venu à douter que ma mère ait été mise au courant par M. Pierre de Boccard (...). Mon hypothèse est qu'il pourrait s'agir dans ce cas d'une escroquerie habillée en corruption. Je veux dire par là que M. Puelinckx et M. Pierre de Boccard n'ont pas gardé pour eux seuls l'argent provenant des comptes de ma mère, qu'ils en ont versé une partie à un parti politique pour que cela ait l'air d'une corruption dont j'aurais pu être l'auteur. Selon moi, si M. Pierre de Boccard s'était limité à détourner l'argent uniquement pour lui et M. Puelinckx, et si quelqu'un s'était posé des questions à propos de tels prélèvements, les intéressés auraient pu être convaincus d'escroquerie sans pouvoir, comme c'est le cas, en rejeter la responsabilité sur moi et sur mon groupe »*.

De corrupteur présumé, Serge Dassault, s'il devait être suivi dans son argumentation par la Cour, deviendrait ainsi la malheureuse victime d'aigrefins belgo-suisses.

Luc Rosenzweig

Paris respectera le calendrier du marché européen de l'électricité

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT à l'industrie, Christian Pierret, devait présenter, mardi 15 septembre, au premier ministre, Lionel Jospin, un avant-projet de loi ouvrant à la concurrence le marché de l'électricité. Dans un entretien au *Figaro* du 15 septembre, M. Pierret affirme que, contrairement aux rumeurs, cette loi sera adoptée dans les délais prévus, dans un calendrier compatible avec la directive européenne qui prévoit l'ouverture du marché européen le 19 février 1999.

« J'espère présenter le texte au conseil des ministres avant la fin de l'automne et en débattre au Parlement au tout début de 1999. » A cette date quelque 400 entreprises françaises consommant plus de 40 millions de kilowattheures par an, ce qui représente 25 % de la consommation française, pourront se tourner vers un fournisseur d'électricité autre qu'EDF. L'entreprise publique *« restera gestionnaire du réseau de transport et responsable de la fourniture d'électricité aux clients captifs, c'est-à-dire la quasi-totalité des consommateurs individuels »*. Le gouvernement entend protéger le système de péréquation tarifaire, qui rend égaux les Français devant les prix du courant, car c'est *« un élément décisif du service public »*.

Une commission de l'électricité de cinq ou six membres veillera au bon fonctionnement de la concurrence.

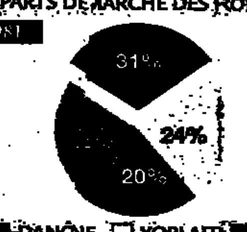
هكذا من الإمل

.es Salins-de-Giraud
rappent à la fermetur

La grande consommation à la recherche du client fidèle

Danone diffuse un magazine à des millions d'exemplaires pour transformer le consommateur « mono » en « multimarque »

Une politique marketing efficace



Danone est le seul à avoir maintenu sa part de marché face aux marques distributeurs, alors que ses deux principaux concurrents perdaient du terrain.

FACE à la concurrene des autres marques et les attaques de la grande distribution, Danone a inventé une parade : un dialogue direct avec des millions de clients. Depuis trois ans, le groupe parvient à faire lire par plus de deux millions de lectrices un magazine, *Danoé*, tout à la gloire des marques de l'entreprise ! Cette revue trimestrielle d'une trentaine de pages est destinée à ses clientes fidèles. Cette démarche n'est pas unique en France. De nombreux « vendeurs », de Carrefour à Atinéris, adressent un journal à leurs clients pour les fidéliser. Mais Danone a été le premier industriel à utiliser, à cette échelle-là, cette technique.

Cet outil de marketing est destiné à connaître précisément les habitudes des consommateurs. Fiches de cuisine, articles sur le bien-être ou sur l'éducation des enfants, concours pour gagner des voyages : *Danoé* ressemble à s'y méprendre à un magazine féminin classique. Mais ses pages mêlent, mine de rien, informations générales et publicité pour les produits du groupe. C'est ainsi que, dans le dernier numéro, en juin, un médecin – le docteur Fléchet – livre ses conseils pour *« une alimentation tout en beauté »* sur deux pages... accompagnées d'un encart vantant Taillefine, dont *« les six vitamines et son calcium donnent à la beauté toutes ses chances »*. Une vingtaine de produits sont ainsi mis en avant à chaque numéro.

Face à l'expansion croissante des marques de distributeurs – Leader Price, Carrefour, Casino... – l'enjeu d'une telle démarche marketing est de taille : identifier et conserver des consommatrices attachées à une marque du groupe, puis faire en sorte qu'elles deviennent fidèles à d'autres produits Danone. Les spécialistes appellent cela transformer un consommateur *« mono »* en *« multimarque »*. Le groupe alimentaire a réellement commencé cette opération de fidélisation en 1994 par l'opération « Bingo des marques ». Plus de 200 000 clients – presque tous des femmes – avaient à l'époque renvoyé des vignettes-preuves d'achats pour recevoir en échange des bons de réduction. Ce geste anodin a été exploité par le groupe de Franck Riboud. Ces consommatrices ont toutes été répertoriées sur informatique et ont, les premières, reçu *Danoé*.

Depuis, Danone s'est attaché à faire grossir ce fichier. Cet été, les acheteurs d'eau minérale Evian ont été invités à renvoyer des preuves d'achat. Toute personne participant à cette opération est clairement une fidèle de l'eau Evian. Elle recevra immanquablement le prochain *Danoé*... et sera fichée. Le fichier a quasi triplé en trois ans : il comptera, selon la direction, 2,8 millions de clientes d'ici à la fin de l'année. A raison de près de quatre personnes par foyer, ce sont environ 10 millions de Français qui sont en contact *avec le magazine et dont Danone* cerne, peu à peu, les habitudes alimentaires. Une telle gestion d'informations nécessite des moyens considérables. L'entreprise fait appel à Consodata, un spécialiste qui *« héberge et gère »* cette base de données.

UN CONTRE-POUVOIR

L'aspect stratégique d'une telle opération rend le groupe peu bavard sur son coût et sa rentabilité. Sans compter la gestion du fichier, la fabrication et l'acheminement du magazine coûtent plusieurs dizaines de millions de francs par an. Mais celui-ci semble doper les ventes. *« Notre part de marché augmente significativement plus vite chez les foyers qui le reçoivent »*, assure Mme Jordan-Ghizzo, responsable de *Danoé*. Danone mesure ses résultats en suivant le *« taux de nourriture »*, c'est-à-dire le pourcentage de produits maison utilisés dans la famille. Visiblement, *Danoé* participe à la croissance du groupe. D'ailleurs, selon Hachette Filipacchi Médias, le coéditeur du magazine, une revue Danone destinée aux « seniors » serait en projet.

Face aux menaces de déréférencement – le *produit est chassé des* rayons du distributeur – de certaines centrales d'achat, les millions de lectrices de *Danoé* constituent pour Danone un contre-pouvoir face aux distributeurs. La concurrence ne s'y est pas trompée : *Unilever a lancé en octobre* 1997 un magazine similaire, appelé *Pour tout vous dire*, auprès de ses consommateurs français. Le groupe possède une base de donnée de clients *« étendue »* gérée, comme pour Danone, par un prestataire extérieur. Avec un portefeuille d'une centaine de marques qui couvrent l'alimentaire (Boursin, Carte d'or...), l'hygiène (Signal, Sanogyl...) et l'entretien (Sun, Skip...), l'entreprise est présente dans *« 99 % des foyers français »*, précise Christine Melous, responsable du marketing direct. Deuxième après Danone, Unilever a tenté, principalement par le format, de différencier son magazine. Son contenu présente cependant un air de famille certain. Là aussi, des bons de réduction nominatifs permettent à l'entreprise de suivre de près la consommation de ses lectrices. La guerre des *consumer magazines* est bel et bien lancée.

Laure Belot

7 millions de brochures Nestlé

Nestlé lance, mardi 1er septembre, une opération appelée « La course magique ». Une brochure, qui sera distribuée à 7 millions d'exemplaires, incite le *consommateur, cadeau Disney* à l'appui, à envoyer des preuves d'achat. Par cette opération, Nestlé cherche à pousser ses clients, habitués à une des marques du groupe, à en découvrir d'autres : il faut au moins acheter trois marques Nestlé différentes pour espérer recevoir un cadeau. La deuxième finalité de cette opération est, pour l'entreprise, un moyen d'enrichir son fichier de clients fidèles. Le groupe s'est en effet constitué, depuis 1994, une base de données de clients qui appartiennent au Club Nestlé. Ces consommateurs reçoivent régulièrement des information sur les produits ou des bon de réduction. Cependant, le groupe alimentaire semble avoir pris du retard. Danone, qui a démarré une opération similaire à la même époque, revendique un fichier de plus de 2 millions de noms, soit environ le double de celui du géant helvétique.

Danone développe sa politique de reconversion des usines touchées par les plans sociaux

Le groupe instaure de nouvelles règles au niveau mondial

Sora Composites, une PME qui produit des pièces en matériaux composites, s'installe dans une ancienne usine de surgelés de Danone en Ille-et-Vilaine, fermée en juin. Trois mille investisseurs avaient été contactés par le groupe. Cette politique de reconversion, également pratiquée par d'autres grandes entreprises comme Usinor ou Saint-Gobain, s'applique désormais dans toutes les filiales du groupe agroalimentaire.

À SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine), l'usine Danone de produits surgelés a fermé ses portes le 30 juin. Depuis le 16 août, les entreprises de BTP sont à l'oeuvre. Non pour la démolir, mais pour transformer de fond en comble cette usine de 12 000 mètres carrés qui employait 191 salariés. En effet, comme l'a annoncé un communiqué le 8 juillet, Sora Composites, une PME produisant des pièces en matériaux composites, principalement pour l'industrie automobile, va s'implanter fin septembre sur le site de Marie Surgelés France.

Sora y créera 110 emplois cette année et 200 dans les deux ans. D'ores et déjà, une centaine de salariés de Danone se sont portés candidats, et les recrutements sont imminents. L'implantation de Sora ne doit rien au hasard. Depuis six mois, Danone avait contacté 3 000 entreprises françaises et étrangères susceptibles de s'implanter à Saint-Méloir. Vingt et une avaient visité le site.

Chez Danone, on attribue ce succès à Bernard Giraud, le directeur de Danone Initiatives. En créant cette structure au sein de sa direction des ressources humaines et en installant à sa tête un homme qui jusqu'ici dirigeait le bureau de la Datar à New York, Franck Riboud, le PDG de Danone, et son directeur des ressources humaines, Jean-René Buisson, viennent de donner un nouvel élan à la politique menée par le groupe en matière de reconversion. Au début des années 80, Danone avait mis en place le Crean, une société de reconversion chargée d'intervenir sur les sites français concernés par les restructurations. Usinor, Saint-Gobain et d'autres groupes industriels avaient fait de même. En raison de l'internationalisation du groupe, MM. Riboud et Buisson ont décidé de donner une *autre dimension* à leur *politique* sociale. Déjà en mai 1997, Danone avait signé avec son comité de groupe européen un accord régissant les conditions dans lesquelles devaient s'opérer les restructurations au niveau mondial (*Le Monde* du 30 mai 1997). *Si les exigences ne sauraient* être les mêmes au Pakistan qu'en France, le message aux dirigeants étrangers était clair : chez Danone, on ne licencie pas n'importe comment.

La création de Danone Initiatives est dans le droit-fil de cette politique. A la différence du Crean, Danone Initiatives est chargé d'apporter une méthodologie aux départements dans le monde entier. Par ailleurs, échaudé par les difficiles relations avec les élus locaux lors des fermetures des usines de Seclin et de Strasbourg en 1996, le groupe confie à Danone Initiatives toutes les relations avec l'environnement politique, économique et social. Enfin, ce département devra suivre et fédérer toutes les opérations menées par le groupe en matière de mécénat social.

« FÉDÉRER LES SALARIÉS »

« Le groupe a déjà changé de métiers, mais il a gardé une forte personnalité tant vis-à-vis de l'extérieur qu'en interne, en raison de son management basé sur le double projet économique et social cher à Antoine Riboud et récemment relancé. Devenant un groupe mondial, cette personnalité doit l'être également. Elle le doit d'autant plus que l'attente du public augmente avec la notoriété du groupe et que ce double projet peut fédérer les salariés. C'est ainsi qu'au Mexique les salariés se sont fortement mobilisés sur un projet qui incitait les consommateurs à nous aider à scolariser des enfants qui vivent dans la rue. Dans un autre registre, nous avons fermé une laiterie en Espagne. Contrairement aux pratiques locales, nous ne nous sommes pas contentés de donner une prime au départ mais nous avons participé à la réindustrialisation du site, en créant plus d'emplois que nous en avions supprimés », explique Bernard Giraud.

Pour montrer que cette structure n'est pas secondaire, Jean-René Buisson a annoncé en juin qu'*« être une entreprise responsable vis-à-vis de son environnement »* était l'un des quatre axes stratégiques des directeurs des ressources humaines du groupe. Les trois autres sont *« générer 80 % des managers en interne, favoriser le dialogue social en impliquant les salariés, construire les organisations au service de la performance économique »*.

Frédéric Lemaître

Les publicitaires entrent sur le marché du marketing sportif

L'importance de l'audience du sport à la télévision incite les groupes de communication à pénétrer sur un secteur qui devrait croître de 80 % en quatre ans. Mais, comme les annonceurs, ils en attendent plus de transparence

LE SPORTEL, marché international du sport à la télévision, tentera de faire le point, du 14 au 17 septembre à Monaco, sur un secteur en ébullition, celui du marketing sportif. La multiplication, depuis deux ans en Europe, du nombre de télévisions par câble et par satellite a avivé la concurrence pour l'acquisition des droits de retransmission de programmes. Dans ce contexte, la retransmission d'événements sportifs, première raison d'abonnement à un bouquet satellitaire, fait l'objet d'une concurrence acharnée entre les opérateurs.

Les télévisions et agences de marketing cherchent à s'associer pour maîtriser la chaîne du sport-spectacle parce qu'*« une heure de rugby coûte encore dix fois moins cher à diffuser qu'une heure de fiction »*, affirme Alain de Pouzilhac, président du premier groupe français de publicité, Havas Advertising. Parallèlement, l'audience croissante de ces programmes attire des annonceurs de plus en plus nombreux, qui voient dans l'élargissement du public une occasion de faire une promotion efficace de leurs produits.

Face à cette redistribution des cartes, les groupes publicitaires qui gèrent les plans de communication des entreprises n'entendent plus laisser le champ libre à la bande de *« copains, coquins »*, selon l'un d'eux, qui jusqu'ici se répartissaient les parts d'un gâteau appelé à devenir de plus en plus copieux. Plus de 114 milliards de francs ont été investis par les annonceurs dans le sponsoring sportif dans le monde, en 1998, dont 10 % en parrainage télévisé et 48 milliards de francs dans des panneaux autour des terrains. La croissance attendue du sponsoring sportif en Europe est de 80 % d'ici à 2002.

Le leader mondial de la publicité, l'américain Interpublic (IPG), fut le premier à donner le « la » en amorçant, en mai 1997, un processus d'acquisition à tout va. Celui-ci a débouché en janvier sur la création d'une filiale de marketing sportif, Octagon, qui emploie, neuf mois seulement après sa constitution, 700 personnes dans 14 pays. Elle s'occupe, *via* ses agences Advantage International, API Group, et CSI, du marketing des sportifs, d'organisation d'événements, ainsi que de vendre des droits télévisés et de faire du parrainage.

En France, emboîtant le pas à DDB, groupe publicitaire déjà très introduit dans les milieux footballistiques, Havas Advertising a décidé de s'intéresser au rugby. Le groupe a acheté en mai l'agence LMG, qui a tenté sans succès il y a quelques semaines d'obtenir les droits marketing du championnat de France de rugby, et compte, d'ici fin 1999, posséder un réseau d'agences de marketing sportif ayant pignon sur rue, notamment en Grande-Bretagne, Allemagne, et Italie. *« Le marketing sportif est balbutiant en France ; le grand bouleversement est à venir*, affirme M. de Pouzilhac. *Dans deux ans, le secteur n'aura strictement plus rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui. »*

Mais cet engouement pour le sport business n'est pas partagé par le numéro deux français de la publicité, Publicis, qui se refuse encore à mettre un pied sur ce marché. Même s'*« il est en fort développement et qu'il y a des positions à prendre (...), nous ne sommes pas très rassurés par le mode de fonctionnement du secteur »*, explique Maurice Lévy, président du directoire. Le scandale lié au détournement de plusieurs centaines de billets par ISL France, filiale de l'hégémonique ISL Worldwide, qui gère notamment les droits marketing de la Fifa et de l'UEFA (*Le Monde* du 8 juin dans son supplément *Le Mondial*), n'a pas contribué à redorer l'image d'un milieu déjà connu pour l'opacité de ses relations avec les instances sportives. Notamment dans le football et le rugby.

La transparence commerciale n'y était pas de règle, reconnaissent la plupart des intéressés. L'agent en charge des droits marketing se contentait de garantir un montant minimum de recettes aux fédérations, et derrière, mettait en place son système de vente sans détailler ses comptes. Le manque de contrôle des circuits financiers, cumulé à l'énormité soupçonnée de certaines commissions a fini par jeter le discrédit sur un milieu dominé par moins d'une dizaine d'opérateurs. Les temps pourraient changer : appelés à investir de plus en plus gros, les annonceurs demandent des garanties. Désormais, des appels d'offres sont organisés, et les agences de marketing commencent à détailler leurs plans de commercialisation. Mais l'économie générale du système a encore des ratés.

Florence Amalou

Le flou des garanties

Le marché des droits marketing du championnat de France de rugby fournit un bon exemple des manques du secteur. Outre le fait que Canal Plus, nouveau détenteur des droits télévisés, ait crié victoire alors que l'appel d'offres n'avait pas officiellement commencé (*Le Monde* du 29 août), c'est sur la base de recettes garanties – 50 millions de francs par an sur cinq ans – que France rugby promotion (FRP) a été choisie par la Ligue nationale de rugby alors que les propositions concurrentes étaient de l'ordre de 30 millions de francs par an.

Toutefois, le contrat n'est toujours pas signé puisque, selon la Ligue, *« on ne sait toujours pas si FRP vendra les panneaux autour des stades pour tous les matches ou uniquement pour ceux retransmis à la télévision, ni s'il pourra commercialiser l'espace publicitaire des maillots* [déjà vendu par certains clubs à leurs sponsors locaux] ». Quel sérieux au montant garanti de la recette quand l'équation compte encore de nombreuses inconnues ?

20 % des foyers français sont équipés du câble ou du satellite

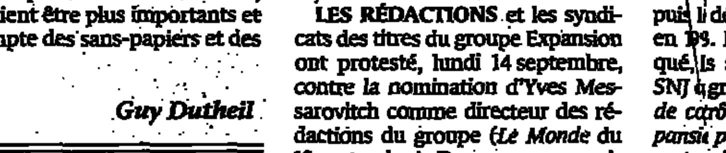
INEXORABLE. D'année en année, la télévision par câble et satellite séduit de plus en plus de ménages. Selon l'étude annuelle d'Ipsos réalisée pour le compte du consortium Eutelsat, et publiée à l'occasion du Salon Antennes, organisé jusqu'au 15 septembre à Paris, 4,4 millions des 23 millions de foyers équipés d'un téléviseur étaient raccordés au câble ou au satellite, en juin.

L'enquête signale qu'au premier semestre, le câble et le satellite touchaient 19 % des foyers, contre 17 % en 1997 et 16 % en 1996. Une progression due principalement au satellite. En un an, les adeptes de la parabole se sont accrus de 17 % (+ 25 % en 1997) pour atteindre 2,071 millions de foyers. Parallèlement, le câble a enregistré une croissance de 12,6 %, pour atteindre 2,4 millions de foyers contre 2,1 millions un an avant. Cette montée en puissance est tirée par la bonne santé du satellite et par le succès des bouquets numériques.

Sur le marché français de la réception par câble et satellite, Eutelsat, en concurrence avec l'opérateur luxembourgeois Astra, enregistre *« une croissance record de 763 000 foyers »*. Fin juin, 3,465 millions de foyers (78 %) recevaient des programmes diffusés par le consortium. Toutefois, Astra reste le leader sur le secteur de la télévision numérique grâce au million d'abonnés de Canal Plus et de CanalSatellite. De son côté, Hot Bird, position satellitaire phare d'Eutelsat, a réalisé une croissance de 60 % entre juin 1997 et juin 1998, pour atteindre 1,1 million de foyers. Une hausse due principalement au succès du bouquet Télévision par satellite (TPS), qui revendique 500 000 abonnés.

La télévision analogique, masquée par l'engouement pour le numérique, continue pourtant à progresser. Au premier semestre, 597 000 foyers recevaient des programmes analogiques via Eutelsat, contre 511 000 un an auparavant (+ 16 %). Le satellite connaît toujours une forte pénétration parmi les foyers arabophones. Plus d'un ménage sur deux – soit 280 000 foyers – reçoit les chaînes arabophones retransmises par Eutelsat. Toutefois, ces résultats pourraient être plus importants et ne tiennent pas compte des sans-papiers et des clandestins.

Guy Dutheil



Les journalistes du groupe Expansion protestent contre la nomination d'Yves Messarovitch

LES RÉDACTIONS et les syndicats des titres du groupe Expansion ont protesté, lundi 14 septembre, contre la nomination d'Yves Messarovitch comme directeur des rédactions du groupe (*Le Monde* du 10 septembre). Dans un communiqué commun, les rédactions de *L'Expansion, Courrier international, La Vie française* et *L'Entreprise « dénoncent le risque d'ingérence de l'actionnaire (Havas-Vivendi) dans la ligne éditoriale des journaux. La nomination d'un directeur des rédactions " en charge de la coordination des politiques éditoriales " et à la fois membre du directoire risque de porter atteinte à l'indépendance des rédactions ». « La forme prise par cette nomination surprise ne reflète-t-elle pas une défiance vis-à-vis des journalistes du groupe Expansion ? »*, s'interroge enfin le communiqué.

L'annonce de l'arrivée de M. Messarovitch, ancien responsable des pages économiques (pages « saumon ») du *Figaro*, a suscité une vive émotion au sein des journaux, d'autant plus que chaque directeur de rédaction ne l'a apprise que quelques heures avant l'ensemble du personnel. La création d'un tel poste ne semble pas non plus avoir été évoquée depuis le départ de Jean Boissonnat en 1993. Dans un autre communiqué, les syndicats CFDT, CGT et SNJ du groupe dénoncent *« la prise de contrôle éditorial du groupe Expansion par le parachutage d'un directeur des rédactions à un poste créé pour l'occasion »*.

Les journalistes et les syndicats considèrent que ce changement justifie le maintien de la clause de cession – qui permet aux rédacteurs de quitter un titre en cas de changement d'actionnaires –, officiellement terminée le 19 juin. Après la prise de contrôle de Havas par Vivendi, le comité d'entreprise du groupe Expansion – 400 salariés et un chiffre d'affaires 1997 de 550 millions de francs – avait donné, en mai, un avis défavorable, estimant que *« devenir une filiale à 100 % via Havas, du premier groupe industriel français présent dans de multiples secteurs économiques et dont l'activité dépend en grande partie, tant en France qu'à l'étranger, des marchés publics, ne paraît pas être, aux élus, la meilleure garantie de préserver cette indépendance tant dans l'exercice de leur métier qu'en termes d'image vis-à-vis de leurs lecteurs »*.

A. S.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● ***USINOR* : le sidérurgiste français est seul en lice** pour la reprise du belge Cockerill-Sambre, après le retrait de l'allemand Thyssen. (*Lire page 17.*)

● **NORTHERN TELECOM : le groupe canadien va supprimer** *3 500 emplois* (4 % des effectifs) dans son activité d'équipements pour réseaux téléphoniques.

● **DÉFENSE : les groupes britanniques de matériel militaire GKN et Alvis ont** annoncé, mardi 15 septembre, un accord en vue de la fusion de leurs activités de *construction* de véhicules militaires blindés et d'une entrée de GKN au capital d'Alvis.

● **FIAT : le constructeur italien va investir 1 milliard de dollars** en Inde au cours des cinq prochaines années, notamment pour construire une nouvelle usine de 100 000 voitures

● **BOURJOIS : la filiale de Chanel a annoncé un plan de** suppression de 50 emplois dans son usine de maroquinerie de Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise, en raison de la baisse des ventes en Asie.

SERVICES

● **NTT : l'opérateur de téléphone japonais** introduira, le 22 octobre, à la Bourse de Tokyo, environ 28 % des actions de sa filiale de téléphonie mobile DoCoMo, pour un montant évalué à 12 milliards de dollars.

FINANCE

● **BARINGS : Nick Leeson, le courtier qui avait provoqué la déroute de la banque d'affaires** britannique en 1995, s'est vu *refuser, lundi 14 septembre, une* libération anticipée de sa prison de Singapour où il purge une peine de 6 ans et demi de prison, en dépit du cancer dont il souffre, a annoncé son avocat.

● ***ING* : le groupe bancaire néerlandais a annoncé, mardi** *15 septembre, l'acquisition*, pour un montant de 2,8 milliards de florins (8 milliards de francs) de 34,5 % de la banque coopérative allemande BHF-Bank.

● **NORVÈGE : Christiana Bank, Fokus Bank et Postbanken** envisagent de fusionner pour *former le premier groupe* bancaire du pays, annonce la presse norvégienne.

● **BULGARIE : cinq compagnies d'assurances issues de groupements criminels** ont été interdites, a annoncé lundi 14 septembre le Conseil national *d'assurance bulgare*.

RÉSULTATS

■ **THOMSON-CSF : le groupe français pourrait accuser une perte nette en 1998 en raison de provisions destinées à couvrir des restructurations consécutives** *à l'intégration de certaines* activités d'Alcatel et de Dassault Electronique. Au premier semestre, Thomson-CSF a dégagé un bénéfice net part du groupe en baisse de 50 %, à 275 millions de francs

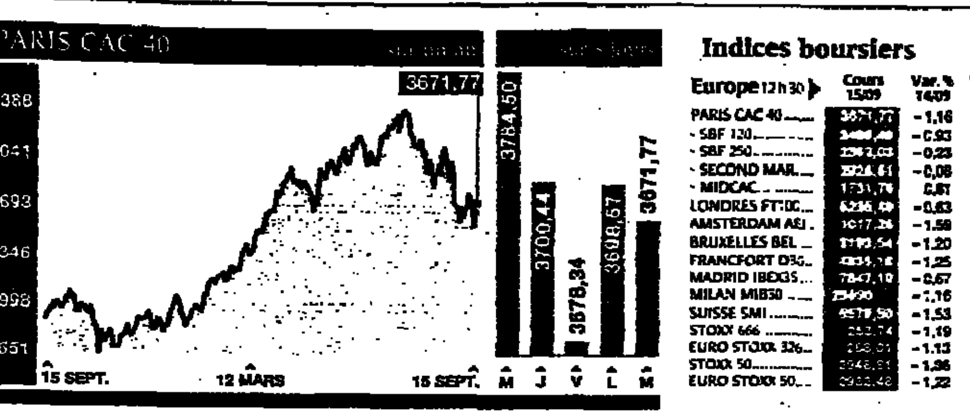
■ **MICHELIN : le fabricant de *pneumatiques*** a vu son bénéfice net reculer de 12,6 % au premier semestre. (*Lire page 18.*)

■ **BOUYGUES OFFSHORE : le groupe parapétrolier a *réalisé* un bénéfice net part du groupe** en recul de 15,28 % au premier semestre, à 133 millions de francs, contre 157 millions un an plus tôt. Le bénéfice net progresse de 26,5 %.

■ **JET SERVICES : le transporteur express** a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1,963 milliard de francs (+ 16 %) et un bénéfice net de 25,5 millions pour l'exercice 1997/98

■ **EIFFAGE : le groupe de BTP a** annoncé, lundi 14 septembre, une *prévision de résultat* annuel de 250 millions de francs, contre 160 millions en 1997.

★ *Cotations, graphiques* **et indices en temps *réel* sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**



Indices boursiers

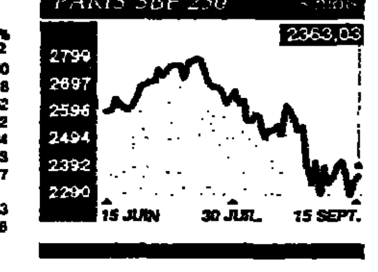
Europe 12h30 ▶	Cours 15/09	Var. % 14/09	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3671,77	-1,16	22,44
- SBF 120	[illegible]	-0,93	21,29
- SBF 250	[illegible]	-0,23	21,53
- SECOND MAR.	[illegible]	-0,08	12,27
- MIDCAC	1731,70	0,87	8,22
LONDRES FT100	[illegible]	-0,63	1,95
AMSTERDAM AEI	1017,26	-1,59	11,34
BRUXELLES BEL	[illegible]	-1,20	32,35
FRANCFORT D30	[illegible]	-1,25	13,78
MADRID IBEX35	7847,10	-0,67	8,16
MILAN MIB30	[illegible]	-1,16	19,34
SUISSE SMI	[illegible]	-1,53	5,37
STOXX 666	[illegible]	-1,19	--
EURO STOXX 326	[illegible]	-1,13	--
STOXX 50	[illegible]	-1,36	--
EURO STOXX 50	[illegible]	-1,22	--

Monde ▶	Cours 14/09	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	7945,35	1,92	0,47
- SP 500	1029,72	2,05	6,11
- NASDAQ	1665,09	1,47	6,07
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	6,44	-50,58
JOHANNESBURG	[illegible]	1,10	-26,50
MEXICO BOLSA	171,92	5,52	-48,61
SANTIAGO IPSA	[illegible]	-1,17	-61,72
SAO PAULO BOU.	--	--	--
TORONTO FSE I	[illegible]	-0,17	-12,24
ASIE 10h15	15/09	14/09	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,89	-45,07
HONGKONG H.	7733,47	0,93	-27,88
SÉOUL	[illegible]	-1,26	-16,67
SINGAPOUR ST	--	--	--
SYDNEY ALL O.	[illegible]	1,76	-2,38
TOKYO NIKKEI	14227,37	2,23	-6,76

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 14/09	Var. % 11/09	Var. % 31/12
COFLEXIP	[illegible]	+12,81	-28,17
DASSAULT SYST.	244	+9,90	+32,97
EIFFAGE	420,20	+8,86	+61,91
SEITA	294	+8,84	+36,11
USINOR	60,55	+8,81	-30,37
RHODIA	100	+8,88	--
COMPTOIR ENTR.	12,25	+8,80	+8,85
LEGRAND	1410	+7,79	+17,69
PINAULT-PRINT.	1025	+7,78	+50,60
BIC	[illegible]	+7,36	-28,67

Baisses ▶	Cours 14/09	Var. % 11/09	Var. % 31/12
DMC (DOLLFUS	[illegible]	-3,81	-12,80
BONGRAIN	2835	-3,82	+13,18
ESSILOR INTL.	1522	-3,41	+13,52
THOMSON-CSF	200	-3,38	+5,42
PLASTIC OMN.(	511	-3,18	-23,04
MONTUPET SA	251	-3,07	+273,33
GUILBERT	757	-2,88	-11,77
HACHETTE FILL.	1200	-2,51	-4
GRANDVISION	[illegible]	-2,33	-47,63
INTERBAIL	[illegible]	-2,28	+3,86



NEW YORK Dow Jones 3 mois — 7945,35 — 9702, 9154, 8696, 8176, 7669, 7161, 6653, 6145 — 15 JUIN, 30 JUIL., 14 SEPT.

LONDRES FT100 3 mois — 5235,40 — 6199, 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 15 JUIN, 31 JUIL., 15 SEPT.

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 4835,18 — 6503, 6105, 5707, 5309, 4911, 4513, 4115 — 18 JUIN, 3 AOÛT, 15 SEPT.

TOKYO Nikkei 3 mois — 14227,37 — 18468, 16946, 15425, 13142, 11620 — 16 JUIN, 30 JUIL., 15 SEPT.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MARDI 15 SEPTEMBRE à midi, l'indice CAC 40 a accentué sa baisse initiale en perdant 0,84 %, à 3 683,75 points. Parmi les valeurs composants l'indice, la plus forte chute est le fait de Rhône Poulenc, dont la co*tation a dû être brièvement suspen*due avant de reprendre sur une baisse de 8,7 %. La valeur est affectée par une rumeur faisant état de la fermeture de Centeon, sa filiale américaine spécialisée dans les produits dérivés du sang. Les investisseurs ont également réagi à la publication des résultats semestriels. *Ainsi, l'action Michelin, dont le bé*néfice est en baisse de 12,5 %, a reculé de 5,9 %. En revanche Thomson, dont le résultat s'est contracté de 50 %, a bien résisté avec une légère hausse de 0,6 %. En hausse, Bouygues Offshore a grimpé de 7,5 % après la publication d'un bénéfice en hausse de 18 %. Une autre va*leur parapétrolière, Géophysique*, s'est adjugé un gain de 3 %.

FRANCFORT

MARDI 15 SEPTEMBRE, la Bourse de Francfort a poursuivi sa hausse en gagnant 0,72 %, à 4 928 points à l'ouverture des transactions. La veille, l'indice DAX a terminé la séance sur un gain de 2,92 %, à 4 893,51 points, *profitant du redressement du dollar* à 1,702 mark. La stabilisation de la situation politique en Russie a profité aux banques allemandes.

LONDRES

LUNDI 14 SEPTEMBRE, l'indice FT 100 de la Bourse de Londres s'est *nettement redressé, avec un gain de* 2,93 %, à 5 268,6 points. Le marché a été soulagé par l'éloignement du risque inflationniste après la baisse de 0,2 % des prix à la production en août. L'action Diageo a regagné 8,1 %, à 595 pence, et celle de Kingfisher a grimpé de 6,8 %. Les valeurs pétrolières ont été entourées après *l'annonce d'une nouvelle fusion dans* le secteur.

HONGKONG

MARDI 15 SEPTEMBRE, l'indice Hang Seng a progressé de 0,93 %, à 7 733,47 points en dépit d'une recrudescence des ventes de dollars de Hongkong dans la perspective d'un abaissement de la parité liant le dol*lar de Hongkong à la monnaie améri*caine.

NEW YORK

LUNDI 14 SEPTEMBRE, l'indice Dow Jones a poursuivi son redressement en gagnant 1,92 %, à 7 945,35 points. Les investisseurs *tablent sur une prochaine baisse des* taux de la Réserve fédérale de 50 points de base en une ou deux fois et sur une possible intervention concertée du G 7 pour enrayer la crise financière. Les valeurs financières comme American Express, Citicorp et Travelers se sont inscrit en hausse. En revanche, le titre Disney a *abandonné 11,5 % après avoir révisé* en baisse ses prévisions de résultat.

Valeur du jour : Microsoft devient la plus grosse capitalisation

SES DÉMÊLÉS avec la justice *américaine ne semblent rien y* faire. Microsoft demeure l'enfant chéri des investisseurs américains. Lundi 14 septembre, le groupe cofondé et dirigé par Bill Gates a vu le prix de ses actions à la Bourse de New York progresser d'un peu plus de 1 dollar, pour atteindre 106 dollars. Avec cette hausse, la *valeur boursière du fabricant de* logiciels se situe à 261,2 milliards de dollars (1 488 milliards de francs). Elle dépasse désormais celle de General Electric, jusque-là entreprise américaine la « plus chère ». Microsoft était devenu le dauphin de General Electric fin février en passant la barre des *200 milliards de dollars de valori*sation boursière.

Action Microsoft — en dollars à New York — 106 — 130, 120, 110, 100, 90, 80, 70, 60 — J F M A M J J A S

Pourtant, les nouvelles du 14 septembre n'ont guère été favorables au fabricant de logiciels. Certes, ce dernier a obtenu un léger répit dans la bataille qu'il va lui falloir mener face au gouvernement et à vingt Etats américains, qui l'accusent d'avoir abusé de son monopole sur les systèmes d'ex*ploitation* (voir *Le Monde* des 19 et 20 mai), ces logiciels qui assurent la gestion des différentes fonctions des ordinateurs. Le juge Thomas Jackson, chargé d'instruire ce dossier, a accepté de reporter au 15 octobre l'ouverture du procès. Celui-ci devait, à l'origine, débuter le 8 septembre. Il avait déjà été repoussé au 23 septembre. La dernière audience avant le procès a *été fixée au 9 octobre*.

En revanche, la demande de classement sans suite de la plainte antitrust, qui avait été formulée par Microsoft, a été rejetée lundi par ce même juge Jackson. Ce dernier a considéré qu'il y a *« suffisamment de matière à contestation pour empêcher un classement »* des plaintes. *« Sauf une », a-t-il précisé, indi*quant que l'on ne pouvait pas, comme le faisaient les Etats américains, se référer à la loi antitrust (Sherman Act) pour accuser Microsoft d'utiliser sa domination sur le marché des systèmes d'exploitation afin de s'imposer sur celui des logiciels de navigation sur Internet.

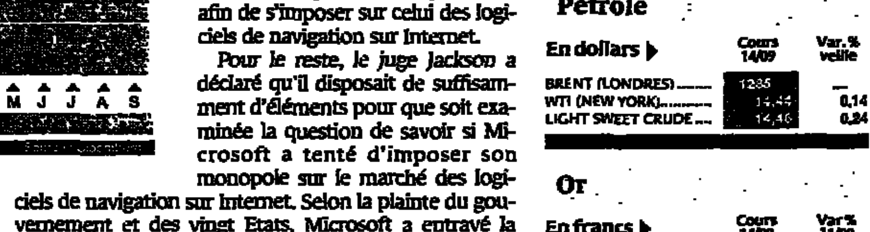
Pour le reste, le juge Jackson a déclaré qu'il disposait de suffisamment d'éléments pour que soit examinée la question de savoir si Microsoft a tenté d'imposer son monopole sur le marché des logiciels de navigation sur Internet. Selon la plainte du gouvernement et des vingt Etats, Microsoft a entravé la concurrence en liant la vente de son logiciel de navigation sur Internet, Explorer, à celle de son logiciel d'exploitation, Windows, en signant des accords exclusifs avec des fournisseurs d'accès Internet et en imposant des restrictions aux fabricants d'ordinateurs.

Philippe Le Cœur



Matières premières

En dollars ▶	Cours 14/09	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1653,5	-0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1356	-0,04
PLOMB 3 MOIS	527,5	0,29
ETAIN 3 MOIS	5400	--
ZINC 3 MOIS	1033,5	0,24
NICKEL 3 MOIS	4213	2,28
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,95	-0,40
PLATINE A TERME	37250	0,06
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	249,5	--
MAÏS (CHICAGO)	195,5	-0,13
SOJA GRAINE (CHG.)	525,75	--
SOJA TOURTEAU (CHG.)	153	1,14
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1556	0,52
CAFÉ (LONDRES)	1664	1664
SUCRE BLANC (PARIS)	245	--



Pétrole

En dollars ▶	Cours 14/09	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	1285	--
WTI (NEW YORK)	14,44	0,14
LIGHT SWEET CRUDE	14,46	0,24

Or

En francs ▶	Cours 14/09	Var % 11/09
OR FIN KILO BARRE	56250	+0,47
OR FIN LINGOT	54350	--
ONCE D'OR LONDRES	290,20	-1,07
PIÈCE FRANCE 20 F	319	-0,82
PIÈCE SUISSE 20 F	310	-0,32
PIÈCE UNION LAT. 20 F	316	+1,28
PIÈCE 20 DOLLARS US	3005	+0,17
PIÈCE 10 DOLLARS US	1592,50	-3,08
PIÈCE 50 PESOS MEX	2040	+0,74



MONNAIES

● **Dollar :** le billet vert s'inscrivait en hausse, mardi 15 septembre, lors des premières transactions entre banques sur les places *financières* européennes. Il cotait 1,6975 mark, 5,6956 francs et 132,97 yens.

La monnaie américaine profitait du rebond, la veille, de Wall Street, lié à l'espoir qu'ont les opérateurs de voir la crise politique outre-Atlantique rapidement s'apaiser.

La semaine dernière, le billet vert avait plongé à la suite des craintes de démission du président des Etats-Unis, Bill Clinton. Il était tombé, à la veille du week-end, jusqu'à *5,60 francs, son plus bas niveau de*puis seize mois.

Le rebond du dollar pourrait toutefois être limité, selon les experts, par les anticipations d'un prochain assouplissement de la politique monétaire américaine. Une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale amputerait le billet vert d'une partie de sa rémunération et le rendrait moins attractif pour les investisseurs.

Cours de change

15/09 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,71	6,58	9,56	4,07	2,97	4,31	0,34	3,36	----
DM	1,69	1,96	2,84	1,21	0,89	0,13	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1687,26	1939,35	2800,48	1197,17	875,75	1267,35	....	987,68	294,55
YEN (100)	132,68	154,30	222,66	95,24	69,66	----	7,95	78,57	23,44
FLORIN	1,90	2,21	3,20	1,37	----	1,44	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,39	1,62	2,34	----	0,73	1,05	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,59	0,69	....	0,43	0,31	0,45	0,04	0,35	0,11
ECU	0,86	----	1,44	0,62	0,45	0,65	0,52	0,51	0,15
DOLLAR	----	1,16	1,68	0,72	0,53	0,75	0,06	0,59	0,18

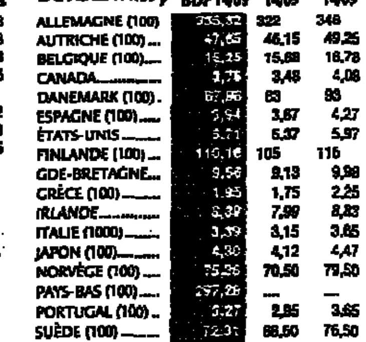
Taux d'intérêt (%)

Taux 14/09 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,40	4,19	4,98
ALLEMAGNE	[illegible]	3,38	3,97	4,93
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,44	5,19	4,93
ITALIE	[illegible]	4,92	4,48	5,35
JAPON	[illegible]	0,16	0,98	---
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,88	4,84	5,22
SUISSE	[illegible]	1,40	2,80	3,98
PAYS-BAS	3,25	3,22	4,16	4,95

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 15/09	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	109,70	109,28
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,47	96,48

Marché des changes



Devises 17h35 ▶	Cours BDF 14/09	Achat 14/09	Vente 14/09
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	47,65	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,48	4,08
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,67	4,27
ÉTATS-UNIS	5,71	5,37	5,97
FINLANDE (100)	110,16	105	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,13	9,98
GRÈCE (100)	1,95	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,99	8,83
ITALIE (1000)	3,39	3,15	3,65
JAPON (100)	4,30	4,12	4,47
NORVÈGE (100)	[illegible]	70,50	79,50
PAYS-BAS (100)	297,28	---	---
PORTUGAL (100)	3,27	2,85	3,65
SUÈDE (100)	[illegible]	66,50	76,50
SUISSE (100)	407,07	394	418

TAUX

● **France :** le marché obligataire a ouvert en légère hausse, mardi 15 septembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 7 centièmes, à 109,32 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,19 %.

Le Trésor devait procéder, mardi, au lancement des premières obligations indexées sur l'inflation. Les banquiers faisaient état d'une forte demande des investisseurs institutionnels pour ce nouveau produit.

● **Etats-Unis :** les obligations américaines avaient terminé la séance du lundi 14 septembre sur une note irrégulière : le rendement du titre à trente ans s'était établi à 5,23 % en clôture. Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a assuré, lundi, que le président américain Bill Clinton n'avait absolument pas l'intention de faire pression sur la Réserve fédérale pour qu'elle baisse ses taux directeurs.

ÉCONOMIE

Dévaluation de la monnaie équatorienne

L'ÉQUATEUR a dévalué de fait sa monnaie, le sucre, de 15 %, à cause des difficultés économiques qui frappent le pays, a indiqué lundi 14 septembre le président du directoire de la Banque centrale, Luis Jacome. *Au cours d'un point de presse*, M. Jacome a précisé que la nouvelle bande de fluctuation du sucre face au dollar américain allait de 5 833 sucres à 6 740 sucres. Peu avant, la firme de notation financière Moody's avait abaissé à B 3 la note pour le plafond de la dette en devises de l'Equateur. Selon Moody's, l'abaissement reflète la détérioration des conditions extérieures et l'intensification des pressions sur les réserves en devises du pays.

■ **MEXIQUE : les taux d'intérêt sur les Certificats de trésorerie** (Cetes) ont enregistré, lundi, une forte hausse, le taux des bons à 28 jours gagnant 10,92 % à 47,86 %, le taux des bons à 91 jours a augmenté de 5,79 %, avec *un rendement* à 46,40 %. Cette hausse des taux vise à freiner la hausse du dollar américain qui en six semaines a progressé de 20 % par rapport au peso.

■ **G 7 : les sept principaux pays industrialisés** ont ouvert la voie, lundi, à un gel ou une *baisse des taux d'intérêt en s'en*gageant à coopérer pour préserver la croissance de leurs économies, afin d'écarter le risque d'une récession généralisée. Dans une déclaration publiée simultanément dans les sept capitales, les ministres des finances et les gouverneurs des banques *centrales du G 7 reconnaissent* que la baisse de l'inflation n'est plus la priorité. *« L'inflation est faible ou en diminution dans de nombreuses parties du monde »*, constatent-ils, rompant avec leur crédo habituel sur la lutte contre la hausse des prix.

■ ***ÉTATS-UNIS* : *le président* américain Bill Clinton** a déclaré, lundi, que la priorité des pays industrialisés, au vu du *« défi »* de la crise financière globale, était désormais de *« dynamiser la croissance »*. Dans un discours devant le Conseil des relations étrangères à New York, M. Clinton *a, par ailleurs, indiqué* qu'il avait chargé son secrétaire au Trésor, Robert Rubin, et Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, d'organiser *« une réunion majeure de leurs homologues afin de trouver les moyens d'adapter le système financier international »*. (*Lire page 2.*)

■ **Les dépenses annuelles de santé devraient doubler** aux Etats-Unis d'ici à l'an 2007, et dépasser les 2 000 milliards de dollars (11 400 milliards de francs), indique une étude publiée lundi par la revue *Health Affairs*. En 2007, les dépenses de santé représenteront 16,6 % du produit intérieur brut (PIB), contre 12,2 % en 1990 et 13,6 % en 1996, souligne par ailleurs l'Administration fédérale pour le financement des dépenses de *santé* (HCFA).

■ **ALLEMAGNE : les prix du commerce de gros ont reculé de 0,9 % en août**, comparé à juillet, ce qui porte leur baisse sur un an à 3,5 %, a indiqué l'Office allemand des statistiques, mardi 15 septembre. En juillet et en juin, les prix des grossistes allemands avaient baissé respectivement de 2 % et de 2,2 %, a rappelé l'Office.

■ **FRANCE : l'emploi salarié a progressé de 0,5 %** au deuxième trimestre 1998 par rapport au trimestre précédent, et de 2,1 % par rapport au deuxième trimestre 1997, selon les chiffres révisés publiés mardi par le ministère du travail. (*Lire page 8.*)

■ **RUSSIE : le Premier ministre Evgueni Primakov n'a pas exclu des mesures *« extraordinaires »*** pour résoudre le problème des salaires et des retraites impayés, lors de la première réunion du gouvernement lundi. *« Ce problème doit être réglé une fois pour toutes. Nous ne pouvons pas laisser vaciller l'Etat »*, a déclaré M. Primakov.

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 15 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h30

CAC 40 – PARIS – -1,13 % – CAC 40 : 3672,77

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	985	975	-1,01	41,32
Cr.Lyonnais(T.P.)	975	979	+0,41	34,36
Renault (T.P.)	2914	2918	+0,13	35,36
Saint Gobain(T.P.)	1250	1235	-1,20	64,08
Thomson S.A (T.P)	990	961	-2,92	30,38
Accor	1339	1349	+0,74	23
AGF	316,10	310	-1,92	5
Air Liquide	845	840	-0,59	15,60
Alcatel	1022	998	-2,34	11,50
Alstom	130,90	130	-0,68	[illegible]
Altran Techno. #	1129	1197	+6,02	11,50
Atos CA	1332	1344	+0,90	[illegible]
Axa	580	585	+0,86	3
Bail Investis	818	818	—	64,28
Bazar Hot. Ville	690	688	-0,28	17
Bertrand Faure	370	370	—	4
BIC	322,10	320	-0,65	3
BIS	560	544	-2,85	8
B.N.P.	345	347	+0,57	3
Bollore Techno	1090	1088	-0,18	19,50
Bongrain	2875	2923	+1,66	64
Bouygues	1129	1128	-0,08	12
Bouygues Offs.	154,10	163,50	+6,09	3,40
Bull#	58	57,70	-0,51	[illegible]
Canal +	1328	1327	-0,07	23
Cap Gemini	954	982	+2,93	3,58
Carbone Lorraine	307	310,20	+1,04	25
Carrefour	3461	3430	-0,89	38
Casino Guichard	578	583	+0,86	7,80
Casino Guich.ADP	377	375	-0,53	8,05
Castorama Dub.(Li)	1074	1071	-0,27	11
C.C.F.	385	387,20	+0,57	6,70
Cegid (Ly)	900	896	-0,44	25
Cerus Europ.Reun	39,60	40	+1,01	7
CFF.(Ferrailles)	495	490	-1,01	7,50
CGIP	2900	2930	+1,03	42
Chargeurs	355	355	—	3,50
Christian Dalloz	560	570	+1,78	5
Christian Dior	500	508	+1,60	10,30
CIC - ACTIONS "A"	570	570	—	[illegible]
Ciments Francais	322,20	325	+0,86	5
Clarins	485	484	-0,20	6,50
Club Mediterranee	470	472,50	+0,53	4,98
Coflexip	471	465	-1,27	7,50
Colas	1138	1137	-0,08	26
Comptoir Entrep.	13,25	13	-1,88	7,50
Comptoirs Mod.	3690	3688	-0,05	27
CPR	315	319	+1,26	22
Cred.Fon.France	78,40	75,10	-4,20	20
Credit Lyonnais CI	495	504	+1,81	18
CS Signaux(CSEE)	423	425	+0,47	5,80
Damart	4463	4482	+0,42	87
Danone	1630	1608	-1,34	18,50
Dassault-Aviation	1589	1559	-1,88	30
Dassault Systemes	244	232,40	-4,75	3,85
De Dietrich	283	287	+1,41	6,30
Deveaux(Ly)#	840	880	+4,76	30
Dev.R.N-P.Cal Li #	57,90	57,50	-0,69	[illegible]
Dexia France	795	788	-0,88	17,20
DMC (Dollfus Mi)	93,30	94,20	+0,96	4
Dynaction	190	191	+0,52	[illegible]
Eda	1000	1010	+1	13
Eiffage	420,20	425	+1,14	7,20
Elf Aquitaine	690	684	-0,86	15
Eramet	163	169,30	+3,86	2,50
Eridania Beghin	1217	1189	-2,30	35
Essilor Intl	2256	2170	-3,81	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1922	1922	—	17,80
Esso	480	470	-2,08	15
Eurafrance	3210	3180	-0,93	53
Euro Disney	9,20	9,15	-0,54	0,68
Europe 1	1251	1245	-0,47	[illegible]
Eurotunnel	5,10	5,25	+2,94	[illegible]
Fimalac SA	527	526	-0,18	37
Finextel	116,50	117,50	+0,85	3,38
Fives-Lille	406	401	-1,23	7
France Telecom	466	458,50	-1,60	6,50
Fromageries Bel	5120	5120	—	65
Galeries Lafayette	5600	5590	-0,17	12
Gascogne	517	505	-2,32	[illegible]
Gaumont #	387	396	+2,32	[illegible]
Gaz et Eaux	295	290	-1,69	33
Geophysique	408	408	—	8
G.F.C.	605	606	+0,16	19,30
GrandVision	129,90	131,30	+1,07	1,90
Groupe Andre S.A.	620	620	—	6
Groupe GTM	532	530	-0,37	8,50
Gr.Zannier (Ly) #	124,80	122,20	-2,08	2,58
Guilbert	757	762	+0,66	13,50
Guyenne Gascogne	2270	2260	-0,44	34
Hachette Fili.Med.	1200	1230	+2,50	15
Havas Advertising	1044	1062	+1,72	16
Imetal	563	567	+0,71	17,50
Immeubl.France	402,60	400	-0,64	6,50
Infogrames Enter.	363	365	+0,55	[illegible]
Ingenico	146,10	146,20	+0,06	[illegible]
Interbail	146,50	142	-3,07	17,15
Intertechnique	2030	1996	-1,67	15
ISIS	473,90	475	+0,23	14,28
Jean Lefebvre	480	470	-2,08	32
Klepierre	990	989	-0,10	28
Labinal	1550	1625	+4,83	27
Lafarge	499	489	-2	11
Lagardere	220	213,40	-3	4,98
Lapeyre	410	409	-0,24	5,60
Lebon (Cie)	242	235	-2,89	[illegible]
Legrand	1410	1388	-1,56	[illegible]
Legrand ADP	880	865	-1,70	[illegible]
Legris Indust.	255	255	—	[illegible]
Locindus	779	780	+0,12	[illegible]
L'Oreal	3120	3060	-1,92	[illegible]
LVMH Moet Hen.	869	883	+1,61	[illegible]
Marine Wendel	1030	998	-3,10	[illegible]
Metaleurop	31,50	31	-1,58	[illegible]
Metrologie Inter.	20,10	20	-0,49	[illegible]
Michelin	276	259,20	-6,08	[illegible]
Montupet SA	252	260	+3,17	[illegible]
Moulinex	120	118,90	-0,91	[illegible]
Natexis	306	309	+0,98	[illegible]
Norbert Dentres #	215	224	+4,18	[illegible]
Nord-Est	113,10	114	+0,79	[illegible]
Nordon (Ny)	439	439	—	[illegible]
NRJ #	1024	1024	—	[illegible]
Olipar	49	48	-2,04	[illegible]
Paribas	404,80	397,50	-1,80	[illegible]
Pathe	1150	1080	-6,08	[illegible]
Pechiney Act Ord A	171,90	173	+0,63	[illegible]
Pernod-Ricard	385,10	394,60	+2,46	[illegible]
Peugeot	1016	1012	-0,39	[illegible]
Pinault-Print.Red.	1025	1023	-0,19	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	611	623	+1,96	[illegible]
Primagaz	453	443	-2,20	[illegible]
Promodes	3409	3305	-3,05	[illegible]
Publicis #	972	973	+0,10	[illegible]
Remy Cointreau	88,40	91	+2,94	[illegible]
Renault	282,50	278,40	-1,45	[illegible]
Rexel	460	479	+4,13	[illegible]
Rhodia	100	98,90	-1,10	[illegible]
Rhone Poulenc A	269,10	240,90	-10,47	[illegible]
Rochefortaise Com.	605	605	—	[illegible]
Rochette (La)	22,10	21,90	-0,90	[illegible]
Royal Canin	288,90	295	+2,11	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	7990	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	221	221	—	[illegible]
Sagem SA	4056	4020	-0,88	[illegible]
Saint-Gobain	845	837	-0,94	[illegible]
Salvepar (Ny)	470	480	+2,12	[illegible]
Sanofi	774	773	-0,12	[illegible]
Saupiquet (Ns)	469	480	+2,34	[illegible]
Schneider SA	314,50	314,40	-0,03	[illegible]
SCOR	349	346,80	-0,63	[illegible]
S.E.B.	501	497	-0,79	[illegible]
Sefimeg CA	387	384	-0,77	[illegible]
SEITA	294	294	—	[illegible]
Selectibanque	69	68,50	-0,72	[illegible]
SFIM	670	670	—	[illegible]
SGE	220,10	225	+2,22	[illegible]
Sidel	440	435,80	-0,95	[illegible]
Silic CA	1067	1050	-1,59	[illegible]
Simco	455	455,90	+0,19	[illegible]
S.I.T.A	1515	1510	-0,33	[illegible]
Skis Rossignol	96,70	97	+0,31	[illegible]
Soc.Fonc.Lyon.#	842	835	-0,83	[illegible]
Societe Generale	800	805	+0,62	[illegible]
Sodexho Alliance	1148	1140	-0,69	[illegible]
Sogeparc (Fin)	415	411	-0,96	[illegible]
Sommer-Allibert	228	[illegible]	-1,75	[illegible]
Sophia	243,10	[illegible]	+0,28	[illegible]
Spir Communic. #	361	[illegible]	+1,93	[illegible]
Strafor Facom	460	[illegible]	—	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	1029	[illegible]	-0,77	[illegible]
Synthelabo	1011	[illegible]	-1,08	[illegible]
Technip	519	[illegible]	-3,46	[illegible]
Thomson-CSF	200	[illegible]	+3	[illegible]
Total	669	[illegible]	-0,89	[illegible]
UIF	441	[illegible]	—	[illegible]
Unibail	725	[illegible]	+0,27	[illegible]
Union Assur.Fdal	768	[illegible]	+0,26	[illegible]
Usinor	60,50	[illegible]	+2,80	[illegible]
Valeo	470	[illegible]	-0,89	[illegible]
Vallourec	235	[illegible]	+2,55	[illegible]
Via Banque	154	[illegible]	+0,64	[illegible]
Vivendi (ex CGE)	1260	[illegible]	—	[illegible]
Worms (ex.Someal)	97,40	[illegible]	+0,61	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1285	[illegible]	+1,16	[illegible]
Elf Gabon	776	[illegible]	—	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	112,20	[illegible]	-1,69	[illegible]
Adecco S.A.	2490	[illegible]	—	[illegible]
Adidas-Salomon AG#	625	[illegible]	-1,12	[illegible]
ALLIANZ AG	1668	[illegible]	+0,71	[illegible]
American Express	479,90	[illegible]	-4,35	[illegible]
Anglo American #	168,30	[illegible]	-0,17	[illegible]
Anglogold Ltd #	259,70	[illegible]	+0,11	[illegible]
Amgold #	220,50	[illegible]	-1,13	[illegible]
Arjo Wiggins App.	11,15	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	327	[illegible]	-0,91	[illegible]
Banco Santander #	90	[illegible]	-6,11	[illegible]
Barrick Gold #	99	[illegible]	+3,13	[illegible]
B.A.S.F. #	217,30	[illegible]	+1,24	[illegible]
Bayer #	220,10	[illegible]	-0,04	[illegible]
Crown Cork ord.#	210	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV#	178	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	529	[illegible]	+0,18	[illegible]
De Beers #	83,60	[illegible]	-0,71	[illegible]
Deutsche Bank #	342,10	[illegible]	+0,84	[illegible]
Diageo PLC reg.#	53	[illegible]	+7,54	[illegible]
Dresdner Bank	232,10	[illegible]	+0,21	[illegible]
Driefontein #	26,80	[illegible]	+0,37	[illegible]
Du Pont Nemours #	329	[illegible]	+1,82	[illegible]
Eastman Kodak #	455	[illegible]	-0,59	[illegible]
East Rand #	1,18	[illegible]	-5,08	[illegible]
Echo Bay Mines #	12,65	[illegible]	+2,37	[illegible]
Electrolux #	91,70	[illegible]	-7,08	[illegible]
Equant N.V.	291,90	[illegible]	+0,89	[illegible]
Ericsson #	133,90	[illegible]	-3,73	[illegible]
Ford Motor #	252	[illegible]	+3,29	[illegible]
Gencor act.regr.	9,85	9,30	-5,58	0,13
General Elect. #	457	448,50	-1,85	7,51
General Motors #	322	336	+4,34	2,52
Gle Belgique	661	689	+4,23	[illegible]
Harmony Gold #	23	24,45	+6,30	0,42
Hitachi #	26	26	—	[illegible]
Hoechst #	240	239	-0,41	[illegible]
I.B.M #	733	728	-0,68	[illegible]
I.C.I.#	56	52,10	-6,96	[illegible]
Ito Yokado #	276,50	279,90	+1,22	[illegible]
Kingfisher plc #	49,80	49,50	-0,60	[illegible]
Matsushita #	85,85	85,30	-0,64	0,25
Mc Donald's #	346,30	330,10	-4,67	0,46
Merck and Co #	739	748	+1,21	2,72
Mitsubishi Corp.#	31,25	31,25	—	[illegible]
Mobil Corporat.#	450	432,80	-3,82	[illegible]
Morgan J.P. #	539	523	-2,96	[illegible]
Nestle SA Nom. #	11140	11010	-1,16	91,35
Nipp. MeatPacker #	66,20	[illegible]	—	0,58
Nokia A	478	474,70	-0,69	[illegible]
Norsk Hydro #	221,50	[illegible]	—	5,07
Petrofina #	2052	2055	+0,14	[illegible]
Philip Morris #	251	249,30	-0,67	2,88
Philips N.V #	348	339,70	-2,38	[illegible]
Placer Dome Inc #	68,75	69	+0,36	[illegible]
Procter Gamble	386	394,20	+2,12	1,45
Quilvest	315	324	+2,85	14,94
Randfontein #	12,30	12,60	+2,43	[illegible]
Rio Tinto PLC #	62	[illegible]	—	2,08
Royal Dutch #	289	288	-0,34	[illegible]
Sega Enterprises	93,80	93	-0,85	[illegible]
Schlumberger #	300	297,20	-0,93	[illegible]
Shell Transport #	35,50	36,65	+3,23	[illegible]
Siemens #	376	375	-0,26	3,70
Sony Corp. #	429,50	424,10	-1,25	[illegible]
STmicroelectronics	350	340,50	-2,71	[illegible]
Sumitomo Bank #	47,25	46,75	-1,05	[illegible]
T.D.K #	414,20	417,90	+0,89	1,29
Telefonica #	196	199,40	+1,73	[illegible]
Toshiba #	19,50	19,40	-0,51	[illegible]
Unilever #	383	383,80	+0,20	[illegible]
United Technol. #	449,70	452,40	+0,60	[illegible]
Volkswagen A.G #	420,20	420	-0,04	29,52
Yamanouchi #	128,60	126,80	-1,16	0,55
Zambia Copper	9,40	9,55	+1,59	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

MARDI 15 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	7,841
CEPME 9% 89-99 CA#	104,89	8,240
CEPME 9% 92-06 TSR	128,60	2,785
CFD 9,7% 90-03 CB	123,45	3,979
CFD 8,6% 92-05 CB	—	5,384
CFF 10% 88-98 CA#	100,45	9,068
CFF 10,25%90-01CB#	114	5,251
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,02	2,756
CNA 9% 4/92-07	131,20	3,378
CRH 8,6% 92/94-03	119,34	3,988
CRH 8,5% 10/87-88#	102,12	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,44	5,866
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Finansder 9%91-06#	132,08	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,60	8,313 o
Floral9,75% 90-99#	—	1,486
OAT 9/85-98 TRA	—	4,876
OAT TMB 87/99 CA#	100,01	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	102,93	2,582
OAT 8,50%90/00 CA#	107,11	4,052 d.
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	110,18	3,128 o
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	3,589
OAT 7,5%7/86-01CA#	110,70	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	4,355
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,36	6,916
OAT 8,50% 89-19 #	148,74	7,638
OAT.8,50%92-23CA#	150,41	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	104,11	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1070	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	◆	35	[illegible]
Baccarat (Ny)	◆	871	[illegible]
Bains C.Monaco		800	815
Bque Transatlant.	◆	258	[illegible]
Bidermann Intl.	◆	110	[illegible]
Champex (Ny)	◆	17,80	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2940	[illegible]
Continental Ass.Ly.		649	[illegible]
Darblay	◆	500	[illegible]
Didot Bottin		749	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	◆	2502	[illegible]
Electr.Madagascar		167	[illegible]
Elect.Strasbourg	◆	709	[illegible]
Ent.Mag. Paris	◆	1681	[illegible]
Fichet Bauche	◆	51,60	[illegible]
Fidei		62	[illegible]
Finalens	◆	261	[illegible]
F.I.P.P.	◆	221	[illegible]
Fonciere (Cie)	◆	830	[illegible]
Foncina #	◆	595	[illegible]
Francarep		299	[illegible]
Prom. Paul-Renard	◆	1051	[illegible]
Generali Fce Assur		1622	[illegible]
Gevelot	◆	1020	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	210	[illegible]
G.T.I (Transport)		404	[illegible]
Immobail	◆	230	[illegible]
Immobanque		646	[illegible]
Lucia	◆	75	[illegible]
Monoprix		499	[illegible]
MLPC International		499	[illegible]
Metal Deploye	◆	380	[illegible]
Mors	◆	7,80	[illegible]
M.R.M. (Ly)		320	[illegible]
Navigation (Nle)	◆	128	[illegible]
ONA 100 DH	◆	685	685
Optorg		385	385
Exa.Clairefont(Ny)	■	900	910
Paris Orleans		336,10	[illegible]
Promodes (CI)	◆	2370	[illegible]
PSB Industries Ly.		700	[illegible]
Raynal Roq.ex.SAP	◆	410	[illegible]
Rougier #		296,50	[illegible]
Saga		316	316
S.I.P.H.	◆	149	[illegible]
Sofragi		5000	[illegible]
Taittinger		4520	[illegible]
Tour Eiffel	◆	545	[illegible]
Vermandoise Sucr.	◆	6350	[illegible]
Vicat	◆	520	[illegible]
Caves Roquefort	◆	2050	[illegible]
Elyo	◆	375	[illegible]
Finaxa		530	[illegible]
Gaillard (M)	◆	1699	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg	◆	2275	2275
Hotel Lutetia		630	[illegible]
Hotels Deauville	◆	940	[illegible]
L.Bouillet (Ly)	◆	420	420
Lloyd Continental	◆	11490	[illegible]
Matussiere Forest.		55,50	[illegible]
Moncey Financiere	◆	3340	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)		122	120,10
Pollet		531	[illegible]

(Publicité)
…là il y a deux…
Sharan 1.8T 150 ch.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

MARDI 15 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		51,70	[illegible]
AFE #		910	[illegible]
Algie #		450	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	193,10	[illegible]
Arkopharma #		434,50	[illegible]
Assystem #		186	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	960	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		393	[illegible]
Bque Vernes		129,70	[illegible]
Beneteau CB#		595	[illegible]
B I M P		139	[illegible]
Boiron (Ly)#		425	425
Boisset (Ly) #		323	[illegible]
But S.A.		299	[illegible]
C.E.E #		172	[illegible]
Change Bourse (M)		193	[illegible]
CNIM CA#		230	[illegible]
Codetour		343,70	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		450	[illegible]
Conflandey #	■	261,60	[illegible]
C.A. Hte Normandie		334,80	[illegible]
C.A. Paris IDF		883	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		302,90	[illegible]
C.A.Loire Atl.# Ns		307,90	[illegible]
C.A.Pas de Calais		570	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)		472	[illegible]
C.A. Oise CCI		362	[illegible]
C.A. Somme CCI		324	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		440	[illegible]
Groupe J.C.Darmon		624	[illegible]
Devernois (Ly)		436	[illegible]
Ducros Serv.Rapide		40	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#		298,80	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)		353,80	[illegible]
Expand s.a.		239	[illegible]
Factorem		768	[illegible]
Faiveley #		177	[illegible]
Finacor		26	[illegible]
Fininfo		1050	[illegible]
Assur.Bq.Populaire		599	[illegible]
Gautier France		369	[illegible]
Gel 2000		33	[illegible]
GEODIS #		370,90	[illegible]
GFI Industries #		249	[illegible]
Girodet (Ly) #	◆	22,10	[illegible]
GLM S.A.		183,70	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		295	[illegible]
Kindy #		111,10	[illegible]
Guerbet S.A.	◆	154	[illegible]
Hermes Intl		370	[illegible]
Hurel Dubois		810	[illegible]
ICBT Groupe #		160	[illegible]
I.C.C.#		172	[illegible]
ICOM Informatique		525	[illegible]
Idianova Particip.	◆	95	[illegible]
Int. Computer #		57	[illegible]
IPBM	◆	53	[illegible]
M6-Metropole TV		923	[illegible]
Manitou #		845	[illegible]
Manutan		400	[illegible]
Marie Brizard #		557	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	◆	43	[illegible]
Mecelec (Ly)		85	84
MGI Coutier #		315	[illegible]
Monneret Jouets Ly#		147,80	[illegible]
Naf-Naf #		75	[illegible]
NSC Gpe (Ny)		822	[illegible]
Onet #		790	[illegible]
Paul Predault		153,10	[illegible]
P.C.W.		19 —	[illegible]
Petit Boy #		101	[illegible]
Phyto-Lierac #		219	[illegible]
Pochet		610	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	◆	208,80	[illegible]
Radiall #		500	[illegible]
Robertet #		995	[illegible]
Rouleau-Guichard	◆	250	[illegible]
Securidev #		86,50	[illegible]
Smoby (Ly) #		465,10	[illegible]
Sofco (Ly)	◆	14	[illegible]
Sofibus	◆	355	[illegible]
Sopra #		1975	[illegible]
Steph.Kelian #		90	[illegible]
Sylea		397	[illegible]
Teisseire-France		160,10	[illegible]
TFI		1010	[illegible]
Thermador Gpe. #		322	[illegible]
Transiciel #		545	[illegible]
Trouvay Cauvin #		135	[illegible]
Unilog		2088	[illegible]
Union Fin.France		594	[illegible]
Viel et Cie #		129	[illegible]
Vilmorin et Cie #		572	[illegible]
Virbac		379	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30

MARDI 15 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	23,15	[illegible]
Belvédère	688	[illegible]
BVRP	341	[illegible]
Chemunex	10	[illegible]
Duran Duboi	360	[illegible]
Eurofins scientific	495	[illegible]
FDM Pharma n.	37,30	[illegible]
Genset	404,20	[illegible]
Guyanor action B	6,40	[illegible]
Infonie	150	[illegible]
Joliez-Regol	72	[illegible]
La Cie Group	137	[illegible]
Olitec	815	[illegible]
Omnicom	720	[illegible]
Picogiga	154,60	[illegible]
R21 Santé	368,50	[illegible]
Serp Recyclage	733	[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12h30

MARDI 15 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech	◆	84	[illegible]
Europe Finance Ind.	◆	620	[illegible]
Cibox-LCI	◆	235	[illegible]
CTT-SCETA	◆	520	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	189,80	[illegible]
Troc de l'Ile	◆	157,20	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 septembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		156,52	[illegible]
Agipi Actions (Axa)		136,90	[illegible]
BNP — 3615 BNP			
Antigone Trésorie		917431	[illegible]
Natio Court Terme		14716	14716
Natio Court Terme 2		399450	[illegible]
Natio Epargne		2259,31	[illegible]
Natio Ep. Croissance		3533,67	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine		153,91	[illegible]
Natio Epargne Retraite		185,11	[illegible]
Natio Epargne Trésor		11936,36	[illegible]
Natio Euro Valeurs		1236,71	[illegible]
Natio Euro Oblig.		1119,22	[illegible]
Natio Euro Opport.		1249,58	[illegible]
Natio Euro Perspect.		2003,67	[illegible]
Natio Immobilier		1595,97	[illegible]
Natio Inter		1157,31	[illegible]
Natio Monétaire C		5622,33	5622,33
Natio Monétaire D		5282,09	[illegible]
Natio Oblig. LT		240,28	[illegible]
Natio Oblig. MT C		930,17	[illegible]
Natio Oblig. MT D		899,03	[illegible]
Natio Opportunités		231,15	[illegible]
Natio Placement C		81351,38	81351,38
Natio Placement D		76439,23	[illegible]
Natio Revenus		1145,70	[illegible]
Natio Sécurité		11526,02	11526,02
Natio Valeurs		1655,16	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Monecien		95909,77	[illegible]
Oblig. ttes caté.		297,90	[illegible]
CDC Asset Management EUROPE			
Livret Bourse Inv. D PEA	◆	1014,57	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C	◆	2584,59	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D	◆	2314,87	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C	◆	329,76	[illegible]
Patrimoine Retraite D	◆	312,19	[illegible]
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
Fonsicav C		20399,36	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		20247,98	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
Écur. Act. Futur D PEA		355,05	[illegible]
Écur. Capitalisation C		273,27	[illegible]
Écur. Expansion C		86392,68	[illegible]
Écur. Géovaleurs C		4225,24	[illegible]
Écur. Investis. D PEA		282,10	[illegible]
Écur. Monétaire C		13427,47	[illegible]
Écur. Monétaire D		12445,84	[illegible]
Écur. Trésorerie C		329,45	[illegible]
Écur. Trésorerie D		308,88	[illegible]
Écur. Trimestriel D		2085,29	[illegible]
Éparcourt-Sicav D		196,64	[illegible]
Géoptim C		14173,24	[illegible]
Géoptim D		12688,58	[illegible]
Horizon C		2656,19	[illegible]
Prévoyance Ecur. D		106,86	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management			
Amplia	○	123872,27	[illegible]
Atout Amérique		185,75	[illegible]
Atout Asie		68,99	[illegible]
Atout France Europe		1042,85	[illegible]
Atout France Monde		256,67	[illegible]
Atout Futur C		1025,24	[illegible]
Atout Futur D		955,03	[illegible]
Coexis		2105,94	[illegible]
Diéze		2662,99	[illegible]
Elicash	○	985474,64	[illegible]
Eurodyn		3105,85	[illegible]
Indicia	◆	2198,65	[illegible]
Indocam Convert. C		15674,04	[illegible]
Indocam Convert. D		14348,09	[illegible]
Indocam Europe Nouv.		8997,53	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C		1234,09	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D		1164,60	[illegible]
Indocam Multi Oblig.		978,17	[illegible]
Indocam Orient C	◆	136,34	[illegible]
Indocam Orient D	◆	122,48	[illegible]
Indocam Unijapon		776,90	[illegible]
Indocam Str. 5-7 C		2101,03	[illegible]
Indocam Str. 5-7 D		1503,05	[illegible]
Moné.J C	○	12316,23	[illegible]
Moné.J D	○	11667,44	[illegible]
Oblifutur C		611,94	[illegible]
Oblifutur D		564	[illegible]
Oraction		1183,95	[illegible]
Revenu-Vert		1217,96	[illegible]
Sévéa	◆	124,08	[illegible]
Synthésis		21054,50	[illegible]
Univers Actions		267,77	[illegible]
Uni Associations	○	121,52	121,52
Uni-Foncier		1770,92	[illegible]
Uni-Régions		1946,49	[illegible]
Univar C	○	319,16	[illegible]
Univar D	○	299,23	[illegible]
Univers-Obligations		265,75	[illegible]
Fonds communs de placements			
Indocam Dollar 3 m.	◆	16574,24	[illegible]
Indocam Val. Restr.	◆	15394,48	[illegible]
Optalis Dynamiq. C	◆	112,61	[illegible]
Optalis Dynamiq. D	◆	111,49	[illegible]
Optalis Équilib. C	◆	112,44	[illegible]
Optalis Équilib. D	◆	109,58	[illegible]
Optalis Expansion C	◆	101,72	[illegible]
Optalis Expansion D	◆	101,72	[illegible]
Optalis Sérénité C	◆	109,20	[illegible]
Optalis Sérénité D	◆	104,32	[illegible]
Pacte Sol. Logem.	◆	526,62	[illegible]
Pacte Vert T. Monde	◆	555,14	[illegible]
CIC BANQUES			
Francic		182,94	177,61
Francic Pierre		170,44	[illegible]
Europe Régions		268,34	[illegible]
CIC PARIS			
Associc		1134,61	[illegible]
Cicamonde		1702,47	[illegible]
Converticic		476,16	[illegible]
Ecocic		1861,20	[illegible]
Mensuelcic		10121,08	[illegible]
Oblicic Mondial		4172,19	[illegible]
Oblicic Régions		1248,08	[illegible]
Rentacic		167,90	[illegible]
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
Eurco Solidarité		1480,50	[illegible]
Lion 20000 C		17670,60	[illegible]
Lion 20000 D		16532,40	[illegible]
Lion-Associations C		11639,63	[illegible]
Lion-Associations D		11030,88	[illegible]
Lion Court Terme C		27376,54	[illegible]
Lion Court Terme D		24119,02	[illegible]
LionPlus C		1756,37	[illegible]
LionPlus D		1608,86	[illegible]
Lion Trésor		2633,06	[illegible]
Oblilion		2407,88	[illegible]
Sicav 5000		907,87	[illegible]
Slivafrance		1536,95	[illegible]
Slivam		626,20	[illegible]
Slivarente		267,43	[illegible]
Slivinter		829,83	[illegible]
Trilion		5282,97	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE			
Avenir Alizes		2810,72	[illegible]
CM Option Dynamique		166,86	[illegible]
CM Option Equilibre		315,14	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		174,22	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T		974,18	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C		185,39	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		23675,93	23675,93
Créd.Mut.Ep.Monde		1756,19	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.		2051,16	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre		1130,76	[illegible]
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		115,48	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		304,95	[illegible]
Saint-Honoré Capital		22306,98	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		349,58	[illegible]
St-Honoré Pacifique		523,40	[illegible]
St-Honoré Vie Santé		2029,19	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux	◆	1885,24	[illegible]
Stratégie Ind.Europe	◆	1071,98	[illegible]
Stratégie Rendement	◆	2189,84	[illegible]
Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
Amplitude Amérique C	◆	112,05	[illegible]
Amplitude Amérique D	◆	111,74	[illegible]
Amplitude Europe C	◆	190,13	[illegible]
Amplitude Europe D	◆	186,45	[illegible]
Amplitude Monde C	◆	1051,71	[illegible]
Amplitude Monde D	◆	983,46	[illegible]
Amplitude Pacifique C		69,86	[illegible]
Amplitude Pacifique D		69,31	[illegible]
Élanciel France D PEA	◆	234	[illegible]
Élanciel Euro D PEA		576,64	[illegible]
Émergence Euro Poste		172,86	[illegible]
Géobilys C		734,02	[illegible]
Géobilys D		686,91	[illegible]
Intensys C		123,58	[illegible]
Intensys D		113,69	[illegible]
Kaleis Dynamisme C		1299,77	[illegible]
Kaleis Équilibre C		1180,55	[illegible]
Kaleis Sérénité C		1123,74	[illegible]
Latitude C		153,23	[illegible]
Latitude D		136,06	[illegible]
Oblitys D		682,36	[illegible]
Plénitude D PEA		251,85	[illegible]
Poste Gestion C		15408,83	[illegible]
Poste Gestion D		14823,20	[illegible]
Poste Première		42001,69	[illegible]
Poste Première 2-3		53619,23	[illegible]
Revenus Trimestr. D		5362,15	[illegible]
Thésora C		1089,05	[illegible]
Thésora D		952,82	[illegible]
Trésorys		277375,61	[illegible]
Solstice D		2411,40	[illegible]
SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		39248,49	[illegible]
Actimonétaire D		31095,04	[illegible]
Cadence 1 D		1091,48	[illegible]
Cadence 2 D		1079,38	[illegible]
Cadence 3 D		1068,26	[illegible]
Capimonétaire C		422,55	[illegible]
Capimonétaire D		372,03	[illegible]
Sogeoblig C/D		10158,85	[illegible]
Interoblig C		325,98	[illegible]
Intersélection France D		432,96	[illegible]
Sélect Défensif C		1154,75	[illegible]
Sélect Dynamique C		1272,34	[illegible]
Sélect Équilibre 2		949,96	[illegible]
Sélect PEA 3		907,57	[illegible]
Sogepea Europe		1315,55	[illegible]
SG France opport. C		2508,40	[illegible]
SG France opport. D		2374,48	[illegible]
Sogenfrance C		2565,60	[illegible]
Sogenfrance D		2329,24	[illegible]
Sogépargne D		318,49	[illegible]
Soginter C		294,50	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Les sources hydrothermales terrestres ou sous-marines recèlent de surprenantes colonies de bactéries, qui s'épanouissent à des températures pouvant dépasser 100 °C. Connus depuis une trentaine d'années, ces micro-organismes passionnent les scientifiques, dont trois cents viennent de se réunir en conférence internationale à Brest. ● LES BIOLOGISTES qui étudient le métabolisme de ces êtres primitifs espèrent ainsi mieux comprendre les mécanismes de l'apparition de la vie. ● L'INTÉRÊT grandissant suscité par ces thermophiles vient aussi de leur résistance à la chaleur, susceptible d'être mise à profit dans de multiples procédés industriels ou biotechnologiques, comme le séquençage d'ADN, la production agroalimentaire, le blanchiment de la pâte à papier... *L'exploitation de ces ressources génétiques échappe encore au droit international de la mer.*

Les bactéries des sources chaudes jouent les ouvrières spécialisées

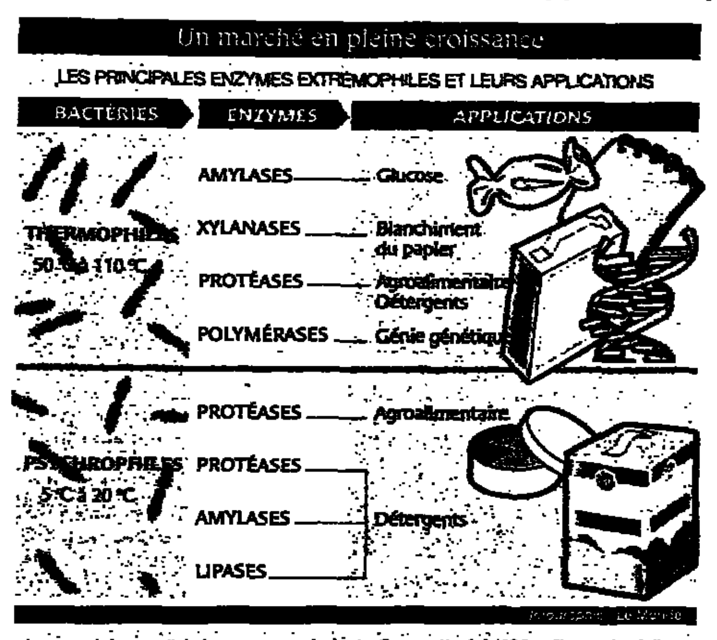
D'étonnants micro-organismes thermophiles, découverts dans les zones hydrothermales des grands fonds océaniques, les forages pétroliers et les sédiments marins, trouvent des applications prometteuses dans l'industrie et les biotechnologies

BREST

de notre envoyé spécial

« Le royaume du vivant n'a pas fini de nous surprendre ! Nous ne cessons de découvrir de nouvelles niches biologiques grouillant d'une vie extraordinaire, qui repoussent les limites connues de la biosphère. Et nous sommes loin d'avoir exploré tous les recoins de notre planète »... Daniel Prieur, directeur du Centre d'océanographie et de biologie marine du CNRS, en est convaincu : l'étude des organismes évoluant dans des milieux extrêmes n'en est encore qu'à ses *« balbutiements »*. Mais ils laissent espérer, outre une meilleure compréhension des mécanismes de la vie, des applications industrielles très fécondes. Parmi ce bestiaire étonnant, les thermophiles, dont trois cents spécialistes d'une trentaine de pays viennent de participer, du 6 au 11 septembre à Brest (Finistère), à une conférence internationale organisée par le CNRS, l'Ifremer, l'INRA, l'Orstom et l'université de Bretagne occidentale.

Comme leur nom générique le laisse entendre, les thermophiles sont des micro-organismes acclimatés à des températures auxquelles la plupart des êtres vivants ne résisteraient pas : ces bactéries ou archaebactéries – les deux familles de procaryotes, formes les plus rustiques de la vie – croissent et se multiplient au-delà de 60 °C, voire, lorsqu'elles sont hyperthermophiles, de 80 °C. Le record de thermophilie – sans doute provisoire – est détenu par une archaebactérie, *Pyrolobus fumarii*, qui prospère dans un bain de 113 °C, au-dessus de la dorsale médio-atlantique.



Le marché mondial des enzymes industrielles, estimé à 400 millions de dollars en 1993, a atteint 1 milliard de dollars en 1995 et pourrait approcher 2 milliards de dollars (près de 12 milliards de francs) d'ici à 2005. Une part croissante est détenue par les enzymes issues de bactéries extrémophiles, évoluant dans un milieu chaud (thermophiles), froid (psychrophiles), acide (acidophile), basique (alcalophiles) ou salé (halophiles).

Ces étranges populations bactériennes intéressent vivement les biotechnologistes et les industriels. Leur résistance à la chaleur – la thermostabilité – leur confère en effet des propriétés susceptibles d'être mises à profit dans de multiples réactions biologiques ou procédés de fabrication requérant des températures élevées. Il faut, bien sûr, au préalable isoler leurs principes actifs, c'est-à-dire les enzymes, ou protéines, qui, parmi les milliers présentes dans chaque bactérie, interviennent dans une réaction biochimique particulière. La culture de souches collectées par des navires océanographiques, qui exige de reproduire en laboratoire des conditions de température, de salinité et d'acidité *contraignantes et se prête mal à* une production en masse, est avantageusement remplacée par le génie génétique. Une fois identifié le gène codant pour une enzyme thermorésistante donnée, celui-ci est introduit dans une bactérie-hôte non thermophile mais plus facile à manipuler – comme le classique colibacille *Escherichia coli* – qui synthétise alors, à façon, la protéine recherchée.

La biologie moléculaire a été la première à se saisir de ces nouveaux outils, pour améliorer la technique de l'amplification de fragments d'ADN. Chauffés à 90 °C, les deux brins de la double hélice d'ADN se séparent, l'adjonction d'une enzyme, la Taq polymérase, permettant de resynthétiser chaque brin complémentaire. Le morceau d'ADN peut ainsi être dupliqué à volonté pour devenir plus « lisible » et plus facilement exploitable. Ce procédé de *polymerase chain reaction* (PCR) a beaucoup gagné en efficacité grâce aux enzymes agissant à chaud, alors que les protéines traditionnelles sont dénaturées par la chaleur.

La médecine légale et la police scientifique, pour les analyses d'ADN, le diagnostic médical, et pour le dépistage de maladies génétiques notamment, les centres de séquençage de génomes, sont autant d'adeptes des thermophiles. *« Le séquençage a progressé en "robustesse" grâce à ces enzymes,* observe Jean Weissenbach, directeur du Génoscope. *C'est ce qui explique la masse de données produites ces dernières années. »*

Les bactéries des abysses de*vraient aussi trouver à s'employer* dans des branches d'activités les plus diverses. Le secteur agroalimentaire est friand de ces ouvrières spécialisées modèles qui, par exemple, dégradent l'amidon en glucose (que l'on retrouve dans les sirops et autres confiseries) par catalyse enzymatique, réalisée autour de 100 °C. Le procédé, plus rapide que les méthodes chimiques conventionnelles, permet de « brûler les étapes » en même temps qu'il évite la formation de sous-produits cancérigènes. Une *trentaine de millions de tonnes de* glucose sont produites annuellement de cette façon à l'échelle mondiale.

FARINES VÉGÉTALES POUR BÉTAIL

D'autres applications potentielles en sont au stade des recherches, plus ou moins avancées. Dans le secteur de l'alimentation toujours, mais cette fois du bétail, les fabricants essaient de substituer aux farines animales, mises en cause dans la transmission de certaines maladies comme celle de la « vache folle », des farines végétales à base de son qui, pour être plus digestibles, doivent subir un traitement enzymatique à haute température.

La parfumerie a également recours, pour synthétiser des arômes, à des enzymes thermorésistantes à l'action mieux ciblée que les réactifs chimiques. Quelques papeteries pilotes, en Finlande et au Canada, expérimentent le blanchiment du papier par addition non plus de chlore, mais de xylanases, enzymes qui, à plus de 100 °C, cassent les liaisons entre la cellulose et la lignine, responsable de la couleur marron du bois. Techniquement au point, le procédé n'est pas encore concurrentiel, mais il pourrait le devenir si les écotaxes sur le chlore sont généralisées.

Des débouchés se profilent encore dans la confection, pour le délavage des jeans, ou dans la production de détergents, auxquels les fabricants souhaitent adjoindre des protéases et des lipases conservant leur pouvoir détachant en situation d'ébullition. La chimie pharmaceutique pourrait, elle aussi, devenir une grosse consomma*trice d'enzymes thermophiles pour* l'élaboration de molécules plus pures que celles qui sont obtenues par synthèse chimique.

« Il y a peu encore, j'étais obligé de prendre mon bâton de pèlerin pour tenter de convaincre les industriels de l'intérêt des thermophiles. Aujourd'hui, ce sont eux qui viennent frapper à la porte », rapporte Jacques Dietrich, directeur *du Laboratoire de biotechnologie* de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Le champ d'applications des enzymes venues du chaud, dont quelques dizaines seulement sont utilisées dans l'industrie, commence seulement à être défriché.

Pierre Le Hir

Un métabolisme mal connu

Dans le noir absolu des abysses, la vie, déconnectée de la lumière solaire et de la réaction de photosynthèse, tire son énergie de réactions chimiques complexes. Le métabolisme des micro-organismes thermophiles est encore mal connu des biologistes, qui cherchent à comprendre comment ils s'adaptent à des températures qui, dans d'autres environnements, rendent perméables les membranes cellulaires (*Le Monde* du 30 mai). Parmi ces mécanismes figurent le remplacement de liaisons chimiques fragiles par des organisations plus stables, la présence, au niveau de ces membranes, d'une monocouche de lipides très rigide (au lieu de deux couches habituellement), ou un enchaînement particulier des acides aminés.

Mais les chercheurs espèrent aussi, en les étudiant, lever un coin du voile sur le mystère des origines de la vie. Beaucoup imaginent qu'elle est apparue sur Terre à haute température et les hyperthermophiles des grands fonds marins pourraient alors en constituer le modèle primitif.

Des « trésors » biologiques, futur enjeu de l'exploitation des mers

L'EXISTENCE des micro-organismes thermophiles n'est connue que depuis une petite *trentaine d'années. Elle fut mise en évidence* pour la première fois à la fin des années 60, par l'Américain Thomas Brock, dans les sources chaudes du parc national de Yellowstone, dans les Rocheuses. En 1977, c'est par 2 500 mètres de fond, au large des îles Galapagos, dans l'océan Pacifique, que le sous-marin américain *Alvin* repéra, à la stupéfaction de la communauté scientifique, des oasis fourmillant d'une vie foisonnante.

On sait aujourd'hui que près des sources *hydrothermales générées par des remontées* de magma brûlant, le long des dorsales qui, à la charnière des plaques continentales, sillonnent le fond des océans, s'épanouissent des colonies de bactéries thermophiles. Celles-ci peuplent également les parois minérales des cheminées hydrothermales, les « fumeurs noirs » édifiés sur la lave refroidie. Les réservoirs naturels de ces bactéries sont quasiment illimités, puisque des zones d'hydrothermalisme actif, dont une trentaine *seulement sont aujourd'hui répertoriées,* existent vraisemblablement tout au long des 60 000 kilomètres que parcourent les dorsales océaniques.

À PLUS DE 500 MÈTRES DE PROFONDEUR

D'autres gisements ont été entre-temps découverts, dans des forages pétroliers offshore – le débat sur une éventuelle « contamination » des puits par de l'eau de mer n'est pas tranché – mais aussi continentaux. *Plus récemment*, des communautés thermophiles ont été observées dans les couches sédimentaires de l'océan Pacifique, enfouies à plus de 500 mètres de profondeur.

Le recensement et la mise en valeur de ces « trésors » biologiques devraient constituer, dans les années qui viennent, l'un des enjeux majeurs de l'exploitation des mers. Il s'annonce sans doute plus important, sur le plan économique, que la recherche des gisements de nodules polymétalliques, dont on atten*dait beaucoup dans les années 80 mais dont* la rentabilité semble mal assurée, du moins à court terme.

Le récent rapport de la Commission mondiale indépendante sur les océans, présidée par l'ancien président du Portugal, Mario Soares, est l'un des premiers à se pencher explicitement sur la question du partage de ces ressources génétiques, qui échappent aujourd'hui au droit international de la mer et auxquelles n'ont, pour l'instant, accès que les nations à la technologie océanographique développée (*Le Monde* du 2 septembre). Ce rapport préconise *« une distribution équitable des bénéfices »* attachés à cette richesse sous-marine, mais aussi une évaluation de l'impact de son exploitation sur les écosystèmes marins.

P. L. H.

Poussière de lune sur Phobos, satellite de Mars

ELLES n'ont été repérées qu'il y a un peu plus d'un siècle par un astronome américain. Mais il a fallu attendre juillet-août 1969 pour enfin avoir une petite idée de ce qu'étaient Phobos et Deimos, ces deux lunes de Mars plus célébrées par Swift et Voltaire dans *Les Voyages de Gulliver* et dans *Micromégas* que par les astronomes. Depuis, les deux « pommes de terre » martiennes sont sorties de l'ombre *de la planète rouge et ont révélé* au fil du temps des faces grêlées aux caméras des sondes russes et américaines.

Un temps, il fut question de se poser sur ces deux petits corps, les *plus accessibles du système solaire* disait-on à la fin des années 80, pour y prélever quelques échantillons de sol et de poussières. Las ! la mission russe Phobos-1 fut un échec un mois seulement après son lancement, et son double, Phobos-2, ne put mener à bien le survol, à quelques dizaines de mètres d'altitude, de Phobos, la plus grosse des deux lunes martiennes avec 27 kilomètres de long dans sa plus grande dimension.

NASA

Ce manque d'information chagrine les planétologues, dont certains attribuent à *ces deux objets* une composition proche de la poussière initiale qui a donné naissance aux planètes et satellites du système *solaire. Leurs matériaux, très différents* de ceux de Mars, donnent à Phobos et Deimos une densité beaucoup plus faible – environ les deux tiers – que celles des gros astres du système solaire. Certains ont même envisagé un temps que *Deimos était creux*. Rien n'est plus faux.

Mars Global Surveyor, en long voyage d'étude autour de la planète rouge et qui, à trois reprises au mois d'août, a pointé ses caméras et les instruments infrarouges de son Thermal Emission Spectrometer dans leur direction, n'a pas non plus confirmé cette sulfureuse hypothèse. Plus prosaïquement, la sonde américaine a mesuré les écarts de température de Phobos entre le moment où sa surface est exposée aux brûlants rayons du Soleil et celui où elle est plongée dans la nuit *du fait de sa lente rotation – sept* heures – sur elle-même. Philip Christensen (université d'Arizona, Tempe) est formel. Au plus chaud de cette courte journée, la température monte à – 4 °C et baisse, la nuit, jusqu'à – 112 °C.

Ceci confirme l'absence d'une atmosphère qui pourrait servir d'accumulateur à la chaleur recueillie pendant le jour. Mais cela suggère, *selon le chercheur*, l'existence d'une couche de poussières incroyablement fines issues des impacts de météorites qui ont bombardé Phobos. Une couche qui se serait accumulée durant des millions d'années jusqu'à atteindre aujourd'hui plus un mètre d'épaisseur. Elle aurait ainsi adouci le sol tourmenté de cette lune semée de nombreux cratères de météorites et marquée de profonds réseaux de fractures, fruit, peut-être, de l'impact qui créa le cratère Stickney (10 km de diamètre, le *tiers de Phobos) et faillit* un jour briser le petit satellite martien.

J.-F. A.

هكذا من الإهمل

Le RC Lens fait ses premiers pas chez les géants de la Ligue des champions

Le club nordiste, qui reçoit Arsenal mercredi, ne veut pas retomber dans l'anonymat

Pour leurs débuts dans la plus prestigieuse des compétitions européennes, les Lensois accueillent le club londonien d'Arsenal, mercredi 16 septembre. En pleine expansion, le club présidé par *Gervais Martel peut compter cette saison* sur plus de 20 000 abonnés et sur le soutien de nombreux partenaires économiques locaux. *L'autre rencontre du groupe E oppose le Panathinaïkos d'Athènes au Dynamo Kiev.*

LE DESTIN des modestes n'est pas figé pour l'éternité. La formule plaît à Gervais Martel, qui a bouclé en mai dernier sa dixième saison à la tête du RC Lens avec un titre de champion de France, le premier dans l'histoire du club. Le pire, ne cesse-t-il de répéter, aurait été de céder à la facilité après une si longue attente. Entre le refus d'assumer un nouveau statut et la tentation d'un dérapage financier incontrôlé, le président lensois a choisi la voie médiane, la plus complexe entre le repli et l'aventure.

FOOTBALL

« Il ne suffit pas de remporter un championnat par siècle (le RCL a été fondé en 1906) *pour devenir un grand club »*, insiste M. Martel. Son directeur général, Serge Doré, décode le mot d'ordre présidentiel : *« Nous voulons rester au sommet du football français, ce qui induit une qualification européenne à six ou sept reprises par décennie. »* L'ambition rejoint celle du trio majeur du football français (Marseille, Monaco, Paris-SG), sans bénéficier du concours financier d'un groupe audiovisuel ou d'un mécène. Gervais Martel, chef d'entreprise « dans le privé » et par ailleurs président de l'Union des clubs professionnels de France (UCPF), a choisi la voie du particularisme régional.

« Si un club populaire comme le nôtre ne jouait pas la carte de l'identité locale, ce serait à désespérer », assure le président. De l'entraîneur (Daniel Leclercq) à une majorité de joueurs (Michaël Debève, Yoan Lachor, Cyrille Magnier, Daniel Moreira, Eric Sikora entre autres), le RC Lens pratique l'accent nordiste et cultive les vertus de la solidarité.

Les footballeurs sont tenus de rendre visite aux 73 sections de supporteurs qui unissent leur passion le soir des matches pour célébrer une messe en sang et or. Près de 28 000 fidèles, en moyenne, ont accompagné le parcours historique du RC Lens la saison dernière et cette année la flambée des abonnements (21 000, soit autant que le Paris-SG) laisse augurer un nouveau record. Les dirigeants ont puisé dans cet élan les ferments d'un développement à visage humain et 305 partenaires économiques de la région Nord - Pas-de-Calais se sont cristallisés autour du club pour sensibiliser ce public réputé fidèle et chaleureux. Les 770 places conçues dans la loge du stade ont été louées avant le terme du précédent championnat.

BUDGET EN HAUSSE

Vissé à 135 millions de francs en 1997-1998, le budget a été porté pour l'exercice en cours à 180 millions avec la certitude de maintenir au moins l'équilibre financier. Et pour cause puisque le partenariat avec les partenaires économiques permet de dégager 53 millions, hors recettes télé. Le chiffre d'affaires des produits dérivés, qui flirte avec les 10 millions, est promis à une rapide expansion avec l'ouverture d'une boutique de 300 m².

Si le RC Lens n'a pas la surface financière pour conserver ses joueurs convoités par des clubs étrangers fortunés, il a une marge de manœuvre suffisamment confortable pour réinvestir immédiatement les bénéfices retirés de la vente de ses vedettes. Après les départs, cet été, d'Anto Drobnjak (Osaka, Japon), de Jean-Guy Wallemme (Coventry, Angleterre) et de Stéphane Ziani (La Corogne, Espagne), Gervais Martel a déboursé 100 millions de francs pour recruter Stéphane Dalmat (Châteauroux), Daniel Moreira (Guingamp), Pascal Nouma (Strasbourg), Alex Nyarko (Karlsruhe, Allemagne) et Cyril Rool (Bastia).

A l'inverse du FC Metz, qui a accepté de reprendre le championnat avec un effectif diminué, Lens se prédestine à un avenir serein. Même l'éventuelle création d'une Superligue européenne ne brise pas le vent d'optimisme qui flotte sur Bollaert. *« Si cette compétition méprise les critères sportifs, je ne peux pas y souscrire. Mais les promoteurs de cette épreuve vont obliger l'Union européenne de football à sortir de sa léthargie,* estime Gervais Martel. *A l'UEFA, on oublie trop souvent de consulter les clubs alors qu'ils assurent son train de vie. »*

En attendant la révolution du paysage footballistique, c'est la *Ligue des champions qui débarque* ce mercredi 16 septembre dans la cité lensoise pour la venue des Canonniers d'Arsenal, champion d'Angleterre à l'accent frenchie (*Le Monde* du 14 septembre) avec son entraîneur alsacien (Arsène Wenger), ses deux champions du *monde français (Emmanuel Petit* et Patrick Vieira) et un Bleu en herbe (Nicolas Anelka, 19 ans).

La plus lucrative des coupes d'Europe rapportera dans le pire des cas une vingtaine de millions de francs. *« Peu importe,* coupe Gervais Martel. *Puissions-nous être à la hauteur de l'événement pour représenter dignement la France. »* Daniel Leclercq, dit « le Druide », a peut-être trouvé la formule idoine pour décoincer ses joueurs après un début de championnat mitigé (déjà deux défaites après cinq journées) : *« N'oubliez pas que la vie est belle... »*

Elie Barth

L'affaire de la billetterie du Mondial 1998 est suivie par l'Union européenne

Le CFO encourt une amende considérable

BRUXELLES
de notre correspondant

La Commission européenne a la mémoire longue. Six semaines après le triomphe de l'équipe de France, le mercredi 26 août, elle a transmis une *« communication des griefs »* au Comité français d'organisation (CFO) du Mondial, pour *« abus de position dominante »* (article 86 du traité de Rome) au sujet *de la vente des billets au public.* Elle lui reproche d'avoir agi de manière discriminatoire au détriment des amateurs européens non français. La Fédération française de football (FFF) et la Fédération internationale de football association (FIFA) sont considérées par Bruxelles comme coresponsables des fautes commises.

Les trois organisations disposent *de huit semaines pour répondre* à la Commission. Elles pourront demander ensuite une audition orale, à laquelle l'ensemble des parties concernées, notamment les parlementaires européens ayant déposé un recours, seront en droit de participer.

10 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Au terme de la procédure (au moins une bonne année), la Commission, si elle n'est pas convaincue, pourra leur imposer une amende allant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires des entreprises défaillantes. Dans la communication des griefs, la Commission indique qu'elle juge la faute *commise suffisamment grave pour* justifier une sanction financière. Le seuil de 10 % serait calculé sur la base des recettes de vente des billets par le CFO. Il s'agit là d'un maximum et, le plus souvent, les amendes décidées par Bruxelles se situent nettement en deçà.

Sur un total d'environ 2,6 millions de billets disponibles pour l'ensemble des matches de la Coupe du monde, il était prévu que 1 467 194 billets seraient expressément réservés au grand public. Ils ont été vendus par le CFO, les fédérations nationales de football et, en nombre très limité, par des voyagistes.

Dès novembre 1996, le CFO avait cédé 386 000 billets sous forme de carnets, le *« Pass France 1998 »*, qui permettait d'assister à tous les matches disputés dans un même stade jusqu'aux huitièmes de finale inclus. Des billets individuels ont également été commercialisés en deux tranches : 184 900 billets ont été attribués (après tirage au sort car les demandes adressées en France portaient sur plus de 1 million de places !) en décembre 1997 pour le match inaugural, les quarts de finale, les demi-finales et la « petite finale » pour la troisième place.

Dans ces deux cas – *« Pass France 1998 »* et billets individuels – les amateurs, pour obtenir satisfaction, devaient fournir une adresse en France. C'est sur cette double contrainte que s'appuie le *réquisitoire de l'UE.*

A partir de la fin avril, à la suite d'une intervention de Bruxelles, le CFO a encore vendu 172 700 billets individuels pour les matches de la première phase et les huitièmes de finale. Cette fois les candidats à l'achat devaient seulement fournir une adresse dans l'« espace économique européen » (l'Union européenne, plus la Norvège, la *Suisse, l'Islande et le Liechtenstein).* S'agissant de cette seconde tranche, 38 % des billets ont été achetés par des amateurs habitant hors de France.

Selon les services du commissaire à la concurrence, Karel van Miert, l'obligation faite de fournir *une adresse en France a défavorisé* de nombreux candidats-spectateurs européens. Le grand public résidant hors de France n'a, dans sa grande majorité, pas ou peu été informé de la possibilité de s'adresser directement au CFO. En outre, pour ceux qui l'auraient su, il n'était pas forcément évident de parvenir à disposer d'une adresse dans l'Hexagone (poste restante, *relations, ambassades...)*

« MAUVAISE FOI »

Plus grave peut-être, la Commission accuse pratiquement le CFO de mauvaise foi. En effet, sur le site Web ouvert à partir de mai 1997, l'instance organisatrice se gardait d'indiquer que les non-résidents pouvaient se procurer des billets directement auprès de ses services. Dans un des textes figurant sur le Web, l'amateur étranger pouvait même lire, selon Bruxelles, que le CFO ne vendrait pas de billets directement au public non français...

Bref tout aurait été délibérément fait pour décourager les candidats étrangers, y compris dans les modalités pratiques : seule la réservation par correspondance était reconnue valable pour le public résidant hors de France. La réservation par téléphone n'était possible qu'à partir du territoire français ! Celle par Minitel, pratiquement hors d'atteinte.

On récuse à Bruxelles le reproche d'un acharnement désormais sans fondement. La fin de la Coupe du monde n'a pas éliminé l'infraction, d'autant plus que celle-ci a fait, souligne-t-on, l'objet de très nombreuses plaintes auprès de la Commission. Et puis il y a l'aspect pédagogique de la procédure en cours : les organisateurs belges et néerlandais du championnat d'Europe 2000 ont déjà manifesté l'intention de soumettre aux services de M. Van Miert leur mode de répartition des tickets afin d'éviter des contestations.

Philippe Lemaître

Dopage : un juge italien interroge Zinedine Zidane et Didier Deschamps

LES DEUX CHAMPIONS DU MONDE français de la Juventus Turin, Zinedine Zidane et Didier Deschamps, ont été entendus pendant deux heures, lundi 14 septembre, par le procureur de la République de Turin, Raffaele Guariniello, dans le cadre des affaires de dopage dans le football italien. Didier Deschamps avait déjà été interrogé par le procureur le 18 août dernier.

Ces auditions s'inscrivent dans l'enquête sur la distribution de produits dopants dans le milieu du football professionnel, après les accusations de l'entraîneur tchèque de l'AS Roma, Zdenek Zeman. Ce dernier mettait en cause les joueurs de la Juventus, et tout particulièrement Alessandro Del Piero et Gianluca Vialli (actuellement entraîneur-joueur à Chelsea, en Angleterre).

L'UEFA prépare sa réponse au projet de la Superligue de football

UNE RÉUNION de travail sur une réforme des coupes européennes a eu lieu, lundi 14 septembre à Genève, à l'initiative de l'Union européenne de football (UEFA). Il a notamment été question de créer une compétition fusionnant la Coupe de l'UEFA et celle des vainqueurs de coupes et d'élargir la Ligue des champions à 32 équipes (au lieu de 24 actuellement). Un rapport sera remis au comité exécutif de l'UEFA qui se réunira à Lisbonne les 6 et 7 octobre prochains.

Cette réunion, à laquelle participaient cinq clubs européens (Juventus Turin, Bayern Munich, Liverpool FC, Ajax Amsterdam et Olympique lyonnais), est une contre-attaque après le projet du groupe Media Partners de créer une Superligue de football (*Le Monde* du 11 septembre).

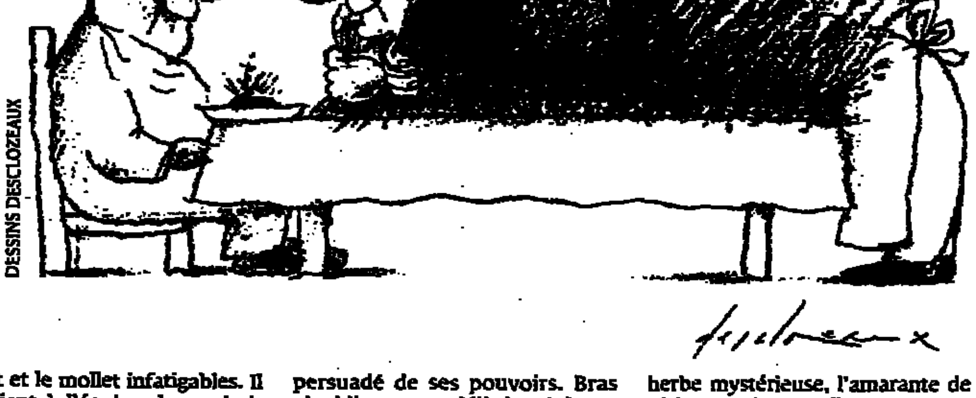
■ **Alan Sugar, président du club londonien de Tottenham Hotspurs,** a rejeté lundi 14 septembre une offre de rachat de son club par la compagnie britannique Enic. Cette dernière possède déjà des parts dans plusieurs clubs européens (Glasgow Rangers, AEK Athènes, Slavia Prague, Vicence). *Quant à l'éventuel rachat de Manchester United* par BSkyB, il est soumis aux résultats d'une enquête menée par l'OFT, le bureau de la concurrence britannique, qui rendra son jugement le 12 octobre.

■ **José Antonio Camacho,** ancien international du Real Madrid, devrait prendre la succession de Javier Clemente à la tête de la sélection espagnole. Camacho est âgé de 43 ans.

■ **VOLLEY-BALL : la France a été battue** par la Grèce 3 sets à 2 dans une rencontre de l'Euroligue 99 masculin (groupe 3), lundi 14 septembre à Nancy. Les hommes de Vladimir Kondra ont pourtant mené 12-9 dans le troisième set après avoir remporté les deux premiers. Cet échec rend problématique leur qualification pour la phase finale de l'Euroligue.

L'Aubrac à bras-le-corps

Un cuisinier dans sa région, avec sa région, pour sa région Jardinier, herboriste et maître du contre-pied


DESSINS DESCLOZEAUX

GROS ANIMAL chaud jouant dans ses propres courants d'air, *un violent* vent d'autan nous faisait fête en arrivant à Laguiole. De caractère craintif pour tout ce qui touche à la moindre variation climatique, ce faux Nordiste qu'est le Parisien trouve formidablement exotique tout ce qui remue de façon inconnue hors de sa brève sphère géographique. Nous étions dans l'Aubrac à la recherche de Michel Bras, exemplaire enfant du pays qui logeait au-dessus du patelin – 1 004 mètres au dernier relevé topographique – et dont la *forteresse allait se deviner au fur* et à mesure de la montée. La nuit tombait.

Véritablement, c'est aux moines acrobates des Météores ou aux reclus du mont Athos auxquels on doit penser quand on finit par arriver dans le domaine, avant d'achever le parcours à pied et d'en terminer avec les ascensions. Paysage immense, immensément *désert*, vent plus considérable encore. Spectacle et frissons. Mais territoire incertain où pouvaient tout aussi bien rôder la bête du Gévaudan ou le chien des Baskerville. Inutile de rester plus longtemps à découvert. Entrons.

Michel Bras est un original qui jure s'être fait tout seul. C'est bien possible. De maître et professeur, il ne retient que sa mère. D'inspirateur de son art et clef de son succès, sa mère encore. Seul compagnon de route et frère de sang, son Aubrac, son Aubrac et son Aubrac toujours. Pour le reste, il est discret. Cinquante ans, le *muscle* noueux du *berger* des hautes terres, soudé à sa tâche, l'esprit et le mollet infatigables. Il appartient à l'équipe de ces huit toques toquantes qui ont fait récemment sécession pour promulguer une cuisine libérée de tout ostracisme et dégagée des interdits énoncés par le pontificat des bien-pensants.

Etrange repaire. Bâti sous *l'injonction des pentes et modelé* dans l'esprit d'un style local du futur, il semble avoir été construit *tout spécialement* pour servir d'autel sacrificiel aux lubies et aux créations du cuisinier. Un endroit distingué où se retrouve une clientèle avertie, alertée par la personnalité d'un chef de pensée rebelle et de gestes sûrs.

KERMESSE LÉGUMIÈRE

C'est vaste et confidentiel à la fois, froid et chaud, rigoureux et *confortable semblablement*. Au loin, l'horizon, intouchable. Dans la salle, l'ordonnance d'un refuge conventuel où *il* serait strictement interdit de fumer, où l'eau du puits serait proposée d'emblée et où les serveurs, habillés du bourgeron bleu de la région, rompraient devant les hôtes le pain produit par la communauté.

Au cœur de cette théâtralité de *moyenne montagne*, voilà un homme qui va officier dans l'ombre, sobre et prudent, et cependant aventureux et assez persuadé de ses pouvoirs. Bras n'oublie pas que déjà depuis longtemps on l'accable de compliments narquois pour le sort qu'il réserve aux plantes, aux légumes et aux fleurs qu'il admet dans ses plats. Jardinier et herboriste sensible à la rareté, il a refusé les dispendieuses décoctions à la Veyrat, *se réfugiant dans l'idée sentimentale* d'une nature lavée de toute compromission et dévorée à cru.

Sa profession de foi pourrait sûrement se résumer dans ce « gargouillou » de jeunes légumes aux herbes champêtres et aux graines germées, fierté et étendard de sa carte. Un tableau d'Arcimboldo passé à la lame fine et posé en chiffonnade dans l'assiette. Désordre très ordonné, en fait, très savant, qui laisse à chacun des participants un rôle *actif et la possibilité d'engager le* dialogue avec ses partenaires. Ce plat, qui commence sévère, se termine en kermesse *légumière* du plus joyeux effet. L'humour, ou du moins l'ironie, cette distorsion entre l'idéal et le réel, comme on a pu en suggérer la définition, n'entre en jeu en gastronomie que dans les étages supérieurs du savoir. A l'évidence, Bras connaît son affaire, et, autodidacte ou pas, maîtrise tout de l'art du contre-pied, chose très nécessaire quand on souhaite amuser son gourmet.

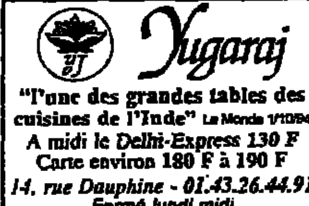
Plus charnel et tout aussi distrayant, ce filet de loup *« cuit longuement au four »*, honoré d'une herbe mystérieuse, l'amarante de Chine, et bordé d'une sauce à base de peau de lait et de raides grillons de lard. La mer portée jusque dans les alpages ; terre et océan fraternisant. Bras est un homme de concorde. Il *ne* fallait certainement pas penser le contraire en face de ce turbot à *l'étuvée aux pois mange-tout, jet* de vinaigre et vinaigrette aux oeufs, coriandre et citron confit au sel. *Pour* rire, mais sérieusement, une très discrète fleur de poireau apportait la canonnade d'une épice parfaitement surprenante.

Carte courte et généreuse à la fois. Crevettes fraîches rissolées aux zestes d'orange ; farinettes aux girolles du pays ; foie gras de canard poêlé et feuilles aromatiques ; poitrine de pigeon rôtie entourée de genièvre, de poivre, *d'orange et de sucre – magnifique* ! Alors dommage, dommage, que Michel Bras n'ait jamais songé à faire glisser un jour son Aubrac vers la plaine et la ville, de fin octobre à avril, par exemple, long entracte durant lequel il ferme les portes de sa station gastronomique, le temps de laisser passer les rudes hivers qu'on imagine. Mais sans doute l'intégrité est-elle à ce prix.

Jean-Pierre Quélin

★ **Michel Bras, route de l'Aubrac, 12210 Laguiole. Tél. : 05-65-44-32-24. Menus : 440-660 F. Carte : 550-650 F.**

Le crosne



Nicolas Auguste Pailleux, industriel du XIXe siècle, avait fait fortune dans le tulle brodé et la dentelle de Calais, mais n'avait en réalité qu'une seule passion : le jardinage. C'est à ce *botaniste amateur que l'on doit* l'introduction du crosne en France.
Le légume est aujourd'hui à peine plus connu de nos concitoyens que le savant qui l'acclimata autrefois dans nos contrées.
De la taille d'un doigt, ce tubercule ressemble à la *queue* d'un scorpion albinos. Son goût est toutefois moins mordant, pour ne pas dire franchement ténu. Les plus fins palais retrouvent en le croquant des saveurs cousines de celle du cœur d'artichaut ou du *salsifis. L'objet se marie bien avec les* viandes blanches en sauce, même si Guy Savoy en propose, pour sa part, une recette où il est accommodé avec des oursins.
Peu recommandable cru, le légume se cuit ou se frit vivement et surtout ne s'épluche pas. Mettons en effet un terme à cette vieille lubie qui veut que les crosnes soient *« sassés »* avant d'être cuits, c'est-à-dire frottés dans un torchon rempli de gros sel. Si le légume est frais (blanc et ferme), il n'en a nul besoin. Mais cette fraîcheur est rare sur nos étals, on en trouve uniquement pendant une courte période qui va de la mi-novembre à la *fin janvier. En dehors de ce laps de temps*, un seul salut : le surgelé !
Le fabricant Daucy vient ainsi, il y a quelques mois à peine, d'inscrire le crosne à son catalogue de produits garantis grand froid. Les tubercules qu'il met en sachet proviennent du domaine du Marquenterre dans la baie de Somme. Paul Jeanson qui dirige cette exploitation est surtout connu pour être le premier producteur de jacinthe en France, mais, depuis douze ans, il s'est mis au crosne. Avec un certain succès puisqu'il estime aujourd'hui produire à lui seul sur 6 hectares près de 70 % de la production française. *« Ce qui fait notre différence*, précise-t-il, *c'est notre expérience des bulbes fragiles de fleurs. Nous avons mis au point une machine spéciale qui nous permet de récolter mécaniquement les tubercules de crosnes, véritable corvée pour les autres producteurs. »*
On a peine à imaginer que ce légume qui connut un énorme succès entre les deux guerres était presque totalement en voie de disparition au début des années 70. C'est l'Institut national d'horticulture d'Angers qui le tira de l'oubli. Jean-Yves Peron, chercheur *spécialisé dans la biodiversité, réussit, en* retrouvant des souches originales, à *« rendre à nouveau productif ce légume qui avait dégénéré, était devenu petit, très fin, et donc particulièrement pénible à ramasser »*.
Nul doute que Nicolas Auguste Pailleux verrait d'un bon œil la renaissance de son œuvre. En 1882, quand il reçut de Pékin quelques *Stachys affinis*, petit légume asiatique aussi surnommé « bouton de terre », il ignorait qu'en les replantant dans son potager d'amateur à Crosne, dans l'Essonne, ce petit village près d'Orly connaîtrait grâce à lui une telle gloire posthume et légumière.

Guillaume Crouzet

★ Crosnes surgelés Daucy, 23 francs environ les 450 grammes.

BOUTEILLE

AOC côtes-du-rhône-villages



Séguret 1997, domaine du Soleil-Romain

Une trentaine d'hectares, dont la majeure partie sont situés sur la commune de Vaison-la-Romaine, composent le domaine de *Bernard Giely. Un vignoble de 30 à 40 ans d'âge moyen, qui, sur la* commune de Séguret – en appellation « villages » –, a produit une remarquable cuvée 1997. Nous avons retenu aussi la « saignée de rouge 97 », un rosé franc et vineux, équilibré et rafraîchissant (29 F la bouteille) mais surtout ce séguret 1997, assemblage de cépages locaux grenache, syrah et mourvèdre – à la charpente solide –, un vin étonnant de franchise au potentiel de garde certainement élevé. *« Une belle réussite »*, selon Franck Gomez, le chef cuisinier de la Table du Comtat. Un encouragement pour Bernard Giely qui, il y a peu, livrait encore son raisin à la coopérative. C'est ce que l'on appelle un vin de bonne souche, net et sérieux, dont la robe profonde est à la fois sombre et éclatante. La forte identité de cette bouteille, que le temps devrait accentuer, conduit à suggérer son emploi avec une cuisine puissante, daube de sanglier, gigot façon chevreuil, charcuteries de montagne. A déguster entre 15 °C et 16 °C.

★ **Séguret AOC Villages 1997, 33 F TTC la bouteille départ cave. Giely et Fils, vignerons-récoltants, La Sainte-Croix, 84110 Vaison-la-Romaine, tél. : 04-90-36-12-69, télécopie : 04-90-28-71-89.**

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE RESTAURANT DE LA RÉUNION

■ Dans la marmite créole, voici toutes les traditions confondues : la nostalgie africaine, les plantes de l'Amérique, et les épices de l'Inde. Safran, gingembre, combava (petit citron vert) sont les ingrédients obligés de la cuisine de Max Selly, achards de légumes, samoussas, rougail boucané ou carry de marlin. La facilité des transports aériens, *via* Rungis, assure l'approvisionnement : grosses crevettes fraîches, zourite (poulpe) et dorade coryphène, à défaut des rares *bichiques*, consommées sur place. Théophane Narayanin est *l'heureux initiateur de cette ambassade gourmande de l'île Bourbon* où le « rhum arrangé » de Karl l'enchanteur n'est pas étranger à l'ambiance. A la carte, compter 180 F.
23, rue Paul-Bert 75011 Paris, tél. : 01-43-70-94-11. Fermé le dimanche.

L'AMPHITRYON

■ Au vieux village de Charenton, en bordure du bois de Vincennes, voici un ensemble harmonieux et une salle accueillante. Avec une cuisine inventive et soignée, Christian Dupuis, qui travailla aux côtés de Guy Savoy, joue sur la saveur des produits et l'élégance de leur présentation. Voici une goûteuse crème de haricot coco au fumet de langoustines, ou bien les ravioles du Royans à la crème de parmesan, lard grillé et jus au xérès. Quelques plats, sans faute, sur une *agréable carte, dont la volaille fermière rôtie au thym et gratin forézien* ; ou bien le délicat filet de dorade frappé à la sauge, parmentier d'herbes à l'huile d'olive, copie conforme de la cuisine du Maître.
En dessert, le fin blanc manger au lait d'amande et fruits rouges des bois, ou bien la tarte au café, glace au mascarpone. Vins de Bandol judicieusement choisis. Menus : 140 F et 185 F.
21, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 94420 Charenton, tél. : 01-49-77-65-65. Fermé samedi midi et dimanche soir.

Gastronomie

LA TABLE D'ANVERS

■ Assagie la Table d'Anvers des frères Conticini ? C'est ce que *suggère le nouveau décor de panneaux d'une essence rare, un* lambrissage de hauteur, souligné d'une cimaise de bois massif en soubassement. Un décor apaisant, certes, en phase avec la cuisine actuelle de Christian Conticini, plus sereine, moins volubile, toujours efficace. Une cuisine faite de simples oppositions de produits – turbot rôti sur des artichauts poêlés à cru – ou bien relevant d'assemblages plus nuancés comme la salade de homard et calmar aux légumes croquants légèrement anisés.
A l'attention portée autrefois sur les saveurs et les textures, le chef ajoute désormais une dominante aromatique avec la citronnelle et le tamarin, les épices, mais aussi le jasmin ou bien le jus vinaigré d'une noix de ris de veau grillée aux girolles, tomate et *jabugo* au thym. Une façon, là aussi, de souligner d'un trait un ensemble plaisant à l'œil et au palais. Carte de saison consacrée aux cèpes et aux girolles. *Et toujours les fameux desserts de Philippe*, le talentueux pâtissier. Cave intéressante, hors vignobles battus. Menus : 190 F (déj.), 250 et 450 F. A la carte, compter 550 F.
2, place d'Anvers 75009 Paris, tél. : 01-48-78-35-21. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Lente amélioration

MERCREDI. Les hautes pressions des Açores vont se prolonger peu à peu vers le golfe de Gascogne et la France. La perturbation qui traverse la France mardi et mercredi matin ne sera pas très active. Les températures gagnent 1 à 2 degrés sur l'ensemble du pays.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie.– Le ciel sera partagé entre les nuages et les éclaircies avec quelques petites pluies sur la Normandie. *Le* vent d'ouest sera modéré en Manche. *Les températures seront de l'ordre* de 18 à 21 degrés.

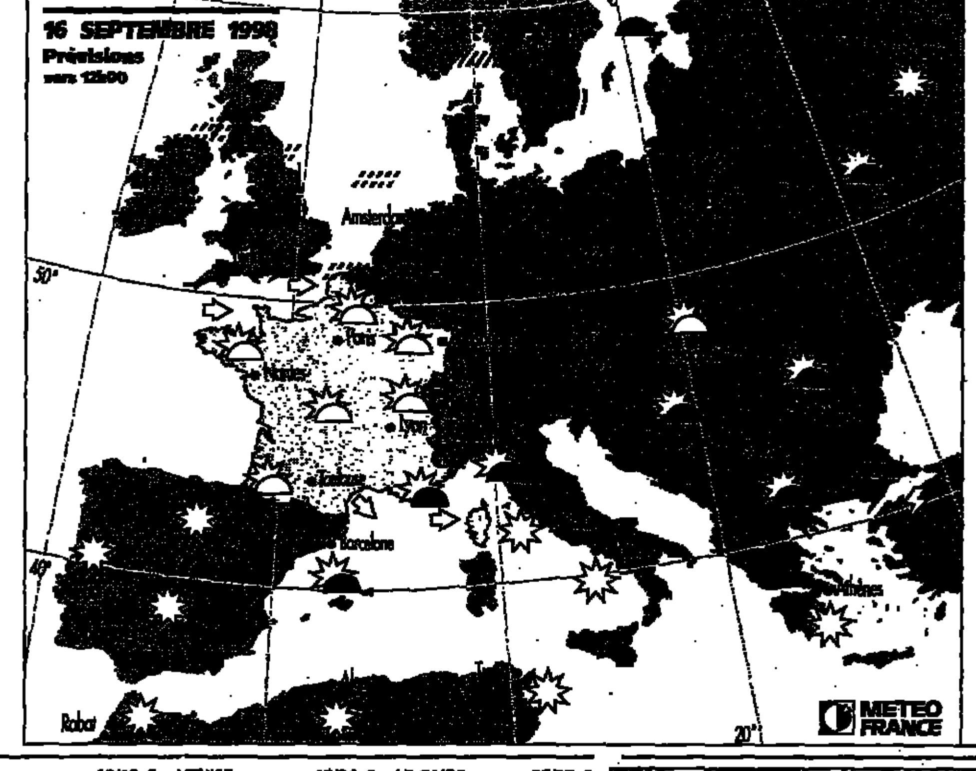
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel sera souvent nuageux avec des risques de petites pluies ou d'averses. Le vent d'ouest se renforcera et atteindra 70 à 80 km/h en soirée. Le thermomètre indiquera 17 à 21 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après quelques petites pluies résiduelles en matinée, les nuages resteront encore nombreux. *Quelques averses pourront se produire* en Champagne. L'après-midi, il fera entre 15 *et* 19 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps s'améliorera en cours de journée. Quelques pluies résiduelles persisteront en matinée sur Midi-Pyrénées. Le soleil fera ensuite de belles apparitions. Il fera plus doux entre 20 et 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera souvent nuageux *en début de matinée* avec quelques pluies faibles. Ensuite les éclaircies *prendront le dessus* et le soleil fera de belles apparitions. Le thermomètre indiquera entre 17 et 21 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Le soleil sera de plus en plus présent au fil des heures. Tramontane et vent d'ouest sur le Var et la Corse atteindront 60 à 70 km/heure. Les températures atteindront 23 à 26 degrés.



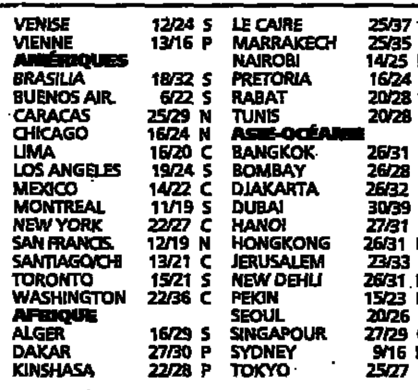
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ASSISTANCE.** Mondial Assistance France fait état d'une augmentation de près de 15 % de ses interventions en juillet et en août, par rapport à 1997. Au total 80 000 personnes ont été rapatriées, pannes et accidents de voitures représentant 98 % des appels. A noter une hausse de 10 % des vols de voitures (*essentiellement* en France), une augmentation de 35 % des *interventions médicales au* Portugal (conséquence directe de l'Exposition *universelle* à Lisbonne), deux fois plus d'appels en provenance de Grèce et du Sénégal, et une très forte hausse en Afrique du Nord (+ 70 % au Maroc, + 50 % en Tunisie).

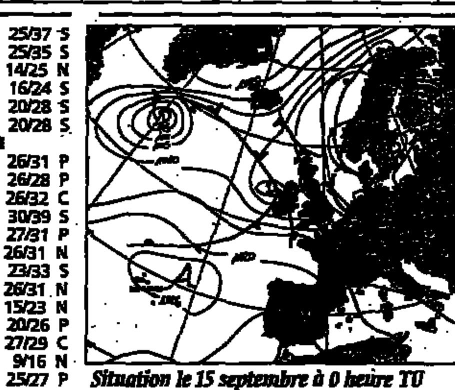
■ **EUROPE.** Premier émetteur de chèques de voyage au monde, American Express va lancer un traveler's cheque libellé en euro. Décliné en trois versions (50, 100 et 200 euros), il sera imprimé dans les prochains mois afin d'être prêt pour l'entrée en vigueur de l'Union économique et monétaire, le 1er janvier 1999.

PRÉVISIONS POUR LE 16 SEPTEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

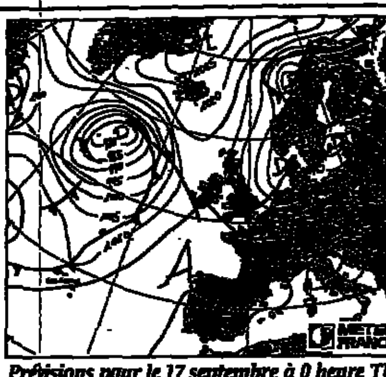




				PAPEETE	22/27 P	KIEV	10/19 S	VENISE	12/24 S	LE CAIRE	25/37 S
				POINTE-A-PIT.	25/32 S	LISBONNE	17/31 S	VIENNE	13/16 P	MARRAKECH	25/35 S
				ST-DENIS-RÉ.	21/25 N	LIVERPOOL	12/17 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	14/25 N
				EUROPE		LONDRES	11/19 S	BRASILIA	18/32 S	PRETORIA	16/24 S
				AMSTERDAM	11/14 P	LUXEMBOURG	10/13 S	BUENOS AIR.	6/22 S	RABAT	20/28 S
FRANCE métropole		NANCY	10/17 N	ATHENES	20/26 S	MADRID	16/29 S	CARACAS	25/29 N	TUNIS	20/28 S
AJACCIO	15/23 S	NANTES	11/20 N	BARCELONE	18/26 N	MILAN	15/27 N	CHICAGO	16/24 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	16/21 N	NICE	16/25 S	BELFAST	8/14 S	MOSCOU	8/15 S	LIMA	16/20 C	BANGKOK	26/31 P
BORDEAUX	13/22 N	PARIS	11/19 N	BELGRADE	13/23 S	MUNICH	9/14 P	LOS ANGELES	19/24 S	BOMBAY	26/28 P
BOURGES	10/19 N	PAU	12/20 N	BERLIN	10/13 P	NAPLES	17/24 S	MEXICO	14/22 C	DJAKARTA	26/32 C
BREST	11/17 N	PERPIGNAN	15/24 S	BERNE	10/15 N	OSLO	10/14 P	MONTREAL	11/19 S	DUBAI	30/39 S
CAEN	12/18 N	RENNES	11/20 N	BRUXELLES	12/14 P	PALMA DE M.	15/28 N	NEW YORK	22/27 C	HANOI	27/31 P
CHERBOURG	10/17 N	ST-ETIENNE	10/19 N	BUCAREST	9/23 N	PRAGUE	8/13 P	SAN FRANCS.	12/19 N	HONGKONG	26/31 N
CLERMONT-F.	12/20 N	STRASBOURG	11/16 S	BUDAPEST	11/19 N	ROME	15/25 S	SANTIAGO/CHI	13/21 C	JERUSALEM	23/33 S
DIJON	11/19 N	TOULOUSE	14/22 N	COPENHAGUE	10/14 P	SEVILLE	21/35 S	TORONTO	15/21 S	NEW DEHLI	26/31 N
GRENOBLE	11/21 N	TOURS	10/19 N	DUBLIN	9/15 S	SOFIA	11/20 N	WASHINGTON	22/36 C	PEKIN	15/23 N
LILLE	10/16 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	10/14 P	ST-PETERSB.	11/17 C	**AFRIQUE**		SEOUL	20/26 P
LIMOGES	10/21 N	CAYENNE	24/32 S	GENEVE	11/19 C	STOCKHOLM	12/16 C	ALGER	16/29 S	SINGAPOUR	27/29 C
LYON	12/20 N	FORT-DE-FR.	26/30 S	HELSINKI	10/15 C	TENERIFE	17/23 S	DAKAR	27/30 P	SYDNEY	9/16 N
MARSEILLE	16/24 S	NOUMEA	22/27 S	ISTANBUL	17/20 P	VARSOVIE	9/14 P	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	25/27 P



Situation le 15 septembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 17 septembre à 0 heure TU

JEUNES

Mille emplois

PRÈS de mille emplois seront proposés, vendredi 18 septembre, au forum « Emplois-jeunes » organisé à Paris par le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ). Quatre gros employeurs disposeront chacun d'un stand : la SNCF, La Poste, la préfecture de police et la Mairie de Paris. Les autres postes viendront de l'ANPE du CIDJ et de l'ANPE-République, spécialisée dans les emplois-jeunes. Les candidats, munis de leur curriculum vitae, choisiront au maximum trois annonces sur les panneaux d'affichage et rencontreront un conseiller pour les mettre en relations avec les employeurs.

Les emplois-jeunes sont destinés aux 18-26 ans sans travail, aux 26-30 ans n'ayant pas suffisamment travaillé pour avoir droit à l'allocation-chômage, et aux adultes handicapés âgés de 18 à 30 ans. Il peut s'agir d'un contrat à durée déterminée, ou indéterminée, équivalant à cinq ans à temps plein et renouvelable tous les ans. Le salaire est égal ou supérieur au SMIC. Les employeurs appartiennent aux secteurs des collectivités, des établissements et entreprises publics, ou des associations, dans les domaines de l'environnement, de la solidarité, de la santé, de la famille, du quartier et de la cité, de la police, de la justice, de l'éducation, de la culture, du sport, des loisirs et du tourisme.

Le forum du CIDJ a pour objectif de mieux faire connaître les emplois-jeunes. *« Les jeunes ont trop souvent tendance à considérer qu'il s'agit de petits boulots »*, constatent les conseillers du CIDJ. Les responsables de l'ANPE-CIDJ s'étonnent de l'attitude des jeunes : *« Un emploi de conteur payé au SMIC a suscité de nombreuses candidatures, alors qu'un poste de niveau bac de chargé d'information dans un foyer de travailleurs, rémunéré 7 500 francs, n'a pas trouvé preneur. »* Enfin, ce sont les plus diplômés qui rafient les emplois, d'autant que la formation prévue dans le dispositif n'est pas obligatoire.

Les emplois-jeunes, qui doivent *« répondre à des besoins émergents non satisfaits »* (loi n° 97-940 du 16 octobre 1997), concernent des secteurs innovants : par exemple, l'*« agent d'optimisation de transport »*, chargé de prévenir les incivilités dans les autobus ; ou bien, l'aide à la promotion du tri des déchets ; l'éveil des écoliers au goût dans les cantines... C'est pourquoi les organisateurs du forum ont prévu deux conférences-débats sur le thème « Inventer son emploi ». Il s'agit d'inciter les jeunes à trouver des idées et des associations susceptibles de les accueillir.

Michaëla Bobasch

★ **CIDJ, 101, quai Branly, 75015 Paris, vendredi 18 septembre, de 9 h 30 à 17 heures. Conférences-débats « Inventer son emploi » à 14 heures et 15 h 30. Entrée libre.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98221

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

HORIZONTALEMENT

I. Sont obligés de se mettre à plusieurs pour faire des vers. – *II. Impossible d'aller plus loin.* Protection. – III. Marque d'absence. Surveillent l'Hexagone. – IV. Eté comme hiver elle prend ses quartiers. Accessoire freudien de première importance. – V. Lasse à la longue. Protégea sa découverte. – VI. Comme une noix sortie de sa coque. Ça fonctionne quand il est bon. – VII. Au centre de la bagarre entre Armagnacs et Bourguignons. – VIII. Protecteur d'espèces. Donne du ressort. – *IX. Interjection.* Vent en tous sens. Sport à balles. – X. Rejeter *tout ce qui est vrai. Assimile.* – XI. Apportasses du soutien.

VERTICALEMENT

1. Qui frappe fort. – 2. S'engage pour un bout de temps. Grossit le Mississippi. – 3. Rassemblement de tonsurés. Préposition. – 4. En feu. Le nielsbohrium. Mise en ordre. – 5. Se met à table. Contente d'elle. – 6. Boisson anglaise à l'anglaise. Bien en forme. – 7. Frétille dans les étangs. Convoita. – 8. Suit la route sur le bas-côté. *Lettres de gestion.* – 9. Bonne mine. Qui ont déjà bien vécu. – 10. Fautes d'impression. Emportement dépassé. – *11. Couchent ensemble après accord.*

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98220
HORIZONTALEMENT

I. Sages-femmes. – II. Abusée. Aine. – III. Noé. Pur-sang. – IV. Situa. Mer. – V. Pétarade. Me. – VI. Ame. Epi. Mig. – VII. Peureuses. – VIII. INRA. RC. TAT. – IX. Et. Coeur. NL. – X. Sen. Tango. – XI. Sporulation.

VERTICALEMENT

1. Sans-papiers. – 2. Aboiement. – 3. Guetteur. SO. – 4. Es. Ua. Racer. – 5. Séparée. ONU. – 6. Feu. Apure. – 7. Rediscuta. – 8. Mas. Rat. – 9. Miam. MST. Ni. – 10. Ennemi. Ango. – 11. Ségrégation.

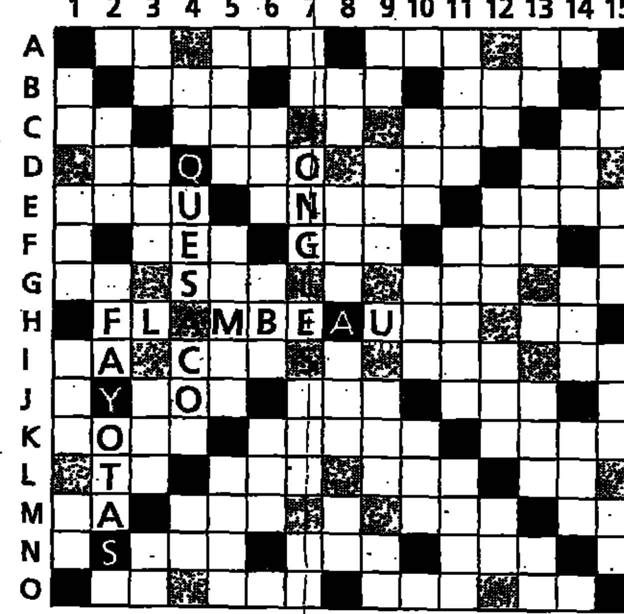
Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE


Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 87

Le cinquième mot



1. Tirage : A C E H S T U

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez 4 mots de huit lettres en le complétant avec 4 lettres *différentes* appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N. B. *Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.*

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

c) Trouvez trois rajouts permettant de prolonger AVISE par le commencement (exemple : RAVISE) : un rajout de 2 lettres et deux de 3 lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 23 septembre

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 9 septembre

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) CLOUTER ou l'anagramme CLOTURE, G 5, 100, faisant CARPETTE, LI, OS, TA, UN, RE et ESQUILLE, *fragment d'os.*

b) OCTUPLER, multiplier par 8, J 1, 70-CULOTTER, L 1, 78-CLOTURES, 7 A, 62-CLOUTERA, 8 A, 83, ou les anagrammes RECLOUAT, ECROULAT, COLATEUR et COLATURE-CROULENT, 9 B, 63, ou l'anagramme CULERONT-CLOTUREE, 10 A, 64-CLOUTIER, 13 D, 61-LOCUTEUR, 15 C, 83.

Michel Charlemagne

INDICES DE POLLUTION POUR LA JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE ET ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (*) POUR LA JOURNÉE DU 15 SEPTEMBRE 98

⇨ **PARIS : 3** (* *Stable*) ⇨ **MARSEILLE : 4** (* *Stable*) ⇨ **BORDEAUX : 3** (* *Stable*) ⇨ **STRASBOURG : 3** (* *Stable*) ⇨ **RENNES : 3** (* *Stable*) ⇨ **LENS : 2** (* *Stable*)

(Source ADEME - Réseau ATMO)

Les indices vont de : 1 excellent à 10 exécrable.

هكذا من الأصل

RÉTROSPECTIVE Pierre Alechinsky, avec près de cent dix tableaux échelonnés de 1948 à 1997, bénéficie, à partir du mardi 15 septembre à la Galerie nationale du Jeu de paume, de la plus importante rétrospective qui lui ait jamais été consacrée en France. ● **NÉ** à Bruxelles en 1927, il a été la cheville ouvrière du mouvement Cobra, l'un des plus remuants de l'après-guerre, fondé à Paris en 1948, qu'il a déclaré dissous en 1951. La découverte de la calligraphie orientale a profondément modifié son travail. ● **SES ŒUVRES** figurent dans les principaux musées d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Le Musée national d'art moderne lui rend également hommage en organisant à la Maison des arts Georges-Pompidou, à Cajarc (Lot), une exposition de ses dessins, gouaches et aquarelles, couvrant quinze années de son œuvre.

Pierre Alechinsky, les espiègleries d'un serpent à poils

La Galerie nationale du Jeu de paume, à Paris, présente jusqu'au 22 novembre une rétrospective de ce peintre né en Belgique qui, après ses débuts au sein du mouvement Cobra, a développé une œuvre joyeuse où ses pinceaux de calligraphe jouent un rôle primordial

PIERRE ALECHINSKY. Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris 1er. Fermé le lundi. Le mardi, de 12 heures à 21 h 30 ; du mercredi au vendredi de 12 heures à 19 heures ; du samedi au dimanche de 10 heures à 19 heures. Tél. : 01-47-03-12-50. Du 15 septembre au 22 novembre. Catalogue, Le Seuil, 272 p., 270 F. Un colloque sur Cobra est organisé à la Bibliothèque nationale de France, Auditorium Colbert, 2, rue Vivienne, Paris 2e, le samedi 3 octobre.

« C'est Alechinsky, demeuré seul à Bruxelles, qui enterra Cobra. Il prit en effet l'initiative d'annoncer en quatrième page de couverture de Cobra *nº 10 qu'il s'agissait du dernier numéro de la revue. Puis il éteignit la lumière et vint rejoindre Corneille et Appel à Paris. »* Pour l'Histoire, ou la critique d'art (ici Michel Ragon, qui fut un des protagonistes de cette aventure), Pierre Alechinsky se situe d'abord par rapport au mouvement Cobra (novembre 1948-octobre 1951), acronyme formé de la contraction de Copenhague, Bruxelles et Amsterdam, villes d'où provenaient ses principaux participants. Les uns lui reprochent de s'y être intégré sur le tard. En fait, il rencontre le poète Christian Dotremont, fondateur du groupe, en mars 1949, soit cinq mois après sa création. Et le 3 novembre de la même année, il participe à la première exposition Cobra organisée par Willem Sandberg au Stedelijk Museum d'Amsterdam. Les autres ne lui pardonnent pas son article, « Abstraction faite » qui, publié à l'occasion de l'exposition Cobra de Liège en octobre 1951, sonna le glas d'un mouvement aujourd'hui mythique, mais à l'époque bien moins uni que les hagiographes le souhaiteraient. Certains pourtant se souviennent de l'amitié indéfectible dont Alechinsky fit preuve à l'égard de Dotremont et d'Asger Jorn, l'autre pilier de Cobra.

Avant d'être un supposé fossoyeur, Alechinsky fut un fidèle. Au prix de son œuvre propre, parfois : les années Cobra ne comptent guère comparées à ce qu'il peignit ensuite. Il était bien trop occupé à imprimer la revue, dont le tirage devait culminer à 500 exemplaires, et qui comptait, les jours fastes, six abonnés. C'était surtout un très jeune peintre : *« Cobra fut mon école,* confiait-il en 1961 à *L'Œil. J'avais vingt-deux ans lorsque je rencontrais l'écrivain Christian Dotremont, les peintres Jorn, Appel, Corneille. Le travail d'équipe, sortir une revue, se battre contre l'abstraction froide à droite, contre le réalisme socialiste à gauche ont été mes préoccupations les plus distrayantes jusqu'en 1951. Cela m'a tellement passionné que j'ai, au fond, si je regarde en arrière, très peu peint à cette époque. Ce qui m'a dispensé de faire les mauvais tableaux que j'aurais certainement faits. Ensuite, l'expérience aidant, je me suis senti moins vieux dans mon travail, je veux dire plus peintre, c'est normal. »*



GÉRARD RONDEAU POUR « LE MONDE »

Pierre Alechinsky.

Pierre Alechinsky est né le 19 octobre 1927 à Bruxelles (on aimerait bien savoir pourquoi le catalogue des collections du Musée national d'art moderne lui fait pousser son premier vagissement à Bougival...), dans une famille de médecins. Gaucher, mais refusant déjà d'être contrarié, il devient cancre. Puis étudie la clarinette, et, à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et des arts décoratifs de Bruxelles, la typographie. Sa première exposition personnelle a lieu à la célèbre et très surréaliste galerie Lou Cosyn, à Bruxelles. Alechinsky n'a pas vingt ans et déjà les honneurs de la critique, qui descend en flammes ce *« charabia, ces lugubres pitreries, ces couleurs et ces toiles gaspillées... »*.

Après sa seconde exposition chez Lou Cosyn, sur l'injonction d'un critique communiste du *Drapeau rouge* qui lui conseille de mieux témoigner *« du grand combat, de la grande espérance des travailleurs »*, il part à Douarnenez, peindre sur le motif les bateaux thoniers ; puis il file en Yougoslavie, dans un chantier de jeunesse qui édifie le socialisme et la ligne de chemin de fer Samac-Sarajevo.

Dans ce contexte, la rencontre de Dotremont sonne comme une libération. Il la relate dans ses *Souvenotes*, publiés en 1977 : *« Cobra, c'est la spontanéité ; une opposition totale aux calculs de l'abstraction froide, aux spéculations misérabilistiques ou "optimistiques" du réalisme-socialiste, à toute forme de décalage entre la pensée libre et l'action de peindre librement ; c'est aussi une ouverture internationaliste et une volonté de despécialisation (des peintres écrivent, des écrivains peignent). P. A.* [comme il se désigne] *se lance immédiatement dans le travail d'organisation du mouvement, assiste Dotremont dans la fabrication des numéros de la revue et la coordination des expositions. Travail de saute-ruisseau, apparemment inutile pour un peintre, mais cela donne le temps à P. A. de réfléchir, de se charger... »*

Chargé à bloc, Alechinsky arrive à Paris en hiver 1951, grâce à une *bourse du gouvernement français* qui lui permet d'étudier la gravure au légendaire Atelier 17, dirigé par Stanley William Hayter. Il y rencontre Calder, et Miró, et commence à s'intéresser à la calligraphie japonaise. Un séjour dans l'archipel nippon, en 1955, où il réalise un film sur ce sujet, ne fait que renforcer cette passion. Petit à petit, il aborde des toiles de grand format, posées au sol. Il utilise de l'encre, mais aussi de la peinture à l'huile, dont les contraintes de séchage s'accommodent mal de l'orientation que prend alors son travail. La solution vient en 1965, avec la découverte d'un matériau alors nouveau, qui depuis fait florès, l'acrylique : *« Ma première peinture à l'acrylique date de 1965, je peignais sur une feuille de papier dans l'atelier de Walasse Ting à New York ; j'emportai cette feuille en France. Je me mis à l'observer, punaisée au mur, tout en dessinant à la queue leu leu sur de longues bandes de papier Japon. J'épinglai celles-ci à l'entour : je venais d'organiser* Central Park, *ma première peinture à remarques marginales. Je collai le tout sur une toile : premier marouflage. J'allais bientôt me déshabituer de la peinture à l'huile. »*

Disparue l'immobilité, la lenteur, et les longues stations debout devant le chevalet : la leçon de la calligraphie, la rapidité et la fluidité de l'acrylique permettent à Alechinsky une grande liberté formelle, et ses toiles se couvrent de drôles de bêtes souvent serpentines, de volcans en éruption, de courbes et de spirales. Avec, tout *autour*, à la *manière des prédelles* qui accompagnaient les retables médiévaux, ses marges qui sont sa marque, et qui encadrent, resserrent, et commentent, non sans ironie, le centre du tableau. Alechinsky joue sans cesse du contraste entre le noir et le blanc du cadre, historié de ses « remarques marginales », et la couleur souvent stridente du sujet central. Le geste est prompt, parfois exécuté, contrariété du gaucher oblige, des deux mains. Il faut le voir, trapu, courbé sur son ouvrage, un bol de bonne peinture liquide à la main droite, tracer son bestiaire d'un pinceau souple. Un pinceau que lui offrit, en 1955, le calligraphe Shiryû Morita. Sur le manche, une inscription, en japonais, dit : *« Fait spécialement pour Morita avec des soies de chèvre aussi douces que les poils pubescents d'une jeune fille. »*

On songe bien sûr à un Américain célèbre, Jackson Pollock. A cause de la technique, pas à cause *du pinceau. Un des auteurs du catalogue* de la rétrospective du Jeu de paume, l'Américain John Yau, a su cependant marquer la différence : *« Alechinsky n'essaie pas de découvrir la nature changeante de la ligne, à laquelle Pollock s'intéressa pendant les dix dernières années de sa vie. Axée en permanence vers l'intérieur, en quête d'un centre qu'il ne découvrirait jamais tout à fait, la ligne de Pollock traduit son désir d'allier l'isolement de l'artiste à un infini encore imprécis. Alechinsky, lui, regarde à la fois au-dedans et au-dehors ; sa ligne est capable de plus de légèreté et d'espièglerie que celle de Pollock, et la nature simultanément comique et grotesque du monde lui est à l'évidence plus familière. »*

> Alechinsky n'a pas vingt ans et déjà les honneurs de la critique, qui descend en flammes ce « charabia, ces lugubres pitreries, ces couleurs et ces toiles gaspillées... »

Un dessin de Maurice Henry réalisé en 1972 montre l'espiègle gaucher aux poils doux, cigare au bec, *patinant pieds nus sur sa toile*, poursuivi par une armée de chimères échappées de son monde imaginaire. Treize ans plus tard, chevalier de l'Ordre de la couronne belge, professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, il décore à la demande de Jack Lang le vestibule du ministère de la culture, rue de Valois. Bâton de maréchal, le Solomon Guggenheim Museum de New York lui consacre une exposition en 1987. Alors, le Cobra digère ? Pas sûr : en 1997, pour sa première exposition depuis dix ans à Bruxelles, Alechinsky qui, si sa barbe pousse drue, n'a plus un poil sur le caillou, a choisi le Salon d'art, tenu par Jean Marchetti, ami de longue date, galeriste d'occasion, et garçon-coiffeur de métier. Il n'est pas certain qu'en Belgique, on lui ait pardonné.

Harry Bellet

Dessins et gouaches à Cajarc

Le 29 juin 1995, le Musée national d'art moderne, qui, hormis l'exercice de son droit de préemption en France, est peu coutumier des ventes publiques internationales, défrayait la chronique du marché de l'art londonien en faisant l'emplette, pour 199 500 livres, soit environ 1 542 000 francs de l'époque, d'un tableau d'Alechinsky bien mal nommé *Le Passé inaperçu*, aujourd'hui exposé au Jeu de paume.

L'événement fut d'autant plus remarqué que, depuis la crise de 1990, la cote d'Alechinsky se situait bien en deçà : 360 000 francs pour *Jaune comme tout*, chez Me Cornette de Saint-Cyr, en 1991 ; ou 114 100 francs pour *Le Cadeau*, chez Sotheby's en 1993. Et les bons esprits de se gausser de l'enthousiasme juvénile des conservateurs du MNAM. A tort : en 1996, Pierre Alechinsky a fait don au Centre Georges-Pompidou de 101 dessins, gouaches et aquarelles couvrant les quinze années précédentes de son travail. Ils sont, en partie, exposés à la Maison des arts de Cajarc (Lot), du 20 septembre au 22 novembre.

Parcours d'un ambidextre, de « L'Hiver » à Belle-Ile

DANIEL ABADIE dirige la Galerie nationale du Jeu de paume. La plupart des peintres qu'il a présentés vous diront (hors micro, cela va de soi) qu'il traîne tous les défauts de la terre : il est entêté, tatillon, et surtout sait mieux que personne, et le peintre en premier, les tableaux qu'il veut montrer.

Pierre Alechinsky, à en croire les confidences (discrètes, bien sûr) des responsables d'institutions où il a exposé, a toutes les *qualités du monde* : il est entêté, tatillon, etc.

La rencontre de ces deux fortes personnalités n'a pas dû être triste. Il aurait même été question, un temps, de renoncer à la rétrospective. C'eût été dommage : de la rigueur des deux est né un accrochage, au sens propre, qui est un des meilleurs qui soient. La preuve, il ne se « voit » pas. Bien malin serait celui qui pourrait deviner que, lorsque les tableaux furent déballés et déposés contre les murs qui devaient les recevoir, aucun ne « tenait » aux endroits prévus sur le papier. *« Ce sont des œuvres extraordinaires,* avoue Daniel Abadie. *Deux toiles de même époque et de même format réagissent totalement différemment, l'une centrifuge, et débordant complètement de ses marges ; l'autre aspirant au contraire le regard. »*

Ambiguïté de l'ambidextre que, contraint par ses professeurs d'écrire de la main droite, le gaucher Alechinsky est devenu ? Il l'a confié à Bernard Heitz, qui le publie dans un numéro hors-série que vient d'éditer *Télérama* : *« Ce partage de l'homme en deux – droite et gauche – est un mystère incroyable, que les pianistes connaissent fort bien. Je pense que chez moi ce mystère se traduit par la grande attention que je porte à la mise en page afin de conduire l'œil de celui qui le regarde dans une direction favorable à sa compréhension. »*

HUILES SAUVAGES

En apparence, le parcours de l'exposition poursuit les mêmes buts : il est sagement chronologique, et commence, au rez-de-chaussée, avec des gravures de 1948, pour terminer, un étage plus haut, par des tableaux inédits peints en 1997. En apparence seulement, puisque certaines salles bousculent allègrement les dates, comme celle qui mêle les *Trompettes de la similitude* (1966) au *Bleu horizon* de 1994. Il faut pourtant avoir le regard rivé sur les cartels pour s'en apercevoir : les tableaux sont certes très différents, mais c'est la même main (laquelle ? la gauche, sans doute, celle dont il use le plus lorsqu'il préfère le pinceau à la plume) qui *les a peints*.

Et s'agit-il bien de peinture, d'abord ? Certes, à en juger par les tout premiers tableaux, morcelés et organisés par la touche comme aux plus beaux jours de l'école de Paris, comme *L'Hiver*, ou les *Hautes herbes*, deux tableaux de 1951, mâtinés pourtant d'un brin de surréalisme, de ces formes d'homoncules qui grouillent chez Matta, ou Wifredo Lam. Après, cela se gâte.

Les figures blanches, sagement alignées, se dévergondent, comme dans le *Mur d'oiseaux* ou *Les Grands transparents*, de 1958. Deviennent des sortes de visages hallucinés dans les toiles des années 60, comme *Avec Lewis Carroll*, ou *Loin d'Ixelles*, un bestiaire fabuleux dans le gigantesque *Dernier jour* ou *A vue d'œil d'oiseau* : des huiles étonnantes, colorées et sauvages, dont on murmure qu'Alechinsky ne les apprécie plus guère. Tant pis pour lui : certaines sont époustouflantes. Vient, amenée par une série d'encres de Chine, le *Central Park* de 1965, œuvre fondatrice de l'Alechinsky nouveau. Lors d'un séjour à New York, les courbes des berges du lac du jardin public, vues du haut d'un building, lui rappellent celles *du cobra de sa jeunesse.*

LES « REMARQUES MARGINALES »

Il y introduit deux innovations : la peinture acrylique, dont la fluidité, la souplesse et la rapidité de séchage, le séduisent ; et le bandeau qui entoure, encadre la figure principale, composé de petites saynètes, les fameuses « remarques marginales », apanage des typographes et désormais caractéristiques de son travail. A mi-chemin entre le graffiti et la bande dessinée, et pourtant toujours un tableau.

A quelque temps de là, au début des années 70, les dessins marginaux bouffent la figure centrale : c'est une accumulation d'aquarelles juxtaposées, comme dans *Autant de fenêtres*, de 1971, ou un simple découpage de la surface en registres, comme dans *Alvéoles*, peint l'année suivante. Eh oui, il s'agit encore de peinture. Il a beau baptiser ses tableaux *Le Bleu de Delf*, et leur donner une curieuse préciosité, impossible de les confondre avec de la porcelaine.

Viennent, vers 1980, les travaux réalisés sur des cartes de navigation aérienne, ou des plans de ville. Central Park, vu d'en haut, *n'était-il pas déjà un jeu entre* typo et topographie ? Peinture toujours. Puis les « Aiguilles », une série de 1996 inspirée par Belle-Ile. Peinture encore : Monet, puis Matisse les ont croquées. Alechinsky jure qu'il ne le savait pas.

Ha. B.

هكذا من الأصل

A Villeurbanne, un lieu pour l'art contemporain

Mme Trautmann a inauguré un nouvel Institut, né de la fusion du FRAC et du « Nouveau Musée »

Institut d'art contemporain, 11, rue du Docteur-Dolard, 69605 Villeurbanne. Bus nº 1, arrêt « Cité/Nouveau Musée ». Tél. : 04-78-03-47-00. Internet www. nouveau-musee.org. Ouvert du mercredi au dimanche, de 13 heures à 18 heures, nocturne le mercredi jusqu'à 20 heures.

VILLEURBANNE
de notre envoyé spécial

« Je ne participerai pas à la polémique idiote sur l'art contemporain et sur la question de savoir s'il s'agit du patrimoine de demain : la question n'est pas là. Nous devons créer. Une société qui se détourne de l'art contemporain est une société qui meurt à petit feu », a déclaré Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, en inaugurant jeudi 10 septembre l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne. Le lieu est bien connu des amateurs : il s'agit des locaux du « Nouveau Musée », une association créée en 1978 par Jean-Louis Maubant, qui la dirige toujours. L'originalité du nouvel Institut est qu'il résulte de la fusion de cette association avec le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Rhône-Alpes, et les quelque 1 200 œuvres acquises depuis sa naissance, en 1982. Une forme originale de PACS, en quelque sorte : le concubinage des deux entités était consommé depuis 1993, lorsqu'une convention a permis au Nouveau Musée d'abriter les réserves du FRAC. D'Alighiero e Boetti ou Giovanni Anselmo, d'Annette Messager ou Gerhard Richter, au monumental *Pavillon des enfants*, œuvre commune de Jeff Wall et Dan Graham, ou à un ensemble significatif consacré à la figuration narrative, sans oublier plusieurs centaines de photographies actuellement en dépôt au Musée d'art moderne de Saint-Etienne, la collection du FRAC est exemplaire.

L'action de l'ancien « Nouveau Musée » aussi. Mme Trautmann a salué le travail *« constructif, précis et engagé »* de ses animateurs et les a assurés du soutien de son ministère : *« Je ne pense pas que l'Etat soit nécessairement le seul dispensateur de commandes aux artistes, mais je suis fière qu'il soit là. »*

Et bien là : l'Institut d'art contemporain bénéficie pour 1998 d'un budget de fonctionnement de 5,6 millions de francs, hors recettes propres, auxquels il convient d'ajouter 900 000 francs de budget d'acquisition. La part du conseil régional est de 2,4 millions de francs, celle de la ville de Villeurbanne de 1,25 million de francs.


ANDRÉ MORIN

Les locaux du « Nouveau Musée », repris par le nouvel Institut d'art contemporain.

30 000 OUVRAGES ET MANUSCRITS

Jean-Louis Maubant, qui n'a jamais caché l'agacement ressenti devant ce qu'il estime être un saupoudrage des subventions publiques, s'en félicite : *« Aucun centre d'art ne peut fonctionner avec trois francs six sous. Plutôt que de se disperser en une trentaine de lieux, il vaut mieux concentrer les efforts sur un petit nombre d'entre eux, qui assureront ensuite la diffusion de l'art contemporain autour d'eux, en région. »*

L'Institut d'art contemporain sera, selon son directeur, un relais d'autant plus performant qu'il a su créer un réseau international, le liant à de grandes institutions étrangères, à Barcelone, Lisbonne, Munich ou Vienne, Turin ou Tokyo. Ce qui lui permet de détecter, avant d'autres, des artistes prometteurs, dont il n'hésite pas à coproduire les réalisations. *« Nous avions pour habitude de financer la construction de certaines œuvres*, précise Jean-Louis Maubant. *Cette production se faisait en quelque sorte à fonds perdus, puisque nous n'avions pas les moyens de les acheter ensuite. A présent, grâce aux missions et au budget du FRAC, c'est possible. »*

Ce type de fonctionnement crée, on s'en doute, des relations privilégiées avec les artistes, qui se sentent chez eux à l'Institut. Au point d'y déposer parfois leurs affaires, en l'espèce, leurs archives : la documentation compte environ 30 000 ouvrages et manuscrits, ce qui en fait la seconde de France après celle du Musée national d'art moderne, au Centre Georges-Pompidou.

Ha. B.

DÉPÊCHES

■ ***POLITIQUE CULTURELLE :*** *« Le secteur de la culture en Europe représente trois millions d'emplois directs »*, a rappelé, le 12 septembre, le secrétaire d'Etat autrichien à la culture, Peter Wittmann, lors d'une conférence de presse clôturant la conférence informelle des ministres de la culture de l'Union européenne à Linz (Autriche). Selon la Commission européenne, le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la culture a augmenté de 34 % en Grande-Bretagne au cours de la décennie 80, et de 37 % en France. Les ministres ont demandé une augmentation du budget alloué par la Commission dans le cadre du programme « Culture 2000 » (167 millions d'écus, soit environ 1 milliard de francs) pour la période 2000-2004.

■ **THÉÂTRE : La 11e édition du Festival Intercity de Florence, intitulée « Intercity Paris », aura lieu du 16 au 31 octobre 1998.** Elle est centrée sur l'expression dramatique française et connaîtra un deuxième volet l'année prochaine. La manifestation avait été consacrée en 1997 à Londres, et les années précédentes à Madrid et à Montréal. Cette année, se partageront l'affiche *Pereira prétend*, d'Antonio Tabucchi, dans la mise en scène de Didier Bezace, *Rimmel*, de Jacques Serena, par Océane Mozas, mise en scène par Joël Jouanneau, *Portrait d'art, baptême et mariage*, de Natacha de Pontcharra, par la Compagnie Krypton. Intercity présentera aussi des productions en italien de pièces françaises de Marguerite Duras, Jean-Luc Lagarce, Joris Lacoste, Joël Jouanneau et Valère Novarina.

A Die, le dixième Festival Est-Ouest reçoit la Géorgie

LE FESTIVAL Est-Ouest de Die, qui doit se tenir du 17 au 27 septembre, se propose de découvrir les cultures des points chauds de l'Europe. C'est ainsi que, depuis dix ans, à la fin de chaque été, une sous-préfecture de quelque quatre mille âmes de la Drôme, au pied du Vercors, à l'écart des grandes routes, reçoit des représentants de la culture d'un pays. Après la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie, la Bulgarie, l'Albanie, la Moldavie, la Lituanie, c'est vers le Caucase que s'est tourné le directeur de cette manifestation, le Hollandais de Die Ton Vink, pour consacrer ce 10e Festival à la jeune République (ex-soviétique) de Géorgie et à une approche de la culture géorgienne.

La Géorgie ? Ce n'est pas seulement la terre natale d'un Joseph Staline dont les répressions furent au moins aussi sévères à l'égard de ses compatriotes. Mosaïque de peuples qui s'interpénètrent depuis des siècles, c'est le lieu où se rejoignent l'Orient et l'Occident, l'Europe et l'Asie, entre monts du Caucase et mer Noire. Le centre du monde, vous diront les Géorgiens. C'était la Colchide, la terre de la Toison d'or conquise par Jason grâce à la trahison de Médée. Convoitée par ses voisins depuis que le monde est monde pour sa richesse mythique, elle a été grecque, puis romaine, christianisée dès le IVe siècle, disputée pendant des siècles par les Perses, les Byzantins, les Arabes, les Mongols, dévastée périodiquement par les Turcs. Jusqu'à solliciter la protection de la Russie qui l'annexa en 1801. Jusqu'à une brève indépendance en 1918 sous la direction des mencheviks. Et une autre indépendance, en 1991, suivie de quatre années de troubles (Abkhazie, Ossétie) et d'une adhésion à contrecœur à la CEI en 1995.

MUSIQUE, THÉÂTRE, FILMS RARES

Lors de son premier voyage, en 1931, Boris Pasternak avait subi un véritable coup de foudre, subjugué par la prodigalité, la sensualité, la folle générosité des hommes et du paysage, par la passion du chant et du verbe propre aux Géorgiens, par leur culture millénaire et la trace de croyances oubliées. Un pays *« qui fleurait bon le pain, le vin et les draps frais séchés au soleil, qui avait la couleur de la rose et du lilas, le goût du miel et du raisin »*, notait Otar Tchiladze dans *Théâtre de fer* (Albin Michel), unique roman contemporain traduit en français.

A Die et dans les lieux les plus divers du Diois, ce sont les multiples facettes de la culture géorgienne d'aujourd'hui qui vont donc être représentées dans un riche programme. La musique, d'abord, avec les chants traditionnels qui rythment les travaux des champs et de la vigne tout comme les chaleureux banquets immortalisés par le peintre Pirosmani : chœurs d'hommes Mtiébi, chœurs de femmes Mzétamzé, trio de jazz du pianiste Dato Evguenidze, stages de chant géorgien *a cappella*, démonstrations d'une cuisine qui elle aussi participe de la culture. Le théâtre, avec le Théâtre de doigts de Batoumi, et *Madre Regina*, une pièce interprétée par la célèbre Sophiko Tchiaoureli qu'on a vue notamment dans *La Légende de la forteresse de Sourami* ou dans *Achik Kerib*, de l'Arménien de Tbilissi Serguei Paradjanov. Le programme cinéma donnera l'occasion de voir une douzaine de films rares, mal distribués, de Mikheil Kobakhidze, Eldar Chenguelaïa, Nana Djordjadze, Temour Bablouani et aussi d'Alexandre Rekhviachvili et d'Otar Iosseliani, invités à Die. Des expositions de photographes, d'artistes plasticiens, sculpteurs, designers, céramistes. Et aussi la championne d'échecs Nana Alexandria qui, avec la meilleure junior géorgienne Maïa Lomineichvili, participera à des entraînements et des tournois dans la région.

ET UN SALON DU LIVRE

En outre, le Salon du livre d'Europe centrale et orientale, avec sa librairie spécialisée où se retrouve l'ensemble de la production française des auteurs d'Europe de l'Est, s'ouvrira avec un hommage au philosophe francophone, auteur des *Méditations cartésiennes* (Solin 1997), Merab Mamardachvili (1930-1990), grand connaisseur de Flaubert et de Proust, tandis que bascologues et linguistes discuteront de la parenté controversée de la langue géorgienne et de la langue basque. Enfin, les Rencontres européennes traiteront cette année d'« Information et démocratie en Europe » avec notamment la participation d'Adam Michnik, Serge Halimi, Petr Janiska (du 25 au 27 septembre).

Nicole Zand

★ Renseignements et programme sur demande : Festival Est-Ouest, place de l'Hôtel-de-Ville, 26 Die. Tél. : 04-75-22-12-52. Fax : 04-75-22-22-47.

Multimédia et... gratuité à la nouvelle bibliothèque de Limoges

LIMOGES
de notre correspondant

« Conserver la mémoire du site, et insérer le bâtiment dans la transparence de la ville », explique l'architecte Pierre Riboulet. « Associer les héritiers de McLuhan à ceux de Gutenberg », ajoute le maire (PS) de Limoges, Alain Rodet : telle est la double fonction de la nouvelle BFM – Bibliothèque francophone multimédia –, officiellement inaugurée vendredi 11 septembre et aussitôt ouverte au public.

1 500 m² sont dévolus à la lecture publique, une capacité cinq fois supérieure à celle de l'ancienne bibliothèque municipale, qui étouffait dans ses murs haussmanniens. La construction de la BFM n'a pas été une mince affaire. Outre la transparence voulue par Pierre Riboulet – *Grand Prix national* d'architecture en 1981 –, qui fait de cette grande nef de verre le pivot de la restructuration du quartier de l'hôtel de ville, confiée à l'Italien Massimiliano Fuksas, il a fallu intégrer au bâtiment le forum retrouvé de la villa gallo-romaine (notamment une mosaïque de 65 m² laissée en place dans un atrium) et la façade de l'ancien hôpital, aux travées classées du XVIIe siècle.

La BFM a coûté 143 millions de francs, deux fois plus que le précédent grand chantier limougeaud, bouclé voilà cinq ans, la technopole Ester (*Le Monde* du 17 octobre 1997).

SPÉCIALITÉ : LA FRANCOPHONIE

Inscrite dans la nomenclature des lieux de lecture publique au titre de BMVR (bibliothèque municipale à vocation régionale), elle a bénéficié de financements de la ville (55 %), de l'Etat (25 %), du conseil régional du Limousin (10 %) et du conseil général de la Haute-Vienne (10 %). Le budget de fonctionnement (25,8 millions de francs) sera assuré par la ville, de même que le budget d'acquisition (4,3 millions de francs).

La bibliothèque possède *450 000 titres, dont le tiers en accès* direct, répartis en cinq pôles : littérature, science, jeunesse, patrimoine, arts (avec en présentation permanente 300 estampes et gravures contemporaines mises en dépôt par le conseil régional, qui en est propriétaire). S'y ajoute un « forum de l'information » qui propose en consultation 375 journaux et périodiques français et étrangers. Et surtout une spécificité francophone qui est l'originalité de Limoges depuis la création, en 1984, du Festival international des francophonies.

Un fonds de 10 000 volumes s'est ainsi constitué, théâtre et poésie principalement, mais aussi romans, recherche linguistique, manuscrits, documents audiovisuels et archives sonores. Il trouve dans le nouveau bâtiment un lieu d'accueil et les moyens matériels de fonctionner : une salle d'étude pour les chercheurs et les étudiants, un lieu pour consultation directe, deux terminaux Internet (www.francophonie-limoges.com). L'objectif est de disposer à terme de 50 000 volumes.

Cette spécificité vaut à la BFM d'être un pôle associé à la Bibliothèque nationale de France pour le théâtre francophone. Elle s'impose dès l'entrée par une tapisserie monumentale (24 m²), tissée à Aubusson par Rachid Koraïchi, qui mêle en bleu et or des calligraphies arabes, des pictogrammes, des citations de René Char, Mohammed Dib et Michel Butor. Elle s'est aussi concrétisée par la signature d'une convention de partenariat avec la nouvelle Biblioteca Alexandrina d'Egypte (70 000 m², 8 millions de titres et documents), qui doit inaugurer son nouveau bâtiment à l'automne 1999.

Les nouvelles technologies ont ici toute leur place : 10 000 CD audio (avec console d'audition sur place) et documents sonores, *8 000 vidéos, 300 CD-ROM* (consultables sur 30 écrans répartis dans les lieux de lecture), un atelier multimédia ouvert au public – treize ordinateurs équipés de différents logiciels, de scanners et d'imprimantes, permettant l'accès à Internet et la réalisation de CD-ROM. Enfin, comme l'affirme Monique Boulestin, conseillère municipale en charge de la lecture publique, *« Limoges est la seule ville française de plus de 100 000 habitants où l'adhésion à la bibliothèque et son utilisation sont gratuites »*.

Georges Chatain

Un Picasso était à bord de l'avion qui s'est écrasé au large de Halifax

UN TABLEAU de Picasso, *Le Peintre*, se trouvait dans l'avion de la *Swissair qui effectuait la liaison New York-Genève, le 3 septembre, et qui* s'est abîmé en mer au large de Halifax (Canada), provoquant la mort des 229 occupants. Cette toile, estimée 1,5 million de dollars (8,4 millions de francs), n'avait pas été déclarée comme *« un envoi de valeur »* par l'expéditeur, et n'a donc pas été protégée dans un conteneur spécial. Les chances de récupérer *Le Peintre* en bon état sont très faibles, a dit un responsable de la compagnie, qui a refusé de donner des détails sur le destinataire en Suisse. Une autre œuvre d'art se trouvait à bord, mais elle n'a pas encore été identifiée.

Les deux œuvres n'ayant pas été assurées spécifiquement auprès de Swissair, la responsabilité de la compagnie se monte à 20 dollars par kilo, selon la convention de Varsovie – mais leurs propriétaires ont pu contracter une assurance par ailleurs. L'avion transportait également près de 50 kilos de billets de banque et 2 kilos de diamants conservés dans un coffre-fort, dans les soutes de l'appareil. – *(AFP.)*

L'originalité de « Pi », thriller scientifique et mystique, n'a pas payé à Deauville

Le jury a récompensé le médiocre « Next Stop, Wonderland », de Brad Anderson

Le Festival du film américain de Deauville a proposé cette année une compétition d'excellente qualité. Pourtant, la nécessité de présenter un tel panorama à l'attention d'un jury – présidé cette année par Jean-Paul Rappeneau – dûment sélectionné pour ses compétences et donc qualifié pour remettre un Grand Prix à l'un des dix films en compétition se pose désormais de manière urgente.

DEAUVILLE
de notre envoyé spécial

En couronnant *Next Stop, Wonderland*, de Brad Anderson, le film le plus abscons de la sélection, représentatif du courant le plus méprisable du cinéma indépendant américain, le jury du Festival du film américain semble condamner Deauville à sa fonction de plate-forme de lancement des grosses productions américaines. *Next Stop, Wonderland* est inédit en France, mais beaucoup jureront l'avoir vu, sous un titre ou sous un autre, à la télévision ou au cinéma. Une jeune fille s'ennuie, elle désespère de rencontrer l'homme de sa vie. De son côté, un jeune homme, employé dans un aquarium, aimerait bien connaître un autre interlocuteur que son poisson rouge. Comme la vie est bien faite et le destin tout-puissant, les deux tourtereaux tombent à la fin du film dans les bras l'un de l'autre. L'extrême simplicité du scénario, sa pauvreté d'écriture (tous les personnages sont des clichés : la bourgeoise abandonnée, l'étudiant militant, la mère abusive), celle de sa mise en scène (la ville de Boston possède autant de relief qu'un hangar de garage) en font un spectacle affligeant.

Avec *Pi*, de Darren Aronofsky, on a pu voir en revanche le premier film le plus étonnant que le cinéma américain nous ait livré depuis *Eraserhead*, de David Lynch. On ne manquera pas de comparer Darren Aronofsky à son aîné, pour l'utilisation d'un noir et blanc très contrasté, l'irréalisme très élaboré du son, l'utilisation d'images récurrentes qui structurent le récit et un talent, hors du commun, pour donner une forme concrète et achevée aux fantasmes les plus délirants.

CLINS D'ŒIL À « ERASERHEAD »

Les cheveux hirsutes de Max Cohen, jeune génie des mathématiques, héros du film, rappellent évidemment la chevelure désordonnée de John Nance dans *Eraserhead*. *Pi* réussit pourtant à se dégager de l'héritage encombrant de Lynch. Le film de Darren Aronofsky a une dimension spirituelle et mystique que ne possède pas *Eraserhead*.

Max Cohen a une obsession en tête, à laquelle tout son appartement new-yorkais, transformé en un immense laboratoire où trône un superordinateur baptisé « Euclide », est soumis : trouver la suite mathématique logique qui permettrait de résumer l'univers à une seule et unique équation et découvrir la clé qui ordonne le monde matériel et spirituel.

Darren Aronofsky maîtrise intelligemment un sujet pourtant casse-gueule en y introduisant plusieurs éléments propres au thriller. Ainsi, une entreprise de Wall Street cherchera à utiliser les découvertes de Max pour prédire le cours de la Bourse, tandis qu'une secte juive hassidique voudra s'emparer de ses conclusions pour découvrir le nom de Dieu et provoquer l'arrivée du Messie. L'utilisation très rigoureuse de certains principes scientifiques et des règles de base du judaïsme font de *Pi* un film crédible, échappant à un délire *new age* qui risquait de le réduire à une simple blague de potache. Sa grande force réside dans son réalisme. *Pi* ne se complaît pas dans le fantasme et ne s'attarde guère sur le comportement délirant d'un scientifique qui finira par se brûler les ailes à trop chercher la vérité. *Pi* parle du désordre mystique et matériel qui nous encombre, de la schizophrénie de nos sociétés écartelées entre capitalisme effréné et spiritualité.

A Price Above Rubies, de Boaz Yakin, traite des contradictions du milieu juif hassidique. Boaz Yakin avait autrefois signé le scénario d'un des films les plus moyens de Clint Eastwood, *La Relève*, avec Charlie Sheen. Il était également l'auteur de *Fresh*, resté malheureusement inédit en France, l'un des premiers films sur le ghetto et la culture hip-hop avant que ce ne soit la mode. A travers le portrait d'une jeune femme juive en rupture avec son milieu orthodoxe, Boaz Yakin réalise un très beau film, reposant sur une connaissance irréprochable des milieux hassidiques new-yorkais. Il a l'intelligence d'adopter une position distanciée par rapport à cet univers, se gardant bien de tirer à boulets rouges sur cette communauté. Il préfère orienter sa réflexion sur la possibilité de garder un style de vie orthodoxe dans une société moderne qui le rend de plus en plus hasardeux.

Gods and Monsters, de Bill Condon, est reparti de Deauville avec le Prix de la critique. Il est difficile de ne pas penser à *Ed Wood* en regardant ce film retraçant les derniers jours de James Whale, le réalisateur de *Frankenstein* et de *La Fiancée de Frankenstein*. Mais le point de vue de Bill Condon est plus cynique que celui de Tim Burton. Bill Condon prend ses distances avec le réalisateur anglais, confiné à une retraite de luxe dans sa villa californienne, menant l'existence d'un milliardaire homosexuel à qui il ne reste plus que des souvenirs qu'il partage avec son jardinier. Hollywood est pour Condon un cimetière de luxe qui abandonne ses vieilles gloires, leur laissant le soin de gérer un peu d'argent et leur anonymat. Le film est parfois très pataud – les rapports entre Whale et son jardinier sonnent souvent faux –, mais son absence de naïveté en fait une œuvre estimable.

Samuel Blumenfeld

L'art est au présent dans les galeries

Au programme de la rentrée, une majorité de jeunes artistes français

GWEN ROUVILLOIS, Galerie Zürcher, 56, rue Chapon, Paris 3e. Tél. : 01-42-72-82-20. Du mardi au samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 octobre.
CLAUDE CLOSKY, Galerie Jennifer Flay, 20, rue Louise-Weiss, 13e. Tél. : 01-44-06-73-60. Du mardi au vendredi de 14 heures à 19 heures, le samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 17 octobre.
VINCENT CORPET, Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, 3e. Tél. : 01-42-72-14-10. Du lundi au samedi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 17 octobre.

Dix-sept galeries ont procédé à un vernissage le samedi 12 septembre et cinq l'avaient fait jeudi : c'est ce qui s'appelle la rentrée des galeries. Le rituel de la déambulation Beaubourg-Bastille recommence, comme chaque année, compliqué par la nécessité de se rendre rue Louise-Weiss, dans les galeries ouvertes près de la Bibliothèque de France. Pas de ligne directe. Tant pis.

Le rituel recommence, avec ses salutations obligées, ses conseils susurrés – *« Allez voir X, Y m'a déçu »* – et ses rumeurs. Cette année, il paraît que *« ça frémit doucement »*. Comprenez : les collectionneurs se font moins rares. Vœu pieux ou bonne nouvelle ? Il n'y avait pas foule dans les galeries samedi après-midi. Le temps des cortèges épais se croisant rue des Haudriettes et rue de Lappe est passé, c'était il y a bientôt dix ans, avant le krach du marché et la désormais célèbre crise de l'art contemporain.

Célèbre. Mais réelle ? Pas sûr. Parmi toutes les expositions, très peu se consacrent à des artistes internationalement reconnus – et ce ne sont pas les meilleures, il s'en faut. Des noms apparaissent, artistes d'entre trente et quarante ans, français pour la plupart, européens en tout cas, auxquels les galeristes offrent leur exposition de rentrée. Les stars américaines ne fascinent plus. A supposer qu'il reste encore des stars américaines qui puissent fasciner.

Entre ces artistes récemment apparus, on chercherait en vain un air de famille, quoi que ce soit qui suggère d'inventer un mouvement ou une tendance en « isme ». Les uns peignent, d'autres composent des installations, d'autres usent de la vidéo, d'autres fabriquent des objets. Les plus incisifs ont néanmoins un point commun : leurs œuvres sont d'aujourd'hui, avec ironie, avec violence, avec méchanceté parfois. Ce n'est là que le plus petit commun dénominateur, mais il suffit à distinguer ceux qui font de l'art avec le présent de ceux qui en font avec le passé – le passé de l'art évidemment.

L'exposition de Gwen Rouvillois s'appelle « Cohabitations ». Par la peinture et le bricolage, elle traite de l'urbanisme des banlieues, de la modification des paysages, de la disparition de la nature et des regrets que son effacement peut susciter. Les tableaux sont découpés en forme de tours et peints en quadrillages où se reconnaissent béton, aluminium et verre. Plusieurs sont fixés sur des Caddies de supermarché – l'allusion est un rien appuyée. Des coins de campagne en rose et gris sont emballés dans du plastique, façon surgelés. Ce n'est pas très joyeux. Mais l'époque est-elle joyeuse ?

> Des coins de campagne en rose et gris sont emballés dans du plastique, façon surgelés. Ce n'est pas très joyeux. Mais l'époque est-elle joyeuse ?

L'exposition de Claude Closky s'appelle « Les aoûtiens » – car, décidément, les expositions ont des titres, histoire de préciser le propos. Sur un mur sont projetés à rythme rapide les mots de la consommation, surfin, ultrachic, brillant. Une bande-son répète un slogan de supermarché. Des collages réunissent les héros habituels de la pub, la jeune femme heureuse de son déodorant, le jeune cadre enchanté par son auto, l'adolescent ébloui par Internet. Le procédé est celui d'un inventaire que l'on peut tenir pour accablant ou pour comique, un inventaire pop qui ne fait grâce de rien.

L'exposition de Vincent Corpet s'appelle *Enfantillages*. Peinture post-cathodique. Sur la surface de la toile se déverse une inondation inépuisable de formes emmêlées, charriant dessins animés – de Tex Avery à Walt Disney –, objets ordinaires, photos de magazines, bribes télévisuelles de toutes sortes. Ces panoplies sont comme accrochées à une grille de lignes entrecroisées. Les couleurs se heurtent, les styles s'affrontent, la main court, le regard s'affole. des monstres se constituent. A quoi ces toiles ressemblent-elles ? A nos mémoires saturées d'images.

Philippe Dagen

SORTIR

PARIS

Une journée particulière
d'Ettore Scola, mise en scène de Jacques Weber, avec Jacques Weber, Françoise Fabian, Christine Pignet, Dominique Bluzet, Maud Narboni, Christophe Cuinet et Jean-Christophe Lucchesi.
Une Journée particulière a d'abord été un film d'Ettore Scola (1977). Il célébrait la nouvelle rencontre amoureuse de deux stars, Sophia Loren et Marcello Mastroianni, dans le registre inédit d'une *mamma* romaine (Antonietta) et d'un intellectuel homosexuel victime du régime fasciste (Gabriele). La scène se passant le 8 mai 1938, ce jour *« particulier »* où Mussolini accueillait Hitler à Rome. Quelques années plus tard, une adaptation théâtrale suivant le film de près avait été réalisée par deux Italiens. Elle était montée en 1982 au Théâtre du Huitième à Lyon, avec Jacques Weber et Nicole Courcel. Jacques Weber reprend le rôle à Paris en assurant cette fois la mise en scène, avec Françoise Fabian pour partenaire.
Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 45, le samedi à 18 heures, le dimanche à 15 heures. Tél. : 01-42-08-00-32. De 50 F à 250 F.

Philippe Decouflé
La dernière fantasmagorie de Philippe Decouflé est à Bobigny pour un mois : *Shazam*, pour les petits et pour les grands. Abracadabra ! Illusions optiques, cadrages, métamorphoses, cinéma. Jeux d'images et de corps, dedans, dehors, ici et là, la danse est partout. Superbement réussi. Après Bobigny, tournée impressionnante.
Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lénine. Du 16 septembre au 25 octobre. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

ANNECY

Le Festival du cinéma italien d'Annecy
Avancée de décembre à septembre, la manifestation consacrée au cinéma italien devrait permettre de se faire plus rapidement une idée de la production récente (87 longs métrages en 1997). Une sorte de sélection à travers la compétition (10 films) et la section « Panorama » (33 films dont ceux de Francesca Archibugi, Pupi Avati, Roberto Benigni, Daniele Luchetti, Mario Martone, Carlo Mazzacurati, Maurizio Nichetti, Michele Placido, Paolo et Vittorio Taviani). Cette année, avec la projection de 36 œuvres des plus grands cinéastes italiens, un hommage sera rendu aux cinémathèques, fondations et autres structures qui poursuivent un travail de sauvegarde et de restauration du patrimoine.
Festival du cinéma italien d'Annecy, 1, rue Jean-Jaurès. Du 15 au 22 septembre. Tél. : 04-50-33-44-11.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bob Marley
de Stefan Paul (Allemagne, 1 h 20).
Le Comptoir
de Sophie Tatischeff (France, 1 h 33).
Le Cycliste
de Mohsen Makhmalbaf (Iran, 1 h 15).
Dormez, je le veux !
d'Irène Jouannet (France, 1 h 38).
Lautrec
de Roger Planchon (France, 2 h 05).
Le Neveu
d'Eugène Brady (Irlande, 1 h 40).
Le Silence
de Mohsen Makhmalbaf (Iran, 1 h 20).
Super 8 1/2, une biographie édifiante (**)
de Bruce LaBruce (Allemagne, 1 h 39).
Les Taudis de Beverly Hills
de Tamara Jenkins (Etats-Unis, 1 h 31).
Tokyo Eyes
de Jean-Pierre Limosin (France-Japon, 1 h 30).
Voleur de vie
d'Yves Angelo (France, 1 h 45).
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

La Captive aux yeux clairs
de Howard Hawks. Américain, 1952, noir et blanc (2 h 05).
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Les Sept Samouraïs
d'Akira Kurosawa. Japonais, 1954, noir et blanc (3 h 30).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; MK2 Quai-de-Seine, 19e (01-40-30-30-31).

VERNISSAGE

Kacho
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-42-60-69-69. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. Du 15 septembre au 22 novembre. 38 F. 28 F ; gratuit pour les moins de 13 ans.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Aphrodite
de Pierre Louÿs, mise en scène d'Emmanuelle Meyssignac.
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau, Etienne-Marcel. Le 15, à 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.*
Flip !
de Tom Rooney, mise en scène de Roger Mirmont.
Théâtre Fontaine, 10, rue Fontaine, Paris 9e. Mo Blanche, Pigalle, Saint-Georges. Le 15, à 20 h 15. Tél. : 01-48-74-74-40. 160 F et 230 F.
Malina
d'Ingeborg Bachman, mise en scène de Jean Milochevitch.
Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, Paris 11e. Mo Parmentier. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. De 40 F à 80 F.*
Popcorn
de Ben Elton, mise en scène de Stephan Meldegg.
Théâtre La Bruyère, 5, rue La Bruyère, Paris 9e. Mo Saint-Georges. Le 15, à 21 heures. Tél. : 01-48-74-76-99. De 70 F à 210 F.*
Les Poubelles Boys et L'Ecole des maris
d'après Molière, mise en scène de Benno Besson.
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-42-38-07-54. De 100 F à 200 F.
Jean-Benoît Culot Quintet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 15, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Naked
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. Le 15, à 23 h 30. Tél. : 01-42-25-18-06. Entrée libre.
Alexandre Varlet
Café Ephémère (Forum des Halles), cour intérieure niveau – 1, Paris 4e. Mo RER : Châtelet-Les Halles. Le 16, à 17 heures. Entrée libre.

DERNIERS JOURS

21 septembre :
Bassano et ses fils dans les musées français
Musée du Louvre, aile Sully, 1er étage – entrée par la Pyramide, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-51-51. De 9 heures à 17 h 45. Fermé mardi. Jusqu'au 21 septembre. Billet d'accès du musée : 45 F de 9 h à 15 h, 26 F après 15 h et dimanche, gratuit pour tous les 1ers dimanche du mois.



EN VUE

■ *Un obus lancé au cours de* manoeuvres, dimanche 13 *septembre, sur le champ de tir* de Teleno en Espagne, poussé par le *vent*, a incendié environ 4 000 hectares de terres boisées dans le sud de la province de Leon.

■ Le général **Yang Shangkun**, vétéran de la Longue Marche, mort lundi, avait été écarté des hautes sphères du pouvoir en 1992, à l'âge de 85 ans, par **Deng Xiaoping**, qui, de trois ans son aîné, avait pris ombrage de ses ambitions.

■ **Jon Wiener**, professeur de l'Université de Californie, n'a pu consulter les seize pages, toujours classées « secret défense », d'un dossier établi par le FBI à l'époque de la guerre froide, concernant **Groucho Marx**.

■ Selon une étude dirigée par **William Vega**, de l'Université de Berkeley en Californie, les maladies mentales des émigrés augmenteraient au fil des ans sur le territoire des Etats-Unis. Elles n'atteindraient que 25 % des Mexicains récemment installés, alors que 48 % de ceux qui vivent depuis des années dans le pays, seraient, au même niveau que les Américains de naissance, dépressifs, paranoïaques, alcooliques ou phobiques.

■ La police patrouille dans un village déserté depuis qu'elle a tué, dimanche 13 septembre, une femme en faisant usage de ses armes contre les habitants de Fiapre, dans le nord-ouest du Ghana, qui, reprochant à **Nana Ababio**, chef coutumier, d'avoir vendu les seules terres arables, l'ont assailli dans son palais avec des chants guerriers, puis enfumé en brûlant du piment séché pour le déloger du plafond où il s'était caché.

■ *« Une telle brutalité a-t-elle sa place dans un journal télévisé ? La plupart des gens qui ont écrit pensent que non »*, a indiqué le médiateur de France 2 à propos de violentes images de Kinshasa diffusées, lors du journal télévisé du 20 août, en les montrant à nouveau mais *« pour les expliquer cette fois »*.

■ Dimanche 13 septembre, **Itzhak Khatouël**, maître d'armes, épéiste, champion d'Israël, a blessé avec une dague, le frappant d'estoc, l'homme qui voulait séduire son amie.

■ Samedi 12 septembre, un jaloux de Peine, dans le nord de l'Allemagne, en instance de divorce, a blessé un ami qui s'interposait au moment où, pour partager les meubles de la communauté, il attaquait à la scie électrique l'accoudoir du canapé.

■ Avec ses 9,8 grammes d'alcool dans le sang, un conducteur de Kwidzyn vient de faire tomber le record de Pologne, jusque-là détenu par une femme de Varsovie, arrêtée en août à Szczecin, avec 9 grammes seulement.

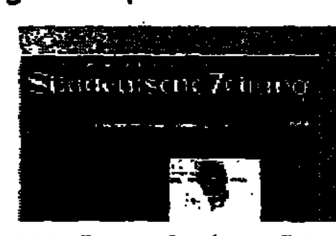
Christian Colombani

La victoire d'Edmund Stoiber en Bavière

Le succès du ministre-président sortant rallume un peu la flamme de la campagne de Helmut Kohl. Mais la presse allemande juge que les résultats dans le Land du sud ne signifient pas forcément un renversement de tendance au niveau fédéral

« UNE VICTOIRE, pas un signal. » L'éditorial du grand journal libéral de Munich, *Süddeutsche Zeitung*, est formel : le ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber, a bien défendu sa majorité absolue au parlement régional (en fait, la CSU est passée de 52,8 % des suffrages en 1994 à 52,9 %), mais il n'en a pas pour autant sauvé le chancelier Kohl et la coalition entre chrétiens-démocrates et libéraux qui gouverne à Bonn depuis 1982. *« C'est insuffisant pour faire croire à un renversement de tendance »*, affirme l'éditorialiste, qui, il est vrai, à l'heure où il écrivait son article, n'avait pas les résultats définitifs et croyait encore à un léger recul des chrétiens-sociaux bavarois.

Ses arguments n'en sont pas moins dignes de considération. M. Stoiber a fait une campagne régionale en mettant en avant son bilan et en évitant de prononcer le nom de Helmut Kohl pour ne pas risquer de sombrer avec lui. Les électeurs bavarois ont donc voté local, afin que leur Land soit protégé au cas où les sociaux-démocrates arriveraient au pouvoir à Bonn. Selon la *Süddeutsche Zeitung*, le résultat ne suffit pas non plus à faire de



M. Stoiber un homme politique d'envergure nationale.

Au cours de la campagne électorale, il a développé des thèmes régionalistes, marquant son mépris pour les autres Länder, moins riches que la Bavière, *« comme s'il s'agissait de pays en voie de développement comme le Mali ou le Népal »*. Ce n'est pas avec ce type de provincialisme qu'il peut prétendre être le recours de toute la démocratie chrétienne et, s'il en est parfois question, ajoute le journal, *« cela montre l'absence de personnel qualifié plus que sa capacité à occuper un poste important dans la politique fédérale »*.

Contrairement à ce qu'avait toujours espéré – mais pas réussi – Franz-Josef Strauss, le mentor politique d'Edmund Stoiber, le salut ne viendra pas, cette fois non plus, de la Bavière. La « droitisation » de la CSU a au moins un avantage, poursuit le journal : elle empêche les partis d'extrême droite de réussir leur entrée au Landtag, une véritable *« bénédiction »*.

Même prudence dans les premiers commentaires de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Le quotidien, généralement plus conservateur que son confrère de Munich, met en garde contre une euphorie prématurée : *« Attention, la Bavière est différente du reste de l'Allemagne. »* Le ministre-président Stoiber a mis en avant les performances de son Land, bien meilleures que celles de la Basse-Saxe de Gerhard Schröder ou de la Sarre d'Oskar Lafontaine, les deux chefs du SPD. *« Mais, se demanderont aussi beaucoup d'électeurs, ces bons résultats ne tranchent-ils pas aussi avec le bilan du chancelier Kohl ? »*, écrit le quotidien de Francfort.

Tout espoir n'est pourtant pas perdu pour la coalition dite bourgeoise qui gouverne à Bonn. Il y a encore un quart à un tiers d'électeurs qui dans les sondages se déclarent indécis, ce qui relativise les chiffres toujours favorables à Schröder et aux sociaux-démocrates.

« On ne saura que dans deux semaines, conclut la *Frankfurter Allgemeine Zeitung, si en Bavière une fusée à deux étages a été mise à feu ou non. »* M. de La Palice n'aurait pu être plus sage. C'est en effet après le vote du 27 septembre qu'on connaîtra le résultat des élections.

Daniel Vernet

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ L'affaire des magouillages financiers de la MNEF est un mauvais furoncle politique pour Lionel Jospin. A première vue, l'abcès diagnostiqué est bénin. Il ne mettrait en cause, si la preuve en était rapportée, que quelques seconds couteaux socialistes parisiens. En réalité, il va être profondément handicapant pour le premier ministre qui va en subir longtemps les désagréments. Chacun a déjà compris, en effet, pour reprendre une expression imprudemment utilisée par le député socialiste parisien Jean-Marie Le Guen, que la MNEF, légalement, sinon légitimement, voire parfois à la frange de la légalité, avait servi de *« pouponnière »* au Parti socialiste. L'acception du terme pourrait s'élargir au fil des jours : salaires fictifs, subventions de complaisance, notes de frais indues, logements de fonction injustifiés, financement indirect de travaux d'imprimerie à destination des campagnes électorales... Or il se trouve que ces indélicatesses présumées, bien que pour l'heure non démontrées, auraient été le fait de socialistes parisiens réputés proches de Lionel Jospin. Son propre ministre des finances a reçu jadis de très confortables honoraires pour conseiller la MNEF comme avocat d'affaires, ce qui au demeurant n'a rien de répréhensible, mais n'est pas en l'occurrence du meilleur effet.

THE WALL STREET JOURNAL

■ Le rapport Starr appelle le Congrès des Etats-Unis à se préparer à faire son devoir et, hormis événement imprévu apparaissant par miracle au cours du procès, à en finir dans la douleur avec cette présidence éclaboussée par le scandale. Les partisans de Bill Clinton en sont maintenant réduits à argumenter : *« Il ne s'agit que de sexe »*, et le sexe oral n'est pas du sexe, et il n'a jamais caressée Monica Lewinsky de manière érotique lorsqu'il laissait du sperme sur sa robe. Cette argumentation n'émane pas seulement de ses avocats rémunérés, mais d'un nombre surprenant de commentateurs et de membres démocrates du Congrès prêts à s'abaisser jusqu'à défendre des positions aussi absurdes. Les uns et les autres reprendront leurs esprits et leur dignité, selon nous, lorsque le procès lui-même se déroulera. Transformer une stagiaire déboussolée en poupée sexuelle sur son lieu de travail, quelle que soit la complaisance de cette dernière à se prêter à ce jeu, serait après tout une cause suffisante de licenciement pour quiconque occupe n'importe quelle fonction importante dans la société américaine. Pourquoi le président serait-il jugé selon d'autres critères ? Est-il au-dessus des lois qui s'appliquent aux autres ?

Le récit de Kenneth Starr montre à satiété comment M. Clinton a utilisé ceux qui l'entourent, avilissant non seulement M[lle] Lewinsky, mais ses conseillers, ses amis, ses ministres. Avec la défense qu'il propose maintenant, il invite tous les Américains à participer à sa propre corruption. Nous espérons que le Congrès et le public auront le bon sens de dire « non », et que justice sera faite. Le procès doit commencer, et il aura sa propre logique et sa propre dynamique.

www.vvb.org

Les indépendantistes flamands font connaître leur combat sur Internet

SUR LA PAGE d'accueil du site du mouvement populaire flamand (Vlaamse Volksbeweging, VVB), un compteur électronique tourne en permanence. Il indique en temps réel la somme d'argent soutirée à la Flandre par le système fédéral belge pour subventionner la Wallonie : déjà plus de 191 milliards de francs belges depuis le 1er janvier. En revanche, la méthode utilisée pour effectuer ce calcul n'est pas précisée...

Le discours politique du VVB, groupe de réflexion indépendantiste proche de l'extrême droite et du puissant parti Vlaams Blok, se veut sérieux et responsable : pas d'injures racistes ni de dérapage, sa présence sur Internet s'inscrit dans une stratégie de conquête de respectabilité. Cela dit, le propos reste sans nuance. D'emblée, une résolution affirme que *« Bruxelles est la capitale de la Flandre et que les francophones sont des citoyens flamands à 100 % »*. Plus loin, un article proclame que *« le drame du Kosovo doit être une leçon pour la Flandre et devrait faire réfléchir ces francophones qui veulent bousculer les équilibres régionaux »*.



Dans un registre moins belliqueux, le site affiche un appel solennel au Roi Albert II, pour envoyer au musée la notion même de Belgique : *« Faites de la Flandre et de la Wallonie deux régions européennes, mais offrez une mort rapide à ce pays absurde. »*

L'agenda rappelle aux militants les dates des prochains pèlerinages, des conférences sur le futur Etat flamand et des marches au flambeau en faveur de l'amnistie des anciens collaborateurs flamands. Mais le site s'adresse aussi aux internautes étrangers : il propose de leur envoyer gratuitement, par courrier électronique ou par fax, une sélection hebdomadaire d'articles parus dans la presse flamande, traduits en français, en allemand ou en anglais.

Les forums de discussion sont consacrés au thème majeur du discours indépendantiste, à savoir la scission des dernières institutions communes : la sécurité sociale, afin que la Flandre cesse d'être la « vache à lait » des Wallons, le système judiciaire (on rappelle au passage que Marc Dutroux, qui a tué quatre fillettes, dont deux Flamandes, est un Wallon), et l'équipe de football nationale.

Enfin, le visiteur peut faire ses emplettes dans une boutique virtuelle, qui vend des autocollants ornés de slogans offensifs : *« La Flandre devient un Etat, ne ratez pas le bus ! »*, *« Assez plaisanté, tout en néerlandais ! »* et, surtout : *« Amis Wallons, divorçons ! »*

Pascal Vrebos

SUR LA TOILE

PIRATAGE

■ Le site Web du *New York Times* a été attaqué par un groupe de pirates nommé HFG (Hackers for Girlies), qui ont changé le contenu de certaines pages pour attirer l'attention sur le sort de Kevin Mitnick, le célèbre pirate arrêté en 1995 et maintenu depuis cette date en détention provisoire. Les textes affichés par HFG étaient particulièrement critiques à l'encontre du journaliste John Markoff, auteur d'un livre sur l'enquête ayant abouti à l'arrestation de Mitnick. – *(AP.)* *(Lire page 1)*

LE RAPPORT STARR CENSURÉ DANS LES BIBLIOTHÈQUES

■ Les logiciels de filtrage installés sur de nombreux ordinateurs en libre service dans des bibliothèques publiques ou universitaires américaines ont empêché les usagers de consulter le rapport Starr, en raison des mots et expressions à caractère sexuel qu'il contient. Par ailleurs, plusieurs associations de défense de la liberté d'expression ont fait remarquer que si le Communications Decency Act (CDA), voté en 1996 par le Congrès, n'avait pas été annulé par la Cour suprême, la Chambre des représentants n'aurait pas pu diffuser le rapport sans violer la loi.

Journal du hard *par Alain Rollat*

COMMENT dire qu'ils n'ont plus que le sexe à la bouche sans verser soi-même dans le propos graveleux ?

Il y a ceux qui, sous le coup de l'émotion, confondent le rapport Starr avec un manuel d'anatomie. Tel ce novice de LCI qui présentait ce document en disant qu'il contenait *« tout ce que le monde entier a toujours voulu savoir sur le sexe du président américain »*... Il y a ceux qui, dans l'excitation du moment, se livrent à des plaisanteries de corps de garde mais dont les saillies tombent à plat. Michel Field a connu ce genre de mésaventure, dimanche, en direct, sur le plateau de « Public ». Sans doute croyait-il faire un bon mot. *« Spontanément, comme ça, on a un peu envie de rigoler quand on lit le rapport Starr*, venait-il de déclarer en évoquant le récit détaillé des jeux intimes de Bill Clinton et Monica Lewinsky. *On se dit qu'un homme qui a tenté de réconcilier, comme ça, la pipe et le cigare ne peut pas être tout à fait mauvais... » « Cela ne me fait pas rire »*, lui a rétorqué son invitée, Martine Aubry. Peut-être Michel Field avait-il oublié qu'il n'officiait plus sur Canal Plus.

Car « Les Guignols de l'info », bien sûr, ne sont pas les derniers à en faire des gorges chaudes. *« On sait maintenant*, disaient-ils lundi soir, *à quoi sert Internet : ça sert à lire les graffitis sur les murs des toilettes de Kenneth Starr ! »* Quels graffitis ? *« Monica suce Bill »*, ça va de soi, dessin à l'appui...

Cela ressemble à une épidémie. Cela risque même de dégénérer en partouze sous l'effet additionnel des pilules Viagra. La preuve en est la sulfureuse conversation enregistrée lundi, sur le plateau d'« Un autre journal » de Canal Plus, le très convivial journal de la mi-journée que présente désormais l'inusable Philippe Gildas en compagnie d'Anne Depetrini, une charmante ingénue – on n'ose dire une ancienne stagiaire – qui n'a pas l'esprit dans sa poche. *« Ces derniers temps, au cours des journaux télévisés de 20 heures*, expliquait-elle à propos des vertus desdites pilules, *on a entendu prononcer le mot "érection" à plusieurs reprises, et ça, c'est une révolution ! On a même vu, sur* « Envoyé spécial », précisait-elle, *des gros plans sur... »* Elle hésita, cherchant le mot juste... Philippe Gildas la devança : *« Sur la quéquette !... »* Prise au dépourvu, elle enchaîna spontanément : *« Vous me l'enlevez de la bouche... »* Il s'esclaffa : *« C'est le mot, vraiment, chère Monica !... »* Très paternel, il lui laissa toutefois le mot de la fin. Elle s'exclama alors : *« On va enfin voir à la télé des sexes d'homme en "live" et ça, je dis bravo ! »* C'est ce qu'on appelle une bande annonce un peu raide.

MARDI 15 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 L'Ombre des châteaux ■■ Daniel Duval (France, 1976, 90 *min*). Ciné Cinémas
20.40 Princess Bride ■■ Rob Reiner (Etats-Unis, 1987, 95 min). Disney Channel
20.40 L'Empereur du Nord ■■ Robert Aldrich (Etats-Unis, 1973, 125 min). RTL 9
20.45 Ivanhoé ■■ Richard Thorpe (Etats-Unis, 1952, 115 min). TMC
22.40 Coup de foudre ■■ Diane Kurys (France, 1983, *110 min*). *Paris Première*
22.40 Illusions perdues ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 80 min). Cinétoile
0.00 Ludwig van B. ■■ Bernard Rose (Etats-Unis, 1994, 120 min). Ciné Cinémas
0.00 Ninotchka ■■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1939, N., 105 min). Cinétoile
0.10 Vivre ■■ Zhang Yimou (Chine, 1994, 130 min). Cinéstar 2
0.15 Les Virtuoses ■■ Mark Herman (Grande-Bretagne, 1997, v.o., 105 min). Canal +
1.15 Le Champion ■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
4.45 Rock ■■ *Michael Bay (Etats-Unis, 1995, 134 min).* Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.00 Archimède. Arte
20.00 Temps présent. Censure à l'expo 64, les secrets de Gulliver. TV 5
21.00 Enjeux-Le Point. L'Amérique extra-large. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. *Régis Debray.* Paris Première
22.30 Bouillon de culture. Marguerite Duras et autres femmes insenables. Invitées : Laure Adler, Marie Desplechin, Alicia Dujovne Ortiz, Françoise Verny. TV 5
22.40 Sud. Invités : Denis Jeambar, Michel Dieuzaide, *Olivier Masson.* TMC
22.50 La Vie à l'endroit. Les clubs de célibataires. France 2
0.30 Zone interdite. Un été à la Trinité. M 6
0.35 Le Cercle. Face à l'extrémisme. Invités : *Pierre-André Taguieff,* Michel Tribalat, Gilles Chatelet, *Michel Wieviorka, Mathieu Lindon,* Aïsha Ouri. France 2
1.40 Saga-Cités. Un été aux Francs-Moisins. France 3

DOCUMENTAIRES

19.00 Les Cités prestigieuses d'Italie. [11/12]. Turin. Odyssée
19.10 W.E.B. DuBois, le premier activiste noir américain. [1/2]. Planète
19.30 Amérique latine, un continent déraciné. [5/6]. Ruines, rituels, romans. Odyssée
20.10 Les Jardins du paroxysme. [5/7]. A la recherche du jardin antique. Planète
20.15 Budapest, la loi des bombes. Arte
20.15 La Grande Saga des animaux. [10/13]. Les charognards. Odyssée
20.35 Pompidou, l'école du pouvoir. Planète
20.45 La Vie en face. Au nom de la drogue, à propos du trafic de stupéfiants. Arte
20.45 Les Chevaliers de la Manjha. Odyssée
21.00 De Gaulle ou l'éternel défi. [2/6]. Orages sur l'Atlantique. Histoire
21.15 Equinoxe. Dieu seul le sait. Odyssée
21.30 Chemins de fer. [15/19]. Du Zimbabwe à la Tanzanie. Planète
21.45 Comedia. *Théâtre de marionnettes.* L'Invasion des marionnettes. Arte
21.50 Danger réel. Boîtes noires. 13ème Rue
21.55 Georges Brassens. Paris Première
22.05 Le Retour des virus. [2/4]. Une autre guerre. RTBF 1
22.05 Des éléphants et des hommes. Odyssée
22.35 Lonely Planet. Philippines. Planète
22.55 Jazz Memories. [1/2]. Memphis Slim. Muzzik
23.00 Sa Majesté, le roi Norodom Sihanouk. [1/2]. Odyssée
23.25 *La Loi du collège.* [1/3]. Planète
23.30 L'Amour, pas l'héro. France 3
23.45 Marguerite Duras «Ecrire». TV 5
0.45 Une voiture est née. France 3

SPORTS EN DIRECT

15.30 Football. Jour d'Europe : Coupe de l'UEFA (32e de finale aller). Lodz (Pol) - Monaco. 18.00 Etoile Rouge Belgrade - Metz. 19.00 Sigma Olomouc - Marseille. 20.45 Bordeaux - Rapid Vienne. 22.40 Blackburn - Lyon. Canal +
20.00 Football. Coupe de l'UEFA. 32e de finale. AB Sport
21.00 Football. Coupe de l'UEFA. Udinese - Bayer Leverkusen. Eurosport

MUSIQUE

21.00 Tchaïkovski 150th Anniversary Concert from China. Par l'Orchestre symphonique du Central philharmonique de Pékin, dir. Tan Lihua et Han Zhongjie. Muzzik
22.30 Les Nouveaux Innovateurs de la musique classique. Mezzo
23.50 Loussier. *Concerto pour trompette.* Par l'Orchestre symphonique de Munich, dir. J.-P. Wallez. Mezzo

TÉLÉFILMS

20.10 La Poursuite du vent. Nina Companeez [3/3]. RTBF 1

SÉRIES

19.00 Demain à la une. Cas de conscience. M 6
19.20 Equalizer. Par désœuvrement. 13ème Rue
20.40 Murder One, l'affaire Jessica. Série Club
20.55 La Vie à cinq. La fête à la maison. Les Jeux de l'amour. Téva
22.35 Perry Mason. Le Cercueil de verre. TF 1
22.40 Brooklyn South. Vivre et laisser vivre. Un révérend dans un jeu de quilles. M 6
22.55 Star Trek, la nouvelle génération. Lou, le Borg (v.o.). Canal Jimmy
23.30 Rocambole. [2/6]. Festival
23.30 Galactica. Les guerriers victorieux. 13ème Rue

NOTRE CHOIX

● **22.50 France 2**
La Vie à l'endroit :

Le commerce des « marieuses » ou des agences matrimoniales est éternel. Il se développe et se diversifie. Ainsi se multiplient les clubs et organismes « de loisirs » ou « de rencontres ». Même si ces entreprises n'ont rien à voir avec le Minitel rose ou certains établissements libertins, elles piquent immanquablement la curiosité, plus ou moins voyeuse, et provoquent souvent la dérision. Une fois de plus, l'émission de Mireille Dumas aborde directement – mais en douceur – les écueils de ce genre, pour mieux les éviter ensuite et nous conduire à une découverte plus profonde des phénomènes souterrains de notre société. *D'emblée, elle met le cap sur le ridicule*, celui de cette croisière pour personnes seules, sur la Marne, où les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes, où l'un de ceux-ci se trouve trop jeune pour celles-là, se demandant ce qu'il fait dans cette coûteuse galère. On en vient vite à une « étude de marché ». La demande est énorme et l'offre adaptée, outre mesure. Savions-nous qu'il existe des écoles *« de séduction »* et qu'il est possible de suivre des cours particuliers dans un supermarché ? Le propos de Mireille Dumas, lui non plus, n'est pas gratuit. Dans notre monde, placé sous le signe de la communication, l'isolement des individus grandit de manière *angoissante. « Le simple fait de retrouver des gens me regonfle déjà d'espoir »*, dit une jeune et séduisante provinciale, montée à Paris après une rupture. La recherche de l'« âme sœur » n'est plus l'unique objet de ce commerce. La solitude est un sujet récurrent chez Mireille Dumas, parce qu'il s'impose et qu'elle excelle à le faire valoir. – *F. C.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Météo.
20.55 *Pourvu que ça dure.* Film. Michel Thibaut.
22.35 Perry Mason. Le Cercueil de verre.
0.15 Le docteur mène l'enquête.

FRANCE 2

18.45 ► Cap des Pins.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Beaumarchais l'insolent ■ Film. Edouard Molinaro.
22.45 *Bouche à oreille.*
22.50 La Vie à l'endroit. Les clubs de célibataires.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Le Cercle. Face à l'extrémisme.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.50 Bouvard du rire... spéciale.
22.55 Météo, Soir 3.

CANAL +

15.15 Football. Jour d'Europe. Coupe de l'UEFA (32e finale aller). 15.30 Lodz - Monaco. 18.00 Etoile Rouge Belgrade - Metz. 19.00 Sigma Olomouc - Marseille. 20.45 Bordeaux - Rapid Vienne. 22.40 Blackburn - Lyon.
0.15 Les Virtuoses ■■ Film. Mark Herman (v.o.).

ARTE

***19.00* Archimède.**
19.50 Arte info.
20.15 Budapest, la loi des bombes.
20.45 La Vie en face. Au nom de la drogue. A propos du trafic de stupéfiants.
21.40 Comedia. Théâtre de marionnettes. 21.45 L'Invasion des marionnettes. 22.40 Interview de William Kentridge. 22.50 Le Retour d'Ulysse. Opéra de Claudio Monteverdi. 0.35 Chant pour la Volga. La bataille de Stalingrad.
1.20 Telle une mouette noire. Téléfilm. Norbert Beilharz.

M 6

19.00 Demain à la une.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Joyeuse pagaille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, E = M 6 découverte. Les glaciers.
20.50 Legend ■ *Film. Ridley Scott.*
22.40 Brooklyn South. Vivre et laisser vivre. Un révérend dans un jeu de quilles.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique. Vous avez dit minimalisme ? [2/5].
20.30 Agora. Jean-Claude Laborie (*La Mission jésuite du Brésil*).
21.00 Poésie studio.
22.10 *Mauvais genres.* Avec Jacques Chambon.
23.00 Nuits magnétiques. De folles expériences. [1/4]. L'atelier du Non-Faire, Maison Blanche 98.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

18.00 Scène ouverte, découvertes. Laurence Fromentin et Dominique Plancade, piano à quatre mains.
19.05 Jazz, suivez le thème.
19.45 Prélude.
20.00 Classiques et néo-classiques. Par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Christopher Hogwood : œuvres de Martinu, Haydn, Martinu, Webern.
22.30 Musique pluriel.
23.05 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. JS Bach et ses contemporains.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Brahms, Medtner, Rachmaninov.

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

14.50 1941 ■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 115 min). Cinétoile
16.30 L'Aveu ■■ Costantin Costa-Gavras (France, 1966, 150 min). Histoire
16.45 Le Profond Désir des dieux ■■ Shohei Imamura (Japon, 1968, v.o., 165 min). Cinétoile
18.45 Le Jour du désespoir ■■ Manoel de Oliveira (France - Portugal, 1992, 75 min). Ciné Cinémas
18.50 Rendez-vous de juillet ■■ Jacques Becker (France, 1949, N., 100 min). Ciné Classics
20.30 Le Champion ■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
21.10 Tiens bon *la* barre Jerry ■■ Norman Taurog (Etats-Unis, 1959, N., 90 min). Cinétoile
21.20 Cible émouvante ■■ Pierre Salvadori (France, 1992, 95 min). RTBF 1
21.55 Partir revenir ■■ Claude Lelouch (France, 1985, 120 min). Ciné Cinémas
22.10 Le Chevalier mystérieux ■■ Riccardo Freda (Italie, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
22.40 Le Chant du Missouri ■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1944, v.o., 105 min). Cinétoile
22.45 Fiorile ■■ Paolo et Vittorio Taviani (France - Italie, 1992, 115 min). Cinéstar 1
23.45 L'Affaire Cicéron ■■ Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 110 min). Ciné Classics
0.25 Taxi Driver ■■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1975, v.o., 115 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 La Marche du siècle. Algérie : la décennie sanglante (1988-98). TV 5
13.00 Les Lumières du music-hall. Line Renaud. *Luis Mariano.* Paris Première
13.25 Parole d'Expert. France 3
13.30 M 6 Kid. De l'Elysée à l'Assemblée Nationale : les hauts lieux de la République. M 6
13.35 Planète animal. Amboseli : un parc en péril. TMC
14.30 Les Dossiers de l'Histoire. Boeing-Airbus, l'éternel combat. Histoire
15.10 Courants d'art. RTBF 1
16.05 Ici Bla Bla. RTBF 1
16.10 Saga-Cités. Justice au coin de la rue. France 3
17.35 Le Club. Pierre Gaspard-Huit. Ciné Classics
18.00 Stars en stock. Anthony Quinn. Deborah Kerr. Paris Première
19.00 Les Lumières du music-hall. Isabelle Aubret. Fernandel. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Bran Van 3000 ; Virginie Despentes ; Sandra Bullock ; Harry *Connick Jr* ; Laurent Garnier. *Canal +*
20.00 Savoir plus santé. Lève-toi et marche. TV 5
20.05 Spécial votations. Taxe poids lourds. Retraite des femmes. TSR
20.45 ► Les Mercredis de l'Histoire. Jeux de rôles à Carpentras. Arte
20.55 Des racines et des ailes. La bouddhamania. Les enfants du carrefour. Vous avez dit surdoués ? France 3
21.00 Dunia. Invité : Bernard Adam. TV 5
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les étoiles volantes. Histoire
22.45 Ça se discute. Quel espoir pour les maladies rares ? France 2
22.50 Le Canal du savoir. Spécial littérature : lire madame de Sévigné avec Philippe Sollers. Paris Première
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Jean Lacouture ; Catherine Clément ; Christian Petitfils ; Jean-Jacques Becker. Histoire
23.30 Un siècle d'écrivains. Jules Romains aux trois cents personnages. France 3
0.50 Le Cercle. Théâtre. Avec Annie Girardot ; Françoise Fabian ; Danièle Darrieux ; Eric-Emmanuel Schmitt. France 2

DOCUMENTAIRES

17.15 Georges Brassens. Paris Première
17.20 Gouverner, c'est choisir ? Odyssée
17.25 Méditerranée, rive sud. [7/13]. Algérie, le grand désert. Planète
17.50 La Bataille du Chili. [2/3]. Le coup d'Etat. Planète
18.00 Les Yeux de la découverte. Les planètes. La Cinquième
18.00 Jazz Memories. [2/2]. Memphis Slim. Muzzik
18.00 *Paquebots de légendes.* [3/4]. Duel de géants. Odyssée
18.30 Le Monde des animaux. Seigneurs des animaux. La Cinquième
18.55 La Collection David Oïstrakh. [2/3]. Concerto de Sibelius. Muzzik
19.00 A propos de sexe. [1/4]. Le langage secret du regard. Arte
19.00 Les Grandes Civilisations oubliées. [1/4]. Histoire
19.00 Les Métiers. La région Centre : le vannier et le sabotier. Odyssée
19.30 A la poursuite des dieux engloutis. Odyssée
20.00 Conférences de presse. [1/2]. *Archives du 28 octobre 1958.* Histoire
20.15 L'Argent des flammes. Arte
20.35 W.E.B. DuBois, le premier activiste noir américain. [1/2]. Planète
21.00 Les Cités prestigieuses d'Italie. [11/12]. Turin. Odyssée
21.35 Les Jardins du paroxysme. [5/7]. Planète
21.35 Amérique latine, un continent déraciné. [5/6]. Odyssée
22.00 Pompidou, l'école du pouvoir. Planète
22.00 Chine jaune, Chine bleue. [2/2]. Histoire
22.00 Ravel. Muzzik
22.20 La Grande Saga des animaux. [10/13]. Les charognards. Odyssée
22.30 Musica. Richter, l'insoumis. [2/2]. Arte
22.45 Les Chevaliers de la Manjha. Odyssée
22.55 Chemins de fer. [15/19]. Du Zimbabwe à la Tanzanie. Planète
23.15 Equinoxe. Dieu seul le sait. Odyssée
23.50 Profil. Eric Rohmer, preuves à l'appui. [1/2]. Arte
0.00 Lonely Planet. Philippines. Planète
0.20 L'Amour, pas l'héro. France 3
0.20 Le Siècle des loisirs. TSR
0.45 La Lucarne. Fuite sans fin. Arte
0.50 La Loi du collège. [1/3]. Planète
0.50 L'Amérique des années 50. [2/7]. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

14.55 Cyclisme. Tour d'Espagne : Andorra - Ampriu. TSR - Eurosport
20.35 Football. Ligue des champions. RC Lens - Arsenal FC. TF 1

DANSE

21.00 Le Ballet royal dans Winter Dreams. Chorégraphie de Kenneth MacMillan. Musique de Tchaïkovski. Muzzik

MUSIQUE

19.55 Theatre of Voices. Enregistré à Paris, en 1997. Avec : Ellen Hargis, soprano ; Steven Rickards, contre-ténor ; Alan Bennett, ténor ; Paul Elliott, ténor ; Paul Hillier, basse. Muzzik
21.50 Dinosaur Junior. Concert enregistré le 15 août 1997, lors de la Route du rock de Saint-Malo. Paris Première
23.45 Nigel Kennedy joue Bruch. Interprété par le City of London Sinfonia : *Concerto pour violon et orchestre n° 1 en sol mineur opus 26.* Muzzik
0.40 Jane Bunnett & Cuban Piano Masters. Concert enregistré au Spectrum de Montréal, le 5 juillet 97. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 Prisonnière de son passé. *Mimi Leder.* RTL 9
20.45 Emilie, fille de Caleb. Jean Baudin [1 et 2]. TMC
20.50 Disparue dans la nuit. Bill L. Norton [1 et 2/2]. M 6
20.55 Passion interdite. Thierry Binisti. France 2

SÉRIES

19.00 Demain à la une. Le passage des cigognes. M 6
19.20 Equalizer. Le règne de la terreur. 13ème Rue
21.45 Presque parfaite. Je suis Gregory Peck (v.o.). *Canal Jimmy*
22.15 Friends. Celui qui a un rôle. Celui avec George (v.o.). Canal Jimmy
22.25 Rocambole. [3/6]. Festival
22.30 La Loi de Los Angeles. La guerre des avocats. *Du sang et des larmes.* Une croix sans dieu. Téva
0.05 Profit. Chinese Box (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques.
● Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **23.50 Arte.**
Cinéma de notre temps

Rohmer, metteur en scène

LA SÉRIE de Janine Bazin et André S. Labarthe constitue un signe indubitable de l'existence d'une intelligence à la télévision française. Le prouve, si besoin était, la rediffusion de ces deux volets (le second est diffusé mercredi 23) consacrés à Eric Rohmer et réalisés en 1993, qui s'inscrivent dans un hommage rendu à l'auteur par Arte (*Conte d'été* et *Le Genou de Claire*, lundi 21), à l'occasion de la sortie en salle de son dernier et sublime opus *Conte d'hiver*.

Allons droit au but. Il y a trois raisons de revoir ou, mieux encore, de découvrir ces bien nommées *Preuves à l'appui*. La première, pour savoir à quoi ressemble un cinéaste français, en l'occurrence l'un des plus grands, qui n'a jamais éprouvé le besoin de vendre ses bobines en montrant la sienne sur le petit écran. La deuxième, pour écouter un homme d'une grande culture et d'une extrême finesse intellectuelle nous expliquer par le menu pourquoi il préfère le zoom au travelling, le plan serré au gros plan, ainsi que la différence qu'il introduit dans son œuvre entre *« films de montagne »* et *« films de plaine »*. La troisième, et non la moindre, pour rendre un hommage appuyé à André S. Labarthe, qui a su, comme pour chaque film qu'il a réalisé dans cette série, évoquer avec une géniale justesse de touche la personnalité et le style du cinéaste, en nourrissant de l'un et de l'autre son propre film.

Il s'agit donc essentiellement de la question centrale du rapport entre le hasard et le déterminisme, qui court évidemment tout au long de l'œuvre de Rohmer. Et qui continue de courir ici, puisque Rohmer n'a visiblement accepté l'entretien, souplement relancé par Jean Douchet, qu'à la condition de le mener à sa guise. En d'autres termes, de prendre les commandes de la mise en scène en illustrant par des preuves matérielles (carnets de notes, extraits de films, photos...) chacun de ses dires. Le cinéaste finit par disparaître sous la montagne d'éléments cinématographiques accumulés sur son bureau, offrant l'image d'un artisan empêché par son immense pudeur de se livrer autrement qu'à travers la matière de son art. Et là, c'est évidemment Labarthe qui a gagné, en montrant que ce style, c'est l'homme.

Jacques Mandelbaum

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 TF ! Jeunesse.
16.55 Extrême limite.
17.25 Les Vacances de l'amour.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Météo.
20.35 Football. Ligue des Champions. 20.45 Lens - Arsenal. 22.40 Les autres rencontres.
0.20 Minuit sport. Spécial nautisme.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 et 17.45 Un livre, des livres.
13.55 Derrick.
14.50 Placé en garde à vue.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 ► Cap des Pins.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Passion interdite. Téléfilm. Thierry Binisti.
22.45 Ça se discute. Quel espoir pour les maladies rares ?
0.35 Journal, Météo.
0.50 Le Cercle. Théâtre.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.20 Les Craquantes.
14.50 Corky, un adolescent pas comme les autres.
15.40 Les deux font la loi.
16.10 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.50 Consomag.
20.55 Des racines et des ailes. La bouddhamania. Les enfants du carrefour. Vous avez dit surdoués ?
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Un siècle d'écrivains. Jules Romains aux trois cents personnages.
0.20 L'Amour, pas l'héro.

CANAL +

13.35* The *Rolling Stones. Bridges to Babylon Tour.
15.35 L'Œil du cyclone.
16.00 Surprises.
16.25 C+ Cléo.
► En clair jusqu'à 21.00
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Miami Rhapsody ■ Film. David Frankel.
22.30 Palerme Milan, aller simple ■ Film. Claudio Fragasso.
0.10 Transatlantique ■ Film. Christine Laurent.
2.00 Les Aventures de Don Juan ■ Film. Vincent Sherman (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Toque à la loupe.
13.30 Le Journal de la santé.
13.45 Bhoutan.
14.40 Gala.
15.10 Les Orangs-outangs avec Julia Roberts.
16.05 Modes de vie, modes d'emploi.
16.35 Va savoir. Ile de Ré.
17.05 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Les Yeux de la découverte.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 A propos de sexe. [1/4]. Le langage secret du regard.
19.50 Arte info.
20.15 L'Argent des flammes.
20.45 ► Les Mercredis de l'Histoire. Jeux de rôles à Carpentras.
22.20 Les Cent Photos du siècle. *La Guerre d'Espagne*, une photo de Robert Capa, 1936.
22.30 Musica. Richter, l'insoumis. [2/2].
23.50 Profil. Eric Rohmer, preuves à l'appui. [1/2].
0.45 La Lucarne. Fuite sans fin.
1.30 En avoir (ou pas) ■ Film. Laetitia Masson.

M 6

13.30 M 6 Kid.
16.55 Des clips et des bulles.
17.25 Fan de.
18.00 Highlander.
19.00 Demain à la une.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Joyeuse pagaille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, *Les Voyages d'Olivia.*
20.50 Disparue dans la nuit. Téléfilm. Bill L. Norton [1 et 2/2].
0.10 L'Heure du crime.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Vous avez dit minimalisme ? [3/5].
20.30 Agora. Jacqueline Steb, à propos de *La Délivrance dans les contes de fées*, de Marie-Louise von Franz.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *La Dose mortelle Bardot*, d'Agnès Bismuth.
23.00 Nuits magnétiques. De folles expériences. [2/4].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.05 Petit lexique de la musique baroque. Tambourins.
19.45 Prélude.
20.00 Concert. Par le Quatuor Vogler, Eduard Brunner, clarinette, Tim Vogler, violon, Frank Reinecke, violon, Stefan Fehlandt et Dietmut Poppen, altos, Stephan Forck, violoncelle : œuvres de Brahms, Hindemith, Brahms.
22.30 Musique pluriel.
23.05 Les Greniers de la mémoire. Charles Munch avec Jean-Claude Malgoire.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. *Béatrice et Bénédict*, opéra comique d'après Shakespeare, de Berlioz, par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. Barenboim, Minton (Béatrice), Domingo (Bénédict), Cotrubas (Héro), etc.
22.25 Les Soirées... (suite). Shakespeare en musique.

Le Monde

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1998

Oh là là ! *par Pierre Georges*

DEUX NOUVEAU-NÉS dans la presse. Et pour ainsi dire jumeaux. *Allô !* et *Oh Là !* Avec, dans les deux cas, le nécessaire point d'exclamation comme un tauromachique Olé !

Allô ! et *Oh Là !* donc sont dans un bateau. Ou, ce qui revient au même, sur un seul créneau : celui de l'hebdomadaire *people*, populaire avec de belles histoires à dormir debout de vrais gens presque comme nous, mais en plus connus si vous voyez ce que l'on veut dire.

Donc *Allô !* a tiré le premier. Il est né, samedi à l'aube, à la plus grande joie de ses géniteurs le groupe franco-allemand Prisma et de ses chers frères et sœurs *Voici* et *Gala*. Il a, ce bon petit, *pris un peu tout le monde de vitesse*, un rien prématuré et pourtant bien conformé. Pour 12 francs, une misère, on devrait en apprendre de belles et de plus poétiques qu'un rapport Starr, sur les amours de Raquel Welch et d'un certain Richard. Car c'est un fait, une information et presque une chanson, Raquel Welch aime encore. Toute saisie par *« la douce surprise de l'amour »*. Toute transie par cette *divine surprise : « Depuis que j'ai rencontré Richard, je suis une autre femme. Il m'a fait perdre la tête. »* Qui néanmoins reste comme son décolleté, bien arrimée.

Allô ! étant né, *Oh Là !* ne pouvait que se presser un peu. Ses estimables et quinquagénaires parents, le groupe espagnol Hola – vous suivez toujours ? – ont donc prévu d'accélérer un peu le mouvement et de provoquer dès ce mardi un accouchement prévu jeudi. *Allô !* jouant l'amour, *Oh Là ! a misé sur l'émotion*. A la « une » donc et pour *« 10 F seulement »* une photo de Jean-Pierre Chevènement et de son épouse Nisa accompagnée de ce titre « Le bonheur foudroyé ». C'est un créneau aussi, pas des plus délicats, mais un créneau, l'hôpital répliquant ainsi à la charité.

Bref *Allô !* et *Oh Là !* se tirent, comme l'on dit en termes un peu hippiques, une formidable bourre. La preuve, ce matin même, *des juges parisiens* qui n'en demandaient pas tant vont avoir à *trancher un douloureux* différend sur les origines conceptuelles des deux chérubins. Le groupe Hola estime en effet que son pauvre petit *Oh Là !* a été véritablement copié, avant terme, par son cousin germain *Allô !* et accuse le groupe Prisma de contrefaçon.

On imagine bien en quelle difficulté permanente vont être les juges et en quel risque conséquent de « fourchage » de langue ils vont se trouver pour conduire les débats : *« Voyons maître, vous défendez les intérêts de* Oh Là !, *non pardon de* Allô !, *mais si, je disais bien de* Oh Là ! *enfin, bref, si ce n'est lui c'est donc son frère. »*

Pitié donc pour la magistrature française ! Que l'on amène à l'audience les empreintes génétiques et journalistiques des *deux nouveau-nés et que l'on* tranche enfin ! Etant entendu, comme le veut le bon sens *people*, que quand il y en a pour un, il devrait y en avoir pour deux. L'amour triomphant, le bonheur foudroyé sont des mines sans fond, des commerces inépuisables.

La preuve ! Nous qui œuvrons ces temps-ci dans la dentelle américaine et voguons allègrement sur la Toile pour en mieux tirer les fils, venons d'apprendre que dans le fameux et obscur *couloir de l'amour, sis à la Maison Blanche*, des témoins dignes de foi ont débusqué une inconnue. Allô, Oh là ! Qui c'est celle-là, si ce n'est Monica !

Regain de violence en Algérie après l'annonce du départ anticipé du président Zeroual

Un nouveau massacre a fait plusieurs dizaines de victimes civiles

UN CARNAGE a eu lieu, dans la nuit du dimanche 13 au lundi *14 septembre, dans la wilaya* de Aïn Defla, à quelque 150 kilomètres à l'ouest d'Alger, où l'attaque d'un groupe armé a fait officiellement vingt-sept morts et deux blessés parmi la population. Le quotidien algérien *La Tribune* avance un bilan plus lourd : trente-sept tués et plusieurs personnes enlevées. *« D'après le nombre important de corps déchiquetés et méconnaissables, éparpillés ici et là, le bilan de cette tuerie dépasserait les cinquante victimes »*, raconte même un rescapé cité par le journal.

L'attaque a visé le quartier dit de *« l'hydraulique »* où des cabines sahariennes tiennent lieu d'habitations. Les différents groupes armés se sont scindés, et ont commencé par abattre le surveillant avant de couper l'électricité et le téléphone. Le propriétaire d'une maison a tenté de résister. L'habitation a été plastiquée avec treize personnes à l'intérieur.

APPELÉS PAR LEUR NOM

D'après *La Tribune*, les assaillants ont ensuite attaqué d'autres maisons selon un plan bien précis. Leurs habitants étaient appelés par leur nom avant d'être égorgés un par un. Un médecin et sa fille de sept ans se sont traînés jusqu'à un oued avant d'être tués. Certaines habitations ont été la proie des flammes. L'attaque du groupe armé a duré de 23 heures à *minuit*. Les forces de sécurité sont intervenues une heure après la fin du massacre. Lundi, les survivants chargeaient leurs meubles et leur affaires pour fuir loin de Sidi Sbaa, le lieu du massacre. Le ministre de l'intérieur, Mostefa Benmansour, s'est rendu sur place.

Ce regain de violence (neuf personnes ont été tuées dans divers attentats dans la nuit de samedi à dimanche) intervient après l'annonce surprise, vendredi, par le président *Zeroual qu'il allait écourter* son mandat présidentiel. Il s'agit d'une *« démission déguisée »*, a commenté, lundi, le porte-parole officiel de l'instance exécutive du Front islamique du salut (FIS, dissous) à l'étranger, Abdelkrim Ould Adda.

En France, le Quai d'Orsay s'est borné à déclarer que Paris *« a pris acte de la décision prise »* par le président algérien. Aux Etats-Unis, le porte-parole *du département* d'Etat, James Rubin, a souligné, lundi, l'importance de la tenue d'une élection présidentielle *« libre et équitable »*. Washington suivra *« de près »* le déroulement du processus électoral, a-t-il ajouté.

Pendant ce temps, à Alger, une partie de la presse tient pour acquise la démission au cours du prochain conseil des ministres, mercredi 16 septembre, du premier *ministre*, Ahmed Ouyahia, et son remplacement par le sénateur Ahmed Benbitour, un ancien ministre des finances. Pour expliquer le départ de l'actuel chef du gouvernement, les médias avancent deux raisons : M. Ouyahia voudrait témoigner sa solidarité avec le président Zeroual ; et les partis politiques ne veulent pas que cet homme politiquement très engagé *organise le scrutin présidentiel*.

C'est dans ce contexte mouvant que les Nations unies devraient publier, mardi à New York, le rapport de la mission d'information, présidée par l'ancien président portugais, Mario Soares, qui s'est rendue en Algérie au cours de l'été à la demande du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Jean-Pierre Tuquoi

La gendarmerie se lance, dès octobre, dans les emplois-jeunes

LA GENDARMERIE fait des jaloux, singulièrement dans l'armée de terre. Et cela, pour deux raisons. D'abord, dès octobre, elle est autorisée – par anticipation, dit-on au ministère de la défense, sur le projet de budget militaire pour 1999 – à recruter 800 volontaires du service national. Quelque 3 000 autres devraient suivre l'an prochain. Par comparaison, c'est presque deux fois plus que n'en embaucheront, réunis, les trois autres armées et les *différents services qui leur sont rattachés*.

Ensuite, en 1999, la gendarmerie pourra recruter 231 officiers supplémentaires – mais il s'agit majoritairement de sous-officiers promus à l'épaulette – quand, dans le même temps, l'armée de terre perdra 230 postes d'officiers au nom de la professionnalisation.

Ces gendarmes volontaires proviendront en priorité, en 1999, du corps des gendarmes auxiliaires, *qui sont des appelés en cours ou en* fin de service national. A partir de l'an 2000, ils *seront recrutés dans* le civil et des jeunes femmes pourront se déclarer volontaires. Au total, en 2002, au terme de la loi de programmation militaire, ils devraient être 16 230.

D'une durée d'un an au départ et pouvant être renouvelé jusqu'à cinq ans par tacite reconduction, le contrat prévoit trois mois de formation en école, à Tulle (Corrèze) et à Montargis (Loiret), avant l'arrivée en brigade de gendarmerie départementale. Il est exclu que le volontaire puisse être engagé dans des missions de maintien de l'ordre du ressort de la gendarmerie mobile. Mais, à la différence du gendarme auxiliaire, ce volontaire, qui recevra entre 4 800 et 5 600 francs par mois, nourri et logé, et qui ira renforcer des unités surchargées, aura la qualification d'agent de police judiciaire adjoint. Ce qui le si*tue au niveau d'un policier munici*pal ou de certains autres agents de la police nationale.

A LA RECHERCHE D'ÉTUDIANTS

Si le service national constitue, aujourd'hui encore, une réserve de candidats suffisante pour commencer l'opération, la fin programmée de la conscription tarira la ressource à terme. C'est ce qui explique que la gendarmerie ait voulu d'ores et déjà tirer profit de la politique des *emplois-jeunes lancée* par le ministère de l'emploi et de la *solidarité. Elle a prévu d'aller jus*qu'aux portes des universités, par exemple, et chercher des étudiants à qui offrir des postes d'informaticiens, de juristes ou d'ingénieurs, autant de spécialités dont la gendarmerie a besoin pour remplacer ses appelés.

Avec un double espoir en tête : celui de faire miroiter aux volontaires que, selon leurs capacités et leur façon de servir, ils pourront accéder au grade d'aspirant durant leur contrat initial, et celui de pouvoir transformer le volontariat en antichambre pour une carrière d'officier ou de sous-officier. A ceux de ces volontaires qui n'iraient pas au-delà, la gendarmerie promet d'intensifier ses efforts d'insertion professionnelle, pour les reclasser au mieux.

D'ici à 2002, les trois armées et leurs services ne devraient recruter *que 10 940 volontaires, soit une fois* et demie moins que la seule gendarmerie. D'où l'amertume qu'on peut ressentir dans les rangs de l'armée de terre. A tort, cependant. Car l'armée de terre, pour ne s'en tenir qu'à elle, a été autorisée à embaucher des militaires du rang engagés, quelque 5 900, l'an prochain, c'est-à-dire un personnel en situation moins précaire que le volontaire. Si la gendarmerie fait des envieux, c'est probablement qu'il existe, dans cette même armée de terre, des cadres nostalgiques de la conscription puisque les jeunes volontaires sont censés se substituer *progressivement aux appelés du* contingent.

Jacques Isnard

Grève illimitée à RMC

LES SALARIÉS de RMC ont décidé de se mettre en grève pour une durée illimitée, lundi 14 septembre. Ils veulent ainsi protester contre le plan social en cours de discussion, conséquence de la privatisation de RMC et de sa cession au groupe pharmaceutique Pierre Fabre (*Le Monde* du 23 juillet).

Le plan prévoit la réduction de 50 millions de francs de la masse salariale et le départ de cent vingt personnes, soit près de la moitié des effectifs. Les syndicats réclament une diminution du nombre des licenciements, une augmentation des indemnités de licenciement et le reclassement de tous les collaborateurs licenciés. Conformément aux engagements du gouvernement, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a écrit, lundi 7 septembre, aux PDG des entreprises de l'audiovisuel public pour leur demander d'embaucher certains collaborateurs de RMC.

Le président du conseil général du Loiret est mis en examen

LE PROCUREUR de la République d'Orléans, Bernard Aldigé, a confirmé, lundi 14 septembre, la mise en examen *« pour concussion »* d'Eric Doligé, président du conseil général du Loiret, député RPR et maire de Meung-sur-Loire. Selon *La République du Centre* du 14 septembre, les faits reprochés à l'élu remonteraient à 1992. Touché par la loi sur les cumuls des mandats, Eric Doligé voit ses indemnités limitées par un plafond. Il décide de reverser ce qui dépasse de ce plafond à son premier *adjoint à la mairie, comme la loi l'y autorise. La justice lui reprocherait*, toutefois, d'avoir trouvé un artifice pour conserver le bénéfice de ces fonds avec l'aide de son premier adjoint, par le biais de bons anonymes de la Caisse d'épargne locale. – *(Corresp.)*

■ **CORSE** : l'ancien président (RPR) du conseil général de Haute-Corse, Paul Natali, a été placé en garde à vue, mardi 15 septembre, à Bastia (Haute-Corse). M. Natali est interrogé au sujet de marchés publics attribués à des proches alors qu'il dirigeait le conseil général.



Tirage du *Monde* daté mardi 15 septembre : 514 505 exemplaires 1–

Résultats du jeu N° 7

Les réponses aux questions :

Question 1 :	Iqaluit	Question 4 :	Verser de l'eau salée dans sa bouche
Question 2 :	L'accordéon	Question 5 :	L'Inuktitut
Question 3 :	Un numéro sur un disque	Question 6 :	125 000

Les 100 gagnants :

1er prix : Une semaine au Sénégal pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières : Gérard GUYON, Vichy (03)

2e prix : Une semaine au Maroc pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières : Anne LE BOURHIS, Nevers (58)

3e prix : Une semaine en Tunisie pour 2 personnes, vols inclus, avec Nouvelles Frontières : Nicole LELONG, Cormeilles en Parisis (95)

4e au 100e prix : Un chèque-cadeau Fnac d'une valeur de 500 F :

Solange ABITBOL, Courcouronnes (91) - Jean-Pierre ALQUIER, Claira (66) - Janine ANDRE, Brest (29) - Sandrine ARCIET, Nangis (77) - Jean BACQUET, Dunkerque (59) - Claude BARBAY, Grand-couronne (76) - Renée BART, Isle sur Sorgue (84) - Alain BELLANGER, Monce-en-Belin (72) - Christian BERTHELET, Lagnieu (01) - Gérard BESSE, Le Kremlin Bicêtre (94) - Jean BETREMIEUX, Thumeries (59) - Gérard BEULLAC, Paris 18 - Gabrielle BEYLIER, Aubervilliers (93) - Monique BLAQUIERE, Paris 15 - Denise BOUTONNET, Ispagnac (48) - Jean-François CATHELIN, Dax (40) - Yvonne CESARINI, Cervione (20) - Alain CHEMINAL, Paris 5 - Louis CONVERT, Salies-de-Bearn (64) - André DARMON, Paris 19 - Stéphanie DRURIAC, Castelmoron (47) - Isabelle DELORME, Bordeaux (33) - Edouard DEVILLERS, Evry (91) - Gérard DE VISMES, Bordeaux (33) - Marie-Thérèse DIDIER, La Boisse (01) - Philippe DRAMAIS, Villeurbanne (69) - Laurent DRONEAU, St Nicolas du Pelem (22) - Pierre DUFFOUR, Paris 9 - Jacqueline DUFOUR, Equeurdreville (50) - Françoise ESPINASSE, Viry-Châtillon (91) - Philippe FOURCHE, Paris 11 - Véronique FRICON, Tournefeuille (31) - Laurence GARRY, Châteauneuf du Rhône (26) - Josette GAZAN, Granges les Valence (07) - Jean HANSS, Grenoble (38) - André HAUDEPIN, La Chapelle-aux-Pots (60) - Mireille HAY, Le Mans (72) - Bernadette HERVE, Corcoué (38) - Roger HERVE, Rennes (35) - Jacques HIRSCHFIELD, Antony (92) - Denis ISSARD, St Flour l'étang (63) - Dominique JAVELLE, Le Perreux (94) - Jean Michel JOUBERT, Luc en Diois (26) - Michel JOLY, Chagny (71) - Pierre JOUANNEAU, La Roche sur Yon (85) - Mireille KERLAN, Vesoul (70) - Christian LALOU, Le Mans (72) - Bruno LAMBERT, Cenon (33) - Jérémy LEES, Montpellier (34) - Michel LEGAGNEUX, Paris 11 - Alain LE JAN, Paris 13 - Jean LEMAIRE, Marseille (13) - Françoise LEMOINE, Mortiers (02) - Jacques LEMEPVEU, La Ciotat (13) - Gérard LEPLAT, Paris 14 - Isabelle LEROUGE, Chaumont (52) - Véronique LE ROY, Elbeuf (76) - Lucien LE TOUZE, Le Havre (76) - Elie LUGASSE, Ris-Orangis (91) - Maria MARCON, Marseille (13) - Charlotte MARGOTTIN, Chavanges (10) - Pascal MERMET-BOUVIER, L'Etrat (42) - Mireille MIALOT, Voiron (38) - Monique MOREAU, Les Ponts de Cé (49) - Antoine MORELL, Amiens (80) - Philippe MORIN, St Julien de Toursac (15) - André MORVAN, Elancourt (78) - Marguerite OLLET, Marseille (13) - Bernard PANSU, Fontenay-en-Parisis (95) - Albert PAPON, Lauzac (47) - Gaëlle PEDRUT, Morainvilliers (78) - Georges PILLAZ, Optevoz (38) - Eléna PIZZANELLI, Montreuil (93) - Marie-Laure PLECQ, Nevers (58) - Stéphanie POLLE, Lyon (69) - Roland PRIEUR-DREVON, Autrans (32) - Roger RAMOND, Nogent-sur-Vernisson (45) - Michel ROBIN, Le Perreux (94) - Bernadette ROSSIGNOL, Le Pecq (78) - Serge REYNAUD, Clelles en Trièves (38) - Bernard ROGUET, Bourg La Reine (92) - Christian RUELLE, Maisons-Alfort (94) - Evelyne SAGNEL, Mercurol (26) - Noël SAGNEL, Saulet (26) - Joseph SANS, Chalette-sur-Loing (45) - Isabelle SCHMITT, Paris 15 - Anne SERRE, Poitiers (86) - Rutta SORESTO, Paris 17 - Gabriel STERN, Lyon (69) - Marie-Jo SUBLIN, St Lô (50) - Gérard TARDIF, St Leu La Forêt (95) - Daniel TESSIER, Alençon (61) - Marie-Jeanne TROUSSIERE, Versailles (78) - Jean-Luc VERNIER, Polliat (01) - P.A. VIEWING, Eymoutiers (87) - Olga YAHIA, Le Triadou (34) - Carlo ZAGATTI, La Bedoule (13)

Les lots parviendront au cours du mois de septembre, par courrier recommandé à chacun des gagnants.

